

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions



EUROPLASMA

CHO-POWER

inertam



DOCUMENT DE REFERENCE **2011**

ALEUP
LISTED
NYSE
ALTERNEXT

Document de référence enregistré par l'AMF

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 29/05/2012 sous le numéro R.12-021.

Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.



NOTE LIMINAIRE

Dans le présent document la Société Europlasma SA sera désignée par la « Société », la Société et ses filiales par le « Groupe » et les filiales de la holding Financière GEE SAS par le « sous-groupe Europe Environnement ».

Les comptes consolidés ont fait l'objet d'une remise en page. Les comptes consolidés non remis en page peuvent être consultés au siège de la Société et sur le site www.europlasma.com.

Le Rapport d'activité est issu du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration complété et amendé de certaines informations requises dans le cadre du document de référence.

Conformément à l'article 28 du Règlement CE n°809/2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document :

- Comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2010 et Rapport des Commissaires aux Comptes correspondant, figurant dans le document de référence d'Europlasma SA enregistré auprès de l'AMF le 06/09/2011 (sous le numéro R.11-055), aux pages 114 à 164 et 165 à 166 ;
- Comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2009 et Rapport des Commissaires aux Comptes correspondant, figurant dans le document de référence d'Europlasma SA enregistré auprès de l'AMF le 06/09/2011 (sous le numéro R.11-055), aux pages 168 à 205 et 206 à 207.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Société Anonyme au capital de 15 737 235 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan

SOMMAIRE

1.	RESPONSABILITE DE L'INFORMATION	5
2.	PRESENTATION DU GROUPE	9
3.	RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES	45
4.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	115
5.	AUTRES INFORMATIONS	185
6.	GLOSSAIRE	195
7.	TABLE DE CONCORDANCE	200

RESPONSABILITE DE L'INFORMATION

1. **RESPONSABILITE DE L'INFORMATION**

1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
1.1.1	Personne responsable	6
1.1.2	Attestation	6
1.2	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	7
1.3	INFORMATION FINANCIERE	7
1.4	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	8
1.4.1	Commissaires aux comptes titulaires	8
1.4.2	Commissaires aux comptes suppléants	8

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

1.1.1 PERSONNE RESPONSABLE

Monsieur Didier PINEAU
Directeur Général de la Société Europlasma SA
471, Route de Cantegrit Est, F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
Fax : +33 (0) 556 497 019
dpineau@europlasma.com

1.1.2 ATTESTATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux des comptes, figurant en pages 182 et 183 du présent document de référence, qui contient une observation sur la note 3 de l'annexe qui expose le changement de référentiel comptable et les impacts de la première adoption du référentiel IFRS sur les comptes consolidés.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans le document de référence enregistré auprès de l'AMF sous le numéro de visa R.11-055 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 165 et 166, qui contient une observation.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 présentés dans le document de référence enregistré auprès de l'AMF sous le numéro de visa R.11-055 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 206 et 207, qui contient une observation.

Didier Pineau
Directeur Général

RESPONSABILITE DE L'INFORMATION

1.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Mme Estelle MOTHAY
Directrice Administrative et Financière de la société Europlasma SA
21, rue Daugère, F-33520 Bruges
Tél : +33 (0) 556 498 102
Fax : +33 (0) 556 497 019
emothay@europlasma.com

1.3 INFORMATION FINANCIERE

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège de la Société :

EUROPLASMA
471, Route de Cantegrit Est, F-40110 Morcenx
Tel : +33 (0) 556 747 372
Site Internet : www.europlasma.com

Peuvent notamment y être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse dans le présent document de présentation,
- les informations financières historiques de la Société.

RESPONSABILITE DE L'INFORMATION

1.4 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.4.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par Monsieur Michel Pasquet

14, boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny, F-86000 Poitiers

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2007 pour une durée de six exercices.

Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Cabinet Deixis (anciennement Durand et Associés Aquitaine)

Représenté par Monsieur Nicolas de Laage de Meux

4 bis, Chemin de la Croisière, F-33550 Le Tourne

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2006 pour une durée de six exercices.

Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Le cabinet Deixis (anciennement Durand et Associés Aquitaine) est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bordeaux.

1.4.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Etienne Boris

63, rue de Villiers, F-92200 Neuilly sur Seine

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2007 pour une durée de six exercices.

Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Monsieur Jean-Luc Mechin

36, Boulevard Guillet-Maillet, F-17100 Saintes

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2006 pour une durée de six exercices.

Le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2011.

PRESENTATION DU GROUPE

2. PRESENTATION DU GROUPE

2.1	LE MOT DU PRESIDENT	10
2.2	LES 20 ANS D'EUROPLASMA	11
2.3	CHIFFRES CLES	12
2.4	ACTIONNARIAT ET BOURSE	13
2.4.1	Répartition du capital	13
2.4.2	Le titre eurolasma	13
2.4.3	Evolution du cours de bourse	14
2.5	DATES CLES	15
2.6	APERÇU DES ACTIVITES	16
2.6.1	Structure du groupe	16
2.6.2	Les activités	17
2.6.3	Principaux marchés	18
2.6.4	Principales activités	24
2.7	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	34
2.7.1	Composition du Conseil d'administration	34
2.7.2	Activité du Conseil en 2011	36
2.7.3	Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration	36
2.7.4	Composition des Comités Spécialisés	39
2.7.5	Activité des comités en 2011	39
2.7.6	Role et fonctionnement des comités spécialisés (extrait du Règlement Intérieur)	40
2.7.7	Absence de conflit d'intérêt	42
2.7.8	Règles de gouvernement d'entreprise (extrait statuts)	42

PRESENTATION DU GROUPE

2.1 LE MOT DU PRESIDENT



Pour le Groupe Europlasma, le fait marquant de l'année 2011 est la construction à Morcenx (France) de notre première centrale de

valorisation de biomasse et de déchets par gazéification, qui par notre technologie de torche à plasma offre une excellente efficacité énergétique.

La réception des travaux de génie civil en février 2012 et la bonne avancée de la construction et de l'installation des équipements méritent d'être soulignées et sont prometteuses pour la réussite de la phase d'essais qui commencera une fois la totalité des équipements installée.

Nous aurons alors obtenu notre référence opérationnelle qui nous permettra de pousser plus en avant le développement de cette technologie à l'international, pour lequel nous sommes très sollicités. Ainsi notre filiale CHO Power s'est associée aux développeurs Sunrise Renewables dans le but de mener à terme le développement de 4 usines de production d'énergie d'une puissance totale de 37,5MW au Royaume Uni. Ces projets, localisés dans les ports anglais de Hull, Sunderland, Barry et Barrow, ont déjà obtenu les permis de construire et leurs connexions au réseau électrique sont sécurisées. Notre filiale Inertam, de traitement de l'amiante par vitrification, a connu une bonne année

commerciale, malheureusement entachée par un faible volume de traitement lié à des pannes dues, notamment, à l'utilisation de nouveaux réfractaires. L'usine est de nouveau pleinement opérationnelle et va de plus en plus pouvoir bénéficier au deuxième semestre 2012 d'un investissement significatif destiné à améliorer la préparation des déchets amiantés pour en optimiser son traitement.

Europe Environnement, active dans le domaine de traitement de l'air en milieu industriel, a assuré l'ingénierie, la fabrication et la mise en service en Italie de deux lignes

de traitement des gaz liés à la fabrication de cellules et panneaux solaires. Et dans son

« la protection durable de notre environnement »

activité de fournisseur d'équipements de traitement, Europe Environnement a développé un chiffre d'affaires 2011 et un carnet de commandes 2012 très satisfaisants avec respectivement 32 M€ et 11 M€. De plus la société a simplifié ses structures en France et renforcé le management de sa filiale américaine compte tenu des nombreux appels d'offre en cours.

Les faits marquant de l'année 2011 sont encourageants et donnent au groupe Europlasma d'excellentes perspectives dans ses activités de technologie propre à forte valeur ajoutée, liée à la protection durable de notre environnement.

Pierre Catlin
Président

PRESENTATION DU GROUPE

2.2 LES 20 ANS D'EUROPLASMA

Les cycles industriels sont de l'ordre de 10 ans : il est vain de tenter de les réduire car les faits sont têtus. En 20 ans, nous avons maîtrisé la vitrification ainsi que le traitement des gaz. Nous allons dans les prochains mois maîtriser la production d'énergie à partir de déchets.

C'est la grande performance du Groupe !



En tant que fondateur, comment avez-vous vu le groupe Europlasma évoluer ?

Au départ, nous étions 2 ingénieurs, et aujourd'hui nous sommes près de 250 personnes à développer des technologies innovantes et responsables. Nous nous sommes associés avec Europe Environnement afin d'atteindre une taille critique et d'équilibrer notre activité au service de l'environnement. Nous sommes désormais actifs dans la dépollution de l'air et des gaz, la valorisation des déchets, et les énergies renouvelables. La première usine de production d'électricité à partir de déchets et de biomasse délivrera en 2012 ses premiers kilowatts/heure. Cette usine d'une nouvelle génération est la 1^{ère} du type en Europe. Symboliquement, c'est sur le même site que la centrale thermique d'EDF

fournissait ses derniers kilowatts/heure il y a 20 ans. C'est une véritable renaissance !

Quelle sont vos priorités à court terme ?

A très court terme, nous sommes concentrés sur la mise en route de l'usine CHO-Power à Morcenx, qui constitue un enjeu majeur pour notre groupe. Ces derniers temps, nous sommes chaque jour présents sur le site pour nous assurer du bon déroulement des opérations. C'est un challenge prenant et très exaltant !

En parallèle, nous continuons à développer notre activité Air et Gaz et à investir, pour optimiser notre ligne de valorisation des déchets d'amiante par exemple. Au quotidien, nous veillons à la bonne gestion des besoins et des ressources pour améliorer nos performances et pérenniser nos activités.

Comment envisagez-vous l'avenir du Groupe ?

Avec confiance, tout d'abord, car les technologies développées par le Groupe répondent aux besoins écologiques et énergétiques de demain. Avec l'ambition, ensuite, d'aider les communautés à se développer de façon durable. Confiance et ambition sont ainsi nos maîtres mots !

Je suis convaincu que la pertinence des technologies développées par le Groupe sera démontrée, et leur efficacité reconnue. L'innovation permanente, et le savoir-faire des équipes, sont autant d'atouts essentiels pour créer de la valeur.

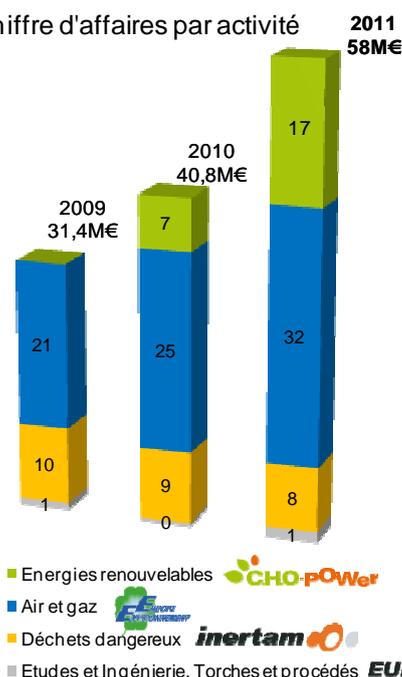
Didier Pineau
Directeur Général

PRESENTATION DU GROUPE

2.3 CHIFFRES CLES

en K€	31/12/2011 IFRS	31/12/2010 Retraité en IFRS***	31/12/2010 Normes françaises, reclassé en normes IFRS***	31/12/2009 Normes françaises, reclassé en normes IFRS***
Chiffre d'affaires	58 030	40 836	40 836	31 404
EBITDA **	2 688	3 551	3 600	- 1 656
Résultat opérationnel	-446	410	458	-3 990
Résultat courant	-790	98	168	-4 346
Résultat net - Part du Groupe	-1 341	628	781	-3 641
Résultat net - Part du Groupe par action, en € par action *	- 0,086	0,050	0,051	- 0,319

Chiffre d'affaires par activité



20 ans au service de l'environnement

42 % de croissance du chiffre d'affaires en 2011

32 M€ de chiffre d'affaires Air et Gaz

Plus de **6 000 tonnes** de déchets d'amiante livrés sur site

en K€	31/12/2011 IFRS	31/12/2010 Retraité en IFRS***	31/12/2010 Normes françaises, reclassé en normes IFRS***	31/12/2009 Normes françaises, reclassé en normes IFRS***
Actifs non courants	48 631	38 020	40 092	35 816
Actifs courants	39 863	31 599	32 847	29 336
Capitaux Propres - Part du Groupe	34 556	35 843	38 829	31 404
Intérêts hors groupe	2 446	2 442	3 865	4 243
Dettes financières non courantes	11 997	10 744	11 613	13 156
Autres passifs non courants	1 523	1 722	1 393	956
Dettes financières courantes	3 500	1 839	1 187	1 979
Autres passifs courants	34 472	17 029	16 053	13 414
Endettement net **	3 534	248	471	1 388
Gearing **	0,1	0,0	0,0	0,0
Capitaux Propres - Part du Groupe par action, en € par action *	2,22	2,86	2,54	2,75

* Nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice en IFRS et nombre d'actions à la clôture de l'exercice en normes françaises

** Les définitions de l'EBITDA, de l'endettement net et du gearing sont données en section 6.1 Glossaire financier et juridique

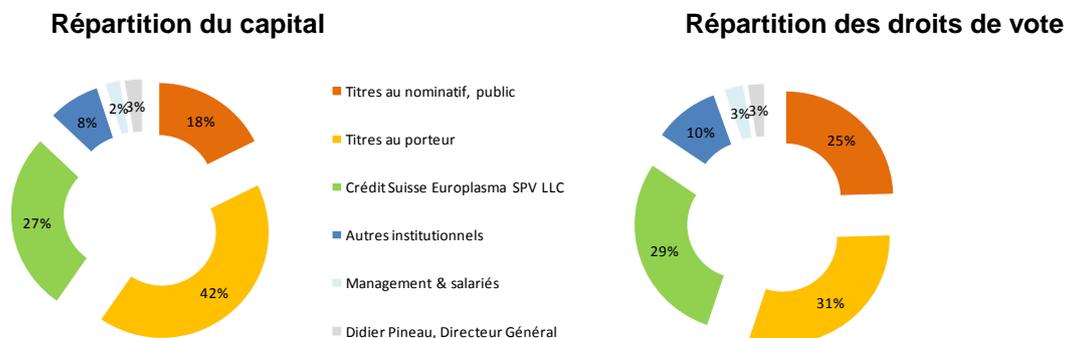
*** Les impacts de la transition IFRS en termes de reclassements de présentation et de retraitements sur les résultats et les capitaux propres du Groupe sont donnés en note 3 des Etats Financiers Consolidés 2011

PRESENTATION DU GROUPE

2.4 ACTIONNARIAT ET BOURSE

2.4.1 REPARTITION DU CAPITAL

Sur la base de l'étude des listings actionnaires inscrits au nominatif, la répartition de l'actionnariat de la Société se présente de la manière suivante au 30/04/2012 :



Au 31/12/2011, le capital social est fixé à 15 656 035 € et divisé en 15 656 035 actions d'un (1) euro de valeur nominale chacune. Toutes les actions émises ont été totalement libérées et sont de deux catégories distinctes :

- Actions ordinaires : elles sont au nombre de 13 451 035 et sont cotées sur le marché. Ces actions peuvent être inscrites sous la forme de titres nominatifs (purs ou administrés) ou de titres au porteur.
- Actions de préférence : elles sont au nombre de 2 205 000 à la date de ce document, ne sont pas cotées sur le marché et sont détenues par Crédit Suisse Europlasma SPV (94%) et la banque Julius Baer¹ (6%). Des droits politiques sont attachés à ces actions (art. 8 des Statuts). Elles doivent être impérativement inscrites au nominatif pendant les 3 années d'existence en tant qu'actions de préférence – elles seront automatiquement converties en actions ordinaires, au plus tard le 02/09/2013.

Les actions, quelle que soit leur forme, doivent être inscrites en compte dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur. Les droits sur les actions résultent d'une inscription en compte dans les conditions et modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les deux catégories d'actions inscrites au nominatif depuis plus de deux (2) ans bénéficient du droit de vote double (art. 12 des Statuts). Se reporter au paragraphe 5.2.2 Répartition du capital social au cours des 3 derniers exercices pour de plus amples informations.

2.4.2 LE TITRE EUROPLASMA

2.4.2.1 Fiche signalétique

Place de cotation	Euronext Paris
Marché	Alternext
Indice	Alternext All Shares (ALASI)
Nombre d'actions ordinaires cotées	13 451 035
Code ISIN	FR0000044810
Mnemo	ALEUP
Éligibilité PEA	oui
Éligibilité FCPI	oui
Éligibilité SRD	non
Nombre d'actions de préférence non cotées	2 205 000
Code ISIN	FR0010934216

¹ La Banque Julius Baer Ltd. est une société de droit étranger, située en Suisse (Bahnhofstrasse 36 – CH 8010 Zurich)

PRESENTATION DU GROUPE

2.4.2.2 Tableau de bord

	30/04/2012	2011	2010	2009*
Cours de clôture (en €)	1,42	1,48	1,6	2,74
Capitalisation boursière de clôture (en K€)	22 231	23 171	24 456	31 269
Volume moyen quotidien (nb de titres)	21 784	32 698	27 915	13 185
Cours le plus haut (en €)	2,03	2,39	2,84	3,46
Cours moyen (en €)	1,35	1,78	1,99	2,28

source Euronext

* du 01/01/09 au 20/07/09: cotation au fixing (Marché Libre)
du 21/07/09 au 31/12/09 : cotation en continu (Alternext)

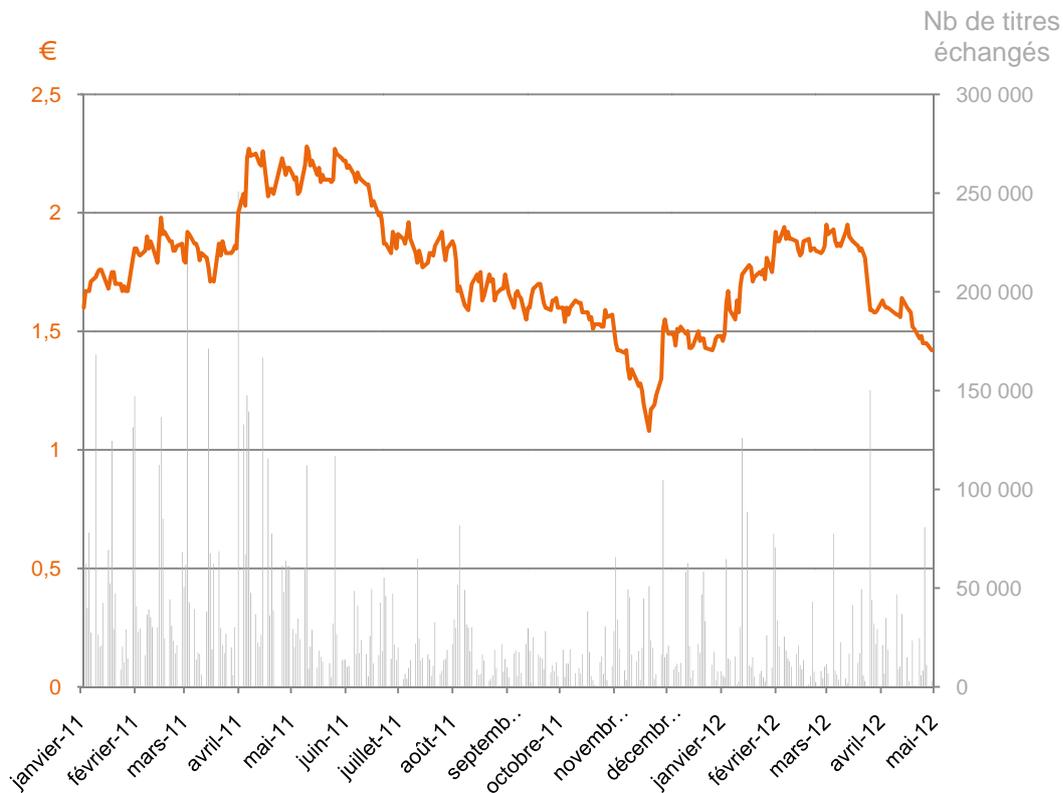
2.4.2.3 Service du titre

Le service du titre est assuré par :

Caceis Corporate Trust
14, rue Rouget de Lisle
F-92862 Issy Les Moulineaux
Tél : +33 (0) 157 780 004
<http://www.caceis.com>

2.4.3 EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Cours de bourse et volume du 01/01/2011 au 30/04/2012



PRESENTATION DU GROUPE

2.5 DATES CLES

1992

Les origines

Europlasma est le fruit d'une idée – utiliser la technologie de la torche à plasma dans des applications industrielles – et d'une rencontre entre deux hommes, Maxime Labrot et Didier Pineau.

La torche à plasma est une technologie, initialement développée par l'Aérospatiale, qui permet de produire des températures proches de celles du soleil et de porter la matière en fusion.

1997

Le passage à l'ère industrielle

Après avoir testé la possibilité de vitrifier (rendre inerte et réutilisable) par torche à plasma les cendres issues de l'incinération des déchets (REFIOM) sur un pilote, Europlasma signe un contrat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la fourniture d'une unité de vitrification de cendres pour l'incinérateur d'ordures ménagères de Cenon (Gironde). Cette unité traitera 8 t/j de cendres volantes et fonctionnera 7/7, 24/24.

2000

Le développement à l'international

Sa population dense et l'exiguïté de son territoire font du Japon un pays cible pour la vitrification des cendres. Ces deux facteurs imposent l'incinération comme moyen de traitement des déchets ménagers sur l'archipel nippon. Dans ce contexte, Europlasma vend 2 licences non-exclusives de son procédé de vitrification des cendres à d'importants industriels japonais que sont Kobelco Eco-Solutions (groupe Kobe Steel) et Hitachi Zosen et équipe 4 unités de vitrification de cendres issues de l'incinération d'ordures ménagères.

2001

L'appel à l'épargne publique

Le 28 septembre 2001, la société s'introduit en bourse en plaçant 23,7% de son capital sur le Marché Libre d'Euronext Paris. Europlasma lève auprès de particuliers 3 millions d'euros qui vont lui permettre d'assurer son développement et de reprendre l'exploitation du site de traitement de déchets d'amiante, Inertam, situé à Morcenx (Landes, France) et appartenant à EDF.

2005

La vitrification de l'amiante à l'honneur

Europlasma lève plus de 25 M€ par placement privé auprès d'investisseurs européens.

Europlasma devient propriétaire à 100% de sa filiale Inertam (rachat des parts des établissements financiers).

La nouvelle ligne de fusion du site Inertam (L3), d'une capacité de traitement de 8 000 tonnes d'amiante par an, est inaugurée après 2 ans de mise au point.

2006

Le rapprochement avec Europe Environnement

En octobre 2006, Europlasma prend le contrôle de la société Europe Environnement, spécialisée dans le traitement de l'air et des gaz et l'abattement des odeurs. Cette opération s'inscrit dans la logique de constituer un groupe majeur dans le secteur de l'éco-industrie en permettant à Europlasma de compléter son offre technologique. Le Groupe passe de 60 à plus de 180 personnes.

2007

La diversification dans les énergies vertes

Europlasma se lance dans le domaine de la production d'énergie renouvelable à l'échelle industrielle avec son projet CHO-Power.

Crédit Suisse Europlasma SPV entre au capital d'Europlasma par placement privé de 11 M€.

Le sous-groupe Europe Environnement fait l'acquisition de Ventacid et de Protech Air.

2008

L'expansion aux USA

Le sous-groupe Europe Environnement poursuit sa croissance avec l'acquisition de la société AMCEC (Chicago, USA), spécialisée dans le traitement des Composés Organiques Volatils.

2009

Transfert de la cotation des actions sur Alternext

Les actions Europlasma sont cotées en continu.

2010

Une renommée internationale

Europlasma lève plus de 6 M€ par placements publics et privés.

Avec l'aide d'un partenaire financier, Europlasma lance la construction de l'usine CHO-Power à Morcenx (Landes, France). Cette usine dimensionnée pour produire 12MW d'électricité à partir de déchets de biomasse représente un investissement total de plus de 40M€.

Europlasma et Kobelco Eco-Solutions ("Kobelco", Groupe Kobe Steel) entreprennent un programme commun de R&D dans le domaine de la production d'électricité à partir de déchets.

Europlasma signe un contrat pour la fourniture d'une solution de traitement et de conditionnement des déchets faiblement radioactifs de la centrale nucléaire bulgare.

2011

Le succès dans l'air et les gaz

Le sous-groupe Europe Environnement franchit avec succès les dernières étapes du contrat signé avec Air Liquide en 2010 pour la fourniture de deux lignes de traitement des gaz dans le cadre de la construction par 3Sun de la plus importante usine de production de cellules et de panneaux photovoltaïques d'Europe à Catane (Italie) avec la mise en service industriel des 2 lignes.

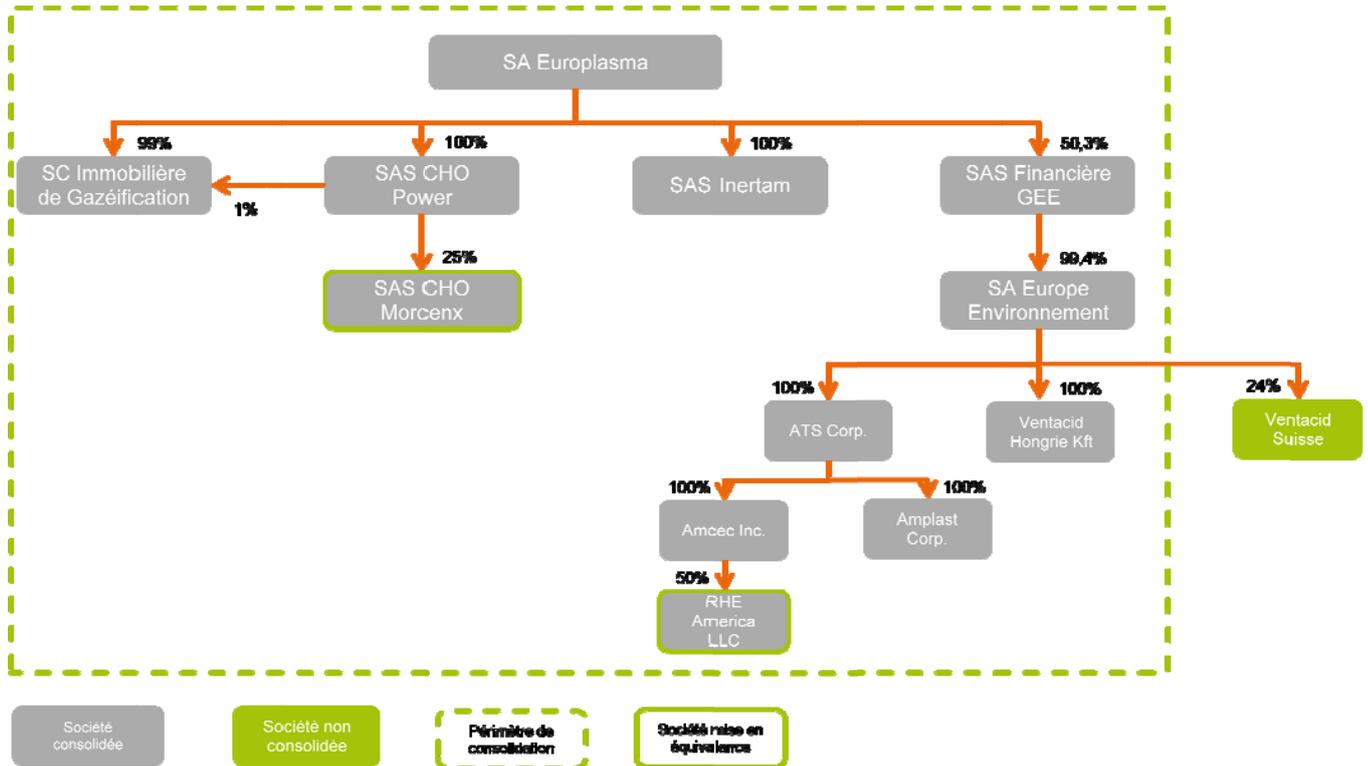
PRESENTATION DU GROUPE

2.6 APERÇU DES ACTIVITES

Les activités du Groupe Europlasma ont vocation à réduire l'impact environnemental de l'Homme. Les technologies développées par le Groupe visent, en effet, à apporter des solutions pour :

- une gestion raisonnée des déchets ;
- une amélioration de la qualité de l'air ;
- une alternative à l'utilisation des énergies fossiles.

2.6.1 STRUCTURE DU GROUPE



PRESENTATION DU GROUPE

2.6.2 LES ACTIVITES

Le groupe Europlasma intervient à la confluence des marchés de l'environnement et de l'énergie via ses 4 secteurs d'activités :

Etudes et Ingénierie, torches & procédés

EUROPLASMA



Est le spécialiste des torches à plasma. Europlasma conçoit et fabrique des systèmes torches à plasma pour des applications industrielles, dans les secteurs de la destruction de déchets et de la gazéification haute température notamment.

Air et gaz



Est l'expert dans la ventilation industrielle, le traitement des mauvaises odeurs et des rejets gazeux toxiques. Europe Environnement propose des solutions de traitement clé en mains.

Déchets dangereux



inertam

Est l'exploitant de l'usine de traitement des déchets d'amiante et sera l'exploitant de l'usine de production d'électricité en cours de construction à Morcenx (Landes, France).

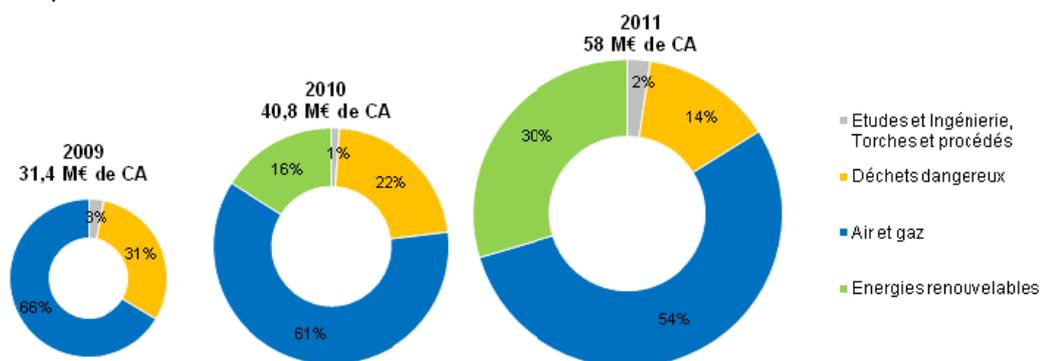
Energies renouvelables



CHO-POWER

Est le fournisseur de solutions de production d'énergie à partir de déchets et de biomasse. Sa technologie est basée sur la gazéification avancée par procédé plasma.

Le chiffre d'affaires du Groupe au titre des années 2009, 2010 et 2011 se répartit comme suit entre les 4 secteurs opérationnels :



PRESENTATION DU GROUPE

2.6.3 PRINCIPAUX MARCHES

2.6.3.1 *Marché du traitement de l'air et gaz*

2.6.3.1.1 Un enjeu majeur

La protection de l'environnement est l'un des enjeux majeurs de l'éco-industrie, notamment en termes de qualité de l'air.

Conscients du risque de changement climatique, les principaux états industrialisés (à l'exception des Etats-Unis) se sont engagés à travers le protocole de Kyoto en 1997 à réduire globalement de 5,5 % leurs émissions de gaz à effet de serre sur la période 2008-2012 par rapport au niveau atteint en 1990.

2.6.3.1.2 Un cadre réglementaire de plus en plus contraignant

Afin de respecter cet engagement, chaque état membre doit prendre des mesures et mener des actions rigoureuses pour lutter contre cette pollution induite en grande partie par les activités humaines.

Au niveau européen, de nombreuses directives traitant de la qualité de l'air ont été adoptées :

- Directive n° 2008/50/CE du 21/05/08 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe ;
- Directive n° 2004/107/CE du 15/12/04 concernant l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant ;
- Directive n° 2002/3/CE du 12/02/02 relative à l'ozone dans l'air ambiant ;
- Directive n° 2000/69/CE du 16/11/00 concernant les valeurs limites pour le benzène et le monoxyde de carbone dans l'air ambiant ;
- Directive n° 96/62/CE du 27/09/96 concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant ;
- Directive n° 1999/13/CE du 11/03/99 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations et ;
- Directive 1999-30-CE du 22 avril 1999 relative à la fixation de valeurs limites pour l'anhydride sulfureux, le dioxyde d'azote et les oxydes d'azote, les particules et le plomb dans l'air ambiant.

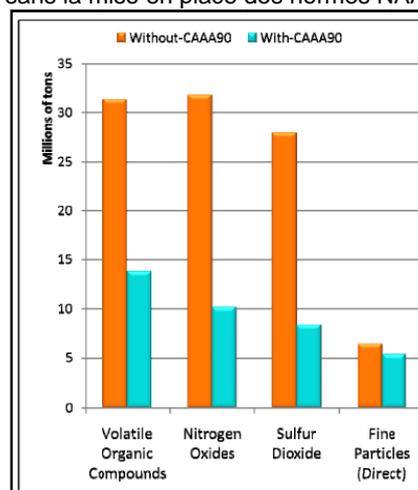
Aux Etats-Unis, le Clean Air Act Agreement de 1990 (CAAA90) réglemente les émissions toxiques dans l'atmosphère : l'agence pour la

protection de l'environnement américaine, l'EPA², est chargée d'établir et de contrôler les normes de qualité de l'air ambiant, les NAAQS³. En cas de non conformité, l'état concerné et l'EPA dressent un plan de mise en œuvre, SIP⁴, afin de respecter les niveaux d'émissions imposées par les NAAQS. Chaque état peut néanmoins définir des niveaux d'émission plus stricts que ceux imposés au niveau fédéral.

L'action de l'EPA est ciblée sur 6 grands types d'émission de polluants :

- l'ozone,
- les particules,
- le monoxyde de carbone,
- l'oxyde de nitrogène,
- le dioxyde de soufre et
- le plomb.

Projection en 2020 des émissions aux USA de certains polluants selon 2 scénarios de l'EPA : avec et sans la mise en place des normes NAAQS



Source: Clean Air Act section 812 – Second prospective study- www.epa.gov/oar/sect812

² Environmental Protection Agency

³ National Ambient Air Quality Standards

⁴ State Implementation Plans

PRESENTATION DU GROUPE

Les enjeux économiques et financiers étant considérables pour l'avenir, le marché du traitement de l'air se caractérise par :

- un faible nombre d'acteurs,
- des exigences environnementales de plus en plus contraignantes et
- des rejets dans l'atmosphère variés, nécessitant des traitements spécifiques en fonction du type de rejet et du débit.

2.6.3.1.3 Les solutions sur le marché

Les deux principales techniques d'assainissement de l'air pollué sont :

- les techniques destructives, qui cassent les molécules polluantes, comme l'oxydation thermique ou catalytique, le traitement biologique, la photo catalyse et le plasma ;
- les techniques séparatives qui permettent l'extraction plus ou moins ciblée des substances polluantes, comme la cryo-condensation/condensation, les techniques membranaires, l'adsorption et l'absorption (lavage de gaz).

Le secteur d'activité Air et Gaz est positionné sur plusieurs domaines et il est utile de les différencier pour analyser la concurrence en fonction de nos sources internes.

- Dans le domaine industriel (automobile, électronique, industrie manufacturière) où le Groupe livre des installations complètes de traitement des effluents gazeux avec des équipements de grande dimension, la concurrence n'est pas très active car son assise financière ne lui permet pas de donner les garanties suffisantes. L'atout du Groupe Europlasma est donc sa capacité à prendre des affaires unitaires assez importantes en volume financier et en dimensions, tout en intégrant des fabrications et des technologies extérieures.
- Dans le domaine des appels d'offres publics (quasi exclusivement sur le traitement des odeurs de stations d'épuration) la concurrence est plus vive parce que les technologies employées sont assez peu différenciées par le savoir faire, du moins pour les plus courantes ; on trouve donc de petits acteurs locaux tirant les prix vers le bas et utilisant des technologies peu onéreuses, mais aussi peu efficaces. Le secteur Air et gaz se concentre sur des appels d'offres à forte valeur ajoutée technique et à un certain niveau de taille. Sa capacité à produire un certain nombre de pièces dans son usine hongroise lui permet de suivre cette course aux prix.

- Dans le domaine des solvants (COV), le Groupe a un gros concurrent américain qui sous-traite en Inde, mais se bat surtout contre les effets de la législation qui permet de payer moins cher une technique non respectueuse de l'environnement (l'incinération) visant à éliminer les COV plutôt qu'à chercher à les recycler grâce aux techniques de régénération proposées par le Groupe.
- Enfin dans le photovoltaïque, le Groupe Europlasma a dérangé les acteurs du secteur qui sont de grandes ingénieries mondiales qui avaient leurs habitudes d'achat en découpant en lots assez petits et en consultant localement là où le projet se faisait. Le challenge réussi par le Groupe grâce à la mise en route de l'usine de CATANE en Sicile en temps et en heure fait en ce moment réfléchir les donneurs d'ordre sur l'opportunité de confier les lignes d'abattement des gaz acides en bloc, sans découpage unitaire des packages, pour une meilleure gestion des risques projet.

2.6.3.2 Marché des déchets dangereux

2.6.3.2.1 La gestion des déchets dangereux

D'après les données Eurostat, les ménages et les entreprises de l'Union Européenne (UE 27) ont produit en 2008 en moyenne 196 kg/personne de déchets dangereux, contre 204 en 2006 et 181 en 2004.

En Europe, la directive cadre sur les déchets de la Commission Européenne (directive 2006/16/CE) impose des contrôles en rapport avec la gestion des déchets dangereux, notamment :

- des exigences de traçabilité,
- l'interdiction de mélanger les déchets dangereux avec d'autres déchets et
- l'obligation de notifier à la Commission les déchets qui présentent des propriétés dangereuses mais ne sont pas répertoriés comme tels.

A partir de 1994, la réglementation européenne s'est vue renforcée avec l'adoption de la convention de Bâle. Ce traité international, comptant 172 pays signataires, fixe les règles de contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux, afin de limiter leur exportation vers des pays en voie de développement, où le coût de traitement est peu élevé.

PRESENTATION DU GROUPE

En France, le Code de l'Environnement (selon l'article L541-2) prévoit que tout producteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion conformément aux dispositions du Livre V, Titre IV, Chapitre 1^{er}, de la partie législative du Code de l'Environnement.

Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ses déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers.

Tout producteur ou détenteur de déchets s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge.

2.6.3.2.2 Les déchets radioactifs

Définition et méthodes de gestion

Au sens du code de l'Environnement, les « déchets radioactifs » sont « des substances radioactives pour lesquelles aucune utilisation ultérieure n'est prévue ou envisagée ».

Selon le rapport de la Cour des comptes de janvier 2012, les déchets radioactifs proviennent essentiellement du secteur électronucléaire (62%), mais aussi des secteurs de la Recherche (17%), de la Défense (17%), de l'Industrie (3%) et médical (1%).

Les déchets radioactifs sont répertoriés en fonction de deux principaux critères, à savoir :

- l'activité, calculée à partir de la nature et de la quantité des substances radioactives contenues dans le déchet, et
- la durée de vie, qui correspond au temps nécessaire pour que la radioactivité disparaisse de moitié.

Le tableau ci-dessous présente les différentes méthodes de gestion des déchets radioactifs, en France, en fonction de leur classification :

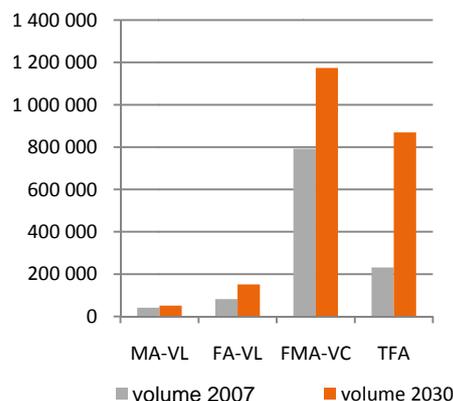
Période Activité	Vie très courte (< 100 jour)	Vie courte (≤ 31 ans)	Vie longue (> 31 ans)
TFA Très Faible Activité	Gestion par décroissance radioactive	Stockage de surface	
FA Faible Activité		Stockage de surface sauf pour certains déchets triés et certaines sources scellées	Stockage à faible profondeur (à l'étude dans le cadre de la loi du 28/06/2006)
MA Moyenne Activité			Stockage profond (à l'étude dans le cadre de la loi du 28/06/2006)
HA Haute Activité		Stockage profond (à l'étude dans le cadre de la loi du 28/06/2006)	

Source : plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs 2010-2012

Etat des lieux

Selon des données de l'ENS⁵ (European Nuclear Society), l'Europe compte 187 centrales nucléaires (dont 58 en France) en fonctionnement et génère au total 40.000 m³ par an de déchets nucléaires, dont environ 80% sont des déchets TFA⁶.

En France, le volume total des déchets nucléaires était de l'ordre de 1 150 000 m³ en 2007 et devrait doubler d'ici 2030. La répartition par type de déchet est présentée dans le graphique ci-dessous :



Source : PNGMDR 2010-2012

Cadre réglementaire

Le 19 juillet 2011, l'Union Européenne a adopté une directive « établissant un cadre communautaire pour la gestion responsable et

⁵ www.euronuclear.org

⁶ www.europa.eu/legislation_summaries/other/127048_fr.htm

PRESENTATION DU GROUPE

sûre du combustible usé et des déchets radioactifs » (directive 2011/70/Euratom).

Cette directive couvre la gestion des déchets radioactifs depuis leur production jusqu'au stockage long terme. Elle définit, entre autres, les obligations en matière de sûreté de la gestion des déchets radioactifs et impose à chaque état membre de mettre en œuvre un Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs (PNGMDR)⁷.

Perspectives de marché

Les déchets très faiblement actifs proviennent principalement du démantèlement des centrales nucléaires (EPI, flocage...⁸).

En France, un nouveau centre de stockage de déchets TFA d'une capacité de 650 000m³ a ouvert ses portes en 2003. Selon la Cour des comptes, après 7 années d'exploitation, 26,8% de l'infrastructure est occupée et le nombre de déchets de TFA devrait atteindre 870 000 m³ d'ici la fin 2030. Le coût du stockage est d'environ 450€/m³/an (frais de surveillance, taxes, etc. inclus).

2.6.3.2.3 Les déchets amiantés

L'amiante, après avoir été largement utilisée pendant plus d'un siècle dans l'industrie du bâtiment, est aujourd'hui interdite dans la majorité des pays développés (France, Royaume-Uni, Allemagne, Suisse, Japon, etc.) en raison de ses effets néfastes et dangereux pour la santé. En France, c'est le cas depuis le 1^{er} janvier 1997.

Les déchets d'amiante résultent généralement des travaux de déconstruction de bâtiments (amiante-ciment), majoritairement des matériaux de flocage et de calorifugeage.

Selon l'ADEME, le gisement de matériaux contenant de l'amiante aurait été estimé à 24 millions de tonnes en 1998⁹. Le ministère du développement durable estimait à 160 000 tonnes la production de déchets déclarés comme amiante en 2008 par l'activité de construction en France¹⁰.

Ces déchets sont dangereux du fait de leur caractère volatil. Ils doivent être conditionnés en double enveloppe étanche et rassemblés dans des récipients de grande capacité.

Cadre réglementaire

En France, des plans régionaux d'élimination des déchets industriels ou PREDIS organisent la réflexion des différents acteurs pour définir les besoins de la région (besoin de capacités, principes de prévention de la production de déchets, de leur gestion...).

L'élaboration de ces plans relève de la compétence des conseils régionaux en application de la loi " Démocratie de proximité " du 27 février 2002 votée dans le cadre de la décentralisation.

Les contenants doivent être étiquetés et le producteur de ce type de déchets est tenu :

- d'établir un bordereau de suivi de déchets d'amiante (BSDA) et
- d'obtenir, avant l'évacuation des déchets, l'accord de l'éliminateur retenu pour la prise en charge des déchets.

Les filières d'élimination

Les filières d'élimination sont les suivantes :

- la vitrification (torche à plasma) ou
- l'enfouissement en installation de stockage de déchets dangereux et/ou non-dangereux.

De ce fait, les principaux acteurs du marché sont, selon nos sources internes, dans la vitrification, Inertam, et dans l'enfouissement, qui représente une forme indirecte de concurrence, les gestionnaires d'installations de stockage de déchets dangereux.

Selon le Code de l'Environnement, l'enfouissement des déchets amiantés ne peut être réalisé que dans des installations autorisées au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, ou dans des installations de stockage pour déchets inertes.

Depuis le 1^{er} décembre 2011, la France est sommée par l'Europe de ne plus stocker ses déchets contenant de l'amiante en Installation de Stockage de Déchet Inerte (ISDI, ex classe 3) et de respecter la réglementation européenne des déchets dangereux en vigueur.

⁷ En France, le premier PNGMDR a été publié en 2007 et mis à jour en 2010

⁸ Définitions dans le glossaire

⁹ Source : Ademe, site internet (Rubrique Domaine d'intervention, Déchets, Déchets amiantés).

¹⁰ Source Commissariat Général au Développement Durable – Chiffres et Statistiques n° 164 – Octobre 2010

PRESENTATION DU GROUPE

2.6.3.3 Le marché des énergies renouvelables

2.6.3.3.1 Le développement des énergies renouvelables

Une énergie renouvelable est une énergie de flux qui n'épuise aucun stock disponible sur la planète¹¹. Ainsi, les énergies d'origine solaire, éolienne, hydraulique, géothermique, issue de bois, déchets, résidus de récolte, ainsi que les biocarburants, biogaz, et pompes à chaleur sont des énergies renouvelables¹².

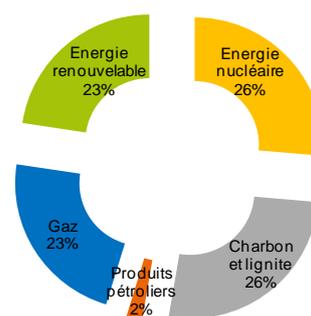
Le recours aux énergies renouvelables se développe dans le contexte de :

- croissance démographique importante : la population mondiale devrait atteindre 9,3 milliards de personnes en 2050 selon le scénario médian de l'ONU¹³, contre 6,9 milliards en juillet 2011 ;
- croissance des besoins énergétiques mondiaux : l'Agence Internationale de l'Energie prévoit une hausse d'un tiers de la demande d'énergie entre 2010 et 2035¹⁴ dans son scénario « Nouvelles Politiques » ;
- hausse des prix des énergies traditionnelles, essentiellement le pétrole et le gaz naturel, et incertitudes sur les capacités de production futures ;
- préoccupations environnementales : les émissions de CO2 ont connu en 2010 un nouveau pic¹⁵, alors que le protocole de Kyoto, signé en 1997, fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

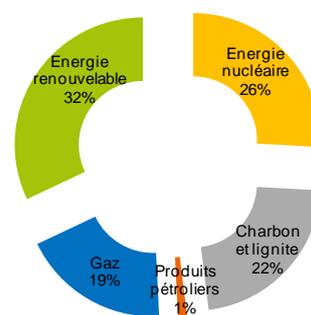
En Europe, le plan climat, communément appelé le « 20 - 20 - 20 », fixe à 20% la part de l'énergie renouvelable dans le mix énergétique et impose une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, d'ici 2020.

Selon la commission européenne¹⁶, la part des énergies renouvelables devrait passer de 23% en 2015 à 32% en 2030, cf. graphiques ci-après.

Production brute d'électricité (TWh) 2015



Production brute d'électricité (TWh) 2030



2.6.3.3.2 La production d'énergie à partir de déchets et/ou de biomasse

L'utilisation de déchets et/ou de biomasse dans le processus de production d'énergie permet également d'apporter des réponses aux problématiques de :

- gestion des déchets,
- indépendance énergétique,
- régularité de production d'énergie.

Selon la Commission européenne¹⁷, la génération d'électricité à partir de biomasse devrait augmenter de près de 50% en volume à l'horizon 2030 et représenter 18% de la génération d'électricité renouvelable.

¹¹ « Livre Blanc des Energies Renouvelables », Syndicat des Energies Renouvelables, Janvier 2012

¹² Selon la définition de l'INSEE.

¹³ Rapport « World Population Prospects – The 2010 Revision » de l'ONU, publié en 2011.

¹⁴ Rapport résumé « World Energy Outlook 2011 » de l'AIE.

¹⁵ Rapport résumé « World Energy Outlook 2011 » de l'AIE.

¹⁶ Source Eurostat 2009 « EU energy trends to 2030 », scénario de base

¹⁷ Source Eurostat 2009, « EU energy trends to 2030 ».

PRESENTATION DU GROUPE

2.6.3.3.3 Les technologies

Les principales techniques de valorisation énergétique de déchets et/ou de biomasse sont les suivantes :

- les traitements biologiques :
 - la méthanisation, traitement biologique anaérobie (sans oxygène) des matières fermentescibles dans un réacteur fermé (digesteur) ;
 - la récupération de biogaz produit dans les décharges, processus naturel de faible rendement, obligatoire en France ;
- les traitements thermiques :
 - l'incinération, traitement thermique des déchets en excès d'air et à haute température, avec possibilité de valorisation énergétique en récupérant la chaleur générée lors de la combustion des fumées dans un réseau chaleur propre ;
 - la pyrolyse, traitement thermique en absence d'air et à température modérée ;
 - la gazéification, traitement thermique en absence d'air à haute température permettant de valoriser des déchets solides contenant une fraction combustible en gaz de synthèse, lui-même converti en électricité.

Selon nos sources internes, d'autres acteurs se sont positionnés sur le marché de la production d'énergies renouvelables par gazéification améliorée de la technologie plasma : Advanced Plasma Power (société privée au Royaume-Uni), Alter NRG (société cotée au Canada), et Plasco Energy Group (société non cotée au Canada). De petites unités ou « pilotes » sont en fonctionnement ou phase de tests plus ou moins avancés. Ces acteurs utilisent des technologies de torches à plasma qui ne leur sont pas systématiquement propres, contrairement au Groupe Europlasma.

PRESENTATION DU GROUPE

2.6.4 PRINCIPALES ACTIVITES

2.6.4.1 Air et gaz

Chiffres clés

En K€	2011 IFRS	2010 IFRS	%
Chiffre d'affaires	31 516	24 885	26,6%
Résultat opérationnel	952	-109	-973,4%
EBITDA	1 718	970	77,1%
Imm. corporelles	7 930	8 607	-7,9%
Goodwill et autres Immobilisations incorporelles	5 855	5 863	-0,1%

	2010 Normes Françaises reclassées au format IFRS	2009 Normes Françaises reclassées au format IFRS	%
Chiffre d'affaires	24 885	20 827	19%
Résultat d'exploitation	-245	-523	-53%
EBITDA	834	284	194%
Imm. corporelles	8 607	10 819	-20%
Goodwill et autres Immobilisations incorporelles	8 480	9 000	-6%

Le sous-groupe Europe Environnement est le spécialiste de la ventilation industrielle et du traitement des mauvaises odeurs et des rejets gazeux toxiques.

Europe Environnement intervient pour

- établir des diagnostics : identification et quantification des polluants rejetés par une exploitation industrielle ; ce diagnostic débouche sur l'élaboration d'un cahier des charges, prélude d'un appel d'offres, qui précise les procédés de collecte de gaz à mettre en place et les traitements à appliquer afin de les dépolluer ;
- fournir et installer des solutions d'aspiration et de ventilation clé en mains. Ces systèmes sont intégrés dans les ensembles fabriqués par Europe Environnement, ou dans des installations proposées par des installateurs ou des intégrateurs extérieurs.

2.6.4.1.1 Le savoir-faire

Trois expertises sont associées au traitement de l'air :

- le génie des procédés chimiques,
- l'aéraulique et
- la chaudronnerie plastique, le plastique étant le seul matériel capable de résister valablement aux attaques corrosives et acides.

2.6.4.1.2 L'offre Europe Environnement

Le sous-groupe Europe Environnement propose les principales solutions suivantes :

- la tour à charbon actif, procédé qui peut être utilisé pour l'abattement des odeurs et pour le traitement de gaz divers. Il s'agit d'une technique dite « séparative » qui consiste à piéger les polluants gazeux dans le charbon ;
- le laveur de gaz, qui permet de traiter des gaz contenant des polluants acides, azotés et soufrés. Cette technique repose sur la solubilisation d'un polluant gazeux dans un liquide (eau, eau + réactif ou solvant), et est notamment utilisée pour désodoriser les stations d'épuration et les industries ;
- les solutions de biofiltration, techniques dites destructives, qui consistent à dégrader les polluants gazeux à l'aide de bactéries contenues dans des supports (billes d'argile, ou écorces par exemple). Cette méthode présente l'avantage de détruire définitivement les polluants.

Plus précisément, les procédés AMCEC d'absorption consistent à traiter les effluents gazeux industriels contenant des solvants sur des lits de charbon actif. Les solvants sont retenus par le charbon actif et l'air ainsi purifié peut être relâché dans l'atmosphère. Les lits sont automatiquement régénérés en utilisant la vapeur et les solvants récupérés sont recyclés vers les ateliers de production. Cette technologie, dite séparative, élimine la pollution de l'air et assure le recyclage des produits chimiques.

2.6.4.1.3 Les clients et références

Les clients d'Europe Environnement sont essentiellement des grands comptes industriels des secteurs électronique, chimique, galvanoplastique, papeterie, sidérurgie, et des collectivités publiques pour la désodorisation des stations d'épuration notamment.

L'offre d'Europe Environnement s'adresse à tous les secteurs. C'est la raison pour laquelle le sous-groupe utilise des méthodes variées et complexes spécifiquement adaptées aux problèmes de pollution rencontrés par ses clients.

PRESENTATION DU GROUPE

Application dans le domaine de l'énergie solaire

Dans le cadre de la construction par Sharp de la plus importante usine de cellules et de panneaux photovoltaïques d'Europe, 3Sun à Catane (Italie), le sous-groupe Europe Environnement s'est vu confié par Air liquide un contrat de plus de 10M€ pour la fourniture de deux lignes de traitement des gaz acides. Les lignes de traitement, ont été livrées et mises en service en 2011.



*Ligne de traitement des gaz usine 3 Sun
Polluants en entrée : HF, NO₂, NO, SiF₄
Débit : 69 840 m³/h pour chaque ligne*

2.6.4.1.4 La prise de contrôle d'Europe Environnement

Le Groupe a pris le contrôle du sous groupe Europe Environnement en 2006, via la société Financière GEE (FIG). Les 2 dirigeants d'Europe Environnement ont vendu et apporté leurs participations dans Europe Environnement à la société Financière GEE, en contrepartie d'un prix en numéraire et de titres dans la Financière GEE.

Financière GEE a réalisé une augmentation de capital au profit des actionnaires suivants :

- Europlasma SA, qui a apporté en contrepartie ses titres Europe Environnement et
- un groupe d'actionnaires constitué de la Banque Populaire développement, FIP banque Populaire Proximité Grand Est 2004 et Euro Capital.

Cette opération a donné lieu à la conclusion d'un pacte d'actionnaires entre les actionnaires de FIG qui prévoit :

- les modalités de fonctionnement et de prise de décision de FIG ;
- une distribution annuelle de 30% du résultat comptable annuel pour FIG et ses filiales, sous réserve que cette distribution n'affecte pas de manière importante la trésorerie de la société concernée, ou ne la mette dans une situation de difficulté ;
- l'inaliénabilité pour Europlasma SA des actions pendant 4 ans, soit jusqu'en 2010 ;
- des droits de préemption et de sortie conjointe ou de sortie totale en cas de perte de contrôle par Europlasma SA et des droits de retrait dans certains cas ;
- l'obligation de vendre les titres FIG, à compter du 30/09/2010, à un tiers qui satisferait des actionnaires détenant au moins 80% du capital : en cas d'accord de 80% au moins des actionnaires de FIG sur une cession des titres FIG à un tiers, FIG et ses filiales ne feraient plus partie du périmètre consolidé, et en conséquence, les produits et charges, actifs et passifs liés à l'activité du traitement de l'air, ainsi que les intérêts minoritaires y afférents, ne seraient plus intégrés en consolidation à compter de cette éventuelle cession (voir notamment la note 10 Information sectorielle des Etats Financiers Consolidés), en contrepartie du prix convenu ;
- des droits de suite, en cas de changement de contrôle de Financière GEE ;
- une clause « anti dilution » ;
- une clause de liquidité prévoyant la sortie du capital à compter du 01/01/2012.

Un avenant au pacte d'actionnaires a été conclu en date du 26/01/2012 en vue de reporter d'un an les effets de la clause de liquidité prévue dans le pacte initial.

La prise de contrôle a donné lieu à la nomination de Messieurs Jean-Claude Rebuschung et Pierre Bellman en tant que Président Directeur Général et Directeur Général Délégué d'Europe Environnement.

PRESENTATION DU GROUPE

2.6.4.2 Déchets dangereux

Chiffres clés

En K€	2011 IFRS	2010 IFRS	%
Chiffre d'affaires	7 960	8 982	-11,4%
Résultat opérationnel	-1 179	38	-3202,6%
EBITDA	634	1 650	-61,6%
Imm. corporelles	5 664	5 343	6,0%
Goodwill et autres Immobilisations incorporelles	2 643	2 659	-0,6%

	2010 Normes Françaises reclassées au format IFRS	2009 Normes Françaises reclassées au format IFRS	%
Chiffre d'affaires	8 982	9 669	-7%
Résultat d'exploitation	80	508	-84%
EBITDA	1 692	1 492	13%
Imm. corporelles	5 343	6 621	-19%
Goodwill et autres Immobilisations incorporelles	3 323	3 557	-7%

2.6.4.2.1 Le savoir-faire

Gestion des déchets d'amiante

La vitrification par le procédé de la torche à plasma représente à l'heure actuelle la seule alternative au stockage en décharge des déchets de flocage, calorifugeage ou faux-plafonds selon l'ADEME¹⁸.

La vitrification permet de dégager la responsabilité du propriétaire des déchets d'amiante, ceux-ci, rendus inertes, étant valorisés : la technologie plasma permet de détruire définitivement la fibre d'amiante en la portant en fusion à 1500°C. Une fois refroidi, le COFALIT, matériau obtenu de la fusion des déchets, est inerte et valorisable. Le COFALIT est notamment valorisé comme sous-couche routière.

A ce titre, les déchets traités par Inertam ne sont pas soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Inertam est autorisé à traiter jusqu'à 10 000 tonnes de déchets dangereux par an (Arrêté préfectoral 2003/139 du 16/04/03) et, depuis 2001, ce sont plus de 52 000 tonnes de déchets amiantés qui ont été traitées.

Les services d'Inertam

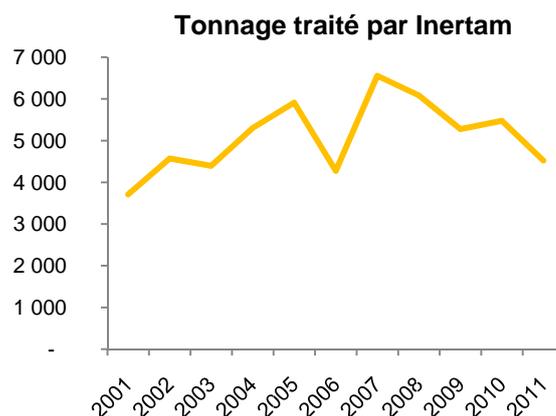
Les services proposés par Inertam s'étendent de l'enlèvement du déchet jusqu'à sa destruction avec remise d'un certificat de destruction totale.

Les déchets de matériaux contenant de l'amiante sont classés comme marchandises dangereuses de classe 9 par le règlement ADR¹⁹. Leur transport nécessite de faire appel à un acteur intervenant au niveau international à tous les stades du cycle avec un niveau d'exigence de traçabilité et de sécurité maximal.

Inertam propose une prise en charge globale du transport de tous les déchets amiantés et assure :

- la préparation technique et administrative des transports,
- la gestion technique et financière des contrats de transport,
- les relations avec les autorités compétentes en matière de sécurité et de protection physique et/ou d'ordre public,
- la réalisation du transport via un réseau international de partenaires (compagnies maritimes et ferroviaires, transporteurs, transitaires),
- le suivi et la traçabilité des transports au travers de son Unité Opérationnelle de Suivi (UOS).

Inertam est autorisé à traiter les déchets amiantés émanant des 166 pays signataires de la Convention de Bâle.



¹⁸ Source ADEME, site Internet (Rubrique Domaine d'intervention, Déchets, Déchets amiantés)

¹⁹ L'ADR « Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route » régit le transport sécurisé.

PRESENTATION DU GROUPE

2.6.4.2.2 Les clients d'Inertam

Les clients d'Inertam sont de typologie diverse (grandes structures publiques ou privées, à importantes opérations de désamiantage, ou environnementales) ; il s'agit :

- d'institutionnels (Assemblée Nationale, Sénat, Ministères, OCDE...);
- de collectivités territoriales (Conseils Régionaux ou Généraux, Communes...);
- d'établissements dans le domaine de la santé (Hôpitaux, AP-HP, CNAM...);
- d'établissements d'immobilier public (SNCF, La Poste, Domofrance, ICADE...);
- d'industriels (EDF, Total, Alstom, Dassault, Véolia...);
- de foncières privées (Nexity, Unibail, Gecina...) ou de banques et assurances (BNP Paribas, Crédit Lyonnais, Caisse Epargne...).

2.6.4.2.3 Stratégie et perspectives

La stratégie industrielle du groupe est de :

- continuer à optimiser le procédé et investir dans l'outil de production ;
- trouver des modes de valorisation à forte valeur ajoutée pour le COFALIT ;
- trouver des axes de diversification pour pérenniser l'activité et développer l'expertise technique des équipes, notamment dans le cadre de l'exploitation de l'usine de production d'énergie de CHO Morcenx. L'exploitation des deux sites en parallèle permettra de bénéficier de retours d'expérience croisés.

Malgré un environnement économique défavorable, le groupe compte :

- augmenter le taux de pénétration du marché accessible, estimé à plus de 30 000 tonnes annuelles de déchets générés (amiante libre)²⁰ ;
- diversifier l'activité avec le traitement de nouveaux déchets (amiante lié), représentant plus de 90% du marché total, estimé à plus de 160 000 tonnes²¹ ;
- améliorer la fidélisation des maîtres d'ouvrage publics ou privés réguliers ;
- poursuivre son engagement auprès des collectivités locales et territoriales ;
- développer son activité au niveau européen.

²⁰ Source Syndicat du Retrait et du Traitement de l'amiante (SYRTA)

²¹ Source Commissariat Général au Développement Durable – Chiffres et Statistiques n° 164 – Octobre 2010

2.6.4.3 Etudes et ingénierie, Torches et procédés

Chiffres clés

En K€	2011 IFRS	2010 IFRS	%
Chiffre d'affaires	1 369	442	209,7%
Résultat opérationnel	-42	-2 026	-97,9%
EBITDA	596	-1 691	-135,2%
Imm. corporelles	5 536	2 128	160,2%
Goodwill et autres Immobilisations incorporelles	465	35	1228,6%

	2010 Normes Françaises reclassées au format IFRS	2009 Normes Françaises reclassées au format IFRS	%
Chiffre d'affaires	442	908	-51%
Résultat d'exploitation	-1 883	-3 939	-52%
EBITDA	-1 548	-3 397	-54%
Imm. corporelles	2 128	2 448	-13%
Goodwill et autres Immobilisations incorporelles	35	2 221	-98%

2.6.4.3.1 L'ingénierie et les torches à plasma

Europlasma conçoit et développe des systèmes plasma (torches et fours associés) dont la haute température peut avoir une application dans :

- la gazéification haute température pour biomasse et déchets non dangereux,
- la destruction de déchets dangereux (cendres, amiante...),
- la réduction et immobilisation des déchets faiblement et très faiblement radioactifs et
- la sidérurgie.

Ces systèmes plasma sont vendus à des industriels comme sous-ensembles d'installations plus larges, et sont généralement accompagnés d'une prestation de maintien en condition opérationnelle.

Les prestations d'Europlasma incluent :

- les études et l'ingénierie complète ou partielle des fours de traitement utilisant des torches ;
- leur construction, installation et mise en service, adaptées aux spécificités de chaque projet (adéquation four/torche, choix de la puissance, du débit, dimensionnement du four ou de l'enceinte de traitement, etc...) ;
- la fourniture de systèmes torches de puissance adaptée au procédé ;
- le service après-vente et l'évolution des systèmes torches (fourniture de pièces de rechange essentiellement) ;
- l'assistance technique nécessaire sur les fours ou enceintes de traitement et les systèmes torches.

PRESENTATION DU GROUPE

Europlasma commercialise des licences, notamment en matière de vitrification des déchets dangereux à l'export, comme par exemple au Japon et en Corée du Sud. En effet, la solution plasma permet de réduire significativement les volumes : à titre d'exemple, la réduction de volume est de 1/80 pour les déchets organiques et 1/2 pour les déchets inorganiques.

Les clients d'Europlasma sont :

- d'une part des collectivités, directement ou à travers des industriels, et
- d'autre part des sociétés privées.

2.6.4.3.2 La recherche et développement

Europlasma a dédié depuis sa création une grande partie de ses investissements à la recherche et au développement d'unités de traitement utilisant la technologie de la torche à plasma.

Europlasma continue de développer son activité de recherche et développement, notamment avec un plan de R&D validé pour les années 2009 à 2014.

Domaine de l'Energie (Waste To Energy, WTE)

Programme KIWI

Europlasma et Kobelco Eco-Solutions (« Kobelco », Groupe Kobe Steel) ont entrepris un programme commun de recherche et développement dans la production d'électricité à partir de déchets et de biomasse. Le projet porte sur la mise au point d'un procédé industriel basé sur les technologies respectives d'Europlasma et de Kobelco, dit KiWi²². Les objectifs du programme portent sur :

- des tests d'une nouvelle technologie de gazéification basée sur un réacteur en lit fluidisé,
- des essais avec différents types de déchets,
- l'étude de la cinétique des réactions de gazéification, et
- l'évaluation des polluants et goudrons contenus dans le gaz.

Dans un premier temps, l'objectif du programme est de qualifier le gaz obtenu avec différents types de déchets et d'adapter le système pour obtenir un gaz de très bonne qualité. Dans une seconde phase de développement, la valorisation énergétique du gaz sera étudiée avec la mise en place d'un

moteur d'1MW, ou bien la transformation du gaz en carburant de synthèse, ou encore l'extraction d'hydrogène pour le secteur des piles à combustible. Ce programme ambitieux nécessite un co-investissement de plus de 6M€ sur 3 ans et est réalisé sur la plate-forme d'essais d'Europlasma à Morcenx (Landes, France).

KiWi a été associé au programme de développement du Turboplasma.

Programme ANR Turboplasma

La matière organique est l'une des plus importantes sources d'énergie renouvelable. Cette matière organique, sous forme de biomasse ou de déchets, peut être valorisée par conversion thermo-chimique en un gaz combustible pour être utilisée :

- dans la production de chaleur, d'électricité,
- ou comme produit de base pour la synthèse chimique de carburant liquide.

Le gaz obtenu contient généralement des impuretés (notamment des goudrons), qui empêchent son utilisation efficace. A l'heure actuelle, la plupart des procédés de dépollution sont complexes et/ou onéreux. Le craquage thermique de ces goudrons est une solution prometteuse qui peut être mise en œuvre grâce aux propriétés thermiques du plasma. Un fois le gaz purifié, il est possible de produire de l'électricité avec un rendement optimal.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- approfondir les connaissances sur le comportement du dard plasma dans une enceinte confinée : essais avec la torche à plasma pour cartographier le dard ;
- comprendre l'aérodynamique interne du réacteur : développement d'un modèle numérique représentant le turboplasma afin d'en optimiser la géométrie et d'avoir un aperçu de la composition du gaz et des champs de vitesse/température ;
- déterminer les matériaux réfractaires à utiliser dans ces conditions extrêmes (composition du gaz et température), grâce aux résultats précédents. L'élaboration de matériaux réfractaires adaptés se fait par des essais de corrosion par les inorganiques présents dans le gaz ;
- développer un moyen d'analyse des goudrons afin d'évaluer la performance du réacteur. La méthodologie choisie est l'échantillonnage sur phase solide qui permet d'échantillonner le gaz en quelques minutes là où les prélèvements classiques prennent plusieurs heures.

²² KiWi : Kobelco Industrial CHO-PoWer Gasification

PRESENTATION DU GROUPE

Domaine de la Vitrification des déchets dangereux

Dans le cadre de l'ANR SESCO (2010/2013), Europlasma développe des procédés de fabrication visant à valoriser le matériau COFALIT, issu de la vitrification de déchets amiantés, dans la filière de stockage de l'énergie thermique solaire.

Ce projet consiste à utiliser le COFALIT comme matériau de stockage d'énergie solaire du fait de sa conductivité thermique élevée. Le COFALIT pourra être adapté et moulé à façon, en fonction des besoins.

Le projet vise à développer une solution nouvelle, brevetable, économiquement pertinente et présentant des avantages concurrentiels et environnementaux.

Le consortium travaillant sur le projet est constitué d'un laboratoire de thermo-énergétique (Promes), d'un laboratoire de matériaux (Cemthi) et d'Europlasma, associé à Silimelt.

En cas de succès, le projet pourrait modifier l'approche technico-économique des systèmes solaires à concentration et ouvrir des perspectives à d'autres applications de stockage de chaleur sensible haute température.

Développement des torches à plasma.

Afin d'adapter ses torches à plasma aux procédés ci-dessus, Europlasma se doit de développer et d'investir en R&D, pour :

- réduire les coûts d'acquisition en optimisant la définition des systèmes plasma (nouvelle bobine de champ, etc.) ;
- réduire les coûts d'exploitation des systèmes plasma (augmentation de la durée de vie des électrodes, torche bas NOx, etc.) ;
- adapter les torches à de nouveaux procédés et de nouveaux gaz plasmagènes (CO2 ou gaz de synthèse résiduel - tail gaz- en ce qui concerne la filière WTE, mélange de gaz sans azote en ce qui concerne la filière Silicium) ; et
- développer une nouvelle gamme de torches (plage de puissance).

Sur l'année 2010 / début 2011, la nouvelle torche à plasma B0300 (300kW) a pu être caractérisée à l'air et au CO2 et des essais de longue durée ont permis de valider une durée de vie convenable vis-à-vis des procédés visés.

De même une configuration de torche à plasma "Bas NOx" a été développée et validée sur l'unité de vitrification des déchets amiantés d'Inertam.

Les années à venir seront consacrées à l'adaptation de la torche à plasma à la filière Waste To Energy ainsi qu'à la réduction des coûts.

L'ensemble de ces développements fait l'objet de dépôts de brevets visant à protéger le savoir-faire d'Europlasma. La stratégie du Groupe en matière de propriété intellectuelle est abordée en section 3.4.5.2 Risques liés à la propriété intellectuelle.

2.6.4.3.3 Les références

En 1995, Europlasma a conçu pour la Communauté Urbaine de Bordeaux une unité de vitrification des cendres (7t/j) dans l'incinérateur des ordures ménagères situé à Cenon (33).

En 2003, Europlasma a conçu pour sa filiale Inertam une unité de vitrification de déchets d'amiante d'une capacité de 8 000 tonnes par an.

Europlasma a équipé des unités de vitrification des cendres intégrées dans 4 incinérateurs d'ordures ménagères au Japon et compte 2 licenciés dans l'archipel nippon, à savoir Kobelco Eco-Solutions (Groupe Kobe Steel) et Hitachi Zosen, grands groupes industriels privés.

Enfin, suite à l'accord signé en 2007 avec la société coréenne Kolon portant sur une licence pour le savoir-faire de la vitrification des cendres, Europlasma a équipé d'un système torche à plasma l'incinérateur de boues de station d'épuration de la ville de Yongin, en Corée du Sud. L'unité de vitrification est dimensionnée pour traiter chaque année 5 000 tonnes de cendres.

Europlasma développe son expertise dans le compactage des déchets faiblement radioactifs dans le cadre du contrat de traitement et de conditionnement de déchets radioactifs pour la centrale nucléaire Kozloduy Nuclear Power Plant (KNPP) en Bulgarie. Europlasma est en charge de la mise en œuvre du four à plasma qui permet de réduire et immobiliser les déchets radioactifs.

PRESENTATION DU GROUPE

2.6.4.4 Energies Renouvelables

Chiffres clés

En K€	2011 IFRS	2010 IFRS	%
Chiffre d'affaires	17 186	6 527	163,3%
Résultat opérationnel	-176	2 506	-107,0%
EBITDA	-259	2 622	-109,9%
Imm. corporelles	1 212	0	
Goodwill et autres Immobilisations incorporelles	1 035	2 160	-52,1%

	2010 Normes Françaises reclassées au format IFRS	2009 Normes Françaises reclassées au format IFRS	%
Chiffre d'affaires	6 527	0	
Résultat d'exploitation	2 506	-36	-7061%
EBITDA	2 622	-36	-7383%
Imm. corporelles	0	0	
Goodwill et autres Immobilisations incorporelles	2 160	0	

2.6.4.4.1

L'offre CHO Power

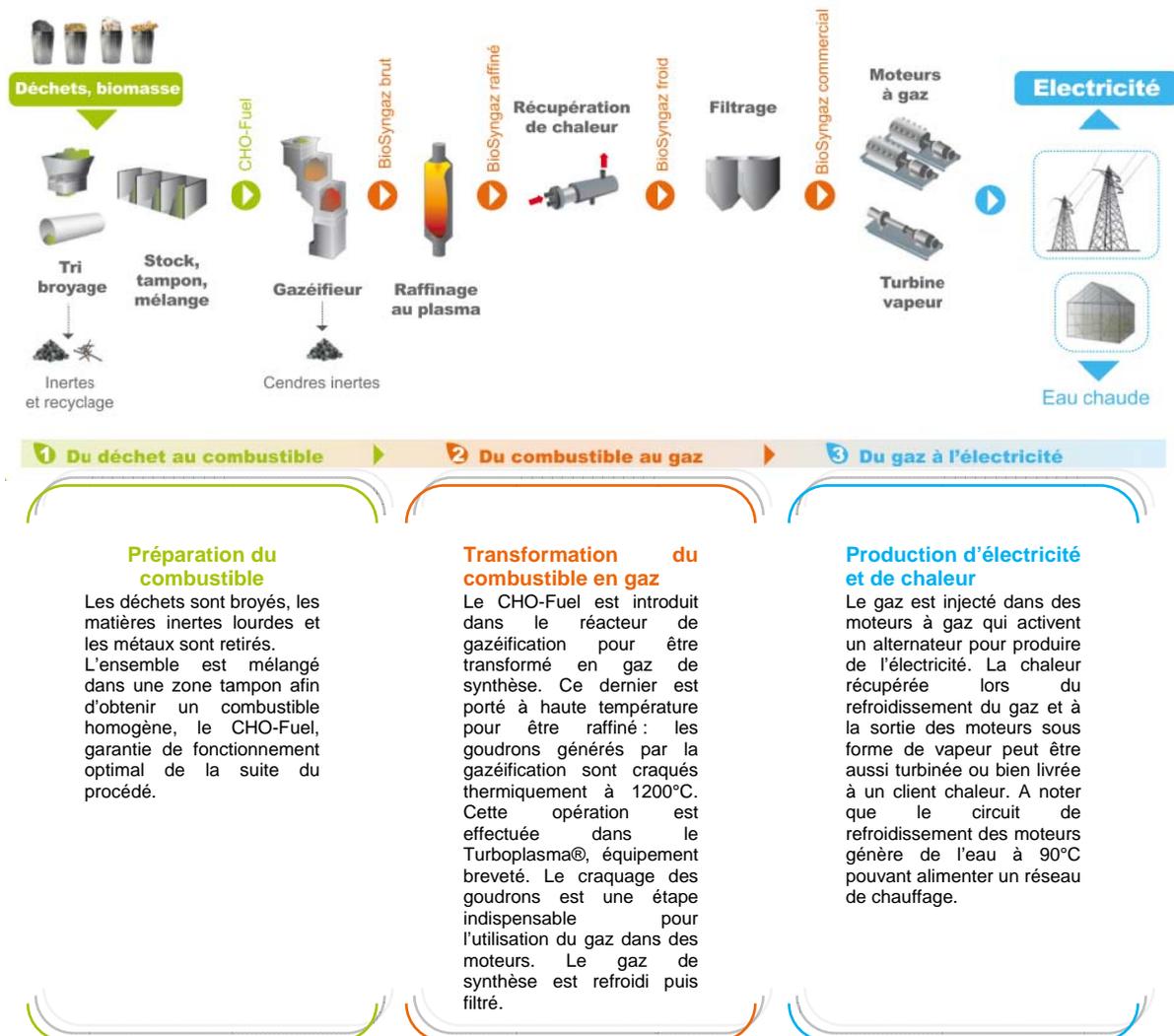
CHO Power offre des solutions de production d'énergie à partir de déchets et/ou de biomasse et en assure l'ingénierie :

- études et conseil au développement : études préliminaires et détaillées d'ingénierie ;
- développement et financement de projets : développement de projets de type BOO (Build Own and Operate) en partenariat avec des développeurs locaux et une structure de financement ad-hoc ;
- construction clés en main : en tant que maître d'œuvre CHO Power délivre des unités clé en main tout en fournissant les équipements propriétaires.

2.6.4.4.2

Le procédé CHO Power

Le procédé CHO-Power, basé sur la gazéification avancée par technologie plasma est composé de 3 étapes :



PRESENTATION DU GROUPE

2.6.4.4.3 La reconnaissance de la technologie CHO-Power

L'observatoire des énergies renouvelables, soutenu par la Commission Européenne et l'ADEME, a identifié Europlasma dans son « Baromètre 2011 des énergies renouvelables électriques en France »²³, pour la filière biomasse solide. La gazéification de la biomasse est présentée comme étant un procédé « intéressant pour augmenter les performances d'une cogénération ».

Cette nouvelle solution de valorisation énergétique des déchets résiduels et de biomasse allie :

- le procédé de la gazéification ;
- les avancées technologiques des torches à plasma ;
- de hautes performances énergétiques ;
- une faible empreinte environnementale, la combustion devant s'effectuer sur du gaz propre ;
- un schéma intelligent de gestion des déchets et
- une très faible emprise au sol.

Le procédé CHO-Power a l'avantage de combiner le procédé de gazéification et la technologie plasma. Les atouts du Groupe incluent la mise en œuvre à l'échelle industrielle du procédé, sa maîtrise de la technologie plasma et son expérience en tant qu'exploitant de l'usine d'Inertam.

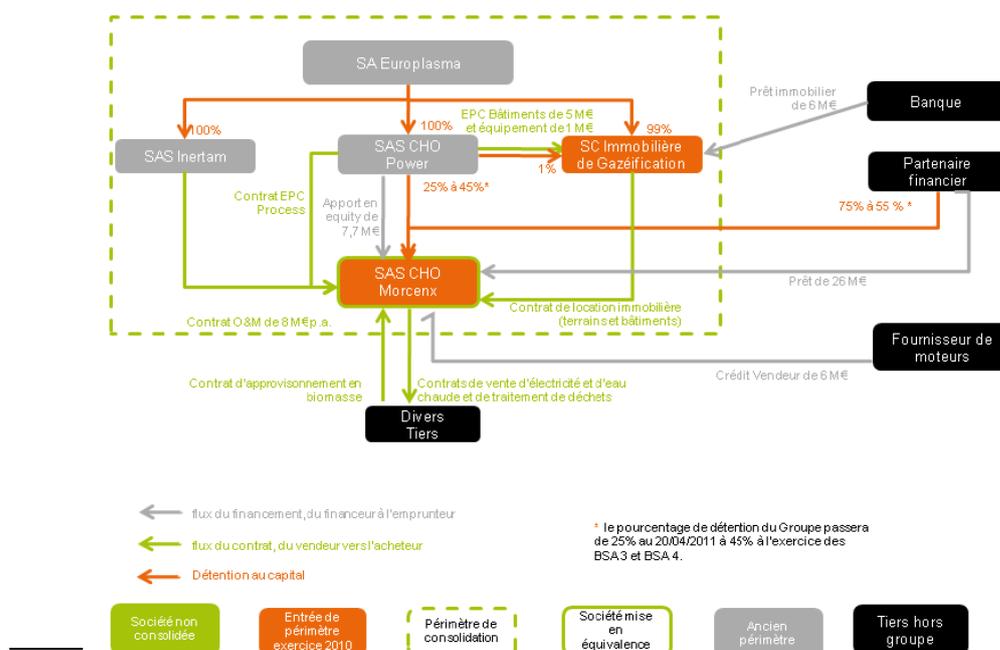
2.6.4.4.4 L'usine de CHO Morcenx

Le Groupe Europlasma a lancé en 2010, avec l'aide d'un partenaire financier, la construction de la première usine de production d'électricité à partir de biomasse et de déchets CHO-Power à Morcenx (Landes, France), au sein de la société CHO Morcenx SAS.

CHO Power SAS a débuté le 01/12/2010 les travaux d'ingénierie, approvisionnement et construction de l'usine CHO-Power de CHO Morcenx dans les Landes (France), en sa qualité de maître d'œuvre, générant ainsi les premiers revenus de cette activité. Cette usine, qui sera exploitée par Inertam, est destinée à produire 12MW d'électricité et à alimenter l'équivalent de 50 000 habitants à partir de plus de 50 000 tonnes annuelles de déchets et de biomasse.

L'usine de Morcenx a nécessité une période de développement et de négociation importante du fait de sa complexité et de son caractère innovant. Le bouclage du financement du projet a abouti fin 2010, ce qui a permis le démarrage des travaux le 1^{er} décembre 2010.

Schéma contractuel et financier du projet CHO à Morcenx



²³Voir ci après dans le glossaire, « Baromètre 2011 des énergies renouvelables électriques en France ».

PRESENTATION DU GROUPE

Afin de réaliser ce projet, le Groupe a fait appel à un partenaire financier avec lequel ont été conclus les principaux contrats suivants:

- Pacte d'actionnaires prévoyant notamment :
 - la montée de CHO Power SAS au capital de CHO Morcenx SAS par exercice de BSA,
 - le mode de fonctionnement de la société CHO Morcenx SAS,
 - les distributions de dividendes (aucune, tant que le contrat d'emprunt n'est pas remboursé en totalité),
 - les modalités de transfert éventuel de titres de la société CHO Morcenx SAS (droit de préemption, obligation pour l'acquéreur éventuel de faire une offre à tous les actionnaires, sortie forcée et conjointe des actionnaires),
 - les modalités de développement futur de projets similaires (exclusivité de 3 ans donnée au partenaire financier pour certains projets définis par critères de taille, financement et pays) ;
- Contrat d'emprunt de 26 M€ en 3 tranches, à des taux variant entre 5 et 15% en fonction des périodes et des besoins de trésorerie du projet. Cet emprunt est garanti par différents mécanismes (compte séquestre, nantissements de fonds de commerce, de titres et de matériels, et créances). Le remboursement sera effectué tous les 6 mois à compter de la date de lancement de l'exploitation de l'usine, selon les excédents de trésorerie.

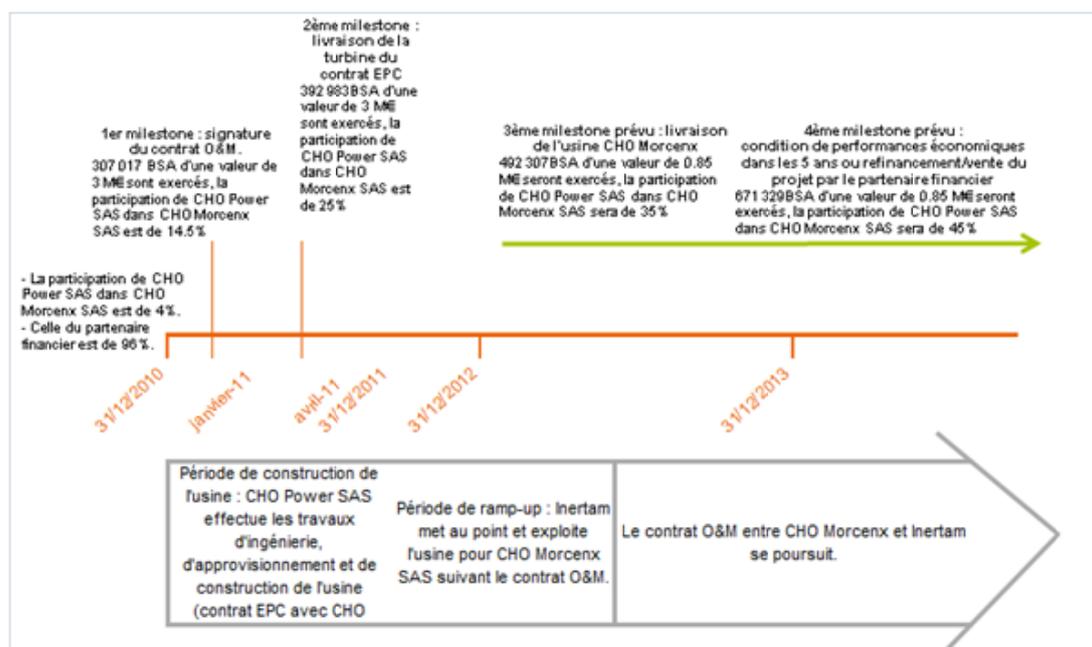
- Contrat d'emprunt de 1 M€ au taux de 6% pour le financement du besoin en fond de roulement de l'opération.

CHO Power SAS assure l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction des installations techniques et équipements de l'usine pour le compte de CHO Morcenx SAS pour un prix contractuel ferme.

Le contrat contient des clauses de garantie en fonction :

- du respect de certaines normes environnementales européennes,
- du respect du calendrier prévu,
- et d'objectifs de production d'énergie et d'efficacité globale pouvant avoir une influence sur le tarif.

Les travaux de génie civil et de construction de matériels annexes sont également assurés par CHO Power SAS, pour le compte de la SCIG pour un montant total de 6,2 M€. Ce dispositif est financé par un emprunt bancaire de 6,2 M€ sur 12 ans à taux fixe (4,4%).



PRESENTATION DU GROUPE

CHO Morcenx SAS a conclu les contrats suivants pour l'exploitation de l'usine :

- contrat d'achat de biomasse, avec un spécialiste de la reconstitution des forêts et de la valorisation de bois, pour des prix et des volumes fixes (prix ajustables tous les 5 ans) et une durée de 15 ans ;
- contrats de traitement de déchets, conclus initialement avec 2 partenaires sur des durées de 15 ans (prix ajustable tous les 5 ans) et réaménagés en 2011 à des fins de diversification des sources d'approvisionnement en déchets ;
- contrat d'exploitation et de maintenance (O&M) avec Inertam pour un prix lié aux revenus de la vente d'électricité de CHO Morcenx à EDF ;
- contrat de vente de chaleur avec Inertam, à un prix calculé par référence à une formule définie par contrat ;
- contrat de vente d'électricité avec EDF au prix arrêté par décret.

Exploitation site de production d'électricité

Bénéficiant de son expertise en matière d'exploitation de site utilisant la technologie plasma, Inertam a été sélectionné pour assurer l'exploitation de l'usine de production d'électricité CHO-Power de Morcenx.

2.6.4.4.5

Stratégie et perspectives

L'activité Energies Renouvelables s'inscrit à la confluence des marchés de la production d'électricité, de l'environnement et du traitement des déchets. Le groupe se concentre actuellement sur la démonstration de l'efficacité de son procédé CHO-Power à l'usine de Morcenx, qui permettra de mieux gérer des ressources sous exploitées (déchets, biomasse) et de produire de l'électricité de façon alternative.

Le Groupe s'emploie à construire un réseau de partenaires stratégiques capables de réunir les conditions nécessaires au développement et à l'exécution d'un projet : permis, terrains, contrats d'approvisionnement en déchets et biomasse, contrat de revente de l'énergie afin de préparer l'avenir. CHO Power pourra ainsi apporter son savoir-faire industriel, construire et exploiter l'installation, ou les déléguer à un tiers.

Le groupe considère que les écosystèmes les plus favorables sont en Europe, et notamment en France et au Royaume-Uni. A terme, les USA et le Canada pourraient également représenter un potentiel important.

PRESENTATION DU GROUPE

2.7 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.7.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les statuts prévoient que le Conseil soit composé de trois (3) membres au moins et dix-huit (18) au plus. Au 31 décembre 2011, le Conseil d'Administration était composé de sept (7) membres

- *Monsieur Pierre CATLIN,
Président non exécutif*

Pierre Catlin compte plus de 25 ans d'expérience à des postes de direction générale de filiales européennes au sein du groupe GDF SUEZ. Il a notamment été membre du comité de direction générale de Fabricom Group, leader européen de la conception, fourniture et maintenance d'installations électriques, mécaniques et de génie climatique, et directeur général délégué, membre du comité de direction de SITA, filiale de Suez Environnement et acteur majeur de la gestion globale des déchets en France et en Europe. Pierre Catlin est également administrateur actif dans diverses associations professionnelles de commerce international.

- *Monsieur Jean-Claude
REBISCHUNG, Directeur Général
Délégué et Administrateur*

Jean-Claude Rebischung a occupé différentes fonctions au sein de diverses sociétés – telles que Dessinateur industriel chez Air Industrie (filiale Saint Gobain), Ingénieur d'affaires chez SIFS (filiale STRAFOR), Responsable de division agroalimentaire COMESSA, Directeur commercial puis Gérant de SIFAT – tout en poursuivant une formation continue en cours du soir.

En 1993, il crée, avec Monsieur Pierre Bellmann, la société Europe Environnement et en devient le Président Directeur Général.

- *Monsieur Didier PINEAU,
Directeur Général et
Administrateur*

Ingénieur CESTI et diplômé de l'Institut de l'Administration des Entreprises, Didier Pineau a été chef de produit TORCHES A PLASMA INDUSTRIELLES puis ingénieur d'Affaires, au sein du groupe Aérospatiale Matra (EADS). Son action y a permis un développement significatif de cette activité et l'obtention de références mondiales sur le secteur plasma. Promoteur de cette technologie, il a été responsable de la conception, la construction, l'installation et du démarrage d'unités industrielles comme celle de la SFPO, d'Uckange, Peugeot, Rhône-Poulenc et du système de chauffage transportable utilisé par EDF.

En 1992, il crée Europlasma aux côtés d'autres ingénieurs. Leur objectif est de mettre au point et de développer des procédés industriels à la pointe de la technologie basés sur l'utilisation de la torche à plasma.

Didier Pineau est à l'origine d'une grande partie de la Propriété Industrielle d'Europlasma.

PRESENTATION DU GROUPE

- *Monsieur Roger AMMOUN,
Administrateur (représentant
légal de la société DLJ MB
Advisors)*

Roger Ammoun est l'un des directeurs du Fonds de Crédit Suisse Asset Management Customized Fund Investment Group. Avant de rejoindre CFG, Roger Ammoun a occupé le poste de CEO de Consensus Business Group, un fonds d'investissement britannique de plusieurs milliards de livres sterling. A ce titre, Roger Ammoun a fondé, en partenariat avec Crédit Suisse, Siemens et le gouvernement d'Abu Dhabi, le fonds Masdar Cleantech 1, gérant 250 millions de dollars.

Roger Ammoun a un MBA de l'université de Columbia (MBA) et est diplômé d'Informatique et de Communication de l'Université Américaine de Beirut.

- *Monsieur Kim Ying LEE,
Administrateur*

Kim Ying Lee est administrateur et Président du Comité d'Audit.

Il a commencé sa carrière chez McKinsey et a occupé des postes de direction dans des entreprises industrielles et des fonds d'investissement à l'international. Son expérience en gestion de projet et en finance lui permet d'occuper des fonctions d'administrateurs dans plusieurs sociétés.

Kim Ying Lee a un MBA de l'université de Chicago et un Doctorat en Economie de l'université d'Amsterdam.

- *Monsieur Erik MARTEL,
Administrateur*

Erik Martel est l'un des directeurs du fonds Masdar Capital, qu'il a rejoint à Abu Dhabi en 2010.

Auparavant, Erik Martel a travaillé dans le secteur de l'énergie chez Goldman Sachs à New York et Calyon en Espagne. Il a un MBA de Harvard Business School et a étudié à Rice University à Houston, Texas.

Erik Martel représente, au Conseil d'administration, les porteurs d'actions de préférence attribuées en 2010.

- *Monsieur François MARCHAL,
Administrateur*

Nommé à l'Assemblée Générale du 21 juin 2011 en tant qu'administrateur, François Marchal est venu renforcer le Conseil d'Administration.

Il a débuté sa carrière au sein de la Banque de L'union Européenne, puis dans diverses sociétés de gestion de portefeuille. En parallèle, il est nommé administrateur, puis membre du Comité d'Audit du Groupe Saint Louis, et sa filiale générale sucrière. Il travaille comme salarié à la Société Générale de 1988 à 1999 en tant que responsable de la vente d'actions françaises à l'étranger. De 1999 à 2010, il est administrateur d'Aval Fund Management à Guernesey.

A ce jour, François Marchal est administrateur indépendant des Laboratoires Boiron.

François Marchal possède un DES de Droit et un DESS de Gestion des Entreprises de Paris Dauphine.

PRESENTATION DU GROUPE

2.7.2 ACTIVITE DU CONSEIL EN 2011

	11 janv. 11	1 mars 11	27 avr. 11	20 juil. 11	5 oct. 11	14 déc. 11
Pierre CATLIN	●	●	●	●	●	●
Didier PINEAU	●	●	●	●	●	●
Kim Ying LEE	●	●	●	●	●	●
Jean-Claude REBISCHUNG	●	●	●	●	●	●
Erik MARTEL	●	●	●	●	●	●
Roger AMMOUN	●	●	●	●	●	●
François MARCHAL	Na ⁽¹⁾	na	na	●	●	●
Total représentation	83%	50%	83%	100%	83%	100%

● Présent
● Absent excusé

Note (1) : François Marchal a été nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 21 juin 2011

2.7.3 ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Groupe Europlasma a mis en place des initiatives structurantes afin de renforcer la gouvernance et l'organisation du Groupe en ligne avec ses ambitions.

Ainsi, le Groupe a formalisé un règlement intérieur qui a été adopté par l'ensemble des membres du Conseil d'administration en 2010.

Ce règlement intérieur décrit notamment :

- la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration,
- l'évaluation des travaux du Conseil d'administration,
- les règles applicables aux administrateurs,
- les différents comités (Comité de la Stratégie et des Investissements, Comité d'Audit, Comité des Nominations et des Rémunérations).

Europlasma dispose de la faculté d'avoir:

- des administrateurs indépendants : M. Kim Ying Lee et M. François Marchal satisfont en effet aux critères suivants :
 - ne pas être salarié de la Société,
 - ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel

ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur,

- ne pas être client ou fournisseur pour lequel la Société représente une part significative de l'activité, ou lié à un tel client ou fournisseur,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années,
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de dix-huit ans,
- ne pas détenir, directement ou indirectement, une participation supérieure à 5% du capital ; et
- des censeurs (art. 13.7 des statuts) : pas de censeur nommé à ce jour.

Les informations concernant les contrats de services liant les membres des organes d'administration à la Société ou à l'une de ses filiales sont données en section 3.9.2.1 ci-après.

PRESENTATION DU GROUPE

2.7.3.1 Rôle du Conseil (Extrait du Règlement Intérieur)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède en outre aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il autorise les décisions suivantes, qui ne pourront être prises par le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué qu'avec l'autorisation préalable du Conseil d'administration, sauf si une telle décision était expressément prévue dans le budget approuvé unanimement par le Conseil d'administration :

- Constituer une nouvelle filiale ou acquérir toute action, part ou participation dans une quelconque société ou entité ;
- Acquérir une participation substantielle des actifs de toute quelconque entité ;
- Contracter tout emprunt ou tout autre endettement ou passif sous forme d'emprunt, autre que le crédit commercial contracté dans le cours normal des affaires ;
- Nommer ou licencier le directeur administratif et financier ;
- Garantir les obligations de toute personne ou entité tierce ;
- Créer ou consentir tout nantissement, hypothèque, privilège ou autre garantie sur un quelconque des actifs de la Société ;
- Initier ou accepter de transiger sur toute demande, action judiciaire, litige ou procédure significatif(ve) ;
- Conclure, mettre fin ou modifier tout accord avec un actionnaire de la Société, une société affiliée de ou une partie liée à la Société (autre que les engagements ordinaires liés à l'emploi et aux accords de rémunération approuvés par le Conseil) ;
- Toute modification significative des activités de la Société ;
- Approuver ou modifier tout plan d'actionnariat salarial ou tout plan d'intéressement des salariés et/ou des dirigeants ;
- Valider le budget consolidé de la Société et de ses filiales.

En toutes hypothèses, les engagements de dépenses ne relevant pas du cours normal des affaires pour un montant supérieur à 25 000 € et les engagements hors bilan devront être cosignés par le Directeur Financier.

Sans préjudice de l'autorisation du Conseil d'Administration, lorsque celle-ci est requise en vertu de dispositions légales, réglementaires, statutaires ou du présent règlement intérieur, le Directeur Général agira dans le respect des procédures actuellement en vigueur au sein de la Société ayant fait l'objet de la certification ISO, qui devront être adaptées en conformité des recommandations du Comité d'Audit.

Le Directeur Général devra prendre ou faire prendre les dispositions nécessaires pour donner les délégations de pouvoirs nécessaires au sein de chaque société du Groupe afin que des modalités identiques de co-signature soient mises en place, sauf en ce qui concerne le sous-groupe Europe Environnement qui continuera d'appliquer les règles qui lui sont propres.

Les engagements de dépenses d'un montant supérieur à deux cent cinquante mille euros (250 000 €) et les engagements hors bilan (sous réserve qu'ils n'aient pas déjà été autorisés au titre des cautions, avals et garanties dans les conditions prévues par l'article L. 225-35 du Code de commerce) devront faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil, dès lors qu'il s'agit d'une dépense non courante ou d'une dépense non prévue au budget consolidé de la Société ou du projet concerné.

Lors de chaque réunion du Conseil, il sera rendu compte de l'utilisation des autorisations en cours de validité ainsi que des prévisions d'utilisation avant la prochaine réunion du Conseil, afin que les administrateurs puissent s'assurer que l'autorisation accordée reste pertinente au regard de l'évolution de l'activité de la Société et de son environnement par rapport à la date à laquelle l'autorisation a été donnée.

2.7.3.2 Mode de fonctionnement du Conseil (Extrait du Règlement Intérieur)

Le Conseil se réunit au moins six (6) fois par an, notamment pour examiner et arrêter les comptes périodiques, pour examiner les budgets et délibérer sur toute question relevant de sa compétence.

Le dernier Conseil de l'exercice arrête, de manière systématique, le calendrier prévisionnel des réunions de l'exercice suivant. L'existence de ce calendrier prévisionnel de réunions ne dispense pas des formalités de

PRESENTATION DU GROUPE

convocation selon les modalités prévues ci-dessus.

Le Président convoque le Conseil à son initiative ou, en cas d'urgence motivée ou bien si une des réunions prévues par le calendrier prévisionnel n'a pu se tenir, sur simple demande du Directeur Général (si cette fonction n'est pas assumée par le Président), ou d'un tiers des administrateurs et, dans ces deux derniers cas, sur un ordre du jour déterminé.

En cas de carence du Président pendant plus de dix jours à compter de la demande formulée par le Directeur Général ou le tiers des administrateurs, le Directeur Général ou lesdits administrateurs pourront valablement convoquer le Conseil. L'auteur de la convocation doit, dans ce cas, joindre à la lettre de convocation sa demande initiale adressée au Président et demeurée sans réponse.

Les convocations sont faites par lettre, courrier électronique ou télécopie. Sauf cas d'urgence dûment caractérisée, elles sont adressées au moins 8 jours avant la date prévue de réunion.

Les convocations mentionnent le lieu et l'heure de réunion et, dans la mesure du possible, l'ordre du jour ; si l'ordre du jour n'a pu être mentionné dans la convocation, ce dernier doit être transmis par écrit aux administrateurs 5 jours au moins avant la date prévue de réunion. Par exception, en cas de convocation directe par le Directeur Général ou par le tiers des Administrateurs dans les conditions précisées ci-dessus, l'ordre du jour doit impérativement figurer dans la convocation.

Le Président s'il est l'auteur de la convocation, fixe l'ordre du jour des réunions. Dans tous les cas et quel que soit l'auteur de la convocation, à la demande d'un quart des Administrateurs, l'ordre du jour peut être modifié ou une question automatiquement inscrite.

La durée des séances du Conseil doit permettre un examen et une discussion approfondie des questions relevant de sa compétence. Le Président est chargé de diriger les débats du Conseil.

Sous réserve de l'indiquer dans la convocation ou par tout moyen écrit avant la réunion du

Conseil, le Président pourra décider de recourir aux procédés de télécommunication (par audio ou visioconférence) pour une réunion donnée.

Toutefois, et afin de conserver la qualité des échanges que permet la présence physique des Administrateurs, le Président s'efforcera de limiter le recours aux procédés de télécommunication et, de même, chaque Administrateur devra faire son possible pour participer physiquement aux réunions du Conseil, plus particulièrement, lorsque ces dernières figurent dans le calendrier prévisionnel arrêté par le Conseil. Les frais de déplacements engagés à cette occasion par les administrateurs leur seront remboursés sur présentation de justificatifs et sur la base du tarif économique pour les transports aériens et sur la base du tarif 1^{ère} classe pour les déplacements en train. En outre, les frais de déplacements liés à la participation aux comités du Conseil d'administration seront également remboursés sur les mêmes bases, ainsi que, avec l'approbation préalable du Président, tout autre déplacement directement lié aux exigences du mandat d'administrateur. L'ensemble des dépenses encourues au titre d'un exercice fera l'objet d'une revue particulière par le comité d'audit.

Le ou les Administrateurs participant par audio ou visioconférence seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le procès-verbal fera mention de tout incident technique relatif à la visio ou audio conférence qui aurait une incidence sur les décisions du Conseil.

L'utilisation des procédés d'audio ou visioconférence n'est pas permise pour l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion, ainsi que pour l'établissement des comptes consolidés et du rapport sur la gestion du Groupe et les documents de gestion prévisionnelle dans le cadre de la prévention des difficultés financières des entreprises quand l'obligation s'applique.

PRESENTATION DU GROUPE

2.7.4 COMPOSITION DES COMITES SPECIALISES

2.7.4.1 Le Comité de la Stratégie et des Investissements

Il est composé de 5 membres :

- M. Pierre Catlin – Président
- M. Roger Ammoun – Membre
- M. Erik Martel – Membre
- M. Didier Pineau – Membre
- M. Kim Ying Lee – Membre

2.7.4.2 Le Comité d'Audit

Il est composé de 2 membres à la date du présent document:

- M. Kim Ying Lee – Président
- M. Erik Martel – Membre

Le comité d'audit était composé de 3 membres au cours de l'exercice 2011 : M. Roger Ammoun a démissionné de ses fonctions de membre du Comité d'Audit avec effet au 01/01/2012.

2.7.4.3 Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Il est composé de 3 membres :

- M. Pierre Catlin – Président
- M. Roger Ammoun – Membre
- M. Kim Ying Lee – Membre

2.7.5 ACTIVITE DES COMITES EN 2011

	12 avr. 11	27 avr. 11	20 juin 11	05 oct. 11	13 déc. 11	TOTAL
Comité d'Audit	●			●	●	3
Comité de la Stratégie & des Investissements	●		●			2
Comité des Nominations & des Rémunérations	●	●				2

PRESENTATION DU GROUPE

2.7.6 ROLE ET FONCTIONNEMENT DES COMITES SPECIALISES (EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR)

2.7.6.1 Comité de la Stratégie et des Investissements

Il est composé au minimum de trois administrateurs désignés par le Conseil. Le Président du Conseil préside ce comité. Le Directeur Général et le Directeur Financier d'Eurolasma assistent aux réunions du comité.

Sauf décision contraire du Comité prise en début de réunion, le Directeur Financier en assure le secrétariat.

Le comité de la Stratégie et des Investissements aide le Conseil à élaborer la stratégie du Groupe, et il examine, avant leur présentation au Conseil, les projets de contrats, d'investissements, et de désinvestissements susceptibles d'avoir une incidence significative sur le périmètre, l'activité, les résultats ou l'appréciation boursière de la Société. Après approbation par le Conseil d'un projet de contrat, d'investissement ou de désinvestissement, le comité en assure également le suivi et la mise en œuvre par la Direction Générale.

Le comité de la Stratégie et des Investissements a notamment pour mission :

- d'examiner le plan à trois ans du Groupe,
- de formuler toutes propositions concernant l'orientation de la R&D,
- de préparer les délibérations du Conseil relatives à la stratégie du Groupe,
- de développer et favoriser les relations avec les investisseurs afin de faciliter notamment les levées de fonds, par appel ou non au marché, nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Le comité de la Stratégie et des Investissements se réunit toutes les fois qu'il est utile sur la convocation de son Président, notamment en cas de projet ou d'évènement important pour la Société ou le Groupe.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité peut entendre les dirigeants et cadres de direction concernés par le sujet examiné.

2.7.6.2 Comité d'Audit

Il est composé au minimum de deux membres désignés par le Conseil, dont l'un exerce les fonctions de Président du Comité d'Audit et en assure le secrétariat. Tous les membres du

comité d'Audit doivent avoir une compétence financière ou comptable. Un des membres au moins doit avoir une parfaite compréhension des normes comptables, une expérience pratique de l'établissement des comptes et de l'application des normes comptables en vigueur.

Le Directeur Financier assiste aux réunions du Comité d'Audit, sauf décision contraire du Comité pouvant être prise à tout moment, y compris en cours de réunion.

Le comité d'Audit aide le Conseil à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés d'Eurolasma, et à la qualité de l'information délivrée. Il a notamment pour mission :

- en ce qui concerne les comptes, d'examiner les projets de comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés du Groupe avant leur soumission au Conseil, de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables, de prévenir tout manquement éventuel à ces règles, et de veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires ;
- en ce qui concerne le contrôle externe de la Société, d'évaluer les propositions de nomination ou de renouvellement des commissaires aux comptes de la Société et leur rémunération, d'examiner avec les commissaires aux comptes leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données ;
- en ce qui concerne le contrôle interne de la Société, d'évaluer, avec les responsables du contrôle interne, les systèmes de contrôle interne du Groupe, d'examiner, avec ces responsables, les plans d'interventions et d'actions dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et les recommandations et suites qui leur sont données ;
- en ce qui concerne les risques, de passer en revue régulièrement la situation financière et les principaux risques financiers du Groupe et notamment les engagements hors bilan.

Le comité d'Audit se réunit toutes les fois qu'il le juge utile, notamment en cas d'évènement important pour la Société ou le Groupe. En tout état de cause, le comité se réunira au moins deux fois par an ; une de ces réunions se tient impérativement avant la réunion du Conseil

PRESENTATION DU GROUPE

appelé à statuer sur l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés annuels.

Les membres du Comité d'Audit reçoivent, lors de leur nomination, une information sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles en vigueur dans la Société et/ou dans une ou plusieurs sociétés du Groupe.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité d'Audit peut entendre, hors de la présence des mandataires sociaux et le cas échéant du Directeur Financier, les commissaires aux comptes, les dirigeants et directeurs responsables de l'établissement des comptes et du contrôle interne.

2.7.6.3 *Comité des Nominations et des Rémunérations*

Il est composé au minimum de trois membres, désignés par le Conseil, dont un membre indépendant qui préside ce comité. En aucun cas, le Directeur Général et/ou le Directeur Général Délégué ne peuvent être désignés membres du comité des Nominations et Rémunérations.

Le Directeur Général assiste aux réunions du Comité des Nominations et Rémunérations lorsque ce dernier traite des points (b) et (c) ci-dessous.

Un des membres du Comité des Nominations et Rémunérations en assure le secrétariat.

Le comité des Nominations et Rémunérations :

- (a) prépare les délibérations du Conseil relatives à l'évaluation de la direction générale de la Société ;
- (b) examine, à titre consultatif, les propositions de la direction générale relatives à la nomination et la révocation des principaux dirigeants (directeurs de branches, directeurs fonctionnels) et mandataires sociaux du Groupe ;
- (c) est informé de la politique élaborée par la direction générale en matière de gestion des cadres dirigeants du Groupe ;
- (d) formule des propositions sur la sélection des Administrateurs ;
- (e) examine toute candidature aux fonctions d'Administrateur et formule sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation au Conseil, en donnant clairement son appréciation sur l'éventuelle qualité de Membre Indépendant de l'intéressé ;

- (f) prépare en temps utile des recommandations et avis concernant la nomination ou la succession du Président du Conseil, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- (g) propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux ;
- (h) fait au Conseil des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris, le cas échéant, les attributions gratuites d'actions et d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société concernant le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, ainsi que, le cas échéant, les éventuels membres du Conseil salariés ;
- (i) propose au Conseil la détermination d'une enveloppe globale d'attribution gratuite d'actions et/ou d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société ainsi que les conditions générales et particulières applicables à ces attributions ;
- (j) formule un avis sur les propositions de la Direction Générale concernant le nombre des attributaires ;
- (k) propose au Conseil un montant global pour les jetons de présence ainsi que les modalités de leur répartition.

Le Comité des Nominations et Rémunérations se réunit au moins deux fois par an, avant le Conseil qui convoque l'assemblée générale annuelle et qui arrête l'ordre du jour de cette assemblée. Il examine les projets de résolutions relatifs aux questions relevant de son domaine de compétence. Il se réunit chaque fois qu'il est utile sur la convocation de son Président.

PRESENTATION DU GROUPE

2.7.7 ABSENCE DE CONFLIT D'INTERET

2.7.7.1 Extrait du règlement intérieur

L'Administrateur s'engage en toutes circonstances à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner d'autres Administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tous tiers. Il s'engage à ne pas rechercher ou à accepter de la Société ou de sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre son indépendance.

Qu'il soit membre indépendant ou non, chaque Administrateur a pour devoir de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle ou à venir, dans laquelle il se trouve ou est susceptible de se trouver.

Au sens du présent article, le simple fait qu'un Administrateur exerce des fonctions au sein d'une personne morale actionnaire et/ou que l'entrée de l'intéressé au Conseil résulte d'une demande ou initiative d'un ou plusieurs actionnaires ne peut être considéré comme créant automatiquement une situation de conflit d'intérêt.

2.7.7.2 Déclaration de la direction

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de sources de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard d'Eurolasma des membres des organes d'administration, et de direction générale, et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Conformément à la législation, les conventions réglementées sont présentées au sein du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions réglementées. Voir le Rapport spécial des CAC sur les conventions réglementées.

Par ailleurs, aucun membre des organes d'administration, de direction et de surveillance:

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et / ou d'une sanction publique officielle par des

autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années au moins ;

- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Le Groupe n'est pas soumis à l'obligation relative à l'émission d'un rapport sur le contrôle interne, n'étant pas coté sur un marché réglementé.

Compte tenu de sa taille, le Groupe ne se conforme pas à un régime de gouvernement d'entreprise de place, mais met en place des procédures adaptées à sa taille et à l'évolution de ses affaires.

Il n'existe pas, à la date de ce document, d'administrateur élu par les salariés, ni de lien familiaux entre les membres du Conseil d'Administration.

2.7.8 REGLES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (EXTRAIT STATUTS)

2.7.8.1 Conseil d'administration (art. 13 des Statuts)

13-1 La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la Société et des Sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise représente plus de 3% du capital social, un administrateur est nommé dans les conditions fixées par la loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions. Cet administrateur n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'administrateurs.

Sauf lorsque la loi le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu

PRESENTATION DU GROUPE

d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une.

13-2 La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Le nombre d'administrateurs ayant atteint l'âge de 85 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

13-3 Le conseil d'administration est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. La convocation se fait par tous moyen dans un délai de huit jours sauf cas d'urgence. Elle indique l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs.

13-4 Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'ils jugent opportuns.

Il autorise les décisions suivantes, qui ne pourront être prises par le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué qu'avec l'autorisation préalable du conseil d'administration, sauf si une telle décision était expressément prévue dans le budget approuvé unaniment par le conseil d'administration :

- (i) constituer une nouvelle filiale ou acquérir toute action, part ou participation dans une quelconque Société ou entité ;
- (ii) acquérir une participation ou une part substantielle des actifs de toute quelconque entité, ou conclure toute alliance stratégique, accord de licence de technologie ou autre accord de partenariat ;
- (iii) contracter tout emprunt ou tout autre endettement ou passif sous forme d'emprunt, autre que le crédit commercial contracté dans le cours normal des affaires ;
- (iv) nommer ou licencier le Directeur administratif et financier ;
- (v) (supprimé) ;
- (vi) garantie des obligations de toute personne ou entité tierce ;
- (vii) créer ou consentir tout nantissement, hypothèque, privilège ou autre garantie sur l'un quelconque des actifs de la Société ;
- (viii) initier ou accepter de transiger sur toute demande, action judiciaire, litige ou procédure significatif(ve) ;
- (ix) conclure, mettre fin ou modifier tout accord avec un actionnaire de la Société, une société affiliée de ou une partie liée à la Société (autre que les engagements ordinaires liés à l'emploi et aux accords de rémunération approuvés par le Conseil d'administration) ;
- (x) toute modification significative des activités de la Société ;
- (xi) approuver ou modifier tout plan d'actionnariat salarial ou tout plan d'intéressement des salariés et/ou des dirigeants ;
- (xii) établir le budget consolidé de la Société et de ses filiales.

13-5 Le conseil d'administration élit parmi ses membres son président. Il détermine sa rémunération.

La limite des fonctions de président est fixée à 70 ans.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille

PRESENTATION DU GROUPE

au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

A cet effet, chaque administrateur devra recevoir le document suivant :

- Etats financiers préliminaires dans les 45 jours de la clôture de chaque exercice et états financiers audités dans les 90 jours de la clôture de chaque exercice,
- Etats financiers mensuels et trimestriels, non audités, dans les 30 jours de la fin de chaque trimestre ou mois,
- Rapports d'activité du Directeur Général précisant l'état de la recherche et du développement, des ventes, du marketing et des autres activités opérationnelles (personnel, financement, etc.) dans les 30 jours de chaque fin de mois,
- Budget annuel 30 jours avant le début de l'exercice social en vue de son approbation par le conseil d'administration avant la fin de l'exercice social,
- Tout rapport écrit remis à la Société par un expert-comptable indépendant en relatif à la revue des comptes annuels ou des états financiers intermédiaires.

13-6 Il est constitué au sein du conseil d'administration un comité des rémunérations composé de deux administrateurs, qui ne devront être ni salarié ni représentant légal de la Société ainsi qu'un Comité d'Audit, composé de deux administrateurs.

13-7 Le Conseil d'administration peut procéder à la désignation de censeurs, personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était censeur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Les censeurs devront être convoqués à chaque réunion du Conseil d'Administration au même titre que les administrateurs ainsi qu'à toute réunion du Comité d'Audit et de Rémunérations.

Les censeurs ne disposeront à titre individuel ou collectif que de pouvoirs consultatifs et ne disposeront pas du droit de vote au conseil

2.7.8.2 Direction Générale (art. 14 des Statuts)

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée par les fonctions du président.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués.

Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, les pouvoirs du directeur général et des directeurs généraux délégués peuvent être limités par le conseil d'administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers.

3. RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.1	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	46
3.1.1	Événements majeurs 2011	46
3.1.2	Méthodes comptables	49
3.2	ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE	50
3.2.1	Variations de périmètre durant l'exercice	50
3.2.2	Analyse de l'activité et des performances	50
3.2.3	Analyse du bilan et de la situation financière du groupe	55
3.2.4	Analyse de la trésorerie	59
3.2.5	Investissements engagés	59
3.3	EVENEMENTS POST-CLOTURE ET PERSPECTIVES D'ACTIVITES	61
3.4	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	62
3.4.1	Risques liés à l'activité	63
3.4.2	Risques de marché	64
3.4.3	Risques liés aux clients	66
3.4.4	Autres risques	67
3.4.5	Risques juridiques	68
3.4.6	Risque industriels liés à l'environnement	71
3.4.7	Assurances	72
3.5	ACTIVITE ET RESULTATS SOCIAUX	73
3.5.1	Faits marquants de l'exercice 2011 d'Eurolasma SA	73
3.5.2	Analyse de l'activité et des performances	75
3.5.3	Analyse du bilan et de la situation financière	77
3.5.4	Activités et Résultats des filiales	79
3.6	PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE	80
3.7	L'AFFECTATION DES RESULTATS	80
3.7.1	L'affectation du résultat	80
3.7.2	Les distributions antérieures de dividendes	80
3.7.3	Les dépenses et charges non déductibles fiscalement	81
3.8	LE CAPITAL DE LA SOCIETE	81
3.8.1	L'actionariat de la société	81
3.8.2	Délégations	81
3.8.3	Les salariés	81
3.8.4	Attribution gratuite d'actions au personnel	82
3.8.5	Programme de rachat d'actions	82
3.9	LES MANDATAIRES	84
3.9.1	Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	84
3.9.2	Les rémunérations des mandataires	86
3.10	LES JETONS DE PRESENCE	91
3.11	LES NOMINATIONS, RENOUVELLEMENTS ET RATIFICATION DE COOPTATIONS	91
3.12	LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	91
3.13	MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA SOCIETE	92
3.14	CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE	92
3.15	CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE	92
3.16	CONCLUSIONS	92
3.17	ANNEXES	93
3.17.1	Rapport du Président sur les attributions gratuites d'actions	93
3.17.2	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées	97
3.17.3	Conséquences sociales de l'activité	99
3.17.4	Conséquences environnementales de l'activité	102
3.17.5	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	108
3.17.6	Honoraires des CACs	109
3.17.7	Ordre du jour et texte des résolutions de l'assemblée générale mixte du 21 juin 2012	110

3.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

3.1.1 EVENEMENTS MAJEURS 2011

3.1.1.1 *Etudes et Ingénierie, Torches et procédés*

Contrat KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant)

Europlasma collabore avec Iberdrola et Belgoprocess dans le cadre d'un contrat de traitement et de conditionnement de déchets radioactifs en Bulgarie. Ce contrat, signé en avril 2010 pour un montant de plus de 5 millions d'euros, représente la première étape du déploiement concret de la stratégie du Groupe dans le secteur de la gestion des déchets faiblement radioactifs au niveau international.

Le client a demandé le report d'une année des échéances ultérieures à l'été 2011. Un avenant pour la prise en compte de ce délai d'un an dans l'exécution du contrat a été obtenu.

Par ailleurs, la commande de pièces de rechange prévue dans le cadre du contrat a été reçue en 2011.

Activités de recherche et développement

Programme KIWI®

Europlasma et Kobelco Eco-Solutions ("Kobelco", Groupe Kobe Steel) ont entrepris un programme commun de recherche et développement dans le domaine de la production d'électricité à partir de déchets qui vise la génération d'un processus industriel basé sur les technologies respectives d'Europlasma et de Kobelco, dit KIWI® (Kobelco Industrial CHO PoWer Gasification).

Ce projet ambitieux, qui prévoit un co-investissement de plus de 6 millions d'euros sur 3 ans, est en cours de réalisation sur la plate-forme d'essais R&D d'Europlasma à Morcenx.

Une demande d'aide financière auprès des instances japonaises et françaises est en cours d'instruction.

Programme ANR Turboplasma®

Ce programme vise le développement du procédé de destruction de goudrons assistée par plasma thermique Turboplasma®.

Il bénéficie d'une subvention d'investissement auprès de l'ANR. L'enveloppe octroyée s'élève à 522 K€, dont un premier acompte de 156 K€ a été reçu en 2010 et un deuxième de 110 K€ en 2011.

Programme SESCO (Stockage Energie Solaire sur COfalit)

Ce projet consiste à valoriser le COFALIT (matériau issu de la vitrification de déchets d'amiante) dans le domaine du stockage sensible haute température, principalement en lien avec l'utilisation de concentrateurs solaires.

Le consortium qui réalise ce programme est constitué du laboratoire de thermo-énergétique Promes, du laboratoire de matériaux Cemthi et d'Europlasma, associée à Silimelt. En Décembre 2011, ce programme a reçu le Prix des technologies innovantes pour l'environnement décerné par L'ADEME à l'occasion du salon Pollutec.

Ce programme bénéficie d'une subvention de l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) dont le premier acompte a été reçu en 2010.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.1.1.2 Déchets dangereux

Activités de traitement de déchets d'amiante

L'activité commerciale a été très soutenue tout au long de l'année et le niveau des livraisons des déchets entrants s'est maintenu à un niveau supérieur à celui des années précédentes (+17%). Une importante commande a été enregistrée de la part de RFF (Réseau Ferré de France) pour environ 500 tonnes. Une autre commande de même importance a été obtenue auprès des services de la Banque Africaine de Développement. Pour l'année en cours, le carnet de commandes est supérieur à 40% à celui de l'année précédente.

Côté production, des réfractaires d'un nouveau type ont été testés sur le premier semestre mais n'ont pas donné satisfaction et ont pénalisé le niveau de production du 1er semestre. Il en est de même pour les déchets en eux mêmes dont la composition varie au fil du temps (les déchets d'amiante 2012 ne sont plus les mêmes que les déchets d'amiante en 1996 compte tenu de la maturité des démantèlements). Les performances financières de la branche d'activité Destruction de Déchets Dangereux ont été fortement impactés par cette baisse de production, la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge étant liée au traitement et non à la réception des déchets.

Les causes des incidents ayant pénalisé les performances de production, ont été clairement identifiées et analysées. Des mesures adéquates ont été prises pour y remédier.

Le Groupe effectue des améliorations continues dans son processus de destruction de déchets dangereux afin de gagner en efficacité et en productivité. Le Groupe a ainsi prévu un nouvel investissement significatif sur la zone de préparation de charge en 2012. Cet investissement vise une amélioration sensible de la rentabilité du processus de traitement, grâce notamment à une réduction des consommations énergétiques et des additifs et à une diminution des périodes d'arrêt pour maintenance du four de traitement grâce à un meilleur mix des déchets.

Ces travaux de la zone de préparation de charge seront financés par le Prêt Vert qui a été accordé par OSEO à Inertam SAS dans le cadre du programme « Investissement d'avenir » décidé par l'Etat.

Issue du contrôle fiscal 2010 d'Inertam SAS

La société Inertam a fait l'objet en 2010 d'une vérification de comptabilité portant sur la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2008 et jusqu'au 30 novembre 2009 en matière de TVA. Les conséquences financières en matière de redressement, provisionnées au 31 décembre 2010 à hauteur de 66 K€ ont été réévaluées à 32 K€ au 31 décembre 2011 suite à un abandon de poursuites de la direction des impôts en matière de taxes foncières et à la réception effective des rôles supplémentaires.

3.1.1.3 Energies renouvelables

Avancement de la construction de l'usine CHO à Morcenx

Les travaux d'ingénierie, approvisionnement et construction (EPC - Engineering Procurement Construction) de l'usine de CHO Morcenx, destinée à produire de l'électricité à partir de biomasse et de déchets, à Morcenx (dans les Landes, France), sont menés par CHO Power en sa qualité de maître d'ouvrage pour deux maîtres d'œuvre, la SC Immobilière de Gazéification pour les bâtiments industriels et la SAS CHO Morcenx pour les installations et équipements industriels.

La construction de la centrale électrique a débuté le 1er décembre 2010 et s'est poursuivie au cours de l'exercice 2011. La mise en service de l'usine, d'une capacité de 12 MWe, est prévue pour l'été 2012. Elle fournira en électricité l'équivalent de 50 000 habitants à partir de la gazéification avancée de déchets industriels et banals (DIB) et de biomasse.

Une garantie financière de 10 M€ a été émise dans le cadre du contrat d'EPC avec CHO Morcenx dont 7,5 M€ ont été bloqués dans un compte séquestre et placés pour être rémunérés et 2,5 M€ donnés en garantie par le biais d'une lettre de confort de la part d'Europlasma.

Signature du contrat d'exploitation de l'usine CHO à Morcenx

Inertam a signé en Janvier 2011 le contrat d'exploitation (O&M - Operation and Maintenance) de l'usine CHO à Morcenx. Ce contrat, qui va porter ses premiers fruits en 2012, devrait doubler à compter de 2013-2014 le chiffre d'affaires de la société.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

Signature d'un accord de co-développement en Grande-Bretagne

CHO Power SAS et les développeurs Sunrise Renewables ont décidé de s'associer pour mener à terme le développement de 4 usines de production d'énergie à partir de déchets et de biomasse au Royaume-Uni, représentant une puissance totale de 37,5MWe. Tous les projets ont déjà obtenu les permis de construire et les connexions au réseau électrique sont sécurisées. Les contrats d'approvisionnement en déchets et biomasse et de revente d'électricité sont en cours de finalisation avec des fournisseurs locaux de renom dans le domaine de l'énergie et de la biomasse.

Afin de mener à terme le développement de ces projets, un accord de prêt dont les premiers fonds ont été versés par CHO Power durant le premier trimestre 2012 a été signé.

Opérations sur titres

Nantissement des titres dans CHO Morcenx

Les titres de participation dans CHO Morcenx ont été nantis en janvier 2011 au bénéfice du partenaire finançant les investissements industriels de CHO Morcenx.

Exercice de BSA

Par décision de l'Associée Unique de CHO Morcenx en date du 1er décembre 2010, 4 tranches de bons de souscription d'actions avaient été émises pour un montant total de 7,7 M€.

Les BSA1 ont été exercés le 26 janvier 2011, conformément au calendrier prévu, le contrat O&M ayant été signé en début d'année 2011. La quote-part de détention de CHO Power dans CHO Morcenx est en conséquence passée de 4% à 14,5%.

Les BSA2 ont été exercés le 20 avril 2011, conformément au calendrier prévu, la turbine ayant été livrée sur le site de Morcenx le 4 avril 2011. La quote-part de détention de CHO Power dans CHO Morcenx est en conséquence passée de 14,5% à 25%.

Ces opérations sont détaillées en section 3.6 Prise de participation et de contrôle.

3.1.1.4 Air et Gaz

Contrat Air Liquide/ 3Sun

Le sous groupe Europe Environnement a franchi avec succès les dernières étapes contractuelles du Contrat Air Liquide/ 3Sun, avec la mise en service industriel de la ligne A de 80MW début juillet, et de la ligne B de

80MW début septembre. Par ailleurs, un contrat de service après vente a été conclu.

Evolutions de gouvernance

Jean Claude Rebuschung se concentre sur les Etats-Unis (secteur Ingénierie et Technologies de l'air) et Ventacid Hongrie ; Pierre Bellmann prend seul en charge l'opérationnel sur les activités historiques de traitement de l'air et des gaz. Gérard Lavanant a pris la direction d'AMCEC/AMPLAST à Chicago où Bernard Seguy avait été nommé Président par intérim en Février 2011.

Opérations de fusion

Une opération de fusion a été réalisée au 1er juillet 2011 entre Europe Environnement et sa filiale détenue à 100% Protech'Air. Une seconde fusion, effective au 1er janvier 2012, a été effectuée entre Europe Environnement et sa filiale détenue à 100% Europ-Plast. Les activités des deux filiales, dédiées à la ventilation industrielle, avec la fourniture et l'installation de systèmes de ventilation métallique et de filtration de poussières pour Protech'Air, et la fabrication de ventilateurs plastiques avec fourniture d'accessoires pour Europ-Plast, sont désormais assurées par Europe Environnement.

Ces opérations visent une simplification de la structure du Groupe et des économies de coûts.

Réorganisation commerciale

Au-delà des opérations de fusion des entités légales Europe Environnement, Protech'Air et Europ-Plast, d'importantes mesures de réorganisation commerciale des activités de traitement de l'air et des gaz ont été mises en place pour accélérer le retour à des niveaux de rentabilité plus élevés que ceux que la branche réalise depuis la période de crise financière.

Ventacid Hongrie

Le 20 juillet 2011 une nouvelle usine de production de dispositifs de traitement de l'air a été inaugurée en Hongrie.

ATS/AMCEC

83 KUSD ont été payés dans le cadre de la clause d'earn-out du contrat d'acquisition d'Amceec.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.1.2 METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 mars 2012.

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), qui ont été adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2011 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma publiés avant l'exercice 2011 étaient établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et au règlement CRC n°99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2011 sont les premiers préparés par le Groupe en appliquant les normes IFRS. Les informations liées à cette première adoption sont données dans les notes des comptes consolidés.

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été mesurés à leur juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et tous les montants sont arrondis au millier le plus proche, sauf mention contraire.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.2 ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre. Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes.

3.2.1 VARIATIONS DE PERIMETRE DURANT L'EXERCICE

3.2.1.1 Augmentation du taux de détention

CHO Morcenx S.A.S.

Au 31 décembre 2010, le Groupe Europlasma détenait 4% du capital de CHO Morcenx. Le pourcentage de détention du Groupe est passé de 4% à 25% au cours du 1er semestre 2011 suite à l'exercice des deux premières tranches de BSA. La société a été consolidée dans les comptes du Groupe Europlasma au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011 suivant la méthode de la mise en équivalence.

3.2.1.2 Sorties du périmètre

Protech Air S.A.R.L.

La société Protech Air SARL a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine envers la société Europe Environnement SA en date du 30 juin 2011.

3.2.2 ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES PERFORMANCES

en K€	31/12/2011 IFRS	var vs 31/12/2010 IFRS en K€	var vs 31/12/2010 IFRS en %	31/12/2010 IFRS	var vs 31/12/2010 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2010 Normes françaises, reclassé en normes IFRS	var vs 31/12/2009 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2009 Normes françaises, reclassé en normes IFRS
Chiffre d'affaires	58 030	17 194	42%	40 836	0	40 836	9 432	31 404
Autres produits d'exploitation	8 890	5 387	154%	3 503	219	3 284	626	2 658
Amortissements, dépréciations et provisions	-3 745	-544	17%	-3 201	0	-3 201	-717	-2 424
Autres charges d'exploitation	-63 621	-22 893	95%	-40 728	-268	-40 461	-4 893	-35 628
Résultat opérationnel	-446	-856	-209%	410	-48	458	4 448	-3 990
EBITDA	2 688	-863	-24%	3 551	-48	3 600	5 197	-1 656
EBIT	-1 057	-1 407	-402%	350	-48	399	4 480	-4 081
Cout de l'endettement	-509	73	-13%	-583	-47	-536	4	-540
Autres produits et charges financiers	165	-106	-39%	271	25	246	63	183
Impôts sur les bénéfices	166	-331	-67%	497	-591	1 088	119	969
QP de résultat des sociétés mises en équivalence	-611	-552	933%	-59	0	-59	-41	-18
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 235	-1 771	-331%	536	135	401	4 743	-4 343
Intérêts minoritaires	-106	-199	-215%	92	-288	381	-321	702
Résultat net (part du Groupe)	-1 341	-1 969	-314%	628	-153	781	4 422	-3 641

3.2.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est en augmentation de 42% à 58 M€ en 2011, contre une augmentation de 30% en 2010, et un chiffre d'affaires de 40 M€ essentiellement du fait du contrat d'EPC (Engineering, Procurement and Construction) de l'usine CHO

Morcenx et de la hausse de l'activité Air et Gaz, avec notamment la poursuite du contrat Air Liquide/Sharp.

La ventilation géographique du chiffre d'affaires se présente comme suit :

en K€	31/12/2011	31/12/2010	var	31/12/2009	var
Europe	56 404	38 200	18 204	29 607	8 593
Amérique	787	1 532	-745	629	903
Asie	534	716	-181	830	-114
Afriques	297	389	-92	338	51
Océanie	8	0	8	0	0
Total	58 030	40 836	17 194	31 404	9 432

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.2.2.2 Résultat opérationnel

en K€	31/12/2011 IFRS	% du CA	31/12/2010 IFRS	% du CA	31/12/2010 Normes françaises, reclassé en normes IFRS	% du CA	31/12/2009 Normes françaises, reclassé en normes IFRS	% du CA
Chiffre d'affaires	58 030	100,0%	40 836	100%	40 836	100%	31 404	100%
Autres produits d'exploitation	8 890	15,3%	3 503	9%	3 284	8%	2 658	8%
Amortissements, dépréciations et provisions	-3 745	-6,5%	-3 201	-8%	-3 201	-8%	-2 424	-8%
Autres charges d'exploitation	-63 621	-109,6%	-40 728	-100%	-40 461	-99%	-35 628	-113%
<i>dont charges de personnel</i>	-12 627	-21,8%	-12 378	-30%	-11 925	-29%	-11 430	-36%
Résultat opérationnel	-446	-0,8%	410	1%	458	1%	-3 990	-13%
EBITDA	2 688	4,6%	3 551	9%	3 600	9%	-1 656	-5%
EBIT	-1 057	-1,8%	350	1%	399	1%	-4 081	-13%

Le résultat opérationnel est impacté en 2010 des effets de la transition IFRS et notamment des éléments suivants :

- les attributions gratuites d'actions sont désormais comptabilisées au compte de résultat conformément à IFRS 2, pour une charge de 454 K€ en 2010 ;
- la correction d'erreur comptabilisée en 2010 dans le résultat en comptes français est corrigée par les réserves pour un impact de 209 K€ ;
- le crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention, au sein des autres produits d'exploitation, et non plus en tant qu'impôt sur les résultats. Le crédit d'impôt recherche est ensuite rapporté au résultat selon les charges et les amortissements supportés ; les produits correspondants comptabilisés en 2010 en normes françaises sont de 471 K€, contre 445 K€ en normes IFRS.
- la CVAE est comptabilisée au sein de l'impôt sur les résultats, et non plus au sein des taxes (impact de 127 K€ en 2010).

En 2010, le résultat opérationnel avait été impacté positivement par des éléments non récurrents tels que la plus-value de cession réalisée sur la vente des deux anciens bâtiments d'Europe Environnement.

En 2011, les performances opérationnelles du Groupe ont été impactées par des éléments défavorables et notamment :

- le segment de production d'énergie renouvelable a enregistré en janvier 2011 des charges d'honoraires versées aux conseils externes qui ont aidé le Groupe à aboutir dans sa recherche de financement pour la construction de la première usine CHO à Morcenx ;
- la performance du segment de destruction des déchets dangereux a subi les conséquences de la baisse de la production induite par l'utilisation d'un nouveau type de réfractaires et par des modifications faites au niveau du process.

L'EBITDA s'établit à 2 688 K€ au 31/12/2011, vs 3 551 K€ au 31/12/2010, et est positif sur 3 des 4 activités du Groupe :

- le segment Air et Gaz dégage un EBITDA de 1 718 K€ en 2011, vs 970 K€ en 2010, reflétant l'amélioration de la rentabilité des activités historiques, qui avaient été affectées par la crise, ainsi que le redéploiement des activités américaines vers de grands projets ;
- le segment des déchets dangereux dégage un EBITDA positif à 634 K€ en 2011, malgré les incidents techniques ;
- l'activité historique d'Europlasma affiche un EBITDA de 596 K€, essentiellement grâce aux contrats long terme en cours.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.2.2.3 Information sectorielle

3.2.2.3.1 Ingénierie et torches, Recherche et Développement

Holding, R&D, Ingénierie et torches Europlasma, SCIG

	2011 IFRS	2010 IFRS	2010 Normes françaises, reclassé en IFRS	2009 Normes françaises, reclassé en IFRS
Chiffre d'affaires	1 369	442	442	908
Résultat opérationnel	-42	-2 026	-2 063	-3 859
EBITDA	596	-1 691	-1 548	-3 397
Résultat net	1 793	1 003	1 589	-3 064
Intérêts minoritaires	0	0	0	0
Résultat part Groupe	897	1 003	1 589	-3 064

Europlasma collabore avec Iberdrola et Belgoprocess dans le cadre du contrat signé en 2010 pour le traitement et le conditionnement de déchets radioactifs de la centrale nucléaire bulgare. Europlasma est en charge de la mise en œuvre du four plasma d'une capacité de 250t/an de déchets faiblement radioactifs. Le client a reporté d'une année les échéances ultérieures à l'été 2011, ainsi un avenant pour la prise en compte de ce délai a été négocié. La commande de pièces de rechange prévue au contrat a été reçue en 2011.

Au niveau de la R&D, Europlasma a poursuivi son programme Turboplasma® soutenu par l'ANR ce qui a déclenché le deuxième acompte de 110K€ en 2011. Parallèlement, Europlasma et Kobelco Eco-Solutions (Groupe

Kobe Steel) ont lancé leur programme commun « KIWI » qui vise à tester la combinaison de leur technologie (gazéifieur et Turboplasma®) pour la production d'énergie à partir de différents types de déchets. Ce programme de plus de 6M€ sur 3 ans est en cours de réalisation sur la plate forme d'essais d'Europlasma à Morcenx.

Par ailleurs, le programme de recherche SESCO, réalisé en partenariat avec les laboratoires PROMES et Cemthi et la société Silimelt, qui consiste à utiliser le COFALIT (matériau issu de la vitrification d'amiante) pour le stockage d'énergie solaire a été primé par l'ADEME dans la catégorie « technologie innovante pour l'environnement » à l'occasion du salon Pollutec en décembre 2011.

3.2.2.3.2 Déchets dangereux

Déchets dangereux Inertam

	2011 IFRS	2010 IFRS	2010 Normes françaises, reclassé en IFRS	2009 Normes françaises, reclassé en IFRS
Chiffre d'affaires	7 960	8 982	8 982	9 669
Résultat opérationnel	-1 179	38	80	508
EBITDA	634	1 650	1 692	1 492
Résultat net	-1 334	-44	-186	359
Intérêts minoritaires	0	0	0	0
Résultat part Groupe	-1 334	-44	-186	359

L'activité de traitement des déchets dangereux a contribué à hauteur de 14% au chiffre d'affaires du Groupe avec un chiffre d'affaires de 7 960 K€ au 31/12/2011, contre 8 982 K€ au 31/12/2010.

Le chiffre d'affaires, calculé sur la base du traitement effectif des déchets, ne reflète pas l'activité commerciale qui a été soutenue tout au long de 2011 pour atteindre une année record de déchets livrés sur site, en croissance de 17% par rapport à 2010.

La production a été pénalisée par des problèmes techniques non récurrents ayant entraîné 9 semaines d'arrêt supplémentaires.

En 2011, 4 521 tonnes ont ainsi pu être traitées, contre 5 472 tonnes l'année précédente. Des mesures appropriées ont été mises en œuvre avec succès pour remédier aux deux incidents clairement identifiés et analysés. Un nouvel investissement sur la zone de préparation de charge est prévu en 2012 pour gagner en efficacité et en productivité. Cet investissement est financé par un « prêt vert » accordé par l'OSEO dans le cadre du programme « Investissement d'avenir » décidé par l'Etat.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.2.2.3.3 Energies renouvelables

Energies Renouvelables CHO Power, CHO Morcenx

	2011 IFRS	2010 IFRS	2010 Normes françaises, reclassé en IFRS	2009 Normes françaises, reclassé en IFRS
Chiffre d'affaires	17 186	6 527	6 527	0
Résultat opérationnel	-176	2 506	2 506	-36
EBITDA	-259	2 622	2 622	-36
Résultat net	-1 010	-239	-239	-232
Intérêts minoritaires	0	0	0	0
Résultat part Groupe	-1 010	-239	-239	-232

La branche des énergies renouvelables a généré un chiffre d'affaires de 17 186 K€, représentant 30% du chiffre d'affaires du Groupe en 2011 (contre 16% en 2010).

Ces revenus sont liés à la construction de la première usine de production d'énergie à partir de déchets et biomasse à Morcenx qui a débuté le 1er décembre 2010 et dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à CHO Power SAS. La construction de l'usine est en cours

de finition et les premiers déchets sont arrivés sur site en mars 2012 pour effectuer les premiers tests de la ligne de tri. La mise en marche de l'usine est programmée mi 2012.

CHO Power SAS poursuit son développement et s'est notamment associée à Sunrise Renewables pour finaliser les projets en développement de 4 usines de production d'énergie à partir de déchets et de biomasse au Royaume Uni.

3.2.2.3.4 Air et gaz

Air et Gaz

Europe Environnement, Europlast, FIG, Ventacid Hongrie, ATS, Amcec, Amplast, RHE

	2011 IFRS	2010 IFRS	2010 Normes françaises, reclassé en IFRS	2009 Normes françaises, reclassé en IFRS
Chiffre d'affaires	31 516	24 885	24 885	20 827
Résultat opérationnel	952	-109	-245	-523
EBITDA	1 718	970	834	284
Résultat net	212	-185	-764	-1 406
Intérêts minoritaires	-106	92	381	702
Résultat part Groupe	106	-93	-383	-704

L'activité du traitement de l'air et des gaz a contribué à hauteur de 54% au chiffre d'affaires consolidé sur l'exercice 2011, avec des revenus qui s'établissent à 31 516 K€, contre 24 885 K€ au 31/12/2010.

Le sous-groupe Europe Environnement a franchi avec succès les dernières étapes contractuelles du contrat Air Liquide/Sharp avec la mise en service industrielle des 2 lignes de traitement des gaz de l'usine 3 Sun à Catane (Italie) au cours de l'été 2011.

La filiale hongroise Ventacid a investi dans une nouvelle usine de production de dispositifs de traitement de l'air.

Par ailleurs, afin de réaliser des économies de coûts et ainsi maintenir sa compétitivité, Europe Environnement SA a fusionné avec ses filiales Protech'Air et Europ-Plast, respectivement les 01/07/2011 et 01/01/2012.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.2.2.4 Charges et produits financiers

	2011 IFRS	2010 IFRS	2010 Normes françaises, reclassé au format IFRS	2009 Normes françaises, reclassé au format IFRS
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	9	6	6	20
Coût de l'endettement financier brut	-519	-588	-542	-544
Coût de l'endettement financier net	-509	-583	-536	-524
Pertes et gains de change	-3	246	246	104
Dividendes	0	0	0	0
Dépréciations nettes d'actifs financiers	64	-11	-20	-32
Autres charges financières	-20	-1	-1	0
Autres produits financiers	125	36	20	96
Autres charges et produits financiers	165	271	246	167
Charges et produits financiers	-345	-312	-290	-357

Les charges et produits financiers sont restés relativement stables sur les 3 derniers exercices, malgré l'impact de la

comptabilisation au coût amorti lors du passage aux IFRS.

3.2.2.5 Résultat net

en K€	31/12/2011 IFRS	var vs 31/12/2010 IFRS en K€	var vs 31/12/2010 IFRS en %	31/12/2010 IFRS	var vs 31/12/2010 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2010 Normes françaises, reclassé en normes IFRS	var vs 31/12/2009 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2009 Normes françaises, reclassé en normes IFRS
Résultat opérationnel	-446	-856	-209%	410	-48	458	4 448	-3 990
Charges et produits financiers	-345	-33	11%	-312	-22	-290	67	-357
Charges et produits exceptionnels	0	0	0%	0	0	0	74	-74
Impôts sur les bénéfices	166	-331	-67%	497	-591	1 088	119	969
QP de résultat des sociétés mises en équivalence	-611	-552	936%	-59	0	-59	-41	-18
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0		0	796	-796	77	-874
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 235	-1 771	-330%	536	135	401	4 743	-4 343
Intérêts minoritaires	-106	-199	-215%	92	-288	381	-321	702
Résultat net (part du Groupe)	-1 341	-1 969	-314%	628	-153	781	4 422	-3 641

La transition aux normes IFRS a eu un impact significatif sur la présentation de l'impôt sur les bénéfices : en effet, le crédit d'impôt recherche est présenté en IFRS en autres produits, alors qu'il était présenté en impôt sur les sociétés en normes françaises. De plus, il est rapporté au rythme de consommation des charges correspondantes ; un produit constaté d'avance est donc comptabilisé au passif à la date de transition aux IFRS.

Par ailleurs, le traitement IFRS de la contribution sur la valeur ajoutée vient augmenter la charge d'impôt.

Le produit d'impôts de 166 K€ constaté au titre de 2011 se décompose en une charge d'impôt exigible de 283 K€, un produit d'impôts différés de 443 K€ et un produit d'intégration fiscale de 6 K€.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est une perte de 611 K€ en 2011, contre 59 K€ en 2010, et 18 K€ en 2009 : Cette quote-part de pertes est essentiellement liée à CHO Morcenx dont l'activité n'a pas encore débuté.

Le résultat net de l'ensemble consolidé est une perte de 1 235 K€ en 2011, contre un profit de 536 K€ en 2010, en normes IFRS. En normes françaises, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élevait à 401 K€ pour 2010, contre une perte de 4 343 K€ pour 2009.

La quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat net en 2011 est une quote-part de profits de 106 K€, contre une quote-part de pertes de 92 K€ en 2010, grâce aux performances positives des filiales américaines du segment de l'Air et des gaz notamment.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.2.3 ANALYSE DU BILAN ET DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

3.2.3.1 Capitaux propres

en K€	31/12/2011 IFRS	var vs 31/12/2010 IFRS en K€	var vs 31/12/2010 IFRS en %	31/12/2010 IFRS	var vs 31/12/2010 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2010 Normes françaises, reclassé en normes IFRS	var vs 31/12/2009 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2009 Normes françaises, reclassé en normes IFRS
Capital	15 656	371	2%	15 285	0	15 285	3 873	11 412
Primes liées au capital	34 658	-12	0%	34 670	0	34 670	1 522	33 148
Réserves et report à nouveau	-14 417	323	-2%	-14 740	-2 833	-11 907	-2 393	-9 515
Résultat de l'exercice	-1 341	-1 969	-314%	628	-153	781	4 422	-3 641
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	34 556	-1 287	-4%	35 843	-2 986	38 829	7 425	31 404
				0	0	0	0	0
Intérêts hors groupe	2 446	4	0%	2 442	-1 423	3 865	-378	4 243
				0	0	0	0	0
Capitaux propres	37 002	-1 283	-3%	38 285	-4 409	42 694	7 047	35 647
Capitaux propres, part du Groupe, par action en €/par action	2,2			2,8		3,1		2,7

Entre 2009 et 2010, les capitaux propres progressent de 7 047 K€, essentiellement du fait de l'augmentation de capital de 6 309 K€ de juillet 2010 et du résultat de l'exercice 2010.

Les capitaux propres au 31/12/2010 ont été essentiellement impactés des éléments suivants lors de la transition aux normes IFRS :

- Traitement des actions propres (-110K€);
- Traitement des instruments dérivés de couverture (-222 K€) ;
- Traitement IFRS des subventions et du crédit d'impôt recherche (-737 K€), qui sont présentés en autres passifs courants (au sein des produits constatés d'avance) ;
- Traitement des écarts d'acquisition (-3 280 K€) : annulation de l'amortissement de 2010 et constatation des dépréciations à l'ouverture.

En normes IFRS, les capitaux propres se montent à 37 M€ au 31/12/2011, contre 38,3 M€ au 31/12/2010. La variation est essentiellement due :

- au résultat de la période (-1 235 K€) ;
- aux autres éléments du résultat global (-184 K€), qui correspondent essentiellement aux variations de juste valeur des instruments de couverture et aux réserves de conversion ;
- aux plans d'attributions gratuites d'actions (152K€).

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.2.3.2 Actifs non courants

en K€	31/12/2011 IFRS	var vs 31/12/2010 IFRS en K€	var vs 31/12/2010 IFRS en %	31/12/2010 IFRS	var vs 31/12/2010 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2010 Normes françaises, reclassé en normes IFRS	var vs 31/12/2009 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2009 Normes françaises, reclassé en normes IFRS
Goodwill	8 410	27	0%	8 383	-3 290	11 673	-730	12 403
Autres immobilisations incorporelles	1 587	-747	-32%	2 334	8	2 325	-51	2 376
Immobilisations corporelles	20 343	4 265	27%	16 078	0	16 078	-3 810	19 888
Immeubles de placement	0	0		0	0	0	0	0
Participations dans les entreprises associées	7 340	-605	-8%	7 945	7 743	202	202	0
Autres actifs financiers non courants	8 978	7 484	501%	1 494	-6 605	8 099	7 586	514
Impôts différés actifs	1 973	187	10%	1 786	71	1 715	1 079	635
Actifs non courants	48 631	10 611	28%	38 020	-2 072	40 092	4 277	35 816

En normes IFRS, les actifs non courants sont essentiellement composés de l'actif immobilisé et de l'impôt différé actif. L'impact de la transition aux IFRS sur la présentation des actifs non courants concerne donc essentiellement les impôts différés actifs.

L'évolution entre 2009 et 2010 des actifs non courants s'explique par :

- La hausse des actifs d'impôts différés
- Les investissements dans l'entreprise associée CHO Morcenx (titres et bons de souscription d'actions)
- Les investissements réalisés sur les sites : plate-forme de recherche et développement, zone de préparation de charge à Morcenx
- Les opérations de crédit bail du sous groupe Europe Environnement, et notamment la cessions des anciens locaux du sous groupe.

La transition aux IFRS a eu les principaux impacts suivants sur les actifs non courants :

- Présentation des titres mis en équivalence, et des goodwill associés sur une seule et même ligne, au sein des Participations dans les entreprises associées (y inclus les BSA non encore exercés sur CHO Morcenx) ;
- Réévaluation des goodwill à l'ouverture en IFRS ;
- Reclassement des placements de trésorerie hors exploitation et à plus d'un an en autres actifs financiers non courants.

L'évolution des actifs non courants entre 2010 et 2011 en IFRS s'explique par les principaux éléments suivants :

- Hausse des impôts différés actifs ;
- Hausse des autres actifs financiers non courants, suite au placement de 7,5 M€ sur un compte séquestre apporté en garantie à CHO Morcenx, dans le cadre de la construction de l'usine ;
- Diminution des participations dans les entreprises associées, suite à la quote-part de perte, essentiellement ;
- Investissements de plus de 7 M€, concernant notamment la préparation de charge sur le site d'Inertam, les bâtiments en cours de construction de l'usine de CHO Morcenx et la plateforme de recherche et développement.

Le Groupe est propriétaire de plusieurs terrains à Morcenx. Les locaux à Bruges (France), en Hongrie et aux USA sont loués, ceux d'Aspach-le-Haut (France) sont en crédit bail.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.2.3.3 Actifs courants hors trésorerie

L'évolution des actifs courants, hors trésorerie, est la suivante sur les 3 derniers exercices :

en K€	31/12/2011 IFRS	var vs 31/12/2010 IFRS en K€	var vs 31/12/2010 IFRS en %	31/12/2010 IFRS	var vs 31/12/2010 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2010 Normes françaises, reclassé en normes IFRS	var vs 31/12/2009 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2009 Normes françaises, reclassé en normes IFRS
Stocks et en-cours	2 156	326	18%	1 830	0	1 830	325	1 505
Clients et comptes rattachés	17 586	4 572	35%	13 014	0	13 014	2 186	10 827
Autres créances opérationnelles	6 798	4 667	219%	2 132	0	2 132	-431	2 562
Impôts courants - actif	133	115	645%	18	0	18	-300	318
Autres actifs courants	1 227	-1 044	-46%	2 271	-1 254	3 525	3 148	377
Actifs courants hors trésorerie	27 900	8 636	45%	19 264	-1 254	20 518	4 929	15 589

Les actifs courants hors trésorerie augmentent de 45% en 2011 et de 31% en 2010, globalement en ligne avec l'augmentation du chiffre d'affaires de 42% en 2011, et de 30% en 2010.

3.2.3.4 Trésorerie et endettement net

en K€	31/12/2011 IFRS	var vs 31/12/2010 IFRS en K€	var vs 31/12/2010 IFRS en %	31/12/2010 IFRS	var vs 31/12/2010 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2010 Normes françaises, reclassé en normes IFRS	var vs 31/12/2009 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2009 Normes françaises, reclassé en normes IFRS
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	11 963	-372	-3%	12 335	6	12 329	-1 417	13 747
Dettes financières non courantes	11 997	1 253	12%	10 744	-869	11 613	-1 543	13 156
Dettes financières courantes	3 500	1 662	90%	1 839	651	1 187	-792	1 979
Endettement net	3 534	3 287	1327%	248	-223	471	-917	1 388
Taux d'endettement net²⁴	9,6%			0,6%		1,1%		3,9%

²⁴ Voir la définition donnée dans le glossaire

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

Au 31/12/2011, l'endettement net du groupe est de 3 534 K€, contre 248 K€ au 31/12/2010, en hausse du fait des emprunts contractés dans le cadre de la construction de l'usine de CHO Morcenx.

Les dettes financières ont également été impactées par la comptabilisation au coût amorti en IFRS au 31/12/2010.

Le taux d'endettement net est de 9,6% au 31/12/2011, contre 0,6% au 31/12/2010 en normes IFRS et 1,1% en normes françaises.

Au 31/12/2011, le Groupe a pris des engagements fermes d'investissements à hauteur de 727 K€ dans le cadre des travaux d'optimisation de la zone de préparation de charge de l'activité Traitement des déchets dangereux. Ces investissements seront intégralement financés par le Prêt Vert qui a été accordé par OSEO à Inertam SAS dans le cadre du programme « Investissement d'avenir » décidé par l'Etat.

3.2.3.5 Autres passifs

en K€	31/12/2011 IFRS	var vs 31/12/2010 IFRS en K€	var vs 31/12/2010 IFRS en %	31/12/2010 IFRS	var vs 31/12/2010 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2010 Normes françaises, reclassé en normes IFRS	var vs 31/12/2009 normes françaises, reclassé en normes IFRS	31/12/2009 Normes françaises, reclassé en normes IFRS
Avantages du personnel non courants	451	-2	0%	452	0	452	114	338
Provisions non courantes	0	0		0	0	0	0	0
Impôts différés passifs	563	-299	-35%	862	108	754	404	350
Autres passifs financiers non courants	510	102	25%	408	222	186	-81	267
Total autres passifs non courants	1 523	-198	-12%	1 722	329	1 393	437	956
Provisions courantes	697	120	21%	577	0	577	-68	645
Fournisseurs et comptes rattachés	18 124	11 444	171%	6 680	0	6 680	518	6 162
Impôts courants - passif	0	-20	-100%	20	0	20	20	0
Autres dettes opérationnelles	5 914	1 396	31%	4 518	0	4 518	-85	4 603
Autres passifs courants	9 737	4 502	86%	5 235	977	4 258	2 254	2 004
Passifs des activités destinées à être cédées	0	0		0	0	0	0	0
Passifs courants	34 472	17 442	209%	17 029	977	16 053	2 638	13 414
Total autres passifs	35 995	17 244	92%	18 751	1 306	17 446	3 076	14 370

Les autres passifs non courants sont essentiellement composés :

- des avantages du personnel non courants pour 451 K€ au 31/12/2011, contre 452 K€ au 31/12/2010 et 338 K€ au 31/12/2009 ;
- des impôts différés passifs ;
- des autres passifs financiers non courants, essentiellement composés des instruments de couverture en 2011 et 2010.

Les dettes fournisseurs se montent à 18 124 K€ au 31/12/2011, contre 6 680 K€ au 31/12/2010 et 6 162 K€ au 31/12/2009, en forte hausse, essentiellement du fait :

- de la hausse du niveau d'activité
- de la construction de l'usine CHO à Morcenx
- des contrats long terme pour lesquels des rétentions de paiement sont appliquées aux fournisseurs.

Les autres passifs courants (9 737 K€ en 2011, 5 235 K€ en 2010 en normes IFRS et 4 258 K€ en 2010 et 2 004 K€ en 2009 en normes françaises) se composent essentiellement des produits constatés d'avances sur contrats long terme.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.2.4 ANALYSE DE LA TRESORERIE

en K€	2011	2010
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	3 627	1 053
Incidence de la variation du BFR	8 402	-1 075
Impôts payés	-309	-262
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	11 719	-284
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-14 416	-5 325
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	631	4 199
Variation de la trésorerie	-2 146	-1 424
Trésorerie d'ouverture	12 321	13 746
Trésorerie de clôture	10 175	12 321
Variation de la trésorerie	-2 146	-1 424

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se montent à 11 719 K€ en 2011, contre -284 K€ en 2010, et permettent de financer la majorité des investissements.

Pour rappel, les investissements effectués en 2009 pour 12 885 K€ concernaient essentiellement :

- la plateforme de recherche et développement sur le site de Morcenx,
- l'amélioration des installations techniques d'Inertam (et notamment la zone de préparation de charge),
- le site d'Aspach-le-Haut, financé par crédit bail
- la recherche et développement.

En 2010, le Groupe avait :

- poursuivi ses investissements dans la plateforme R&D de Morcenx, et dans les installations industrielles d'Inertam,
- cédé les anciens locaux d'Europe Environnement,
- et lancé les opérations commerciales du pôle Gazéification.

En 2011, les investissements ont essentiellement porté sur :

- les prêts et avances, et notamment le compte séquestre de 7,5 M€,
- les bâtiments de l'usine CHO Morcenx,
- la plate forme de recherche et développement à Morcenx.

Les dépenses de R&D capitalisées au cours des derniers exercices sont décrites dans la note 7.2 des Etats financiers consolidés 2011. Au cours des 3 derniers exercices, le Groupe n'a pas supporté de coûts de R&D significatifs autres que ceux ainsi portés à l'actif du bilan.

Les flux des activités de financement concernent en 2011 essentiellement des recours au financement bancaire.

En 2010, les flux des activités de financement concernaient l'augmentation de capital pour 6,2 M€, et des remboursements d'emprunts essentiellement.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.2.5 INVESTISSEMENTS ENGAGES

3.2.5.1 *Etudes et Ingénierie, Torches et procédés*

Le Groupe est engagé vis-à-vis de ses partenaires sur les investissements futurs liés à la réalisation des programmes de R&D en cours décrits en section 2.6.4.3.2 La recherche et développement, et ce notamment dans le cadre des programmes KiWi, régi par l'accord de co-développement signé avec la société japonaise Kobelco Eco-Solutions, et ANR Turboplasma.

En date du 31/12/2011, il n'existe pas d'autres engagements d'investissements futurs significatifs pris par le Groupe au sein de son secteur Etudes et Ingénierie, Torches et procédés.

3.2.5.2 *Déchets dangereux*

Au 31/12/2011, le Groupe a pris des engagements fermes d'investissements à hauteur de 727 K€ dans le cadre des travaux d'optimisation de la zone de préparation de charge de l'activité Traitement des déchets dangereux à Morcenx. Ces investissements seront intégralement financés par le Prêt Vert qui a été accordé par OSEO à Inertam SAS dans le cadre du programme « Investissement d'avenir » décidé par l'Etat et qui a été versé à la société en avril 2012.

En date du 31/12/2011, il n'existe pas d'autres engagements d'investissements futurs significatifs pris par le Groupe au sein de son secteur Déchets dangereux.

3.2.5.3 *Energies renouvelables*

Le Groupe a accordé un prêt de 400 KGBP à la société britannique Sunrise Renewables (Hull) Ltd pour le financement de dépenses afférant au développement des projets Sunrise en Grande-Bretagne. Au 31/12/2011, aucune somme n'a encore été mise à disposition de la société Sunrise Renewables (Hull) Ltd dans le cadre de ce prêt.

En date du 31/12/2011, il n'existe pas d'autres engagements d'investissements futurs significatifs pris par le Groupe au sein de son secteur Energies renouvelables.

3.2.5.4 *Air et Gaz*

Au 31/12/2011, le Groupe n'est pas lié par des engagements d'investissements futurs significatifs au sein de son secteur Air et Gaz.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.3 EVENEMENTS POST-CLOTURE ET PERSPECTIVES D'ACTIVITES

Le Chiffre d'affaires consolidé 2012 ne devrait pas ou peu progresser, compte tenu de la date de démarrage de CHO Morcenx qui reste l'évènement déclencheur de cette année pour de nouvelles prises de commandes.

Il n'a pas été identifié d'évènement post-clôture qui ait modifié ou soit susceptible de modifier de manière significative la situation financière ou commerciale du Groupe telle qu'elle existait au 31/12/2011. Il convient néanmoins de souligner que le capital social de la Société a été augmenté pour être porté de 15.656.035 € à 15.737.235 € par décisions du Directeur Général en date du 23 mai 2012, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été accordée par décision du conseil d'administration en date du 20 mars 2012 agissant en vertu des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 6 novembre 2008 par attribution gratuite d'actions de la société au profit de salariés du groupe.

3.3.1 ETUDES ET INGENIERIE, TORCHES ET PROCÉDES

Le segment Torchés et Procédés devrait connaître une croissance significative dans la poursuite des contrats en cours et la signature de nouveaux marchés d'équipements en cours de négociation.

3.3.2 DECHETS DANGEREUX

L'activité de traitement de déchets dangereux, portée par Inertam devrait retrouver le niveau d'activité des années 2009/2010 et améliorer ses performances opérationnelles grâce à l'investissement significatif dans la zone de préparation de charges.

3.3.3 ENERGIES RENOUVELABLES

Au sein de la branche Energies Renouvelables, CHO Power finalise la construction de l'usine de production d'énergie de Morcenx et assurera sa mise en route opérationnelle cet été avec l'assistance du futur exploitant de l'usine. La réussite du démarrage et de la montée en puissance de CHO Morcenx est une priorité stratégique et financière pour le Groupe qui poursuit en parallèle le développement commercial de ce segment d'activité.

3.3.4 AIR ET GAZ

L'activité du traitement de l'air et des gaz, assurée par le sous-groupe Europe Environnement, devrait fournir de meilleurs résultats à la fois dans les métiers traditionnels et sur les nouveaux marchés essentiellement portés par l'ingénierie et le photovoltaïque.

3.4 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La société bénéficie d'un dispositif de gestion des risques adapté à la nature de ses activités, à ses dispositions statutaires et à sa nature de société cotée sur un marché régulé.

Les mesures en place dans le cadre de ce dispositif visent le maintien des risques à un niveau acceptable pour la société et la poursuite des objectifs suivants :

- Créer et préserver les actifs du Groupe, y compris ses actifs immatériels comme le savoir-faire de ses collaborateurs et la valeur du Groupe
- Veiller à l'adéquation entre les valeurs de Groupe et les décisions prises ou actions entreprises
- Aligner les processus décisionnels avec les objectifs du Groupe
- Diffuser l'information en matière de risques auprès des collaborateurs concernés/Impliquer les collaborateurs concernés en matière de gestion des risques.

La gestion des risques relève de la responsabilité de la Direction Générale qui doit définir, mettre en œuvre, évaluer, préserver, ou, le cas échéant, améliorer le dispositif de gestion des risques. La Direction Générale doit par ailleurs transmettre au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit les éléments nécessaires à leurs propres missions d'appréciation des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en place.

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur la tenue de Comités de Direction (CODIR).

Les CODIR examinent les menaces et opportunités qui s'appliquent au Groupe dans tous les domaines, et notamment opérationnels, humains et financiers, et représentent un outil essentiel pour l'identification, l'analyse et le traitement des risques. Ils sont aussi un vecteur de transmission des informations sur les risques à l'ensemble des collaborateurs concernés et de partage d'une vision commune sur les risques au sein du Groupe. Les Managers doivent veiller à communiquer de manière appropriée auprès de leurs équipes en matière de risques et à ce que leurs équipes soient adéquatement sensibilisées aux principaux risques et à leur dispositif de gestion.

Un CODIR rassemble tous les trois mois les dirigeants et managers d'Europlasma et d'Inertam sous la Présidence du Directeur Général des deux sociétés, M. Didier Pineau. Un CODIR, sous la présidence de Didier Pineau, rassemble également tous les trois mois le Président d'Europlasma, M Pierre Catlin, Mme Estelle Mothay (DAF), les dirigeants du sous-groupe Europe Environnement et le représentant du partenaire financier NAXICAP pour traiter à la fois des sujets stratégiques du ressort de la holding FIG et des risques et performances liés aux activités du sous-groupe Europe Environnement.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.4.1 RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE

L'activité de haute technologie du Groupe Europlasma l'expose à des risques techniques et technologiques importants susceptibles d'avoir des incidences significatives sur la situation financière et les performances du Groupe. Voir notamment la note 7.1 des Etats financiers consolidés 2011.

3.4.1.1 Risques techniques et technologiques

L'expertise accumulée permet d'aborder l'avenir avec confiance. Les risques technologiques sont maîtrisés sur les différents métiers de la société :

- Etude et Ingénierie des torches à plasma : la fiabilité des torches à plasma a notamment été prouvée par le fonctionnement, depuis 2002, des fours de vitrification des cendres au Japon et de vitrification de déchets d'amiante à Morcenx ;
- Destruction des déchets dangereux : malgré les difficultés opérationnelles de la ligne 3, l'expérience accumulée et le parcours réalisé sont significatifs pour le groupe ;
- Traitement de l'air et des gaz : l'acquisition du nouveau site d'Aspach-le-Haut a permis au groupe d'améliorer son processus de production et d'en réduire les risques ;
- Production d'énergies renouvelables : les risques technologiques sont identifiés et sont couverts par des solutions de substitution permettant de les limiter. Il est rappelé également qu'une période de mise route d'un an (ramp up) permettra les ajustements techniques qui seront peut être nécessaires à l'atteinte de la puissance optimale de l'usine.

La démonstration de l'efficacité du procédé industriel de gazéification avancée CHO Power doit inclure, au-delà des aspects techniques et technologiques auxquels les performances énergétiques de l'usine de production d'électricité sont liées, l'atteinte de performances financières dans le cadre de l'exploitation commerciale du procédé. Un retard significatif dans la démonstration de l'efficacité du procédé à Morcenx entrainerait un ralentissement du rythme de déploiement de nouveaux projets.

Le temps de développement et de commercialisation d'un nouveau procédé dans le secteur de l'environnement, associé aux montants des investissements à consentir pour mettre sur le marché un produit testé et fiabilisé, limitent le risque de voir surgir sur le marché une technologie de rupture.

3.4.1.2 Risques liés à la recherche

Il est nécessaire pour le groupe Europlasma d'investir en recherche et développement afin de sécuriser le développement du groupe à moyen et long terme. Le processus de recherche et développement peut s'étendre sur plusieurs années, ce qui pourrait retarder et/ou impacter la capacité financière du groupe à générer des profits futurs.

Le Groupe protège sa propriété intellectuelle par :

- le dépôt de brevets sur des technologies (produits et process) spécifiques,
- le renouvellement des anciens brevets par l'addition de nouvelles technologies issues de ses recherches et de ses tests sur son site de R&D à Morcenx,
- des accords avec des acteurs clés du secteur.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.4.2 RISQUES DE MARCHE

Les informations sur les risques de marché données ci-après sont également présentées en note 5 des Etats Financiers consolidés 2011.

3.4.2.1 Risques de liquidité

Le groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. La situation et le prévisionnel de trésorerie font l'objet d'un suivi régulier, notamment au vu des garanties mises en place dans le cadre de certains contrats (garanties données, comptes séquestres...). Voir notamment les notes 5.2 Risques de liquidité et 7.7 Dettes Financières des Comptes consolidés 2011, qui reprennent l'analyse du risque de liquidité et l'échéancier des dettes financières.

Le Groupe bénéficie de subventions au niveau de ses quatre secteurs d'activité. Ces subventions revêtent essentiellement la forme de prêts à taux bonifiés ou de subventions non remboursables et sont octroyées au Groupe dans le cadre d'importants investissements industriels et humains, tels le nouveau site industriel d'Europe Environnement à Aspach-le-Haut et l'usine de CHO Morcenx, et d'investissements en matière de R&D, comme dans le cadre des programmes SESCO ou Turboplasma. Ces subventions sont généralement attachées de conditions résolutoires ou suspensives faisant l'objet d'un suivi adéquat. L'incitativité de ces aides est forte et les programmes qui y sont attachés ne pourraient être menés dans le même calendrier, ou avec les mêmes moyens, s'ils n'en bénéficiaient pas. Les projets d'investissements significatifs étudiés par le Groupe font l'objet d'études des aides possibles à leur financement, avec ou sans le concours de consultants spécialisés.

Par ailleurs, bien que le Groupe ne comptabilise pas encore de revenu lié à la vente d'électricité, les tarifs subventionnés représentent actuellement un poids important dans l'économie des projets du secteur Energies renouvelables. La vente d'électricité au prix du marché entraînerait une baisse des performances financières des projets en cours d'exécution ou de développement, sans pour autant les rendre déficitaires.

3.4.2.2 Risques liés à la fluctuation du prix de matières premières et aux fournisseurs

Le Groupe est exposé aux risques liés à la variation du prix des matières premières dans le cadre de son processus d'exploitation récurrent, et notamment :

- aux prix d'approvisionnement des matières plastiques, qui sont fortement liées au cours de certaines matières premières d'origine pétrolière ;
- aux tarifs d'approvisionnement en biomasse et de prestations de traitement de déchets, fixés par contrat sur des durées longues. Ces contrats prévoient des indexations de prix sur des indices économiques.

Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments financiers (voir également note 5.1.1 des Comptes Consolidés 2011) mais a entrepris depuis 2006 un travail de diversification et qualification de ses principaux fournisseurs :

- pour sécuriser les approvisionnements pour les achats les plus sensibles (matières plastiques, matériaux spécifiques tels que les réfractaires, pièces détachées, mécanique de précision et redresseurs électriques des torches à plasma...);
- pour optimiser les coûts.

Le premier fournisseur du Groupe a contribué à hauteur de 5% aux achats réalisés en 2011 contre 3% en 2010. Les 5 premiers fournisseurs ont représenté 20% des achats 2011 contre 13% en 2010 et les 10 premiers 32% contre 19% en 2010.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.4.2.3 *Risques liés à la fluctuation des taux de change*

Le Groupe est principalement exposé à la variation des cours des devises américaine, britannique et hongroise, contre l'euro.

En effet, de par ses activités et ses implantations, la variation des cours de ces devises contre euros peut impacter les capitaux propres et les résultats du Groupe. Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments dérivés. La majorité du chiffre d'affaires du Groupe est néanmoins réalisée en Europe, ce qui limite le risque de change.

Le risque de change résultant de la conversion des comptes en devises n'est pas couvert, ne se matérialisant pas par un flux financier. Les plus et moins values latentes à la date de clôture sont comptabilisées en réserve de conversion, au sein des capitaux propres.

Le groupe couvre essentiellement son risque de change (essentiellement sur l'USD) dans ses propositions commerciales.

L'exposition du Groupe au risque de change sur ses dettes financières en devises au 31/12/2011 est donnée en note 7.7 des Etats Financiers consolidés 2011. Voir également la note 5.1.2 des Comptes consolidés 2011.

3.4.2.4 *Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts*

Comme exposé dans la note 5 des Etats Financiers consolidés 2011, le Groupe gère son exposition au risque de taux à l'aide d'instruments de couverture, de manière ciblée. Les notes 5.1.3 et 7.10.1 des Etats Financiers consolidés 2011 présentent les données relatives aux deux contrats de swap de taux qui ont couru sur 2011.

Voir également la note 7.1 des Etats financiers consolidés 2011 pour la sensibilité des tests de perte de valeur au taux d'actualisation.

3.4.2.5 *Risques Pays*

L'exposition du Groupe au risque pays est jugée faible, la majorité du chiffre d'affaires étant réalisé en Europe.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.4.3 RISQUES LIES AUX CLIENTS

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière en cas de défaut de paiement d'un client du Groupe.

Une partie du chiffre d'affaires fait l'objet de paiement d'acomptes, en contrepartie desquels le Groupe délivre une caution bancaire de restitution d'acompte. Les contrats long terme font généralement l'objet de caution de bonne fin d'exécution de travaux ou de projets. Des recours aux assurances crédit sont envisagés au cas par cas ; ce recours a été renforcé dans le cadre de crise, notamment dans l'activité déchets dangereux. Le Groupe se déclare également sous traitant afin de garantir le paiement de ses créances dans certains contrats. Voir également la note 5.3 des Comptes Consolidés 2011.

La part des clients publics dans le chiffre d'affaires est en décroissance entre 2010 et 2011, notamment dans l'activité Air et Gaz (moins de 20 %) et dans une moindre mesure dans les déchets dangereux. Cette évolution est liée à la base haute en 2010 des marchés publics dans le contexte de crise.

Le premier client du Groupe a contribué à hauteur de 29% au chiffre d'affaires réalisé en 2011 contre 16% en 2010²⁵. Les 5 premiers clients ont représenté 50% du chiffre d'affaires 2011 contre 30% en 2010 et les 10 premiers 56% contre 36% en 2010.

Au cours des 3 derniers exercices, le Groupe n'a pas encouru de pertes sur créances significatives. Le niveau de dépréciation des créances clients au 31/12/2011 s'élève à 2,2% de l'encours brut à la même date en l'absence de risques significatifs.

²⁵ Voir à ce titre la note 11 Transition avec des parties liées des Etats Financiers Consolidés 2011,

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.4.4 AUTRES RISQUES

3.4.4.1 *Risques de dépendance sur les hommes clé*

Monsieur Didier Pineau (Directeur Général de la Société) est accompagné d'une équipe de direction compétente et expérimentée, composée de :

- Monsieur Jean-Claude Rebuschung, (Directeur Général Délégué d'Europlasma et Président Directeur Général d'Europe Environnement), chargé du développement d'Europe Environnement et des partenariats avec d'autres éco-industries,
- Monsieur Pierre Bellmann (Directeur Général d'Europe Environnement), en charge du développement technologique et des productions,
- Monsieur Louis Clercq Roques (Directeur du site Inertam),
- Madame Estelle Mothay (Directrice Administrative et Financière).

Compte-tenu de la complexité des technologies utilisées et des procédés mis en œuvre, le succès du Groupe dans ses domaines d'activité repose sur le savoir-faire et l'expérience de ses collaborateurs. Il est donc important pour le Groupe de fidéliser et motiver ses collaborateurs clés. A ce titre, l'attribution gratuite d'actions est un élément de fidélisation et de motivation particulièrement fort.

Quand bien même le Groupe viendrait à perdre les services de l'un ou plusieurs collaborateur(s) clé(s), il estime qu'une grande partie des tâches effectuées par ses dirigeants et par les collaborateurs clés pourrait être aujourd'hui prise en charge par d'autres collaborateurs.

Toutefois, étant donné que le succès du Groupe est notamment lié à la collaboration passée et présente de ses dirigeants et de ses

collaborateurs clés, le Groupe ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour lui aucun impact négatif significatif. En particulier, le départ ou l'indisponibilité prolongée d'un ou plusieurs collaborateurs clés pourrait avoir un effet négatif sur la stratégie, les résultats et la situation financière du groupe ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

Il est à noter que pour certains de ses collaborateurs, le Groupe a souscrit une assurance « homme-clé ».

3.4.4.2 *Risques de dépendance envers les partenaires du Groupe*

Dans le cadre de son activité, le Groupe contracte avec différents partenaires, et dépend donc du succès de ces collaborations. Ces collaborations clés concernent essentiellement :

- la construction de l'usine CHO Power à Morcenx avec l'aide du partenaire financier du Groupe ;
- la recherche et développement, et notamment les partenariats de recherche avec différents acteurs des secteurs privé et public et
- les relations avec les organismes d'aide à la recherche et à l'innovation, qui permettent de financer certains programmes de recherche et d'investissement.

3.4.5 RISQUES JURIDIQUES

3.4.5.1 Risques liés à la réglementation et à son évolution

Les procédés de traitement des déchets proposés par Europlasma sont conformes à la loi du 15 juillet 1975 modifiée par les lois du 13 juillet 1992 et du 2 février 1995 et par l'ordonnance 2000-914 du 18 septembre 2000 relatives à l'élimination des déchets ayant pour objectif de réduire la production et la nocivité des déchets ainsi que de les valoriser.

Les nouvelles lois concernant le traitement des déchets devraient s'orienter vers le développement de solutions visant à limiter les volumes de déchets à stocker. Toutefois les enjeux financiers peuvent, sur le court terme, perturber le législateur et retarder la mise en application de textes favorables au Groupe ; l'évolution de la taxe générale sur les activités polluantes a par exemple progressé moins vite que prévu dans le contexte de crise économique en France. Pour le projet CHO à Morcenx, les tarifs sont déjà fixés par contrat avec EDF sur longue durée, et dépendent en partie de l'efficacité de l'installation. Les tarifs de rachat d'électricité pour d'autres projets sont néanmoins susceptibles de varier. La tendance générale au sein des pays européens et américains est en effet d'encourager l'émergence d'énergies produites à partir de sources alternatives et/ou renouvelables, et de technologies propres, ce qui ne peut qu'être bénéfique pour le groupe.

3.4.5.2 Risques liés à la propriété intellectuelle

La recherche et développement est essentielle pour le groupe, comme présenté dans la description des activités. Le groupe a d'ailleurs bénéficié de crédits d'impôt recherche importants au cours des 3 derniers exercices et participe à des projets de R&D nationaux et internationaux avec des partenaires reconnus et le soutien des instances publiques (OSEO, ANR, FEDER, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général des Landes).

Le groupe mobilise, pour la recherche et développement :

- une équipe dédiée pour la recherche et développement qui travaille soit de manière autonome pour le Groupe, soit en partenariat,
- des investissements en matériels et équipements, notamment pour le site d'essai,
- des ressources administratives en interne et l'aide de cabinets spécialisés pour les dépôts et la gestion des brevets.

Les travaux de R&D visent à améliorer sans cesse la technologie Europlasma et/ou à augmenter son domaine d'application. Les projets de recherche et développement et de dépôt de nouveaux brevets visent à pérenniser la propriété intellectuelle du Groupe.

Ainsi, les brevets suivants ont été publiés afin de continuer la protection de la technologie du Groupe :

- brevet déposé en 2008 pour les torches à plasma : Procédé de contrôle de l'usure d'au moins une des électrodes d'une torche à plasma,
- brevets déposés en 2006 pour la vitrification : Dispositif et Procédé d'inertage par fusion plasma de matériaux toxiques (amiante),
- brevet déposé en 2007 pour la gazéification : Procédé et dispositif de traitement d'un gaz de synthèse.

Les procédés développés par Europlasma sont protégés par des brevets dans les principales zones géographiques où le Groupe opère. Le Groupe a ainsi déposé et acquis plus d'une douzaine de brevets depuis sa création. La protection de la propriété intellectuelle, et notamment le dépôt et le maintien des brevets représente un réel investissement pour le Groupe. A la date de ce document, 12 brevets sont valides, dont un en co-détention avec le CEA, et plusieurs demandes de brevets sont en cours de rédaction.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

En ce qui concerne la torche à plasma, les brevets sont les suivants :

Numéro de publication	Titre	Expiration
FR 26 54 294	* Torche à Plasma à amorçage par court circuit	2010
FR 27 35 940	* Torche à plasma à structure générale sensiblement axi-symétrique	2015
FR 27 63 466	* Système de régulation et de pilotage d'une torche à plasma	2017
FR 27 79 316	* Dispositif de mélange des gaz froids en sortie de torche à plasma	2018
FR 08 58 823	Procédé de contrôle de l'usure d'au moins une des électrodes d'une torche à plasma	2028

* Brevet acquis auprès d'EADS

En ce qui concerne la vitrification, les brevets sont les suivants :

Numéro de publication	Titre	Expiration
FR 27 08 217	Procédé d'inertage par torche à plasma de produits contenant des métaux lourds en particulier des métaux lourds et installation pour sa mise en œuvre	2013
FR 27 64 877	Procédé de vitrification d'un matériau pulvérulent et dispositif pour la mise en œuvre de ce procédé	2018
FR 27 88 121	Four de fusion de déchets solides avec boîtes à eaux	2018
FR 27 88 122	Four de fusion de déchets solides	2018
FR 27 88 097	* Clapet d'obturation d'une enceinte de gaz de combustion	2019
FR 29 09 015	Dispositif et Procédé d'inertage par fusion plasma de matériaux toxiques (amiante)	2026

* Brevet acquis dans le cadre de l'acquisition du fond de commerce d'Inertam en 2003

Dans le domaine des énergies renouvelables, les brevets déposés sont les suivants :

Numéro de publication	Titre	Expiration
FR 28 92 127	* Dispositif de gazéification de la biomasse et de déchets organiques sous haute température et avec apport d'énergie extérieure pour la génération d'un gaz de synthèse de haute qualité	2025
FR 29 21 384	Procédé et dispositif de traitement d'un gaz de synthèse	2027

* En co-détention avec le CEA

La société a la même politique de propriété intellectuelle depuis son origine ; la société considère qu'il est plus efficace de protéger fortement ses technologies clés par des brevets ciblés déposés dans les principales zones géographiques où elle opère que de multiplier dépôts et extensions. Par ailleurs, le savoir-faire associé aux brevets est au moins aussi important que le brevet en lui-même.

Le Groupe ne verse à ce jour aucune redevance à aucun tiers pour l'exploitation d'un brevet. Aucune redevance ou rémunération n'est versée au titre de contrats d'inventeur. Le groupe associe le personnel impliqué dans le dépôt de brevets au travers de sa politique salariale, notamment via les primes sur objectifs et des primes de dépôt de brevet, qui ne sont pas liées à l'exploitation des brevets. Le Groupe collabore avec différents acteurs de la recherche scientifique, qui sont susceptibles de publier le résultat des travaux, en collaboration avec Europlasma.

Les marques Europlasma, Inertam, CHO-Power et Turboplasma ont été déposées auprès de l'INPI et appartiennent au Groupe.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.4.5.3 *Procédures judiciaires et d'arbitrage*

Les provisions pour risques sur litiges sont présentées en note 7.9 Provisions des Etats financiers consolidés au 31/12/2011. Elles concernent essentiellement des litiges commerciaux.

Dans l'activité du traitement de l'air et des gaz, suite à la condamnation du sous-groupe à payer 220 K€ (jugement non exécutoire) par le Tribunal de Commerce de Marseille en février 2009, le sous-groupe a fait appel et a maintenu sa provision pour la totalité des demandes et divers honoraires. Le litige est actuellement en phase de mise en état devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence, la date d'audience n'a pas encore été fixée.

Le Groupe n'a pas doté de provision sur le litige en cours avec Heartstream. Ce litige est né lors des émissions de BSA en 2005, Heartstream s'étant vu confier une recherche d'investisseur, en contrepartie d'une rémunération en numéraire, en BSA et en BSA complémentaires. Le Groupe n'a pas émis, conformément aux résolutions des assemblées générales de 2005 et de 2006, les BSA

complémentaires de la tranche A, objet du litige. Heartstream a donc formulé en juin 2006 une première demande, puis a engagé une procédure, demandant près de 1 500 K€. Le jugement du 23/03/2010 a débouté Heartstream de ses demandes, et l'a condamné à payer 40K€ au titre de l'article 700, en sus des frais au Groupe. Heartstream a engagé une procédure en appel dont la plaidoirie s'est tenue le 22/03/2012 et l'arrêt a été rendu le 10/05/2012. Cet arrêt est pleinement satisfaisant puisqu'il fait droit à l'argumentation des avocats d'Eurolasma et confirme, en toutes ses dispositions, le jugement du Tribunal de Commerce de Paris du 23/03/2010. Il condamne, en outre, les sociétés Heartstream aux dépens et au paiement d'une somme de 10 K€ supplémentaires au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en cours ou dont il soit menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.4.6 RISQUE INDUSTRIELS LIES A L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de ses activités, le Groupe exploite des unités de production qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité du voisinage, la sécurité ou la protection de la nature et de l'environnement.

En cas de survenance de pollution, nuisances ou dommages environnementaux, la responsabilité du Groupe pourrait se trouver engagée en réparation de dommages ou préjudices causés. Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe. Des contrats d'assurance ont été souscrits pour couvrir ces risques et notamment une assurance responsabilité civile (générale et atteinte à l'environnement) et une assurance multirisques industriels.

Le site Inertam en tant qu'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) est soumis à des inspections régulières de la part des autorités compétentes telles que la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Par ailleurs une surveillance de l'impact environnemental est réalisée en interne, à laquelle viennent s'ajouter :

- des contrôles réguliers de la qualité des rejets atmosphériques et aqueux par prélèvements dans les flux gazeux ou aqueux, effectués par des organismes compétents tels que l'Apave,
- un programme de surveillance des retombées et impacts environnementaux de la société Inertam par prélèvements de sol, d'aiguilles de pins et de végétaux destinés à l'alimentation, ceci afin d'évaluer l'impact environnemental et les risques sanitaires associés.

De plus, dans le cadre de son Autorisation d'Exploiter, une fois par an au plus tard le 31 mars de chaque année, l'exploitant adresse à l'inspection des installations classées un rapport d'activité comportant une synthèse des informations relatives notamment aux résultats de surveillance des rejets. L'inspection des installations classées présente ce rapport au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) en le complétant par un rapport récapitulatif des contrôles effectués.

Par ailleurs, une CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) convoquée et présidée par le Préfet ou un membre délégué des services de la préfecture et composée :

- de représentants des administrations et organismes publics (DREAL, Administration Sanitaire et Sociale de l'Etat - DDASS),
 - de représentants des collectivités territoriales (élus locaux),
 - de représentants des associations de protection de l'environnement (SEPANSO, association pêche, réserve naturelle...),
 - et de représentants des exploitants
- se réunit une fois par an pour examiner les conditions de fonctionnement et les impacts de l'unité de vitrification de déchets amiantés, exploitée par la société Inertam à Morcenx.

Cette CLIS couvrira également les conditions de fonctionnement et les impacts de l'unité de production d'énergie à Morcenx quant elle sera mise en exploitation, en 2012.

3.4.7 ASSURANCES

Le Groupe couvre ses risques en contractant des polices d'assurances et a versé des primes d'assurances de plus de 400 K€ en 2011. Les compagnies d'assurance retenues ont une réputation établie sur le marché. La majorité des contrats ont été négociés par un courtier, afin d'optimiser les termes des garanties.

Les principales assurances du Groupe concernent :

- la responsabilité civile générale, auprès de 3 compagnies différentes, avec une couverture moyenne de 7,5 millions d'euros par sinistre ;
- la responsabilité civile, atteinte à l'environnement, avec une couverture de 4,6 millions d'euros par an et la responsabilité civile d'activité de service avec une couverture de 9 millions d'euros par an,
- l'assurance multirisque des principaux sites du Groupe, avec une assurance perte d'exploitation de plus de 27 millions d'euros et des assurances Tous Risques Montage Essai (TRME) pour les grands projets ;
- les assurances transports de marchandises, et outillages industriels ;
- la responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux, avec une couverture de 5 millions d'euros ;
- la garantie assurance « Hommes Clé » sur certains collaborateurs ;
- les assurances en matière de déplacements des salariés, et de la flotte automobile.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.5 ACTIVITE ET RESULTATS SOCIAUX

3.5.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2011 D'EUROPLASMA SA

Europlasma SA a réalisé au titre de l'exercice 2011 un chiffre d'affaires de 7 283 K€, contre 2 804 K€ en 2010 et un bénéfice de 1 125 K€, contre 2 062 K€ en 2010.

La diminution de résultat entre 2010 et 2011 s'explique par les opérations exceptionnelles de 2010 sur le pôle de gazéification, non récurrentes en 2011.

La formation du résultat 2011 est principalement due :

- à une amélioration sensible du résultat d'exploitation en raison de la forte hausse du chiffre d'affaires, de la maîtrise des marges sur les affaires vendues et de la diminution de la masse salariale ;
- à une nette amélioration du résultat financier.

Construction de la centrale électrique CHO MORCENX

La construction de la première usine de production d'électricité à partir de déchets et de biomasse, abritée dans la société CHO Morcenx SAS, s'est poursuivie sur 2011. La construction avait débuté le 1er décembre 2010 pour une mise en service prévue mi 2012. L'investissement total, incluant le financement des bâtiments ainsi que l'achat à crédit des moteurs à gaz et les intérêts intercalaires, s'élève à plus de 40 millions d'euros.

Le pacte d'actionnaire de CHO MORCENX SAS signé le 1er décembre 2010 prévoit que CHO POWER détienne 25% de la société au départ de la construction de l'usine (pour un investissement direct en cash de 3 millions d'euros de sa part) et atteint 45% par exercice de bons de souscription d'actions au nominal, en fonction de la performance de l'usine notamment. Ce même pacte prévoit le financement sur 3 ans de deux projets similaires totalisant des capacités de production de 24MWe avec le même mécanisme d'augmentation de la quote-part de détention de CHO Power en fonction des performances atteintes.

Contrat KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant)

Europlasma collabore avec Iberdrola et Belgoprocess dans le cadre d'un contrat de traitement et de conditionnement de déchets radioactifs en Bulgarie. Ce contrat, signé en avril 2010 pour un montant de plus de 5 millions d'euros, représente la première étape du déploiement concret de la stratégie du Groupe dans le secteur de la gestion des déchets faiblement radioactifs au niveau international.

La commande de pièces de rechange prévue dans le cadre du contrat a été reçue en 2011.

Le client a, par ailleurs, demandé le report d'une année des échéances ultérieures à l'été 2011.

Un avenant pour la prise en compte de ce délai d'un an dans l'exécution du contrat a été obtenu.

Réorganisation des activités au sein du groupe

Les actifs incorporels liés au programme Galacsy® qui devaient être apportés par Europlasma à sa filiale CHO POWER sont conservés au sein d'EUROPLASMA en raison de décisions stratégiques sur le déploiement des activités de R&D du Groupe à moyen et long terme.

Recherche et développement

Programme KIWI®

Europlasma et Kobelco Eco-Solutions ("Kobelco", Groupe Kobe Steel) ont entrepris un programme commun de recherche et développement dans le domaine de la production d'électricité à partir de déchets qui vise la génération d'un processus industriel basé sur les technologies respectives d'Europlasma et de Kobelco, dit KIWI® (Kobelco Industrial CHO PoWer Gasification). Ce projet ambitieux, qui prévoit un co-investissement de plus de 6 millions d'euros sur 3 ans, est en cours de réalisation sur la plate-forme d'essais R&D d'Europlasma à Morcenx.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

Programme ANR Turboplasma®

Ce programme vise le développement du procédé de destruction de goudrons assistée par plasma thermique Turboplasma®. Il bénéficie d'une subvention d'investissement auprès de l'ANR. L'enveloppe octroyée s'élève à 522 K€, dont un premier acompte de 156 K€ a été reçu en 2010 et un deuxième de 110 K€ en 2011.

Programme SESCO (Stockage Energie Solaire sur COfalit).

Ce projet consiste à valoriser le COFALIT (matériau issu de la vitrification de déchets d'amiante) dans le domaine du stockage sensible haute température, principalement en lien avec l'utilisation de concentrateurs solaires.

Le consortium qui réalise ce programme est constitué du laboratoire de thermo-énergétique PROMES, du laboratoire de matériaux Cemthi et d'EUROPLASMA, associée à Silimelt. En Décembre 2011, ce programme a reçu le Prix des technologies innovantes pour l'environnement décerné par L'ADEME à l'occasion du salon Pollutec.

Ce programme bénéficie d'une subvention de l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) dont le premier acompte a été reçu en 2010.

Mise en place d'un contrat d'intéressement

Europlasma a mis en place en juin 2011 un accord d'intéressement au bénéfice de ses salariés.

Prime d'Aménagement du Territoire

Europlasma a obtenu le versement de la première tranche de la prime d'Aménagement du Territoire qui lui a été octroyée dans le cadre du projet CHO Morcenx.

Impact de la crise financière

La société n'a pas été directement impactée par la crise financière s'agissant de l'activité opérationnelle ; ainsi :

- les méthodes d'évaluation, jugements de la direction et estimations n'ont pas subi de modifications liées à la conjoncture
- la crise financière n'a pas engendré plus d'incertitudes quant aux estimations comptables et à la continuité d'exploitation
- Aucune garantie hors-bilan n'a été mise en jeu suite à cette crise financière

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.5.2 ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES PERFORMANCES

La Société Europlasma SA a réalisé un chiffre d'affaires de 7 283 K€ (contre 2 804 K€ en 2010) en hausse de 159,73 % et un résultat d'exploitation bénéficiaire de 105 K€ contre une perte d'exploitation de -1 921 K€ pour l'exercice précédent.

3.5.2.1 Résultat d'exploitation

	2009		2010		2011	
	K€	%	K€	%	K€	%
Chiffre d'affaires	1 015	46%	2 804	75%	7 283	96%
Productions stockée et immobilisée	1 098	50%	428	11%	142	2%
Subventions d'exploitation	10	0%	38	1%	63	1%
Reprises sur amortissement et provisions, transfert de charges	62	3%	415	11%	128	2%
Autres produits	0	0%	56	1%	0	0%
Produits d'exploitation	2 185	100%	3 740	100%	7 616	100%
Achats et variations de stocks	-163	-7%	-40	-1%	-249	-3%
Autres achats et charges externes	-2 670	-122%	-2 626	-70%	-4 409	-58%
Impôts et taxes	-73	-3%	-82	-2%	-114	-2%
Charges de personnel	-2 348	-107%	-2 157	-58%	-1 936	-25%
Dotations aux amortissements et provisions	-612	-28%	-702	-19%	-740	-10%
Autres charges d'exploitation	-44	-2%	-54	-1%	-61	-1%
Charges d'exploitation	-5 911	-270%	-5 661	-151%	-7 511	-99%
Résultat d'exploitation	-3 726	-170%	-1 921	-51%	105	1%

Les produits d'exploitation ont progressé en 2011 de 104 %. Cette évolution est notamment liée :

- à la très forte hausse du chiffre d'affaires lié aux études et prestations de service, notamment avec les filiales du Groupe, ainsi que la reconnaissance à l'avancement du chiffre d'affaires et de la marge des contrats long terme.
- à la diminution de la production stockée, par rapport à 2010, du fait de l'entrée en stock de produits finis d'une torche en 2010. En 2011, la production immobilisée est stable par rapport à 2010.
- à la diminution des reprises de provisions notamment une reprise de provision pour créance client en 2010, suite à l'issue favorable d'un litige, événement non récurrent en 2011. En 2010, l'issue favorable des 2 périodes de garantie de systèmes torches vendus en 2009 a permis de reprendre les provisions pour garanties sans contrepartie.

Les autres achats et charges externes connaissent une augmentation en adéquation avec l'augmentation du chiffre d'affaires c'est-à-dire pour faire face aux approvisionnements des différentes ventes d'équipements et de prestations.

Les charges de personnel sont en diminution par rapport à 2010, du fait du départ de salariés ainsi que du transfert d'une partie de la masse salariale sur une autre filiale du groupe.

Les dotations aux amortissements et provisions sont notamment impactées par la dotation d'une provision pour dépréciation sur un actif immobilisé.

En conséquence, le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de 105 K€ contre une perte de 1 921 K€ au titre de l'exercice 2010 et une perte de 3 726 K€ au titre de l'exercice 2009.

Au bilan, au 31/12/2011, les provisions sur actif circulant s'élèvent à 176 K€ :

- les provisions pour dépréciation de stock ont été reprises pour 47 K€ et présentent ainsi un solde de 158K€;
- les provisions pour créances douteuses s'élèvent à 2 K€ à la clôture,
- les provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement s'élèvent à 16 K€.

Au bilan, au 31/12/2011, les provisions pour risques et charges sont constituées de :

- provisions pour garanties données aux clients pour un montant de 92 K€;
- et de provisions pour pensions et engagements similaires pour 13K.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.5.2.2 Résultat financier

	2009		2010		2011	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits financiers	148	100%	67	100%	625	100%
Charges financières	-26	-17%	-13	-19%	-21	-3%
Résultat financier	122	83%	54	81%	604	97%

Les charges financières sont restées stables sur 3 ans.

Les produits financiers connaissent une très forte hausse correspondant à la rémunération des avances en compte courant faites auprès des filiales du groupe, principalement CHO Power et la Société Civile Immobilière de Gazéification. En effet, début 2011, Europlasma a dû avancer 7,5 M€ auprès de sa filiale CHO Power, avance bloquée, afin de satisfaire les conditions du contrat de construction de l'usine CHO Morcenx.

Le résultat financier est donc très largement positif à fin 2011 et s'élève à 604 K€ et atteint le niveau de 2008 (+776 K€).

3.5.2.3 Résultat exceptionnel

	2009		2010		2011	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits exceptionnels	41	100%	5 309	100%	39	100%
Charges exceptionnelles	-252	-617%	-1 807	-34%	-5	-13%
Résultat Exceptionnel	-211	-517%	3 503	66%	34	87%

Le résultat exceptionnel comporte essentiellement :

- en 2011, des reprises de subventions d'investissements au compte de résultat ;
- en 2010, des produits de cessions d'actifs liés au lancement effectif du pôle Gazéification, la reprise de la dette EADS (impact positif de 209 K€), les quotes-parts de subvention virées au résultat, des mises au rebut et des moins-values de cessions sur actions propres.

3.5.2.4 Résultat net

	2009		2010		2011	
	K€	%	K€	%	K€	%
Résultat avant impôts	-3 814	100%	1 636	100%	744	100%
Impôts sur les sociétés et CIR	671	-18%	426	26%	381	51%
Résultat net	-3 143	82%	2 062	126%	1 125	151%

La Société a comptabilisé des crédits d'impôt recherche de :

- 671 K€ en 2009, dont 322 K€ au titre de 2009, les 347 K€ restant correspondant aux années 2006 à 2008 ;
- 426 K€ en 2010, au titre de 2010 ;
- 348 K€ en 2011, au titre de 2011.

Elle a par ailleurs enregistré en 2011 un crédit d'impôt intéressement pour 31 K€ et un crédit d'impôt apprentissage.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.5.3 ANALYSE DU BILAN ET DE LA SITUATION FINANCIERE

3.5.3.1 Actif immobilisé

	2009			2010			2011		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
Immobilisations incorporelles	3 638	1 417	2 221	1 831	1 221	611	1 880	1 416	465
Immobilisations corporelles	3 840	608	3 232	2 353	951	1 403	2 373	1 400	973
Immobilisations financières	16 684		16 684	30 199		30 199	32 760		32 760
Actif Immobilisé	24 162	2 025	22 137	34 384	2 171	32 213	37 013	2 816	34 198

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des frais de développement, des brevets et des logiciels.

Les immobilisations corporelles correspondent essentiellement à des installations, machines et équipements, et notamment à la plate-forme Recherche et Développement.

Les immobilisations financières correspondent aux titres de participation détenus par Europlasma SA, ainsi qu'aux prêts accordés aux filiales détenues. L'augmentation de ce poste est essentiellement due à un complément d'avance fait à la filiale CHO Power.

3.5.3.2 Besoin en fonds de roulement

	2009			2010			2011		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
Stocks	289	113	177	807	205	601	775	158	616
Créances client	675	202	473	2 205	2	2 203	5 041	2	5 039
Autres créances*	3 793		3 793	1 540		1 540	1 938		1 938
Actif circulant (A)	4 758	315	4 443	4 552	207	4 345	7 753	160	7 593
Dettes fournisseurs			718			669			2 266
Dettes fiscales et sociales			545			818			1 735
Dettes sur immobilisations						28			13
Autres dettes*			272			756			708
Passif circulant (B)			1 535			2 270			4 722
Besoin en fonds de roulement (A - B)			2 908			2 074			2 871

* y compris produits constatés d'avance et charges constatées d'avance

L'augmentation des créances client est essentiellement liée aux opérations commerciales du pôle Produits ainsi qu'à la vente d'études et prestations de projets de R&D qui seront portés par la filiale CHO Power (Kiwi).

Les autres créances correspondent essentiellement à des avances en compte courant envers les filiales et aux créances sur l'Etat dont 381 K€ de crédits d'impôts.

L'augmentation des dettes fournisseurs est en lien avec la hausse de l'activité : les projets de R&D ainsi que les opérations commerciales du pôle Produit ont engendré une augmentation des achats, particulièrement en fin d'année 2011, et ainsi, une augmentation des dettes fournisseurs.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.5.3.3 Dettes fournisseurs

La décomposition des dettes fournisseurs par échéance se présente comme suit :

	2009	2010	2011
Dettes non échues			
- de 30 jours	247	203	562
de 30 à 60 jours	69	147	428
+ de 60 jours et non facturées	227	237	1 149
Dettes échues	175	110	141
Total	718	697	2 280

Sur les 141 K€ de dettes échues, 65 K€ correspondent à des factures bloquées (prestations non conformes), et plus de 100 K€ ont été réglés début 2012, notamment suite au déblocage de certaines factures bloquées.

L'augmentation du poste « dettes non échues à + de 60 jours et non facturées » est principalement due à l'augmentation du poste « factures non parvenues sur avancement de travaux » destiné à ajuster les coûts en fonction de l'avancement réel des contrats.

3.5.3.4 Disponibilités et dettes financières

	2009			2010			2011		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
Trésorerie et équivalents (C)	8 929	7	8 922	7 980	16	7 965	6 270	16	6 255
Dettes financières (D)	7		7	13		13	5		5
Endettement net (D - C)	-8 922	-7	-8 916	-7 967	-16	-7 952	-6 266	-16	-6 250

L'endettement net d'Eurolasma SA est négatif, c'est-à-dire que la Société est en situation de trésorerie positive.

3.5.3.5 Capitaux propres et autres fonds propres

	2009		2010		2011		
	K€	K€	variation en K€	variation en %	K€	variation en K€	variation en %
Capital social	11 412	15 285	3 873	34%	15 656	371	2%
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	33 148	34 670	1 522	5%	34 658	-12	0%
Réserves	98	911	813	827%	540	-371	-41%
Report à nouveau	-8 505	-11 648	-3 143	37%	-9 586	2 062	-18%
Résultat de l'exercice	-3 143	2 062	5 205	-166%	1 125	-937	-45%
Subventions d'investissements	173	106	-67	-39%	79	-27	-26%
Capitaux propres	33 183	41 386	8 203	25%	42 472	1 086	3%
Avances conditionnées	562	784	222	39%	742	-42	-5%
Autres fonds propres	562	784	222	39%	742	-42	-5%
Fonds propres et autres fonds propres	33 745	42 170	8 425	25%	43 214	1 044	2%

L'augmentation de capital social est notamment due aux attributions gratuites d'actions.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

Les autres fonds propres sont constitués d'avances remboursables reçues de la part d'OSEO Innovation dans le cadre d'aides à l'innovation pour la réalisation de programmes liés aux projets Galacsy® et Turboplasma®.

Les capitaux propres s'élèvent à 42 272 K€ au 31/12/11, suite à un bénéfice net de 1 125 K€ au titre de l'exercice 2011.

3.5.4 ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES

		2009		2010		2011		
		K€	K€	var en K€	var en %	K€	var en K€	var en %
Inertam SAS	Chiffre d'affaires	9 726	9 131	-595	-6%	8 253	-878	-10%
	Résultat d'exploitation	627	197	-429	-68%	-1 034	-1 231	-624%
	Résultat net	528	180	-348	-66%	-1 020	-1 201	-666%
CHO Power	Chiffre d'affaires	0	6 736	6 736	-	20 938	14 202	211%
	Résultat d'exploitation	-22	-542	-519	2338%	104	646	-119%
	Résultat net	-22	-542	-519	2338%	-362	180	-33%
SCI de Gazéification	Chiffre d'affaires	-	0	0	-	0	0	-
	Résultat d'exploitation	-	-1	-1	-	-15	-14	2083%
	Résultat net	-	102	102	-	-98	-200	-196%
SAS Financière GEE	Chiffre d'affaires	606	876	270	45%	654	-222	-25%
	Résultat d'exploitation	-16	27	43	-273%	-5	-32	-120%
	Résultat net	242	334	92	38%	-873	-1 206	-362%

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.6 PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

La société CHO Morcenx a été constituée par Europlasma le 13 avril 2010 avec un capital social de 1 K€. Le 31 octobre 2010, Europlasma SA a cédé à sa filiale CHO Power à leur valeur nominale, soit 1 K€, 100% des titres de participation dans CHO Morcenx. Par décisions de l'Associé Unique en date du 1er décembre 2010 :

- le capital social de CHO Morcenx a été porté à 25 K€ avec renonciation par CHO Power à son droit préférentiel de souscription. Le pourcentage de détention de CHO Power dans CHO Morcenx est alors passé à 4% ;
- quatre tranches de bons de souscription d'actions pouvant permettre de passer de 4% à 45% de pourcentage d'intérêt dans CHO Morcenx ont été émis pour un montant total de 7 700 K€.

Le pourcentage de détention du Groupe est passé de 4% à 25% en 2011 à la suite de l'exercice des deux premières tranches de BSA.

Les 307.017 BSA1, souscrits pour un montant de 3 M€ intégralement libéré lors de leur souscription, donnaient droit à souscrire à une action ordinaire de CHO Morcenx d'une valeur nominale de 0,01 € pour un prix de souscription égal à 0,01 € par action. Les BSA1 étaient exerçables dans la période de 90 jours ouvrés à compter de la signature entre les sociétés Inertam, CHO Power et CHO Morcenx du contrat O&M relatif à l'opération et la maintenance de l'usine de production d'électricité de Morcenx. Les BSA1 ont été exercés le 26 janvier 2011 et la quote-part de détention de CHO Power SAS dans CHO Morcenx SAS est en conséquence passée de 4% à 14,5% à cette date.

Les 392.983 BSA2, souscrits pour un montant de 3 M€ intégralement libéré lors de leur souscription donnaient droit à souscrire à une action ordinaire de CHO Morcenx d'une valeur nominale de 0,01 € pour un prix de souscription égal à 0,01 € par action. Les BSA2 étaient exerçables dans la période de 90 jours ouvrés à compter de la livraison sur le site de Morcenx de la turbine, telle que prévue et définie aux termes du contrat d'EPC (Engineering, Procurement and Construction) conclu entre CHO Power et CHO Morcenx. Les BSA2 ont été exercés le 20 avril 2011 et la quote-part de détention de CHO Power SAS dans CHO Morcenx SAS est en conséquence passée de 14,5% à 25% à cette date.

Les exercices respectifs de ces 2 tranches de BSA ont été autorisés par le comité stratégique de CHO Morcenx sur constat de leur exerçabilité. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de conventions courantes.

3.7 L'AFFECTATION DES RESULTATS

3.7.1 L'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 125 240 euros de la manière suivante :

Origine		
- Résultat de l'exercice :	1 125 240 €	
Affectation		
- Report à nouveau	1 125 240 €	
TOTAUX	1 125 240 €	1 125 240 €

3.7.2 LES DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.7.3 LES DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous demanderons de constater l'absence de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

3.8 LE CAPITAL DE LA SOCIETE

3.8.1 L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

Nous vous précisons que le nombre de titres au porteur était de 6 442 211 au 31/12/2011. Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31/12/2011, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 % ou de 95% du capital social aux Assemblées Générales :

Actionnaires détenant plus de 25%	
En capital	En nombre de voix
CREDIT SUISSE EUROPLASMA SPV LLC	CREDIT SUISSE EUROPLASMA SPV LLC

3.8.2 DELEGATIONS

Les délégations accordées par l'assemblée générale du 30 juin 2010 au Conseil d'administration ont fait l'objet d'utilisations.

Ainsi lors de sa réunion du 5 octobre 2011, votre conseil d'administration a décidé :

- D'attribuer gratuitement 40 000 actions à Monsieur Pierre CATLIN en sa qualité de Président du Conseil d'administration, attribution qui sera définitive sans condition au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 4 ans, eu égard sa qualité de non résident fiscal français à la date d'attribution.
- D'attribuer gratuitement 800 actions à un salarié sur l'atteinte d'objectifs, attribution qui sera définitive sans condition au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 2 ans.

Les délégations accordées par l'Assemblée Générale du 21 juin 2011 au Conseil d'Administration ont fait l'objet d'utilisations.

Ainsi lors de sa réunion du 5 octobre 2011, votre conseil d'administration a décidé la mise en place d'un nouveau plan de fidélisation pour un montant maximum de 1.528.504 actions soit 10% du capital social à tout nouveau salarié de la société EUROPLASMA et de la société INERTAM embauché depuis le 1^{er} avril 2011 et jusqu'à la fin de la délégation de 38 mois, qui se verra alors attribuer gratuitement à l'issue de la période d'essai un nombre d'actions en fonction de sa catégorie professionnelle à savoir :

- 2 000 actions pour les ouvriers/employés
- 3 000 actions pour les agents de maîtrise
- 4 000 actions pour les cadres

3.8.3 LES SALARIES

A la clôture de l'exercice il n'existait aucune participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce au sein du capital social de la société.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.8.4 ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS AU PERSONNEL

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de 2011.

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil d'administration	Date de l'attribution effective	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2010	Actions acquises en 2011	Actions attribuées en 2011	Actions perdues en 2011	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2011
Attribution du 06/01/09	06-nov-08	06/01/2009	06/01/2011	400 000	-288 888	0		111 112
Fidélité n°2	06-nov-08	17/04/2009	Entre le 17 avril 2011 et le 5 janvier 2014	62 000	-31 000	11 000	-5 000	37 000
Attribution du 17/04/09	06-nov-08	17/04/2009	17/04/2011	59 600	-55 100	0	-4 500	0
Attribution du 16/02/10	06-nov-08	16/02/2010	Entre le 16 février 2010 et le 3 mai 2010	69 200	0	0	-10 000	59 200
Attribution du 23/08/10	06-nov-08	23/08/2010	23/08/2010	40 000	0	0	0	40 000
Attribution du 27/04/11	06-nov-08	27/04/2011	27/04/2011			11 500		11 500
Plan Fidélité n°3	21-juin-11	05/10/2011	05/10/2011			10 000		10 000
Attribution du 05/10/11	21-juin-11	05/10/2011	01/12/2011			46 800		46 800
TOTAL				630 800	-374 988	79 300	-19 500	315 612

Vous trouverez en outre le détail de cette attribution dans le rapport spécial prévu par l'article L 225-197-4 du Code de Commerce.

3.8.5 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, mis en place en exécution de la délégation consentie par décisions de l'assemblée générale du 21 juin 2010, votre Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Nombre d'actions achetées : 504 036
Cours moyen des achats : 1,7374 €

Nombre d'actions vendues : 186 316
Cours moyen des ventes : 1,3958 €

Situation nette : 59 763 titres soit 96 955 € (cours moyen de décembre 2011 : 1,62 €), 46 701 € de disponibilités.

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 59 763 titres soit 0,4 % du capital
Valeur évaluée au cours d'achat : 83 015 €
Valeur nominale unitaire : 1€

Nous vous demandons d'autoriser votre conseil d'administration pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action EUROPLASMA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 10 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué serait ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à trois millions (3.000.000) d'euros.

L'Assemblée Générale conférerait tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Cette autorisation annulerait et remplacerait l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2011.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.9 LES MANDATAIRES

3.9.1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la Société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice (Groupe et hors Groupe) (1), et mandats exercés hors groupe au cours des 5 derniers exercices, y compris mandats expirés hors groupe
M. Pierre CATLIN Catlin Management Group Clos du Bergoje 17 B-1160 Bruxelles Belgique	Président	23 août 2010	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Président du CSI ** Président du CNR **	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de CATLIN MANAGEMENT GROUP SPRL - Président de CHO POWER SAS* - Censeur de CHO MORCENX SAS* - Administrateur d'EUROPE ENVIRONNEMENT* SA - Membre du Comité de direction de FIG SAS* - Administrateur de INTERSYSTO SA
	Administrateur	30 juin 2010			
M. Didier PINEAU Europlasma 21 rue Daugère 33520 Bruges France	Directeur Général	30 juin 2006, confirmé le 23 août 2010	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011	Membre du CSI	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de SA ENVOL 33 - Administrateur de l'AFEPT (association déclarée) - Président de SAS INERTAM* - Gérant de SARL LOUBES FINANCE - Gérant de SARL VULCANI - Président et Membre du Comité de Direction de SAS FIG* - Administrateur d'EUROPE ENVIRONNEMENT SA* - Directeur Général de CHO POWER SAS* - Membre du Comité Stratégique de CHO MORCENX SAS* - Gérant de SCI ATELIER DU GRAND PORT - Président de SUNLANDES SAS
	Administrateur	30 juin 2006			
M. Jean-Claude REBISCHUNG Europe Environnement 1 rue des Pins ZA du Pays de Thann 69700 Aspach le Haut France	Directeur Général Délégué	6 avril 2007	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011		<ul style="list-style-type: none"> - Président et directeur général d'EUROPE ENVIRONNEMENT* - Membre du comité de Direction de FIG SAS* - Gérant d'INVESTHUR SARL - Administrateur d'AMCEC INC* - Président Directeur Général d'ATS CORP* - Administrateur d'AMPLAST CORP* - Administrateur de KHALIS SA - Administrateur du CEEI Mulhouse (association de droit local) - Président de CAPITAL INITIATIVE THUR – DOLLER SAS - Administrateur d'ALSACE BUSINESS ANGELS INVEST SAS - Co-gérant de SCI THEO et de SCI BRICIMMO - Membre du Bureau Régional de la CCI Alsace (organisme consulaire)
	Administrateur	18 décembre 2006			

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la Société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice (Groupe et hors Groupe) (1), et mandats exercés hors groupe au cours des 5 derniers exercices, y compris mandats expirés hors groupe
DLJ MB Advisors représenté par : M. Roger AMMOUN Crédit Suisse Alternative Investments Customized Fund Investment Group One Cabot Square – Canary Wharf London E14-4JQ Royaume-Uni	Administrateur	10 février 2009	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013	Membre du CSI Membre du CNR Membre du comité d'Audit ***	- Vice-Président du Technopole de Mulhouse - Gérant de PROTECH AIR SARL* - Membre du conseil de surveillance d'AESA AIR ENGINEERING SA - Administrateur de SORGENIA FRANCE SAS - Membre de l'Advisory Board de ASIA ENVIRONMENTAL PARTNERS II LP - Membre de l'Advisory Board de EMERALD TECHNOLOGY VENTURES II AG - Administrateur de EUROPE ENVIRONNEMENT SA* - Membre du Comité de direction de SAS FIG* - Administrateur de SULFURCELL SOLARTECHNIK GmbH - Administrateur de CLEANTECH GROUP LLC - Président (Chairman) de DURATHERM INC - Administrateur de HALOSOURCE INC
M. Kim YING LEE Invesco Capital Hillenaarlaan 32A 2241HX Wassenaar Pays Bas	Administrateur	12 septembre 2008	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012	Président du comité d'Audit Membre du CSI Membre du CNR	- Managing Director de BUHRS BV - Président (Chairman) de BUHRS AMERICAS INC. - Administrateur de BUHRS JAPAN KK - Administrateur de NASEBA GROUP SA - Managing Director de BUHRS SHANGHAI Ltd
M. Erik MARTEL Masdar Capital Po Box 54115 Abu Dhabi Emirats Arabes Unis	Administrateur	30 juin 2010	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Membre du CSI Membre du comité d'Audit	- Alternate Board Member – MEDICOR CO. Ltd (Korea) - Board Observer – SIGMA PHARMACEUTICAL INDUSTRIES SAE (Egypt)
M. François MARCHAL 12 Rte. De Florissant 1206 Genève Suisse	Administrateur	21/06/2011	AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017		- Administrateur de BOIRON SA - Administrateur de CFI – COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE SA (anciennement DIDOT-BOTTIN SA) - Administrateur de MEMRY CORP (USA) - Administrateur de AVAL FUND MANAGEMENT (GUERNSEY) Ltd

(1) quelle que soit la forme de la société, française ou étrangère

* Société du Groupe

** CSI : Comité de la Stratégie et des Investissements

CNR : Comité des Nominations et Rémunérations

*** M. Roger Ammoun a démissionné de cette fonction avec effet au 01/01/12
Mandat expiré

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.9.2 LES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES

Les tableaux qui suivent ont été établis conformément à la recommandation AMF du 22/12/2008 afin de faciliter la lecture des informations. Les rémunérations sont exprimées en valeurs brutes, en milliers d'euros et comprennent essentiellement :

- les rémunérations fixes liées aux contrats de travail,
- les rémunérations variables et exceptionnelles liées au contrat de travail,
- les avantages en nature,
- les attributions gratuites d'actions,
- les jetons de présence,
- et les missions rémunérées effectuées par les mandataires sociaux.

A noter qu'il n'existe pas de plan de rémunération en instrument optionnels donnant accès au capital à la date de ce document et qu'en conséquence, les tableaux 4, 5, 8 et 9 de la recommandation AMF ne sont pas applicables.

3.9.2.1 Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2011	Montants versés au cours de l'exercice 2010
Monsieur Pierre Catlin (1)		
Jetons de présence	n/a	n/a
Autres rémunérations	n/a	13,0
DLJ MB Advisors, représenté par Monsieur Roger Ammoun		
Jetons de présence	14,0	25,0
Autres rémunérations	n/a	n/a
Monsieur Kim Ying Lee (2)		
Jetons de présence	20,0	12,5
Autres rémunérations	n/a	40,0
Monsieur Erik Martel (3)		
Jetons de présence	30,0	0,0
Autres rémunérations	n/a	n/a
Monsieur François Marchal (4)		
Jetons de présence	10,0	n/a
Autres rémunérations	8,3	12,5
TOTAL	82,3	103,0

Notes

(1) Monsieur Pierre Catlin a été nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 30/06/2010, puis Président le 23/08/2010. Les rémunérations présentées au titre de 2010 concernent des prestations de services effectuées par la société Catlin Management Group jusqu'à la date du 30/06/2010. Les rémunérations perçues par Monsieur Pierre Catlin depuis cette date sont présentées dans le tableau 3.9.2.2.2.

(2) Monsieur Kim Ying Lee a perçu début 2012 une rémunération exceptionnelle de 5 K€ par l'intermédiaire de sa société INVESCO CAPITAL MANAGEMENT, dans le cadre d'une mission de diagnostic de l'organisation d'Europe Environnement en 2011. Monsieur Kim Ying Lee avait perçu en 2010 une rémunération exceptionnelle de 40 K€ par l'intermédiaire de sa société INVESCO CAPITAL MANAGEMENT, dans le cadre d'une mission concernant la recherche de financement et de structuration financière des projets CHO POWER/CHO MORCENX et concernant la recherche et interviews des candidats au poste de CFO. La rémunération prévisionnelle a été fixée à 37,5 K€. Les honoraires facturés à ce titre en 2010 se sont élevés à la somme de 40 K€.

(3) Les jetons de présence de Monsieur Erik Martel, nommé administrateur le 30/06/2010, dus au titre de l'exercice 2010 ont été versés en 2011. Ces jetons de présence s'élèvent à 13 K€.

(4) Monsieur François Marchal a été nommé administrateur le 21 juin 2011. Les sommes présentées correspondent à des contrats de service en tant que membre du Comité des Superviseurs (ce comité "Board of Advisors" a été dissout le 21 juin 2011) de 10 K€ par an.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.9.2.2 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

3.9.2.2.1 Tableaux de synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social.

	2011	2010
Monsieur Pierre Catlin, Président		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées aux tableaux ci-après)	80	30
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (non détaillé car nul)		
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	64	63
Total	144	92

Monsieur Didier Pineau, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées aux tableaux ci-après)	322	281
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (non détaillé car nul)		
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	0	0
Total	322	281

Monsieur Jean-Claude Rebischung Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées aux tableaux ci-après)	190	169
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (non détaillé car nul)		
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	17	23
Total	207	192

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.9.2.2.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Pierre Catlin Président	2011		2010	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe (1)	80	80	30	23
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature				
Total	80	80	30	23

(1) Cette rémunération prend en compte 74 K€ dus au titre du mandat de Président de CHO Power SAS, (2010 : 21 K€ dont 15 K€ lui ont été versés au cours de l'exercice 2010)

Monsieur Didier Pineau Directeur Général (2)	2011		2010	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	250	250	225	225
Rémunération variable	50	43	43	50
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature *	22	22	13	13
Total	322	315	281	288

(2) En 2010, la rémunération de Monsieur Pineau correspond à la rémunération en tant que :
 - Président Directeur Général jusqu'au 23/08/2010
 - Directeur Général d'Eurolasma SA du 23/08/2010 au 31/12/2010
 - Directeur Technique de CHO Power SAS du 01/09/2010 au 31/12/2010.

Monsieur Jean-Claude Rebischung Directeur Général Délégué	2011		2010	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	144	144	144	144
Rémunération variable	30	15	10	85
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature *	16	16	15	15
Total	190	175	169	244

* les avantages en nature correspondent essentiellement à la mise à disposition d'un véhicule de fonction, à la cotisation à l'assurance chômage des mandataires et à la cotisation aux retraites supplémentaires.

Les critères qualitatifs et quantitatifs de détermination des rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux sont définis de manière précise par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations. Ce comité base le niveau des rémunérations des dirigeants par rapport à des études de cabinets de conseil internationaux, et fixe des objectifs propres à chaque fonction. Le Conseil d'Administration examine et apprécie ces objectifs, puis valide les rémunérations, un pourcentage étant à sa discrétion. Les rémunérations variables sont principalement assises sur des objectifs d'activité (chiffre d'affaire notamment) et de performances du Groupe et/ou de certaines filiales (EBIT, résultat net notamment), ainsi que sur des réalisations stratégiques pour le Groupe.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.9.2.3 Attributions gratuites d'actions

3.9.2.3.1 Décision d'attribution

Attributions gratuites d'actions à chaque mandataire social

Attributions gratuites d'actions durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Monsieur Pierre Catlin	Attribution du 05/10/2011	40 000	64 000	05/10/2015	05/10/2015	Sur objectifs 2010/2011
Monsieur Jean-Claude Rebuschung	Attribution du 27/04/2011	7 500	16 500	27/04/2013	27/04/2015	Sur objectifs 2010
Total		40 000	64 000			

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de :
 - 2 ans pour les résidents fiscaux français,
 - 4 ans pour les non résidents fiscaux français.

Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais pour les résidents fiscaux français, seront incessibles et devront être conservées par ces derniers durant une période minimum de 2 ans.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs fixé à 10% la quantité des actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux que ces derniers sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

L'attribution gratuite d'actions est décidée par le Conseil d'Administration et fait partie intégrante du processus de rémunération, décrit au paragraphe précédent.

3.9.2.3.2 Attributions définitives

Actions gratuites devenues créées et devenues définitives pour chaque mandataire social au cours de l'exercice 2011	N° et date du plan	Nombre d'actions créées et devenues définitives durant l'exercice	Conditions d'acquisitions
Didier Pineau	Attribution du 06/01/2009	288 888	Oui
Total		288 888	

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit l'interdiction, pendant les périodes définies ci-après des opérations d'achat et de vente de titres ou de produits dérivés de la Société par les mandataires sociaux et Administrateurs, sur le marché ou sur des blocs hors bourse, directement ou par personnes interposées, ascendants ou descendants :

- période comprise entre, d'une part, la date à laquelle les mandataires sociaux et Administrateurs ont connaissance d'une information sur la marche des affaires du Groupe ou ses perspectives, qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours, et, d'autre part, la date à laquelle cette information est rendue publique ;
- période de 15 jours précédant la date à laquelle les comptes consolidés (annuels, semestriels ou trimestriels) sont rendus publics.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.9.2.4 Information complémentaire sur les modalités de rémunérations

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire **		Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Pierre Catlin Président du Conseil d'Administration, nommé le 23/08/2010 jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos en 2016		x		x		x		x
Monsieur Didier Pineau * Directeur Général et Administrateur, nommé le 30/06/006 jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos en 2011.	x		x		x		x	
Monsieur Jean-Claude Rebischung Administrateur nommé le 10/02/2009 jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos en 2011.	x		x			x		x
DLJ MB Advisors, représenté par Monsieur Roger Ammoun Administrateur nommé le 10/02/2009 jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos en 2013.		x		x		x		x
Monsieur Kim Ying Lee, Administrateur nommé le 12/09/2008 jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos en 2012.		x		x		x		x
Monsieur Erik Martel, Administrateur nommé le 30/06/2010 jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos en 2016.		x		x		x		x
Monsieur François Marchal, Administrateur nommé le 21/06/2011 jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos en 2017.		x		x		x		x

* Le contrat de travail de Monsieur Didier Pineau prévoit une clause de non concurrence de 12 mois, renouvelable une fois avec une contrepartie financière, une clause de non débauchage et une clause de secret professionnel. Compte tenu de l'ancienneté de plus de 20 ans, des fonctions et du niveau de responsabilité de Monsieur Didier Pineau, il est prévu une indemnité contractuelle de rupture forfaitaire de 450 K€ en cas de rupture du fait de la Société, sauf faute grave ou lourde, ou mise à la retraite.

** Les cotisations versées au titres des régimes de retraites supplémentaires sont les suivantes:
- pour Monsieur Pineau, 10 K€ au titre de 2011 et 3 K€ au titre de 2010
- pour Monsieur Rebischung, 10 K€ au titre de 2011 et 10 K€ au titre de 2010

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.10 LES JETONS DE PRESENCE

Nous vous rappelons que la seule rémunération permanente légalement possible pour des administrateurs non dirigeants consiste en la perception de jetons de présence, dont le montant est fixé globalement par l'assemblée générale des actionnaires pour l'ensemble des administrateurs dirigeants et non dirigeants.

Nous vous précisons que votre Conseil d'administration a décidé à l'unanimité que les jetons de présence seraient réservés aux administrateurs non dirigeants et intégralement répartis entre eux.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21 juin 2011, les actionnaires ont décidé de fixer à 80.000 euros le montant annuel de ces jetons de présence.

Il est proposé de reconduire ce montant.

3.11 LES NOMINATIONS, RENOUVELLEMENTS ET RATIFICATION DE COOPTATIONS

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Didier PINEAU et Jean-Claude REBISCHUNG arrivent à expiration lors de la présente assemblée.

Monsieur Jean-Claude REBISCHUNG a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice. Lors de sa réunion du 16 mars 2012, le Comité des nominations et rémunérations a donné son aval à ce renouvellement.

Monsieur Didier PINEAU, à la date d'établissement du présent rapport, n'a pas fait connaître ses intentions.

Nous vous proposons de renouveler Monsieur Jean-Claude REBISCHUNG dans ses fonctions pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les mandats du cabinet DEIXIS (anciennement DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE), co-Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Luc MECHIN, co-commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de le

renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

3.12 LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous indiquons qu'une unique convention réglementée nouvelle a été autorisée au cours de l'exercice écoulé par décision du Conseil d'Administration du 5 octobre 2011. Elle concerne la mission de revue opérationnelle confiée à Monsieur Kim Ying Lee afin de valider les hypothèses de rentabilité du core business d'Europe Environnement et ce également dans le contexte d'élaboration des budgets 2012.

De plus, lors de sa séance du 14 décembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé, en accord avec les commissaires aux comptes, de procéder au déclassement des conventions suivantes :

- Caution solidaire de la société Inertam en garantie des engagements de cette dernière à l'égard d'un fournisseur de services à concurrence de 30 000 €, autorisée par décision du Conseil d'Administration du 24 septembre 2004 ;
- Convention de trésorerie avec la société Inertam autorisée par décision du Conseil d'Administration du 30 juin 2006 ;
- Convention de trésorerie conclue avec la société Financière GEE ;
- Avances de trésorerie non rémunérée à la société CHO Power, dans le cadre de la mise en place de l'Escrow Account et de la Parent Guarantee au titre des garanties données dans le cadre du contrat EPC, autorisées par décision du Conseil d'Administration du 23 août 2010.

Par ailleurs, deux conventions nécessitent d'être ratifiées conformément à l'article L.225-42 du code de commerce, à défaut d'avoir fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial²⁶ qui vous sera lu en Assemblée Générale.

²⁶ Le texte du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 2011 est donné en section 3.17.2.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.13 MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA SOCIETE

Nous vous proposons de modifier l'article 15 des statuts de la société afin de mettre en conformité les dispositions statutaires relatives à l'accès aux assemblées générales avec les dernières évolutions législatives.

L'article 15 des statuts serait désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 15 – ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

15-1 Les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.

15-2 Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et enregistrés à son nom au troisième jour ouvré précédent l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Le conseil d'administration peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil

d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le conseil d'administration.

Les titulaires d'actions de préférence devront être réunis en Assemblée Spéciale afin de permettre l'exercice des droits attachés auxdites actions de préférence ou en cas de modification de leurs droits ainsi qu'il a été précisé ci-avant à l'article 8 des statuts. »

3.14 CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

3.15 CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

3.16 CONCLUSIONS

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport sur les comptes annuels.

Votre Conseil d'administration vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.17 ANNEXES

3.17.1 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Chers Actionnaires,

Conformément à la réglementation, nous vous présentons le rapport spécial sur les opérations d'attribution gratuite d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2011 en vertu des articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du code de commerce.

Afin de mettre en perspective ces informations avec l'ensemble des attributions gratuites d'actions déjà réalisées au cours des exercices précédents, nous vous présentons au préalable un rappel historique des plans passés et en vigueur.

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de :

- 2 ans pour les résidents fiscaux français,
- 4 ans pour les non résidents fiscaux français.

Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais pour les résidents fiscaux français, seront incessibles et devront être conservées par ces derniers durant une période minimum de 2 ans.

1 - Rappels Historiques

Première délégation accordée par décisions de l'Assemblée Générale du 17 mai 2005

Le nombre d'actions gratuites ne pouvait dépasser 10% du capital social existant au jour de la première attribution décidée par la réunion du Conseil d'Administration du 19 mars 2006 soit 844 825 actions. La durée de validité de cette délégation était de 38 mois. Deux plans ont été mis en œuvre durant la 1^{ère} délégation.

1. Plan d'attribution d'actions gratuites appelé Plan de Fidélité n°1 :

Ce plan, à la suite de la décision du Conseil d'Administration du 19 mars 2006, a permis d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 19 mars 2006 mais également à tous nouveaux salariés embauchés pendant la délégation et aux salariés faisant l'objet de changement de catégorie professionnelle.

Au 31/12/2010, les 290 000 actions attribuées dans le cadre de ce plan avaient toutes été acquises de manière définitive au terme de la période d'acquisition de deux ans.

2. Plan d'attribution d'actions gratuites appelé Attribution du 15/01/08 :

Par décisions en date du 15 janvier 2008, le Conseil d'Administration a voté l'attribution gratuite de 93 000 actions pour certains salariés de la Société et de sociétés qui lui sont liées. Ces 93 000 actions attribuées, ont été acquises de manière définitive au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Deuxième délégation accordée par décisions de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2008

Lors de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2008, il a été voté la prolongation du plan d'attribution d'actions gratuites à hauteur de 10% du capital social, soit la possibilité d'attribuer gratuitement 1 137 075 actions. La durée de validité de cette délégation était également de 38 mois. 6 plans ont été mis en œuvre durant cette délégation.

1. Plan d'attribution d'actions gratuites pour les dirigeants appelé Attribution du 06/01/2009 :

Ce plan a été voté par le Conseil d'Administration du 06/01/2009 pour les dirigeants d'Eurolasma à concurrence de 543 000 actions. Sur ces 543 000 actions en période d'acquisition au 31/12/2009, 288.888 actions ont été définitivement acquises au terme de la période d'acquisition de deux ans. Il reste 111 112 actions en période d'acquisition au 31/12/2011.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

2. Plan d'attribution d'actions gratuites appelé Plan de Fidélité n°2 :

Ce plan a été voté par le Conseil d'Administration du 17/04/2009. Sur le même principe que le plan de Fidélité n°1, il permet d'allouer à tous nouveaux salariés et aux salariés changeant de catégorie professionnelle des actions gratuites.

Au 31/12/2011, 58 000 actions ont été allouées dont 31.000 de manière définitive. Au cours de l'exercice 2011, 11 000 nouvelles actions ont été attribuées. Le solde des actions en période d'acquisition au titre de ce plan est de 37 000 actions au 31/12/2011.

3. Plan d'attribution d'actions gratuites appelé Attribution du 17/04/2009 :

Ce plan a été voté par le Conseil d'Administration du 17/04/2009 et a pour but d'allouer des actions aux salariés sur des objectifs à réaliser au cours de l'année 2009, à concurrence de 70 000 actions. Au cours de l'exercice 2011, 55 100 actions ont été définitivement acquises. Au 31 décembre 2011, il n'y a plus d'actions en cours d'acquisition.

4. Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 16/02/2010 :

Ce plan a été voté par le Conseil d'Administration du 16/02/10 et a pour but d'allouer des actions aux salariés d'Europlasma et de certaines de ses filiales sur l'atteinte d'objectifs sur l'année 2010. Au mois de février 2010, 118 000 actions ont été attribuées. Au 31/12/2010, 69 200 actions étaient en cours d'acquisition. Au 31/12/2011, 59 200 actions étaient en cours d'acquisition.

5. Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 23/08/10 :

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 23/08/10, 40 000 actions ont été attribuées au nouveau Président de la Société au titre de sa prise de fonctions. La période d'acquisition est de 4 ans en raison de la non- résidence fiscale en France du Président.

6. Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 5/10/11 :

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 5/10/11, 40 000 actions ont été attribuées au Président de la Société au titre de ses fonctions. La période d'acquisition est de 4 ans en raison de la non- résidence fiscale en France du Président.

Il a été également attribué 6 800 actions à des salariés, attributions qui seront définitives sans condition aux termes d'une période d'acquisition de 2 ans.

Troisième délégation accordée par décisions de l'Assemblée Générale du 21 juin 2011

L'Assemblée Générale du 21 juin 2011 a, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, autorisé l'attribution d'actions ordinaires de la société à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration (5 octobre 2011) à savoir 1.565.603 actions.

La durée de validité de cette délégation est de 38 mois durant laquelle le Conseil d'Administration peut attribuer des actions.

Un plan a été mis en œuvre.

1. Plan d'attribution d'actions gratuites appelé Plan de Fidélité n°3 :

Ce plan, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 5 octobre 2011, permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 1^{er} avril 2011 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation et aux salariés faisant l'objet de changement de catégorie professionnelle.

Au 31/12/2011, il a été attribué 10 000 actions au titre de ce plan.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

Vous trouverez ci-après un récapitulatif des différents plans d'attributions gratuites d'actions :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil d'administration	Date de l'attribution effective	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2010	Actions acquises en 2011	Actions attribuées en 2011	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2011
Attribution du 06/01/09	06-nov-08	06/01/2009	06/01/2011	400 000	-288 888	0	111 112
Fidélité n°2	06-nov-08	17/04/2009	Entre le 17 avril 2011 et le 5 janvier 2014	62 000	-31 000	11 000	37 000
Attribution du 17/04/09	06-nov-08	17/04/2009	17/04/2011	59 600	- 55 100	0	0
Attribution du 16/02/10	06-nov-08	16/02/2010	Entre le 16 février 2010 et le 3 mai 2010	69 200	0	0	59 200
Attribution du 23/08/10	06-nov-08	23/08/2010	23/08/2010	40 000	0	0	40 000
Attribution du 27/04/11	06-nov-08	27/04/2011	27/04/2011			11 500	11 500
Plan Fidélité n°3	21-juin-11	05/10/2011	05/10/2011			10 000	10 000
Attribution du 05/10/11	21-juin-11	05/10/2011	01/12/2011			46 800	46 800
TOTAL				630 800	374 988	79 300	315 612

2 – Détails des attributions gratuites d'actions réalisées au cours de l'exercice 2011

Détail des attributions gratuites d'actions aux mandataires en 2011

Date d'attribution	NOM	Prénom	Nombre d'actions	Conditions de performance	Date de la décision	Valeur de l'action
05/10/11	CATLIN	Pierre	40 000	Sur objectifs 2010/2011	05/10/11	1,6 €
27/04/11	REBISCHUNG	Jean-Claude	7 500	Sur objectifs 2010	27/04/2011	2,2 €
Total			47 500			

Détail des attributions de l'année 2011 par catégories d'employés

Le nombre d'actions attribuées au cours de l'année 2011 s'élève à 79 300 actions réparties comme suit :

- Mandataires sociaux : 47 500
- Cadres : 21 800
- Agents de maîtrise : 6 000
- Employés : 4 000

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

Catégorie	Date d'attribution	Nombre d'actions	Valeur de l'action
Cadres dirigeants			
	27/04/2011	7 500	2,2
	Total cadres dirigeants	7 500	
Cadres			
	01/02/2011	1 000	1,85
	04/04/2011	4 000	2,08
	27/04/2011	4 000	2,2
	05/10/2011	4 000	1,6
	05/10/2011	4 000	1,6
	05/10/2011	800	1,6
	01/12/2011	4 000	1,6
	Total cadres	21 800	
Agents de maîtrise			
	02/05/2011	3 000	2,16
	07/06/2011	3 000	2,13
	Total agents de maîtrise	6 000	
Employés			
	05/10/2011	2 000	1,6
	05/10/2011	2 000	1,6
	Total employés	4 000	

Nombre total d'actions attribuées aux 10 employés (hors mandataires sociaux) ayant bénéficié du plus grand nombre d'actions en 2011 :

Ensemble des 10 salariés ayant perçu le plus grand nombre d'actions	Nombre d'actions attribuées
Total	31 000

Dilution des capitaux propres et du résultat 2011 à la suite de l'attribution définitive de 370 988 actions au cours de l'exercice 2011 :

Selon la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 6 novembre 2008, le Conseil d'Administration a constaté l'attribution définitive de 370 988 actions.

Le tableau ci-après présente l'impact sur les capitaux propres et sur le résultat au 31/12/11 avant et après attribution définitive des 370 988 actions.

Impact sur les capitaux propres (en euros)	Capitaux propres au 31/12/2011	Nombre d'actions	Valeur de l'action
Impact après l'attribution des 370 988 actions	42 471 990	15 656 035	2,713
Impact avant l'attribution des 370 988 actions	42 471 990	15 285 047	2,779
Impact sur le résultat (en euros)	Résultat au 31/12/2011	Nombre d'actions	Résultat par action
Impact après l'attribution des 370 988 actions	1 125 240	15 656 035	0,072
Impact avant l'attribution des 370 988 actions	1 125 240	15 285 047	0,074

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.17.2 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES 2011

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

EUROPLASMA SA

Zone Artisanale de Cantegrit Est
40110 MORCENX

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

En date du 5 octobre 2011 le Conseil d'Administration a autorisé votre société à confier à Monsieur Kim YING LEE, administrateur de votre société une mission de revue opérationnelle afin de valider les hypothèses de rentabilité du core business d'Europe Environnement, et ce également dans le contexte d'élaboration des budgets 2012.

La rémunération prévisionnelle a été fixée à 14.000 € HT. Les honoraires facturés, à ce titre par la société INVESCO CAPITAL dont Monsieur Kim YING LEE est dirigeant se sont élevés à la somme de 19.750 € HT.

Conventions conclues au cours de l'exercice précédent et non autorisées préalablement.

En application des articles 225-30 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration :

Transfert des droits de Monsieur Didier Pineau, en qualité de salarié, d'EUROPLASMA à la société CHO POWER :

Dans le cadre de la signature du contrat de travail CHO Power, de Monsieur Didier Pineau, le 23 août 2010, il a été convenu une reprise d'ancienneté entre les sociétés Europlasma et CHO Power. Ainsi, pour toutes les dispositions conventionnelles ou légales se référant à une condition d'ancienneté, il sera tenu compte d'une reprise d'ancienneté à compter du 20 septembre 1993.

Personne concernée : Monsieur Didier Pineau, administrateur et directeur général de votre société est également, Directeur Général de CHO Power SAS

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

Apport partiel d'actifs au profit de la société CHO POWER :

Dans le traité d'apport en nature signé le 5 janvier 2010, il a été convenu que la société Europlasma transférait à la société CHO Power l'ensemble des actifs incorporels relatifs à la mise au point et au développement d'une unité de production d'énergie par gazéification de biomasse et comprenant :

- Un brevet relatif à un procédé et dispositif de traitement d'un gaz de synthèse dit « brevet Turboplasma » enregistré auprès de l'INPI sous le N°FR 29 21 384
- Le savoir-faire attaché au procédé d'une installation de gazéification.

L'apport a été évalué globalement à la somme de 1.266.000 € HT.

Personnes concernées: Monsieur Pierre Catlin, Président de votre société est également, Président de

CHO Power SAS,
Monsieur Didier Pineau, administrateur et directeur général de votre société est également, Directeur Général de CHO Power SAS,

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie. Ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable en raison d'une omission.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

- EUROPLASMA a établi le 10 janvier 2008 une convention avec la société INERTAM, prévoyant l'inscription en avance à long terme d'une créance de 6.000.000 € qu'elle détient auprès de sa filiale. Cette somme ne produira aucun intérêt jusqu'au premier janvier 2012.
Cette avance s'élève à 5.500.000 € au 31 décembre 2011.
Cette convention a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2009.
- En date du 8 octobre 2003, le Conseil d'Administration a autorisé votre société à se porter caution, pour le compte de sa filiale INERTAM, auprès de la Préfecture des Landes, à hauteur de 1.000.000 €, en application de l'arrêté d'autorisation d'exploitation du 16 avril 2003.

Fait à Poitiers et Le Tourne, le 16 avril 2012

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Durand et Associés Aquitaine - Deixis

Michel PASQUET
Associé

Nicolas de LAAGE de MEUX
Associé

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.17.3 CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

3.17.3.1 Effectifs

3.17.3.1.1 Les effectifs en fin de période sur les 3 derniers exercices

	H	F	Total	dont France	CDI	CDD
Effectifs à l'ouverture de l'exercice 2009	182	52	234	199	184	15
Embauches 2009	32	17	49	44	21	23
Départs 2009	-27	-11	-38	-34	-14	-20
Effectifs à la clôture de l'exercice 2009	187	58	245	209	191	18
% du total	76%	24%	100%	100%	91%	9%
Embauches 2010	49	16	65	55	32	23
Départs 2010	-45	-20	-65	-59	-31	-28
Effectifs à la clôture de l'exercice 2010	191	54	245	205	192	13
% du total	78%	22%	100%	100%	94%	6%
Embauches 2011	43	20	63	50	23	27
Départs 2011	-38	-18	-56	-45	-19	-26
Effectifs à la clôture de l'exercice 2011	196	56	252	210	196	14
% du total	78%	22%	100%	100%	93%	7%

3.17.3.1.2 Les mouvements du personnel

	Groupe			dont France		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Embauches en contrats à durées indéterminées	26	42	36	21	32	23
Embauches en contrats à durées déterminées	23	23	27	23	23	24
Total embauches	49	65	63	44	55	47
Départs en contrats à durées indéterminés	17	38	30	14	32	19
Départs en contrats à durées déterminées	21	27	26	20	27	26
Total départs	38	65	56	34	59	45
dont :						
Fins de contrat	17	22	23	17	22	23
Ruptures de périodes d'essai	0	8	4	0	4	2
Ruptures conventionnelles	5	10	5	4	9	3
Retraites et pré retraites	3	0	0	1	0	0
Licenciements	4	9	2	4	9	1
Démissions	5	12	16	5	11	10
Transferts intra groupe	2	3	5	2	3	5
Autres motifs	2	1	1	1	1	1
Embauches nettes	11	0	7	10	-4	2

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.17.3.2 L'organisation du temps de travail

3.17.3.2.1 Durée hebdomadaire du travail

Le temps de travail est de 35 à 40 heures par semaines, selon les pays, les catégories d'employés et les sociétés. En France, le temps de travail des cadres est le forfait de 218 jours de travail par an.

3.17.3.2.2 L'absentéisme et les heures supplémentaires

	Groupe				
	2009	2010	%	2011	%
Equivalents temps plein en moyenne annuelle	241	244	1%	250	2,24%
Durée hebdomadaire moyenne du travail	37	37	0%	37	1%
Heures théoriques de travail annuel	461 853	468 698	1%	479 486	2%
Absentéisme	22 362	19 387	-13%	18 354	-5%
% d'absentéisme	4,8%	4,1%	-15%	3,8%	-7%
dont :					
Congés maladie	59,9%	59,0%	-2%	66,9%	13%
Congés maternité/paternité	13,7%	11,2%	-18%	16,7%	48%
Accidents du travail/sur le trajet	24,7%	18,4%	-25%	14,5%	-22%
Autres	1,7%	11,3%	580%	1,9%	-83%
Heures supplémentaires	8 221	8 613	5%	9 260	8%
% d'heures supplémentaires	1,8%	1,8%	3%	1,9%	5%

3.17.3.3 Les rémunérations versées au cours des 3 derniers exercices

Les rémunérations versées ci-dessous s'entendent hors intéressement ou participation.

En K€	Groupe					dont France				
	2009	2010	%	2011	%	2009	2010	%	2011	%
Rémunérations versées en cash sur la période	7 889	8 565	9%	8 741	2%	7 214	7 721	7%	7 923	3%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance versées	3 249	3 435	6%	3 689	7%	3 165	3 337	5%	3 588	8%
Total rémunérations versées	11 138	12 000	8%	12 430	4%	10 379	11 058	7%	11 511	4%
Taux de charge	41%	40%		42%		44%	43%		45%	
Nombre moyen d'équivalents temps pleins sur l'année	240,9	244,1	1%	249,6	2%	205,9	205,8	0%	210,0	2%
Rémunération moyenne	32,8	35,1	7%	35,0	0%	35,0	37,5	7%	37,7	1%
Chiffre d'affaires	31 404	40 836	30%	58 030	42%					
Chiffre d'affaires par ETP	130	167	28%	232	39%					

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.17.3.4 Relations professionnelles

Les salariés du Groupe sont représentés par des délégués du personnel/délégations uniques selon les sociétés et les pays, conformément à la législation.

3.17.3.4.1 Les accords collectifs et les avantages

Des accords de participation et d'intéressement sont mis en place en fonction de la législation avec ou sans plans d'épargne entreprise, selon les pays et les sociétés, et notamment au sein de la société mère.

Des primes sur objectifs et des actions peuvent être attribués aux salariés sous certaines conditions. Par ailleurs, le Groupe investit entre 60 et 100 K€ par an en formations.

3.17.3.4.2 Egalité Hommes Femmes

en K€	Groupe				
	2009	2010	%	2011	%
ETP Moyens	240,9	244,1	1%	249,6	2%
Hommes	184,7	187,5	2%	194,3	4%
Femmes	56,2	56,6	1%	55,3	-2%
Rémunération moyenne	32,8	35,1	7%	35,0	0%
Hommes	33,8	36,4	0%	35,6	0%
Femmes	29,4	30,8	30%	33,0	42%

Salaires bruts moyens en France	2009			2010			%	2011			
	H	F	Total	H	F	Total		H	F	Total	%
Dirigeant	182	-	182	268	-	268	47%	221	-	221	-17%
Chef d'équipe	44	43	44	46	46	46	6%	49	49	49	7%
Employé	24	22	23	25	24	25	7%	26	23	25	2%
Total	36	31	35	39	32	38	7%	39	34	38	1%

3.17.3.4.3 Le recours à la main d'œuvre extérieure

Mises à dispositions	2009	2010	2011
Intérimaires	12	13	10
Sous-traitance	8	7	10
Total	19	20	20
% ETP moyens	8%	8%	8%

3.17.3.4.4 L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

	2009	2010	2011
en ETP Moyen			
ETP Handicapé	6,00	7,27	10,41
en % des ETP moyens du groupe	2,5%	3,0%	4,2%

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.17.4 CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

La protection de l'environnement est une préoccupation majeure du groupe Europlasma, fournisseur de technologies propres et de solutions d'énergies vertes. Les aspects environnementaux représentent un facteur décisionnel à part entière dans les décisions de gestion et d'investissement du Groupe, à travers ses 4 business units :

- Etudes et ingénierie, torches et procédés : la plateforme d'essai a été équipée de panneaux photovoltaïques, propriété de la société Sunlandes, raccordés au réseau électrique dans le cadre d'un contrat avec EDF OA.
- Destruction de déchets dangereux : un système de management environnemental été initié en 2011 dans le but d'obtenir la certification ISO 14 001 par étapes.
- Solutions d'énergies renouvelables : l'usine de CHO-Morcenx, en cours de construction, vise le respect de normes environnementales au-delà des exigences réglementaires ; par ailleurs, elle sera couplée à un système de récupération d'énergie basse température lui conférant une haute efficacité énergétique.
- Traitement de l'air et des gaz : le sous-groupe Europe Environnement s'est doté d'une nouvelle charte environnement dans la droite ligne de l'investissement de la plateforme d'Aspach-Le-Haut.

3.17.4.1 La gestion des impacts environnementaux

3.17.4.1.1 Les sites du Groupe

Les principaux sites industriels du Groupe sont soumis à déclaration auprès des autorités administratives compétentes en matière d'environnement. En particulier, les installations classées ont des obligations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité. Dans les Landes, le site de Morcenx fait l'objet d'une autorisation d'exploiter du fait de son activité, et des rapports et contrôles sont adressés régulièrement à la DREAL.

Principaux industriels	sites	Activité exercée sur le site	Existence d'autorisation d'exploiter spécifique	Obligation de remise en état sur le site ?	Gestion des matières dangereuses présentes
Site d'essais à Morcenx		Recherche et développement	Site en cours de construction, dossiers en cours	Site en cours de construction	Les rejets gazeux seront traités afin de garantir la conformité de ces rejets vis-à-vis de la réglementation.
Usine d'Inertam		Traitement et recyclage de déchets amiantés	Oui, installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation	Oui	Le site stocke environ 2000t (pour une autorisation de 7000t) de déchets d'amiante sous emballage double enveloppe, puis en big-bags ou sur palettes filmées et stockés en conteneurs 20 pieds ou sous hangar. Rendu inerte par le processus de vitrification, le COFALIT (matériau issu du traitement) est valorisé, notamment comme sous couche routière. D'autres matières dangereuses sont utilisées dans le processus et sont stockées dans le respect des règles d'usages.
Usine de CHO Morcenx		Production d'énergie par gazéification de déchets non dangereux	Oui, installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation	Oui	L'usine, en cours de construction, stockera les matières nécessaires à son fonctionnement, et notamment les déchets non dangereux constituant le combustible.
Usine de Ventacid		Usine	Oui	Non	Les chutes de plastique produites sont recyclées par une société locale de collecte des déchets, les matières dangereuses ne sont pas stockées.
Usine d'Europe Environnement		Usine, recherche et développement	Installation classé soumise à déclaration	Non	Les déchets plastiques sont valorisés auprès d'une société spécialisée, les déchets gazeux sont traités à l'aide de filtres à charbon actif, et les déchets toxiques sont éliminés dans les filières traditionnelles.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.17.4.1.2 Les ressources

Le Groupe gère les problématiques d'environnement et de sécurité selon les sites exploités :

- un service est dédié pour les business units déchets dangereux, production d'électricité et R&D. Ce service, dirigé par un responsable Qualité, Sécurité, Environnement, sensibilise le personnel sur les précautions et procédures en vigueur et gère le système d'instrumentation et de mesure des analyseurs des effluents aqueux et des rejets gazeux. Le groupe s'est engagé dans une démarche environnementale avec la mise en place d'un système de management environnemental selon la norme ISO 14001.
- l'activité Air et Gaz ne nécessite pas de service dédié, l'ensemble du personnel étant aussi sensibilisé, et les procédures en place prenant en compte les risques identifiés et mesures de sécurité adaptées. Un CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail) est également en place.

3.17.4.2 Le contrôle de nos impacts environnementaux

A des fins de conformité avec les autorisations d'exploiter et par respect de l'Environnement, les rejets aqueux, gazeux et solides font l'objet d'une surveillance, de mesures et de contrôles réguliers, internes et externes.

3.17.4.2.1 Les conditions d'utilisation de l'air et le traitement des rejets gazeux

La branche « traitement des déchets dangereux » effectue des mesures de rejets de certains polluants dans une démarche d'auto-surveillance continue, comme détaillé ci-après. Un organisme agréé intervient également pour des mesures trimestrielles et semestrielles de substances ciblées. Tous les rejets à l'atmosphère sont collectés et évacués par l'intermédiaire d'une cheminée pour permettre une bonne diffusion des rejets après traitements. La société a mis en place des traitements adaptés afin de neutraliser les fumées: chambre de post combustion, système d'injection de chaux, filtres à manche en série.

Afin d'abaisser la teneur en oxyde d'azote (NOx), la société a, en particulier, mis en œuvre un traitement des polluants à la source en permettant un appoint de combustible dans le four lorsque la faible teneur en carbone du déchet privilégie la création des oxydes d'azote. Ce traitement, donnant d'ores et déjà de bons résultats, pourrait être prochainement complété par un système d'abattement des NOx supplémentaire dans le process.

Rémanence de la mesure

La ligne de traitement des déchets dangereux est dotée d'un système complet de mesure des concentrations en Oxydes d'azote (NOx), Dioxyde de soufre (SO₂), Oxygène (O₂), Acide chlorhydrique (HCl), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Carbone total (COT) et Poussières.

En supplément, une chaîne de mesure mobile permet de palier d'éventuels dysfonctionnements des analyseurs principaux. Celle-ci mesure les concentrations en oxygène (O₂), dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx) et dioxyde de soufre (SO₂).

Le taux de disponibilité de mesures aux cheminées a été de 100% sur 2011.

La chaîne principale de mesure n'ayant pas connu de dysfonctionnement majeur en 2011, l'analyseur mobile n'a pas eu à être mis en service pour assurer la rémanence de la mesure.

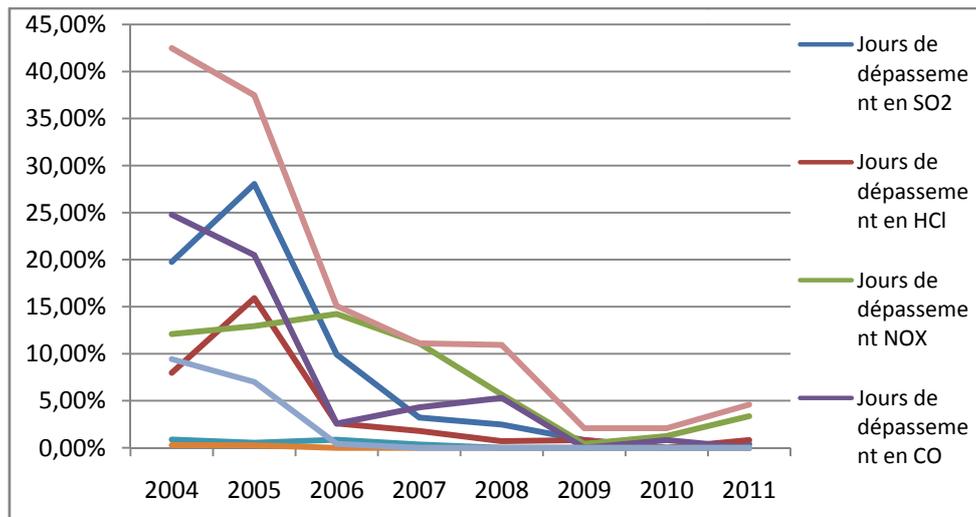
Pertinence de la mesure

L'analyseur principal s'auto-calibre quotidiennement sur un air zéro. A cette occasion, il recalcule ses tables afin de remédier à une éventuelle dérive (phénomène rare). Lors du passage de gaz étalon, les réactions du système sont très bonnes.

De même, les calages pour l'année 2011 ont permis de démontrer un bon fonctionnement du matériel d'analyse interne, ainsi qu'une bonne représentativité des résultats d'analyse.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

L'évolution des rejets gazeux du site de Morcenx est donnée dans le tableau ci-après.



Performance Rejets Gazeux Global

La plateforme d'essais de la branche « Torches et Procédés », quant à elle, traite ses rejets gazeux par une torchère et un dispositif pour l'élimination des NOX afin de garantir la conformité de ces rejets vis-à-vis de la réglementation.

Pour la branche Energies Renouvelables, un programme d'analyses sera mis en place afin de contrôler la conformité des rejets dès la mise en route de l'usine de CHO Morcenx. Un programme de surveillance environnementale a d'ores et déjà été mis en place avec la réalisation d'un état zéro.

L'activité Air et gaz génère également des rejets gazeux en faible quantité qui sont traités sur filtre à charbon actif avant rejet dans l'atmosphère.

3.17.4.2.2 Les conditions d'utilisation de l'eau et le traitement des rejets aqueux

L'activité « Air et Gaz » ne génère théoriquement pas de rejets aqueux contenant des polluants. Toutefois un système palliatif a mis en place dans l'éventualité d'un déversement accidentel de produits polluants :

- récupération et analyse des rejets à l'aide d'une fosse à vannes,
- élimination avec l'intervention d'une société spécialisée si les analyses révèlent une quelconque toxicité, rejet du liquide à l'égout dans le cas contraire.

Comme pour les rejets gazeux, la branche « déchets dangereux » effectue dans une démarche d'auto-surveillance continue des mesures de la qualité de l'eau avant tout rejet liquide dans le milieu naturel (Demande biochimique en oxygène, demande chimique en oxygène, Carbone organique total, Matières en suspension totales, et pH). Par ailleurs, un organisme agréé intervient également pour des mesures mensuelles pour les métaux lourds et autres polluants.

Les mesures effectuées en 2011 ont permis de constater une réelle diminution du volume d'effluents aqueux rejetés dans le milieu naturel (diminution allant de 14 % pour la DBO à 48 % pour le COT).

Par ailleurs, le site dispose d'une tour aéro-réfrigérante ouverte. Un laboratoire indépendant effectue des prélèvements et analyses mensuels sur la tour aéro-réfrigérante visant la détection d'éventuelles légionelles. Aucune contamination à la légionelle n'a été détectée sur l'année 2011.

Enfin, les relevés et analyses piézométriques effectués n'ont pas révélé de problème particulier sur 2011.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.17.4.2.3 Le traitement des déchets et des rejets solides

Dans la branche « Air et Gaz », les principaux déchets proviennent de la découpe de matières plastiques telles que le polyéthylène, le polypropylène, le PVC ou encore le PVDF : ces déchets plastiques sont valorisés auprès d'une société spécialisée. Les déchets chimiquement pollués tels que les solides souillés sont récupérés par une société de traitement. Enfin, les autres déchets tels que les papiers, cartons, déchets verts, déchets d'équipements électriques et électroniques, machines et mobiliers hors d'usage, sont triés via des équipements mis à disposition par l'entreprise puis sont évacués.

L'activité de traitement des déchets dangereux génère les principaux déchets solides suivants :

- les briques réfractaires, qui sont triées puis soit recyclées, soit éliminées dans les filières traditionnelles,
- la chaux polluée (REFIDI), éliminée dans les filières traditionnelles,
- cartons et emballages, éliminés dans les filières traditionnelles.

3.17.4.2.4 La valorisation des résidus solides

L'activité de traitement des déchets dangereux valorise le produit inerte issu de la vitrification d'amiante, le COFALIT, qui se présente comme un verre noir ou une roche basaltique.

Au 1er janvier 2011, le stock de COFALIT en attente de concassage s'élevait à 1677 t et le stock de COFALIT concassé à 4206 t. Les 1677 t ont été concassées début janvier 2011, donnant un stock de 5883 tonnes de COFALIT concassés au 20/01/2011.

Sur l'année 2011, 5667 tonnes de COFALIT ont été valorisées par une entreprise de Travaux Publics, en sous couche routière et 2635 t de COFALIT ont été produites.

Au 31/12/2011, les stocks comptent 216 tonnes de COFALIT concassées en attente de valorisation et 2635 t de COFALIT en attente de concassage.

3.17.4.2.5 Les consommations d'énergie

Le Groupe compte à ce jour 3 sites industriels pour lesquels les principales consommations d'énergie ont été synthétisées dans le tableau suivant (les consommations des autres sites, des bureaux pour l'essentiel, ne sont pas jugées significatives et ne sont pas intégrées dans le tableau).

	Consommation d'eau en volume		Consommation d'électricité en volume		Consommation de gaz en volume	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
	m ³	m ³	MWh	MWh	MWh	MWh
TOTAL	28 762	28 170	14 213	14 660	8 418	8 193

3.17.4.2.6 Les conditions d'utilisation des sols et des sous-sols

Le Groupe n'exploite pas directement les sols. L'activité de traitement des déchets dangereux utilise cependant les sols en plateformes de stockage, imperméabilisées par un revêtement bitume, où sont déposés les conteneurs de déchets à traiter.

S'agissant des sous-sols, un puits artésien 248 mètres a été foré afin d'assurer l'alimentation en eau du site de destruction de déchets dangereux. Il est prévu une utilisation commune du puits avec l'usine de production d'électricité de CHO Morcenx pour 2012. La société a installé sur le site 7 piézomètres afin de contrôler la qualité de l'eau souterraine. Des analyses annuelles portant sur les pH, les potentiels d'oxydo-réducteur, la résistivité, le Carbone Organique Total, sont réalisées.

3.17.4.2.7 Les nuisances olfactives et sonores

Une étude d'impact des niveaux sonores a été réalisée et a permis de conclure que les niveaux mesurés sont globalement conformes à l'arrêté préfectoral du 16 avril 2003 qui régit l'autorisation d'exploiter de l'usine d'Inertam.

3.17.4.2.8 Le milieu naturel

Des études d'impact ont été menées lors des demandes d'autorisation d'exploiter pour les 2 usines basées à Morcenx. Ces études ont ainsi démontré que, malgré la sensibilité du milieu environnant

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

(zone de protection de la faune avicole, classée NATURA 2000), l'exploitation des 2 usines n'avait pas d'impact sensible sur l'équilibre biologique.

La surveillance environnementale autour de l'usine INERTAM s'effectue sur la base d'un suivi des concentrations en dioxines, furanes, métaux lourds et indicateurs PCB dans des matrices environnementales.

L'étude des teneurs dans les sols apporte des informations sur le fonctionnement passé de l'installation alors que celle des concentrations dans les aiguilles de pins de l'année renseigne sur le fonctionnement actuel. Des prélèvements de produits végétaux destinés à l'alimentation humaine et animale permettent d'évaluer les risques sanitaires.

La première campagne effectuée par Biotox en 2006 sur les aiguilles de pins dans les sols et le maïs avait permis de noter l'absence d'impact passé et actuel de l'activité sur l'environnement immédiat.

En 2011, 3 échantillons d'aiguilles de pin ont été prélevés et analysés. Au bilan, les teneurs en dioxines et furanes, PCB et métaux lourds mesurés dans tous les échantillons sont faibles et ne mettent pas en évidence un impact des émissions de l'usine. La société n'a pas effectué d'analyses de PCB dans les aiguilles de pins car sur les 5 dernières années, aucun PCB n'avait été relevé.

3.17.4.3 Les impacts financiers

3.17.4.3.1 Assurances

Sur le périmètre existant au 31 décembre 2011, seule Inertam dispose d'un contrat de responsabilité civile Atteintes à l'Environnement. Ce contrat triennal existe depuis plus de 6 ans et n'a jamais fait l'objet d'une déclaration de sinistres. Il est un garant à l'égard de l'environnement extérieur local, mais également pour les tiers.

3.17.4.3.2 Garanties hors bilan

Les arrêtés d'exploiter des différentes sociétés ne prévoient pas de remise en état des sites hormis pour les 2 sites industriels de Morcenx en cas de cessation d'activité. Dans le cadre de l'arrêté d'exploiter d'Inertam, Europlasma a donné une garantie hors bilan de 1 M€ auprès de la préfecture des Landes afin de garantir la remise en état du site en cas de cessation d'activité.

En cas d'arrêt de la production, une notification doit être envoyée au Préfet, accompagnée d'un dossier comprenant le plan à jour des terrains d'emprise de l'installation, ainsi qu'un mémoire sur les mesures prises ou prévues pour la remise en état du site et comportant notamment :

- l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux, des matières polluantes susceptibles d'être véhiculées par l'eau ainsi que des déchets présents sur le site ;
- la dépollution des sols et des eaux souterraines éventuellement polluées ;
- l'insertion du site de l'installation dans son environnement.

3.17.4.3.3 Provisions pour risques et indemnités

La Groupe n'a pas constitué de provision pour risques en matière d'environnement.

A ce jour, le Groupe n'a jamais été contraint au versement d'indemnités en exécution de décision judiciaire en matière d'environnement.

3.17.4.4 Les procédures et démarches de certification environnementale

Le Groupe a instauré des procédures de sécurité adaptées sur chaque site, concernant notamment la sécurité des employés, le stockage de produits dangereux, ou encore la sécurité incendie. Ces procédures peuvent être contrôlées par des organismes extérieurs. Il n'y a ce jour pas de certification en rapport avec l'environnement pour les différentes activités du groupe. Cependant, la société Inertam a lancé une procédure de certification ISO 14 001 pour le site de Morcenx qui rassemblera les activités de 3 activités : la production d'électricité, le traitement de déchets dangereux et le site d'essais, de recherche et développement. Une certification par étape (3 niveaux) a été initiée, avec un objectif de certification pour décembre 2012 pour l'activité « déchets dangereux », le premier palier ayant été atteint.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

Par ailleurs, plusieurs actions favorables au développement durable sont mises en place par le groupe, et notamment :

- dans la branche Energies Renouvelables, un effort important a été mené lors de la conception de l'usine afin de valoriser le plus d'énergie possible (maximisation du rendement du process, valorisation de l'énergie contenue dans les eaux de refroidissement). La plupart des équipements électriques de puissance sont pilotés par variateurs afin d'optimiser leur consommation électrique.
- dans l'activité de traitement des déchets dangereux, la plupart des équipements électriques de puissance sont pilotés par variateurs afin d'optimiser leur consommation électrique. Un programme d'amélioration de la préparation du déchet à l'entrée du four, d'un montant de 1,2 M€ sera réalisé en été 2012 et devrait conduire à une réduction de plus de 10% de la consommation du four, et réduire également de 20% la consommation de gaz du procédé par une meilleure utilisation de la fraction combustible des déchets à traiter.
- dans l'activité Air et Gaz, le bâtiment a été conçu afin d'optimiser les consommations de ressources, notamment avec l'utilisation de panneaux solaires.
- dans l'activité Ingénierie, Torches et Procédés, la plateforme d'essai a été équipée de panneaux photovoltaïques.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.17.5 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2007	2008	2009	2010	2011
<i>montants indiqués en euros</i>					
<i>Durée de l'exercice (mois)</i>	12	12	12	12	12
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social en Euros	11 129 752	11 370 752	11 383 752	15 285 047	15 656 035
Nombre d'actions émises	11 129 752	11 370 752	11 383 752	15 285 047	15 656 035
Nombre d'actions ordinaires	11 129 752	11 370 752	11 383 752	12 982 697	12 982 697
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	6 893 248	6 891 248	6 891 248	4 000 000	4 000 000
II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES - en Euros					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 337 475	2 320 892	1 015 494	2 803 712	7 282 513
Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	-672 606	-1 372 402	-3 208 335	1 979 763	1 383 024
Impôts sur les bénéfices	-207 693	-125 771	-671 314	-426 364	-381 345
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-865 546	-1 428 048	-3 143 065	2 062 204	1 125 240
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION - en Euros					
Bénéfice après impôt, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,04	-0,11	-0,22	0,16	0,11
Bénéfice après impôt, dotations aux amortissements et provisions	-0,08	-0,13	-0,28	0,13	0,07
Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV - RÉSULTAT DILUE PAR ACTION - en Euros					
Bénéfice après impôt, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,03	-0,07	-0,14	0,12	0,09
Bénéfice après impôt, dotations aux amortissements et provisions	-0,05	-0,08	-0,17	0,10	0,06
Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
V - PERSONNEL					
Nombre de salariés	18	23	28	29	26
Montant de la masse salariale en Euros	875 138	1 206 792	1 527 625	1 488 666	1 331 200
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale,...) en Euros	398 703	580 713	820 209	668 463	606 071

Le tableau des résultats des 5 derniers exercices présente les données afférant à la seule société Europlasma SA.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.17.6 HONORAIRES DES CACS

Honoraires des CACs y-incl. frais refacturés, dans le compte de résultat									
	Au titre du contrôle légal	Au titre des Diligences Directement Liées	2 009	Au titre du contrôle légal	Au titre des Diligences Directement Liées	2 010	Au titre du contrôle légal	Au titre des Diligences Directement Liées	2 011
Inertam	22		22	18	0	18	24	0	24
Europlasma	79	40	119	119	42	161	144	33	176
Financière GEE	6		6	6	0	6	6	0	6
CHO Power Europe- environnement	3		3	10	0	10	12	0	12
Europ-plast	33		33	41	0	41	28	0	28
Ventacid Hongrie	12		12	17	0	17	13	0	13
							2	0	2
Total	156	40	196	211	42	253	228	33	261

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

3.17.7 ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 JUIN 2012

ORDRE DU JOUR

À caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Ratification de conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable ;
- Renouvellement des mandats de Messieurs Didier Pineau et Jean-Claude Rebuschung ;
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,

A caractère extraordinaire :

- Modification de l'article 15 des statuts;

À caractère ordinaire :

- Pouvoirs pour les formalités.

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION (ORDINAIRE) - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 1 125 240 euros.

L'assemblée générale prend acte de l'absence de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

SECONDE RESOLUTION (ORDINAIRE) - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par une perte (part du groupe) de 1 341 259 euros.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

TROISIEME RESOLUTION (ORDINAIRE) - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 suivante :

	Origine	
- Résultat de l'exercice		1 125 240 €
	Affectation	
- Report à nouveau		1 125 240€

TOTAUX		1 125 240€
		1 125 240 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME RESOLUTION (ORDINAIRE) - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES ET APPROBATION DE CES CONVENTIONS

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve et ratifie les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION (ORDINAIRE) – RATIFICATION DE DEUX CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE AUTORISATION PREALABLE

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, et conformément à l'article L.225-42 du Code de commerce, approuve les deux conventions y figurant.

SIXIEME RESOLUTION (ORDINAIRE) – RENOUELEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR DIDIER PINEAU

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Didier Pineau est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIEME RESOLUTION (ORDINAIRE) – RENOUELEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE REBISCHUNG

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude REBISCHUNG est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIEME RESOLUTION (ORDINAIRE) – RENOUELEMENT DU MANDAT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Les mandats de :

La société DEIXIS (anciennement DURAND ET ASSOCIES AQUITAINE), co-Commissaire aux comptes titulaire,

Et de Monsieur Jean-Luc MECHIN, co-commissaire aux comptes suppléant,

étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de les renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

NEUVIEME RESOLUTION (ORDINAIRE) - FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRESENCE ALLOUES AUX MEMBRES DU CONSEIL

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration à 80 000 euros, à compter de l'exercice 2012.

DIXIEME RESOLUTION (ORDINAIRE) - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIETE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration (Directoire ou Gérant) par l'Assemblée Générale du 21 juin 2011.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action EUROPLASMA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 10 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à trois millions (3.000.000) d'euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Cette autorisation annule et remplace l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2011.

RAPPORT D'ACTIVITE ET ANNEXES

ONZIEME RESOLUTION (EXTRAORDINAIRE) – MODIFICATION DE L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 15 des statuts de la société afin de mettre en conformité les dispositions statutaires relatives à l'accès aux assemblées générales avec les dernières évolutions législatives.

Par conséquent, l'Assemblée Générale décide que l'article 15 des statuts sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 15 – ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

15-1 Les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.

15-2 Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et enregistrés à son nom au troisième jour ouvré précédent l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Le conseil d'administration peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale. Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le conseil d'administration.

Les titulaires d'actions de préférence devront être réunis en Assemblée Spéciale afin de permettre l'exercice des droits attachés auxdites actions de préférence ou en cas de modification de leurs droits ainsi qu'il a été précisé ci-avant à l'article 8 des statuts. »

DOUZIEME RESOLUTION (ORDINAIRE) – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.1	COMPTES CONSOLIDÉS 2011	116
4.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	182

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

4.1 COMPTES CONSOLIDES 2011

1.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE.....	118
2.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	119
3.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	119
4.	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	120
5.	TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	121
6.	ANNEXE.....	122
Note 1 : FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE.....		122
1.1.	Etudes et Ingénierie, Torches et procédés.....	122
1.2.	Déchets dangereux.....	122
1.3.	Energies renouvelables.....	123
1.4.	Air et gaz.....	124
Note 2 : REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION.....		125
2.1.	Base de préparation.....	125
2.2.	Modalités de consolidation.....	125
2.3.	Résumé des principales normes comptables.....	126
2.3.1.	Regroupement d'entreprises et goodwill.....	126
2.3.2.	Participation dans des entreprises associées.....	126
2.3.3.	Conversion des monnaies étrangères.....	127
2.3.4.	Produits des activités ordinaires.....	128
2.3.5.	Subventions publiques.....	129
2.3.6.	Impôts sur les résultats.....	129
2.3.7.	Immobilisations incorporelles hors goodwill.....	130
2.3.8.	Immobilisations corporelles.....	131
2.3.9.	Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles.....	132
2.3.10.	Immeubles de placement.....	133
2.3.11.	Contrats de location.....	133
2.3.12.	Stocks et en-cours.....	133
2.3.13.	Actifs financiers.....	134
2.3.14.	Passifs financiers.....	135
2.3.15.	Actions propres.....	135
2.3.16.	Provisions.....	135
2.3.17.	Avantages du personnel postérieurs à l'emploi.....	136
2.3.18.	Paiements fondés sur des actions.....	136
2.3.19.	Information sectorielle.....	136
Note 3 : PREMIERE ADOPTION DES IFRS.....		138
3.1.	Estimations.....	138
3.2.	Exemption.....	138
3.3.	Réconciliation de la situation financière consolidée au 1 ^{er} janvier 2010.....	139
3.3.1.	Bilan au 1er janvier 2010 reclassé au format IFRS.....	139
3.3.2.	Bilan au 1er janvier 2010 retraité en IFRS.....	140
3.4.	Réconciliation de la situation financière consolidée au 31 décembre 2010.....	141
3.4.1.	Bilan au 31 décembre 2010 reclassé au format IFRS.....	141
3.4.2.	Bilan au 31 décembre 2010 retraité en IFRS.....	142
3.5.	Réconciliation du compte de résultat consolidé 2010.....	143
3.5.1.	Compte de résultat 2010 reclassé au format IFRS.....	143
3.5.2.	Compte de résultat 2010 retraité en IFRS.....	144
3.6.	Notes annexes aux réconciliations des situations financières consolidées au 1 ^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010 et du compte de résultat consolidé 2010.....	145
3.7.	Synthèse des impacts de la 1ère application des IFRS sur les capitaux propres consolidés au 01/01/2010 et au 31/12/2010.....	147
Note 4 : JUGEMENTS ET ESTIMATIONS.....		148

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 5 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS	149
5.1. Risques de marché	149
5.2. Risques de liquidité	150
5.3. Risques de crédit et de contrepartie	150
Note 6 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION	151
6.1. Présentation du périmètre de consolidation	151
6.2. Variations de périmètre durant l'exercice	151
6.2.1. Augmentation du taux de détention	151
6.2.2. Sorties du périmètre	151
6.3. Sociétés consolidées	152
6.4. Sociétés non consolidées	152
Note 7 : NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	153
7.1. Goodwill	153
7.2. Autres immobilisations incorporelles	154
7.2.1. Frais de développement	155
7.2.2. Immobilisations incorporelles en cours	155
7.3. Immobilisations corporelles	156
7.4. Participations dans des entreprises associées	157
7.4.1. CHO Morcenx	157
7.4.2. RHE	158
7.5. Stocks et en-cours	159
7.6. Actifs financiers	159
7.6.1. Actifs financiers non courants	160
7.6.2. Créances client et comptes rattachés	160
7.6.3. Autres créances opérationnelles	160
7.6.4. Autres actifs courants	161
7.6.5. Trésorerie et équivalent de trésorerie	161
7.7. Dettes financières	162
7.8. Avantages du personnel	165
7.9. Provisions courantes et non courantes	166
7.10. Passifs financiers	167
7.10.1. Instruments financiers de couverture	167
7.10.2. Passifs au coût amorti	168
7.10.3. Contrats long terme	168
7.11. Actifs et passifs d'impôts	168
7.11.1. Actifs et passifs d'impôts	168
7.11.2. Principaux actifs et passifs d'impôt différés par nature	169
7.11.3. Echéances des impôts différés	169
7.11.4. Impôts différés non comptabilisés	169
7.12. Capitaux propres	170
7.12.1. Composition du capital social	170
7.12.2. Actions propres	170
7.12.3. Actions en dilutions	170
7.12.4. Intérêts minoritaires	171
7.12.5. Paiements fondés sur des actions	172
Note 8 : NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	173
8.1. Chiffre d'affaires	173
8.2. Autres produits d'exploitation	173
8.3. Achats consommés et charges externes	174
8.3.1. Achats consommés	174
8.3.2. Charges externes	174
8.4. Charges de personnel	174
8.4.1. Effectif moyen par catégorie d'employés	174
8.4.2. Charges de personnel	174
8.5. Amortissements, dépréciations et provisions	175
8.6. Résultat financier	175
8.7. Impôts exigibles et impôts différés	176
8.7.1. Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles	176
8.7.2. Preuve d'impôts	176
9. ENGAGEMENTS HORS BILAN	177
10. INFORMATION SECTORIELLE	178
11. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	180
12. REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	180
13. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	181
14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	181

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en K€	Notes	31/12/2011	31/12/2010	Var	01/01/2010 *
Goodwill	7.1	8 410	8 383	27	8 323
Autres immobilisations incorporelles	7.2	1 587	2 334	-747	2 326
Immobilisations corporelles	7.3	20 343	16 078	4 265	19 888
Immeubles de placement		0	0	0	0
Participations dans les entreprises associées	7.4	7 340	7 945	-605	0
Autres actifs financiers non courants	7.6	8 978	1 494	7 484	514
Impôts différés actifs	7.11	1 973	1 786	187	668
Actifs non courants		48 631	38 020	10 611	31 719
Stocks et en-cours	7.5	2 156	1 830	326	1 505
Clients et comptes rattachés	7.6	17 586	13 014	4 572	10 827
Autres créances opérationnelles	7.6	6 798	2 132	4 667	2 562
Impôts courants - actif	7.11	133	18	115	318
Autres actifs courants	7.6	1 227	2 271	-1 044	256
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.6	11 963	12 335	-372	13 747
Actifs des activités destinées à être cédées		0	0	0	
Actifs courants		39 863	31 599	8 264	29 216
Actif		88 495	69 619	18 875	60 934
Capital		15 656	15 285	371	11 411
Primes liées au capital		34 658	34 670	-12	33 148
Réserves et report à nouveau		-14 417	-14 740	323	-13 013
Résultat de l'exercice		-1 341	628	-1 969	-3 263
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe		34 556	35 843	-1 287	28 283
Intérêts hors groupe		2 446	2 442	4	2 575
Capitaux propres	7.12	37 002	38 285	-1 283	30 859
Avantages du personnel non courants	7.8	451	452	-2	338
Provisions non courantes	7.9	0	0	0	0
Dettes financières non courantes	7.7	11 997	10 744	1 253	12 941
Impôts différés passifs	7.11	563	862	-299	476
Autres passif financiers non courants	7.10	510	408	102	115
Passifs non courants		13 521	12 466	1 055	13 871
Provisions courantes	7.9	697	577	120	645
Dette financières courantes	7.7	3 500	1 839	1 662	1 979
Fournisseurs et comptes rattachés	7.10	18 124	6 680	11 444	6 162
Impôts courants - passif	7.11	0	20	-20	5
Autres dettes opérationnelles	7.10	5 914	4 518	1 396	4 598
Autres passifs courants	7.10	9 737	5 235	4 502	2 815
Passifs des activités destinées à être cédées		0	0	0	0
Passifs courants		37 972	18 868	19 104	16 205
Passif		88 495	69 619	18 875	60 934
Capitaux propres, part du Groupe, par action en €/par action	7.12	2,224	2,86	-0,636	2,485
Capitaux propres, part du Groupe, dilués par action en €/par action	7.12	1,741	2,089	-0,348	1,486
Nombre moyen d'action		15 537 116	12 530 479	3 006 637	11 381 245
Nombre moyen d'action dilué		19 852 728	17 161 279	2 691 449	19 035 494

* Cf Note 3 sur la première adoption des IFRS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	31/12/2011	31/12/2010	Var	Notes
Chiffre d'affaires	58 030	40 836	17 194	8.1
Autres produits d'exploitation	8 890	3 503	5 387	8.2
Achats consommés	-38 867	-16 941	-21 926	8.3
Charges externes	-11 010	-9 952	-1 058	8.3
Charges de personnel	-12 627	-12 378	-249	8.4
Autres charges d'exploitation	-359	-722	363	
Taxes	-758	-735	-23	
Amortissements, dépréciations et provisions	-3 745	-3 201	-544	8.5
Résultat opérationnel	-446	410	-856	
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	9	6	4	
Cout de l'endettement financier brut	-519	-588	70	
Cout de l'endettement financier net	-509	-583	73	
Autres produits financiers	223	295	-72	
Autres charges financières	-58	-24	-34	8.6
Résultat courant des sociétés intégrées	-790	98	-888	
Charges et produits exceptionnels	0	0	0	
Impôt sur les bénéfices	166	497	-331	8.7
Résultat net de la période	-624	595	-1 219	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-611	-59	-552	7.4
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0	0	
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées	0	0	0	
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 235	536	-1 771	
Intérêts minoritaires	-106	92	-199	7.12
Résultat net (part du Groupe)	-1 341	628	-1 969	
Résultat de base par action en €/par action	-0,086	0,05	-0,136	7.12
Résultat dilué par action en €/par action	-0,068	0,037	-0,104	7.12
Nombre moyen d'action	15 537 116	12 530 479	3 006 637	
Nombre moyen d'action dilué	19 852 728	17 161 279	2 691 449	

3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

en K€	31/12/2011	31/12/2010	Var
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 235	536	-1 771
Ecart de conversion des sociétés intégrées	-49	20	-69
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie	-201	-122	-80
Effet d'impôt relatif à ces éléments	67	41	27
Actifs non courants destinés à être cédés			0
Total autres éléments du résultat global	-184	-61	-122
Résultat global	-1 419	475	-1 893
- attribuable aux actionnaires du Groupe	-1 433	597	-2 030
- attribuable aux intérêts hors Groupe	14	-123	137

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves de conversion	Autres Réserves Groupe		Total	Résultat accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
					Gains/pertes latents sur Instruments financiers	Autres réserves					
Situation à la clôture de l'exercice 2009	11 412	33 148	0	58		534	615	-16 764	31 404	4 243	35 647
Incidence du passage aux IFRS	0	0	-127	23	-38	38	0	0	-3 121	-1 668	-4 788
Situation à l'ouverture de l'exercice 2010 en IFRS	11 412	33 148	-127	81	-38	572	615	-16 764	28 283	2 575	30 859
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	-41		-41	0	-41	-41	-81
Ecart de conversion	0	0	0	10		0	10	0	10	10	20
Résultat de la période	0	0	0	0		0	0	628	628	-92	536
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	10	-41	0	-31	628	597	-123	475
Dividendes versés	0	0	0	0		0	0	0	0	-2	-2
Augmentation de capital	3 774	2 434	0	0		0	0	0	6 208	0	6 208
Mouvements sur actions propres	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
Paiements en actions	0	0	0	0		454	454	0	454	0	454
Autres variations	99	-912	1	0		209	209	904	301	-9	292
Situation à la clôture de l'exercice 2010	15 285	34 670	-126	91	-79	1 234	1 246	-15 232	35 843	2 442	38 285
Incidence des changements de méthode comptable	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2011	15 285	34 670	-126	91	-79	1 234	1 246	-15 232	35 843	2 442	38 285
Var. nette de juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	-67	0	-67	0	-67	-67	-134
Ecart de conversion	0	0	0	-25		0	-25	0	-25	-25	-49
Résultat de la période	0	0	0	0		0	0	-1 341	-1 341	106	-1 235
Total des pertes et profits de la période	0	0	0	-25	-67	0	-92	-1 341	-1 433	14	-1 419
Dividendes versés	0	0	0	0		0	0	0	0	-3	-3
Augmentation de capital	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
Mouvements sur actions propres	0	0	13	0		0	0	0	13	0	13
Paiements en actions	0	0	0	0		152	152	0	152	0	152
Autres variations	371	-12	0	0		0	0	-378	-19	-8	-27
Situation à la clôture de l'exercice 2011	15 656	34 658	-113	66	-146	1 386	1 306	-16 952	34 556	2 446	37 002

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

en K€	2011	2010
Résultat net total consolidé	-1 235	536
Ajustements :		
Elim. du résultat des mises en équivalence	611	59
Elim. des amortissements et provisions	3 726	7 871
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	-18	-7 737
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	38	-220
Elim. des produits de dividendes	0	0
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	152	454
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	3 274	962
Elim. de la charge (produit) d'impôt	-166	-497
Elim. du coût de l'endettement financier net	519	588
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	3 627	1 053
Incidence de la variation du BFR	8 402	-1 075
Impôts payés	-309	-262
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	11 719	-284
Incidence des variations de périmètre	-10	0
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 968	-5 662
Acquisition d'actifs financiers	0	0
Variation des prêts et avances consentis	-7 524	121
Subventions d'investissement reçues	84	581
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	1 612
Dividendes reçus	2	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	-1 978
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-14 416	-5 325
Augmentation de capital	0	6 208
Cession (acquisition) nette d'actions propres	13	0
Emission d'emprunts	2 752	262
Remboursement d'emprunts	-1 672	-1 757
Intérêts financiers nets versés	-459	-513
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	0	0
Dividendes payés aux minoritaires	-3	-2
Autres flux liés aux opérations de financement	0	1
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	631	4 199
Incidence de la variation des taux de change	-80	-14
Variation de la trésorerie	-2 146	-1 424
Trésorerie d'ouverture	12 321	13 746
Trésorerie de clôture	10 175	12 322
Variation de la trésorerie	-2 146	-1 424

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

6. ANNEXE

NOTE 1 : FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

1.1. ETUDES ET INGENIERIE, TORCHES ET PROCEDES

Contrat KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant)

Europlasma collabore avec Iberdrola et Belgoproces dans le cadre d'un contrat de traitement et de conditionnement de déchets radioactifs en Bulgarie. Ce contrat, signé en avril 2010 pour un montant de plus de 5 millions d'euros, représente la première étape du déploiement concret de la stratégie du Groupe dans le secteur de la gestion des déchets faiblement radioactifs au niveau international. Le client a demandé le report d'une année des échéances ultérieures à l'été 2011. Un avenant pour la prise en compte de ce délai d'un an dans l'exécution du contrat a été obtenu. Par ailleurs, la commande de pièces de rechange prévue dans le cadre du contrat a été reçue en 2011.

Activités de recherche et développement

Programme KIWI®

Europlasma et Kobelco Eco-Solutions ("Kobelco", Groupe Kobe Steel) ont entrepris un programme commun de recherche et développement dans le domaine de la production d'électricité à partir de déchets qui vise la génération d'un processus industriel basé sur les technologies respectives d'Europlasma et de Kobelco, dit KIWI® (Kobelco Industrial CHO PoWer Gaslfication). Ce projet ambitieux, qui prévoit un co-investissement de plus de 6 millions d'euros sur 3 ans, est en cours de réalisation sur la plate-forme d'essais R&D d'Europlasma à Morcenx.

Une demande d'aide financière auprès des instances japonaises et françaises est en cours d'instruction.

Programme ANR Turboplasma®

Ce programme vise le développement du procédé de destruction de goudrons assistée par plasma thermique Turboplasma®. Il bénéficie d'une subvention d'investissement auprès de l'ANR. L'enveloppe octroyée s'élève à 522 K€, dont un premier acompte de 156 K€ a été reçu en 2010 et un deuxième de 110 K€ en 2011.

Programme SESCO (Stockage Energie Solaire sur COfalit)

Ce projet consiste à valoriser le COFALIT (matériau issu de la vitrification de déchets d'amiante) dans le domaine du stockage sensible haute température, principalement en lien avec l'utilisation de concentrateurs solaires.

Le consortium qui réalise ce programme est constitué du laboratoire de thermo-énergétique PROMES, du laboratoire de matériaux Cemthi et d'EUROPLASMA, associée à Silimelt. En Décembre 2011, ce programme a reçu le Prix des technologies innovantes pour l'environnement décerné par L'ADEME à l'occasion du salon Pollutec.

Ce programme bénéficie d'une subvention de l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) dont le premier acompte a été reçu en 2010.

1.2. DECHETS DANGEREUX

Activités de traitement de déchets d'amiante

L'activité commerciale a été très soutenue tout au long de l'année et le niveau des livraisons des déchets entrants s'est maintenu à un niveau supérieur à celui des années précédentes (+17%). Une importante commande a été enregistrée de la part de RFF pour environ 500 tonnes. Une autre commande de même importance a été obtenue auprès des services de la Banque Africaine de Développement. Pour l'année en cours, le carnet de commandes est supérieur à 40% à celui de l'année précédente.

Côté production, des réfractaires d'un nouveau type ont été testés sur le premier semestre mais n'ont pas donné satisfaction et ont pénalisé le niveau de production du 1er semestre. Il en est de même pour les déchets en eux mêmes dont la composition varie au fil du temps (les déchets d'amiante 2012 ne sont plus les mêmes que les déchets d'amiante en 1996 compte tenu de la maturité des démantèlements). Les performances financières de la branche d'activité Destruction de Déchets Dangereux ont été fortement impactées par cette baisse de production, la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge étant liée au traitement et non à la réception des déchets.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les causes des incidents ayant pénalisé les performances de production, ont été clairement identifiées et analysées. Des mesures adéquates ont été prises pour y remédier.

Le Groupe effectue des améliorations continues dans son processus de destruction de déchets dangereux afin de gagner en efficacité et en productivité. Le Groupe a ainsi prévu un nouvel investissement significatif sur la zone de préparation de charge en 2012. Cet investissement vise une amélioration sensible de la rentabilité du processus de traitement, grâce notamment à une réduction des consommations énergétiques et des additifs et à une diminution des périodes d'arrêt pour maintenance du four de traitement grâce à un meilleur mix des déchets.

Ces travaux de la zone de préparation de charge seront financés par le Prêt Vert qui a été accordé par OSEO à Inertam SAS dans le cadre du programme « Investissement d'avenir » décidé par l'Etat.

Issue du contrôle fiscal 2010 d'Inertam SAS

La société Inertam a fait l'objet en 2010 d'une vérification de comptabilité portant sur la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2008 et jusqu'au 30 novembre 2009 en matière de TVA. Les conséquences financières en matière de redressement, provisionnées au 31 décembre 2010 à hauteur de 66 K€ ont été réévaluées à 32 K€ au 31 décembre 2011 suite à un abandon de poursuites de la direction des impôts en matière de taxes foncières et à la réception effective des rôles supplémentaires.

1.3. ENERGIES RENOUVELABLES

Avancement de la construction de l'usine CHO à Morcenx

Les travaux d'ingénierie, approvisionnement et construction (EPC – Engineering, Procurement and Construction) de l'usine de CHO Morcenx, destinée à produire de l'électricité à partir de biomasse et de déchets, à Morcenx (40), sont menés par CHO Power en sa qualité de maître d'ouvrage pour deux maîtres d'œuvre, la SC Immobilière de Gazéification pour les bâtiments industriels et la SAS CHO Morcenx pour les installations et équipements industriels.

La construction de la centrale électrique a débuté le 1er décembre 2010 et s'est poursuivie au cours de l'exercice 2011. La mise en service de l'usine, d'une capacité de 12 MWe, est prévue pour 2012. Elle fournira en électricité l'équivalent de 50 000 habitants à partir de la gazéification avancée de déchets industriels et banals (DIB) et de biomasse.

Une garantie financière de 10 M€ a été émise dans le cadre du contrat d'EPC avec CHO Morcenx dont 7,5 M€ ont été bloqués dans un compte séquestre et placés pour être rémunérés et 2,5 M€ donnés en garantie par le biais d'une lettre de confort de la part d'Eurolasma.

Signature du contrat d'exploitation de l'usine CHO à Morcenx

Inertam a signé en Janvier 2011 le contrat d'exploitation (O&M - Operation and Maintenance) de l'usine CHO à Morcenx. Ce contrat, qui va porter ses premiers fruits en 2012, devrait doubler à compter de 2013-2014 le chiffre d'affaires de la société, réalisé aujourd'hui au sein du segment de destruction des déchets dangereux.

Signature d'un accord de co-développement en Grande-Bretagne

CHO Power SAS et les développeurs Sunrise Renewables ont décidé de s'associer pour mener à terme le développement de 4 usines de production d'énergie à partir de déchets et de biomasse au Royaume-Uni, représentant une puissance totale de 37,5MWe. Tous les projets ont déjà obtenu les permis de construire et les connexions au réseau électrique sont sécurisées. Les contrats d'approvisionnement en déchets et biomasse et de revente d'électricité sont en cours de finalisation avec des fournisseurs locaux de renom dans le domaine de l'énergie et de la biomasse.

Afin de mener à terme le développement de ces projets, un accord de prêt dont les premiers fonds ont été versés par CHO Power durant le premier trimestre 2012 a été signé.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opérations sur titres

Nantissement des titres dans CHO Morcenx

Les titres de participation dans CHO Morcenx ont été nantis en janvier 2011 au bénéfice du partenaire finançant les investissements industriels de CHO Morcenx.

Exercice de BSA

Par décision de l'Associée Unique de CHO Morcenx en date du 1er décembre 2010, 4 tranches de bons de souscription d'actions avaient été émis pour un montant total de 7,7 M€.

Les BSA1 ont été exercés le 26 janvier 2011, conformément au calendrier prévu, le contrat O&M ayant été signé en début d'année 2011. La quote-part de détention de CHO Power dans CHO Morcenx est en conséquence passée de 4% à 14,5%.

Les BSA2 ont été exercés le 20 avril 2011, conformément au calendrier prévu, la turbine ayant été livrée sur le site de Morcenx le 4 avril 2011. La quote-part de détention de CHO Power dans CHO Morcenx est en conséquence passée de 14,5% à 25%.

1.4. AIR ET GAZ

Contrat Air Liquide/ 3Sun

Le Groupe a franchi avec succès les dernières étapes contractuelles du Contrat Air Liquide/ 3Sun, avec la mise en service industriel de la ligne A de 80MW début juillet, et de la ligne B de 80MW début septembre. Par ailleurs, un contrat de service après vente a été conclu.

Evolutions de gouvernance

Jean Claude Rebischung se concentre sur les Etats-Unis (secteur Ingénierie et Technologies de l'air) et Ventacid Hongrie et Pierre BELLMANN prend seul en charge l'opérationnel sur les activités historiques de traitement de l'air et des gaz.

Gérard LAVANANT a pris la direction d'AMCEC/AMPLAST à Chicago où Bernard Seguy avait été nommé Président par intérim en Février 2011.

Opérations de fusion

Une opération de fusion a été réalisée au 1er juillet 2011 entre Europe Environnement et sa filiale détenue à 100% Protech'Air. Une seconde fusion, effective au 1er janvier 2012, a été effectuée entre Europe Environnement et sa filiale détenue à 100% Europ-Plast. Ces opérations visent une simplification de la structure du Groupe et des économies de coûts.

Réorganisation commerciale

Au-delà des opérations de fusion des entités légales Europe Environnement, Protech'Air et Europ-Plast, d'importantes mesures de réorganisation commerciale des activités de traitement de l'air et des gaz ont été mises en place pour accélérer le retour à des niveaux de rentabilité plus élevés que ceux que la branche réalise depuis la période de crise financière.

Ventacid Hongrie

Le 20 juillet 2011 une nouvelle usine de production de dispositifs de traitement de l'air a été inaugurée en Hongrie.

ATS/AMCEC

83 KUSD ont été payés dans le cadre de la clause d'earn-out du contrat d'acquisition d'Amceec.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été arrêté par le Conseil d'Administration le 20 mars 2012.

2.1. BASE DE PREPARATION

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), qui ont été adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2011 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma publiés avant l'exercice 2011 étaient établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et au règlement CRC n°99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2011 sont les premiers préparés par le Groupe en appliquant les normes IFRS. Les informations liées à cette première adoption sont données en note 3.

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été mesurés à leur juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et tous les montants sont arrondis au millier le plus proche, sauf mention contraire.

2.2. MODALITES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés comprennent les états financiers d'Europlasma SA et de ses filiales au 31 décembre 2011. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition qui s'entend par la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle exclusif, directement ou indirectement, et restent consolidées jusqu'à la date où ce contrôle cesse.

Le contrôle exclusif s'entend comme l'habilité à diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister si la société mère détient plus de 50% des droits de vote, directement ou indirectement, sauf si, dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne confère pas le contrôle.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre. Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values internes au Groupe est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans l'état de la situation financière consolidée.

Les variations de pourcentage d'intérêts dans une filiale, sans perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires de ces filiales et sont traduites par des mouvements entre « Part du Groupe » et « Intérêts minoritaires » au sein des capitaux propres consolidés.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.3. RESUME DES PRINCIPALES NORMES COMPTABLES

2.3.1. Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que définie par IFRS 3 révisée.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

Les actifs acquis, les passifs et passifs éventuels assumés identifiables de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur à leur date d'acquisition. Les passifs éventuels identifiables pris en compte correspondent à des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice pendant lequel ils sont encourus et présentés au sein des charges externes.

Dans le cas d'une prise de contrôle par paliers, les participations détenues avant la prise de contrôle sont réévaluées par le résultat à la juste valeur à la date du regroupement.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la juste valeur des actifs, passifs, et passifs éventuels à la date d'acquisition est constatée en goodwill à l'actif du bilan si elle est positive et au résultat si elle est négative.

Pour chaque regroupement d'entreprise où le Groupe acquiert un pourcentage de contrôle de moins de 100%, le Groupe décide des modalités de reconnaissance du goodwill : le goodwill partiel, où le goodwill est déterminé à hauteur du pourcentage acquis, ou le goodwill complet, qui consiste à reconnaître le goodwill en intégralité sur la base de la juste valeur des intérêts minoritaires.

Le Groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations, qu'elles concernent le coût du regroupement d'entreprise ou la juste valeur de la contrepartie transférée ou à transférer, y-inclus les compléments de prix conditionnels (clauses dites de « earn-out »).

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, diminué des pertes de valeur cumulées. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe devant bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, ou à un regroupement d'unités, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

Le goodwill dégagé au titre des entreprises étrangères dont les comptes sont convertis selon la méthode du cours de clôture sont convertis, comme tous les autres actifs et passifs de l'entreprise détenue, au cours de clôture. Ainsi, les écarts d'acquisition des filiales américaines sont convertis au taux de clôture et donnent lieu à la constatation d'un écart de conversion.

2.3.2. Participation dans des entreprises associées

Les investissements du Groupe dans ses entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence définie par IAS 28. Une entreprise associée est une société dans laquelle le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entité détenue, sans en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée exister si la société mère détient 20% ou plus des droits de vote, directement ou indirectement. Inversement il est présumé qu'une détention de moins de 20% des droits de vote ne permet pas d'exercer une influence notable. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte au moment d'apprécier si une entité détient une influence notable. Selon la méthode de la mise en équivalence, l'investissement du Groupe dans l'entreprise associée est valorisé à son coût majoré ou minoré des mouvements post-acquisition dans la quote-part du

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée. Le goodwill comptabilisé sur une entreprise associée est inclus dans la valeur de l'investissement et n'est ni amorti ni soumis individuellement à un test de perte de valeur. Les instruments de capitaux propres d'une entreprise associée détenus par le Groupe sont inclus dans le coût de l'entreprise associée.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat des opérations de l'entreprise associée. Lorsqu'un mouvement a été comptabilisé directement au sein des capitaux propres de l'entreprise associée, le Groupe reconnaît sa quote-part dans ce mouvement au sein des autres éléments de son résultat global.

Les profits ou les pertes internes compris dans les stocks, les immobilisations et autres actifs, et les résultats provenant d'opérations entre cette société et celles dont les comptes sont intégrés globalement, sont éliminés à hauteur du pourcentage de participation du Groupe dans le capital de la société mise en équivalence.

La quote-part du Groupe dans le résultat d'une entreprise associée est présentée au sein du compte de résultat. Il s'agit du résultat attribuable aux actionnaires de l'entreprise associée et en conséquence il s'agit du résultat après impôts de l'entreprise associée.

Les états financiers des entreprises associées sont retraités à des fins d'harmonisation avec les méthodes du Groupe si nécessaire. Ils se réfèrent à la même période comptable que ceux du Groupe.

Lorsque la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence atteint ou dépasse la valeur comptable de sa participation, la partie négative des capitaux propres est portée au bilan consolidé dans la rubrique Provisions par la contrepartie des « Quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence » seulement dans la mesure où l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, l'investisseur ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans ces profits qu'après avoir dépassé sa quote-part de pertes nettes non comptabilisées.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle à sa quote-part de pertes sur son investissement dans l'entreprise associée. Le cas échéant, le Groupe mesure le montant de cette perte de valeur en comparant sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de ventes, avec sa valeur comptable et comptabilise la perte de valeur. Si la valeur recouvrable de la participation ré-augmente par la suite, la perte de valeur est reprise en conséquence.

2.3.3. Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, sa monnaie fonctionnelle. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe. Chaque entité détermine sa monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en monnaie étrangère sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change à la date de clôture. Les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères qualifiés de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Ces derniers sont comptabilisés au sein des capitaux propres en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession de l'investissement où ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôts imputables aux écarts de change sur ces emprunts suivent un traitement symétrique.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis au cours de change en date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires libellés

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

en devises étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur est déterminée.

Les actifs et passifs des activités à l'étranger sont convertis en euros au taux de change de clôture et les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période pendant laquelle les transactions ont été réalisées. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres jusqu'à la sortie de l'activité à l'étranger, date à laquelle le montant cumulé des écarts de change figurant dans la composante distincte des capitaux propres est reconnu en résultat.

Tout goodwill provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement à la juste valeur de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euros au taux de clôture.

	Devise	Taux de clôture	Taux moyen N	Taux moyen N-1
EUR	Euro	1,000	1,000	1,000
HUF	Florin Hongrois	314,580	279,367	275,480
USD	Dollar US	1,2939	1,3919	1,32571

2.3.4. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir sur la vente de biens et de services. Ils sont enregistrés nets de remises et de taxes sur le chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- le montant de ces produits peut être évalué de manière fiable ;
- il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe ;
- les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de biens ;
- le niveau d'avancement des prestations à la clôture peut être évalué de façon fiable dans le cadre de la vente de services ;
- les coûts encourus ou à encourir pour achever la vente peuvent être évalués de manière fiable.

2.3.4.1. Chiffre d'affaires et marge à l'avancement

Les principaux contrats du Groupe ont une exécution qui s'étend sur au moins deux périodes comptables. Le groupe comptabilise le chiffre d'affaire et la marge relatifs à ces contrats dits à long terme selon la méthode de l'avancement prescrite par la norme IAS 11 pour les contrats de construction et selon la norme IAS 18 pour les prestations de service.

Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets en mesurant le rapport entre les coûts encourus à la date de la clôture et les coûts totaux estimés pour la réalisation du contrat. Les coûts encourus sont les coûts de revient directement affectables au contrat. Ils incluent les charges financières encourues au titre de la réalisation du contrat. Le chiffre d'affaires facturé en excès de l'avancement du chiffre d'affaires est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés. Les produits financiers obtenus en raison de modalités contractuelles de facturation particulièrement favorables sont inclus dans les produits afférents au contrat.

Lorsque le résultat d'un contrat à terminaison ne peut être mesuré de façon fiable, les coûts sont enregistrés en charges de l'exercice pendant lequel ils sont supportés et les produits sont reconnus dans la limite des coûts supportés.

Lorsque le résultat d'un contrat à terminaison estimé est négatif, la perte est immédiatement constatée en résultat par le biais d'une provision pour perte à terminaison.

2.3.4.2. Produits de licence

Les licences sont généralement accordées pour une durée indéterminée permettant leur reconnaissance immédiate en produits. Lorsque ce n'est pas le cas, le produit de licence est étalé sur la durée de validité des droits octroyés.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.3.4.3. Prestations de traitement des déchets dangereux

L'activité de traitement d'amiante et autres déchets dangereux consiste en la délivrance d'une prestation de service dans le cadre de contrats de destruction de déchets. Les déchets à traiter sont, pour majeure partie, facturés à réception.

Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en produits des activités ordinaires à l'issue du traitement effectif. Le chiffre d'affaires facturé avant le traitement effectif est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés.

2.3.4.4. Revenus locatifs

Les revenus locatifs sur immeubles de placement sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée des contrats de location en cours.

2.3.4.5. Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés au sein des produits financiers du compte de résultat.

2.3.4.6. Dividendes

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit de percevoir le paiement.

2.3.5. Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues lorsqu'il existe une assurance raisonnable que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites et qu'elles seront reçues.

Lorsque la subvention est accordée en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur la durée des coûts qu'elle compense sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ». Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés et rapportée au résultat au rythme d'amortissement de l'actif correspondant sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

2.3.6. Impôts sur les résultats

La charge ou le produit d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible ou recouvrable de chaque entité fiscale consolidée et aux impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

Les impôts différés concernent pour l'essentiel l'imposition des différences temporelles, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux reportables.

Ils sont constatés suivant la méthode du report variable, selon le taux d'impôt voté dans chaque pays à la clôture de l'exercice ou, dans les cas exceptionnels où le processus législatif du pays concerné permet de considérer que les taux annoncés par le gouvernement seront votés et entreront en vigueur de manière certaine, ces taux « quasiment votés » à la clôture.

Les actifs d'impôts différés sont analysés au cas par cas et sont constatés dès lors que leur récupération est probable, voire fortement probable concernant les impôts différés actifs sur déficits fiscaux, à court ou moyen terme, dans un avenir ne dépassant pas cinq ans.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rapportent à des transactions comptabilisées directement au sein des capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une entité fiscale lorsque cette dernière a le droit de compenser ses créances et dettes d'impôts exigibles dans sa juridiction et lorsque les échéances d'impôts différés sont concomitantes.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Le Groupe comptabilise la Contribution sur la Valeur Ajoutée (CVAE) d'Europlasma et de ses filiales françaises comme un impôt. En effet, le Groupe considère que la CVAE est fondée sur une différence de produits et de charges qui représente une composante significative du résultat des activités ordinaires exercées par Europlasma et ses filiales françaises.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, il en résulte la comptabilisation d'impôts différés au taux de la CVAE sur les différences temporelles liées aux provisions pour risques qui couvrent des charges incluses dans le calcul de la valeur ajoutée et aux dépréciations d'actifs. Ces impôts différés sont ajustés chaque année au rythme des dotations et des reprises de la période.

Par ailleurs, un impôt différé passif à hauteur de la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles n'ayant pas vocation à être cédées a été comptabilisé au 1^{er} janvier 2010, la loi de finances publiée le 31 décembre 2009 constituant un changement de réglementation justifiant la reconnaissance d'un impôt différé, conformément au paragraphe 60 d'IAS 12. Ultérieurement au 1^{er} janvier 2010, les immobilisations acquises séparément sont exclues de la base de reconnaissance d'un impôt différé au titre de l'exemption prévue au paragraphe 22c d'IAS12 sauf pour les immobilisations acquises lors de regroupement d'entreprises qui ne bénéficient pas de cette exemption.

2.3.7. Immobilisations incorporelles hors goodwill

Frais de développement

Les coûts de développement sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation prescrits par la norme IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources financières appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont généralement amortis sur une durée de 5 ans à compter de la date de leur mise en service qui correspond à la date à laquelle ils se trouvent dans l'état prévu par la Direction pour leur exploitation.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de brevets, de licences et de logiciels.

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- aux frais de dépôts des brevets générés en interne et
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée correspondant à la durée la plus courte entre durée prévisionnelle effective d'utilisation et durée de validité des droits attachés au brevet, généralement entre 5 et 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences de savoir-faire correspondent:

- au prix des licences et
- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle, généralement sur 12 ans.

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition et sont amortis de manière linéaire sur leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 5 ans.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.3.8. Immobilisations corporelles

Evaluation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur enregistrés conformément aux dispositions d'IAS 16.

Chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation corporelle est comptabilisé et amorti séparément.

Les frais financiers liés au financement de l'acquisition, construction ou production d'actifs corporels exigeant une longue période de préparation avant d'être utilisés sont comptabilisés dans le coût de l'actif financé pour la part encourue pendant la période de préparation conformément aux dispositions d'IAS 23.

Les biens mis à disposition de l'entreprise dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits en immobilisations à l'actif de l'état de la situation financière consolidée. Ils sont amortis sur une durée de vie identique aux autres biens.

Aucun coût de remise en état de site n'a été activé en l'absence d'obligation actuelle, légale ou implicite de remise en état des sites sur lesquels le Groupe exerce ses activités.

Amortissements

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. Les valeurs résiduelles des actifs utilisés par le Groupe ont été estimées comme nulles, le Groupe n'ayant pas prévu de cesser de les utiliser avant la fin de leur durée théorique maximale d'utilisation.

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par le Groupe. Trois unités ont été retenues pour traduire le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs immobilisés :

- le nombre d'unités de production que le Groupe s'attend à obtenir de l'actif, notamment les tonnages traités concernant l'activité de traitement des déchets dangereux ;
- le nombre d'heures de fonctionnement ;
- les années d'utilisation.

Catégorie	Unités d'amortissement	Fourchette des durées d'utilité En nb d'unités d'amortissement
Constructions	Années	20 à 40
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Tonnage traité (en tonnes vitrifiées)	2 250 à 130 000
	Nb d'heures de fonctionnement	1 200 à 44 100
	Années	3 à 12
Autres immobilisations corporelles	Années	3 à 10

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.3.9. Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière si il existe des indices de perte de valeur de ses actifs corporels et incorporels et, le cas échéant, détermine la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actif concerné.

Le test de perte de valeur est effectué annuellement pour les goodwill et autres immobilisations incorporelles non amorties, les immobilisations incorporelles en cours notamment.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à la hauteur de la différence et présentée sur la ligne « perte de valeur » du compte de résultat.

La dépréciation comptabilisée est reprise pour ramener l'actif à sa valeur recouvrable lorsque l'estimation de la valeur recouvrable est revue à la hausse par rapport à l'estimation effectuée lors de la comptabilisation de la perte de valeur, à l'exception de toute dépréciation des goodwill.

Indices de pertes de valeur

Les principaux indices de perte de valeur considérés par le Groupe sont de nature interne et externe.

Les indices externes incluent notamment :

- les changements importants survenus dans l'environnement technologique, économique, juridique ou de marché dans lequel le Groupe exerce ses activités,
- les variations significatives à la hausse des taux d'intérêts du marché qui résulteraient à modifier le taux d'actualisation retenu dans le calcul de la valeur d'utilité d'un actif et en conséquence à diminuer de manière significative la valeur recouvrable de l'actif,
- une valeur de marché de l'actif ayant diminué de manière plus rapide que par l'effet attendu du temps ou de l'utilisation de l'actif.

Les indices internes portent essentiellement sur :

- des changements majeurs allant entraîner des incidences négatives sur le degré ou le mode d'utilisation attendu de l'actif,
- des éléments tangibles d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif,
- des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel générés par l'actif très inférieurs à ceux budgétés antérieurement,
- des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel budgétés en baisse significative, ou des pertes budgétées en hausse significative.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou du groupe d'actif.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris séparément sauf quand l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce dernier cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient sauf si la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente est supérieure à sa valeur comptable ou que la valeur d'utilité de l'actif peut être estimée comme étant proche de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et que cette dernière peut être déterminée. Lorsque le goodwill testé au sein de l'UGT à laquelle il appartient représente un goodwill partiel, il est majoré à hauteur du goodwill qui aurait été constaté pour les intérêts minoritaires dans le cadre d'un goodwill complet pour les besoins du test de perte de valeur.

Les valeurs d'utilité sont mesurées sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs et d'une valeur terminale actualisés. L'estimation des flux de trésorerie futurs est basée sur des budgets détaillés à court terme et des prévisionnels à moyen-terme qui sont préparés de manière séparée pour chaque UGT à laquelle les actifs individuels sont alloués. Ces données budgétaires et prévisionnelles couvrent généralement une période de cinq ans. Au-delà le taux de croissance retenu est appliqué aux valeurs terminales. Les valeurs terminales retenues et le taux de croissance utilisé sont en adéquation avec les données de marché disponibles relatives au segment d'activité concerné. Les taux d'actualisation sont des taux après impôts et sont appliqués aux flux de trésorerie après impôts ce qui donne une estimation de la valeur d'utilité identique à celle qui serait obtenue en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie avant impôts comme prévu par la norme IAS 36.

Lorsqu'une dépréciation doit être constatée sur une UGT à laquelle un goodwill, ou une partie d'un goodwill, est affecté, la dépréciation est d'abord imputée sur le goodwill puis sur la valeur nette comptable des autres actifs en proportion de leur valeur.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.3.10. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont initialement valorisés à leur coût d'acquisition, coûts de transaction inclus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur selon les dispositions d'IAS 16 résumées ci-avant.

2.3.11. Contrats de location

Dans le cadre de ses activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition par le biais de contrats de location. Le Groupe détermine à l'appui d'IAS 17 la substance de ces contrats de location. Lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée au Groupe en vertu du contrat de location, ce dernier est qualifié de contrat de location-financement et comptabilisé comme tel. Dans tous les autres cas, le contrat de location est qualifié de contrat de location simple et comptabilisé comme tel.

Contrats de location-financement

Au commencement de la location, l'actif utilisé est comptabilisé à l'actif du bilan au sein des immobilisations corporelles avec une dette financière pour contrepartie. La valeur retenue pour la comptabilisation initiale de l'actif est le montant le plus faible entre juste valeur du bien loué et valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location est le taux implicite du contrat. Dans les cas exceptionnels où ce dernier ne peut être déterminé, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal du preneur. Les coûts directs initiaux engagés par le preneur sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

Ultérieurement à la comptabilisation initiale, les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est allouée à chaque période couverte par la location de manière à obtenir un taux d'intérêts périodique constant sur le solde de la dette au titre de chaque période.

Le montant amortissable de l'actif loué est réparti sur chaque période comptable de la période prévue d'utilisation sur une base systématique et cohérente avec la politique d'amortissement appliquée par le preneur aux actifs dont il est propriétaire. Si le Groupe a une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire de l'actif à la fin de sa période de location, la période d'utilisation attendue est la durée d'utilité de l'actif. Sinon l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre durée du contrat de location et durée d'utilité.

Contrats de location simple

Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat de manière linéaire sur la durée de la location.

2.3.12. Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements et les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CUMP). Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les encours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, y inclus les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les frais financiers intercalaires et les frais de recherche et développement ne sont pas incorporés dans la valeur des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.3.13. Actifs financiers

2.3.13.1. Actifs financiers évalués à la juste valeur par les réserves

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés qu'il a choisi de comptabiliser selon la méthode de la juste valeur par les réserves, selon les principes de la comptabilité de couverture et d'IAS 39. Ces instruments dérivés sont des swaps de taux qui permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe. Ils sont valorisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, au sein des réserves pour la partie efficace, et au compte de résultat pour la partie non efficace.

2.3.13.2. Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances au coût amorti sont essentiellement constitués de créances clients, d'autres créances opérationnelles et de dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont valorisés à leur juste valeur augmentée, le cas échéant, des coûts de transaction encourus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût amorti qui correspond au montant de leur comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

La juste valeur des créances lors de leur comptabilisation initiale correspond généralement à leur valeur nominale. Les créances clients incluent les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement : cette appréciation, réalisée « au cas par cas », a pour objet de ramener les créances concernées à leur valeur probable de recouvrement.

2.3.13.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont essentiellement constitués de valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers, notamment de dépôts à terme ne respectant pas les critères de présentation en trésorerie et équivalents de trésorerie. Ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées directement en capitaux propres jusqu'à la décomptabilisation de ces actifs où les variations cumulées de juste valeur sont recyclées en résultat.

2.3.13.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme à courte échéance et les placements liquides dans des valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV monétaires et les Certificats De Dépôts qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur par le résultat.

Les concours bancaires courants remboursables à vue qui financent des besoins court-terme liés aux activités ordinaires du Groupe sont incluses dans la trésorerie nette pour la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.3.14. Passifs financiers

2.3.14.1. Dettes financières, fournisseurs et autres passifs au coût amorti

Les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres passifs opérationnels sont évalués selon la méthode du coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur minorée des coûts de transaction directement imputables à l'émission du passif financier. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.3.14.2. Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

Un instrument financier est qualifié d'instrument de couverture d'un investissement net à l'étranger si les conditions suivantes sont remplies conformément aux prescriptions d'IAS 39 :

- la relation de couverture, désignée comme telle, et l'objectif du Groupe en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture sont documentés à l'origine de la couverture ;
- le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace ;
- l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable et ;
- la couverture est évaluée de façon continue et a été hautement efficace durant toutes les périodes de présentation de l'information financière pendant lesquelles la couverture a été désignée comme telle.

Les variations de juste valeur d'un instrument de couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère sont comptabilisées directement en capitaux propres dans les écarts de conversion pour la part efficace de couverture du risque de change et au résultat pour la part inefficace.

Les variations de juste valeur cumulées portées en capitaux propres pendant la période de détention de l'investissement à l'étranger sont recyclées au résultat lors de la cession ou de l'abandon de l'investissement net concerné.

2.3.14.3. Passifs financiers évalués à la juste valeur par les réserves

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés qu'il a choisi de comptabiliser selon la méthode de la juste valeur par les réserves selon les principes de la comptabilité de couverture et d'IAS 39. Ces instruments dérivés sont des swaps de taux qui permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe. Ils sont valorisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, au sein des réserves pour la partie efficace, et au compte de résultat pour la partie non efficace.

2.3.15. Actions propres

Les actions propres sont constatées à leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de leur cession sont imputés, nets d'impôts, directement sur les capitaux propres.

2.3.16. Provisions

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus au cours de l'exercice ou qui sont en cours au 31 décembre rendent probables. Conformément aux critères définis par la norme IAS 37, elles sont constituées, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Les provisions pour lesquelles la sortie de ressource doit survenir dans un délai supérieur à un an sont actualisées lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.3.17. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés. Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

Les cotisations versées par le Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées au résultat de la période.

Les avantages postérieurs à l'emploi liés à des régimes à prestations définies sont déterminés une fois par an selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à :

- évaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont reconnus au compte de résultat.

L'engagement est calculé en prenant comme hypothèse le départ volontaire des salariés.

Les calculs actuariels se font sur la base des formules suivantes :

- Engagement actuariel : engagement futur x (coefficient d'ancienneté / durée totale) x probabilité d'atteindre l'âge de la retraite
- Engagement futur : indemnités de base x droits acquis
- Indemnités de base : (ancienneté en N / ancienneté à l'âge de la retraite)
- Probabilité d'atteindre l'âge de la retraite : (espérance de vie) x (probabilités de non départ)
- Espérance de vie : probabilité d'arriver à 65 ans / probabilité d'arriver à l'âge qu'on a en N
- Probabilité de non départ : $(1-0,1)^{\text{nombre d'années avant retraite}}$
- Coefficient d'ancienneté / durée totale : $(N\text{-date entrée}) / \text{ancienneté à 65 ans}$

2.3.18. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions par émission d'actions nouvelles dans certaines de ses filiales françaises en rémunération de performances ou à l'entrée des salariés dans les effectifs, au terme de leur période d'essai.

Conformément aux dispositions d'IFRS2, le Groupe comptabilise les services reçus dans le cadre de la transaction dont le paiement est fondé sur des actions au résultat au fur et à mesure qu'elle reçoit les services et comptabilise en contrepartie une augmentation de ses capitaux propres, s'agissant de transactions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres. L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non résidents fiscaux français. Le Groupe comptabilise les services rémunérés et l'augmentation des capitaux propres qui en est la contrepartie au fur et à mesure qu'ils sont rendus par le bénéficiaire pendant la période d'acquisition des droits.

La juste valeur des plans est mesurée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution et en tenant compte de la probabilité de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition.

2.3.19. Information sectorielle

Le Groupe présente ses activités opérationnelles au sein de 4 secteurs. Le découpage de ces 4 secteurs correspond à la façon dont sont organisées les Directions opérationnelles et le reporting interne à l'attention du principal décideur opérationnel du Groupe aux fins de pilotage des activités (qui inclut l'évaluation des performances et l'affectation des ressources) en conformité avec IFRS 8.

La Direction ayant choisi d'organiser le Groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits et services y afférant, un secteur peut en conséquence couvrir diverses

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

zones géographiques et plusieurs activités, à conditions que les caractéristiques économiques des activités regroupées au sein d'un même secteur soient sensiblement les mêmes.

Les 4 secteurs opérationnels du Groupe Europlasma sont les suivants :

- Etudes et Ingénierie, torches et procédés

Conception et fabrication de systèmes torches à plasma pour des applications industrielles, dans les secteurs de la destruction de déchets et de la gazéification haute température notamment. Les activités de holding et les activités de R&D liées au développement des systèmes torches sont rattachées à ce secteur. Ce secteur correspond en 2010 et 2011 aux entités légales Europlasma SA et SCIG.

- Air et Gaz

Europe Environnement propose des solutions de traitement clé en mains dans la ventilation industrielle et le traitement des mauvaises odeurs et des rejets gazeux toxiques. Ce secteur correspond en 2010 et 2011 aux entités légales constituant le sous-groupe Europe Environnement SA.

- Déchets dangereux

Prestations de collecte, transport et traitement de déchets dangereux et en particulier de déchets d'amiante. Ce secteur correspond en 2010 et 2011 à l'entité légale Inertam SAS.

- Energies renouvelables

Fourniture complète de solutions de production d'énergie à partir de déchets et de biomasse. Le processus industriel repose sur la technologie de gazéification avancée par procédé plasma. Ce secteur correspond en 2010 et 2011 aux entités légales CHO Power SAS et CHO Morcenx SAS.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe est réparti par zone géographique dans la note 8.1 de l'annexe sur le chiffre d'affaires. En revanche, les autres informations par zone géographique listées par IFRS 8.22 ne sont pas disponibles ni suivies par le Groupe.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 3 : PREMIERE ADOPTION DES IFRS

Ces états financiers consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont les premiers préparés par le Groupe en IFRS. Les comptes consolidés du Groupe Europlasma publiés avant l'exercice 2011 étaient établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, notamment au règlement CRC n°99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999.

3.1. Estimations

Les principales estimations au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010 sont conformes à celles retenues aux mêmes dates selon les principes comptables généralement admis en France à l'exception des éléments suivants pour lesquels les normes généralement admises en France ne nécessitaient pas d'estimation :

- Paiements fondés sur des actions – probabilité de maintien dans les effectifs du Groupe du bénéficiaire au terme de la période d'acquisition ;
- Hypothèses retenues dans le cadre des tests de perte de valeur des UGT Europe Environnement et AMCEC (secteur Air et gaz) et de l'UGT Inertam (secteur Déchets dangereux) ;
- Juste valeur des instruments financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture, à la juste valeur par les réserves pour la partie efficace des instruments de couverture et par le résultat pour la partie non efficace.

Les estimations utilisées par le Groupe pour présenter ces données financières en conformité avec les IFRS reflètent les conditions prévalant au 1^{er} janvier 2010, date de la transition aux IFRS, et au 31 décembre 2010.

3.2. Exemption

En application des possibilités offertes par IFRS 1, le Groupe a choisi d'utiliser une exemption autorisée au titre de la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises (révisée en 2008). Le Groupe a en effet décidé de ne pas utiliser rétrospectivement IFRS 3 Révisée aux regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010.

La valeur comptable des goodwill dans le bilan d'ouverture IFRS est égale à leur valeur comptable amortie selon le précédent référentiel comptable à la même date.

Des tests de perte de valeur ont été effectués sur les UGT à laquelle les goodwill ont été alloués conformément aux modalités décrites en section 2.3.9. Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles ci-avant.

Les tests de perte de valeur des UGT ont été effectués sur la base des hypothèses clés suivantes :

01/01/2010

UGT	Zone géographique de rattachement	Horizon des flux de trésorerie prévisionnels	Taux de croissance appliqué à la valeur terminale	Taux d'actualisation après impôt
Inertam	France	5 ans	1,5%	6,1%
Europe Environnement	France	5 ans	1,8%	6,7%
AMCEC	USA	5 ans	2%	10,8%

Les tests effectués ont révélé les pertes de valeur suivantes :

UGT Inertam : 900 K€

UGT Europe Environnement : 2 000 K€

UGT AMCEC : 1 700 KUSD

Ces pertes de valeur ont été intégralement affectées aux goodwills respectifs des UGT testées.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

3.3. Réconciliation de la situation financière consolidée au 1^{er} janvier 2010

3.3.1. Bilan au 1er janvier 2010 reclassé au format IFRS

en K€	Bilan au 31/12/09 en normes françaises, publié	Reclassements IFRS	Bilan au 01/01/2010 en normes françaises, reclassé au format IFRS	Notes
Capital souscrit non appelé		0		
Ecart d'acquisition / Goodwill	12 403	0	12 403	
Autres immobilisations incorporelles	2 376	0	2 376	
Immobilisations corporelles	19 888	0	19 888	
Immeubles de placement		0		
Immobilisations financières	490	-490		a
Participations dans les entreprises associées		0		
Autres actifs financiers non courants		514	514	a
Impôts différés actifs		635	635	b
Titres mis en équivalence				
Total Actif Immobilisé / Actifs non courants	35 157	659	35 816	
Stocks et en-cours	1 505	0	1 505	
Clients et comptes rattachés	10 852	-25	10 827	a
Autres créances et comptes de régularisation	3 715	-3 715		b
Autres créances opérationnelles		2 562	2 562	b
Impôts courants - actif		318	318	b
Autres actifs courants		377	377	b
Valeurs mobilières de placement	1 252	-1 252		b
Disponibilités / Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 671	1 076	13 747	b
Actifs courants	29 995	-659	29 336	
Actif	65 152	0	65 152	
Capital	11 412	0	11 412	
Primes liées au capital	33 148	0	33 148	
Réserves et report à nouveau	-9 572	57	-9 515	
Réserves de conversion groupe	58	-58	0	
Résultat de l'exercice	-3 641	0	-3 641	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	31 404	0	31 404	
Intérêts hors groupe	4 243	0	4 243	
Capitaux propres	35 647	0	35 647	
Autres fonds propres		0	0	
Provisions	983	-983	0	d
Emprunts et dettes financières	15 135	-15 135	0	e
Avantages du personnel non courants		338	338	d
Provisions non courantes		0	0	d
Dettes financières non courantes		13 156	13 156	e
Impôts différés passifs		350	350	f
Autres passifs financiers non courants		0	0	
Passifs non courants	16 118	-2 273	13 845	
Provisions courantes		645	645	d
Dettes financières courantes		1 979	1 979	e
Fournisseurs et comptes rattachés	6 162	0	6 162	
Autres dettes et comptes de régularisation	7 224	-7 224		f
Autres dettes opérationnelles		4 865	4 865	f
Impôts courants - passif		5	5	f
Autres passifs courants		2 004	2 004	f
Passifs courants	13 386	2 274	15 660	
Passif	65 152	0	65 152	

a Reclassement des immobilisations financières et des créances hors exploitation à plus d'un an en « Autres actifs financiers non courants ».

b Séparation des autres créances et comptes de régularisation en « Impôts différés actifs » (actifs non courants) « Impôts courant – actif » et en « Autres créances opérationnelles ».

c Reclassement des Valeurs mobilières de placement en « Autres actifs financiers courants » ou en trésorerie.

d Affectation des provisions selon les natures dans les rubriques « Avantages du personnel non courants », « Provisions non courantes » et « Provisions courantes ».

e Affectation des emprunts et dettes financières en « Dettes financières non courante » et en « Dettes financières courantes ».

f Séparation des autres dettes et comptes de régularisation en « Impôts différés passifs » (passifs non courants) , « Impôts courants – passif » en « Autres dettes opérationnelles » et en « Autres passifs courants ».

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

3.3.2. Bilan au 1er janvier 2010 retraité en IFRS

en K€	Bilan au 01/01/2010 en normes françaises, reclassé au format IFRS	Retraitements IFRS	Bilan au 01/01/2010 en normes IFRS	Notes
Goodwill	12 403	-4 080	8 323	n
Autres immobilisations incorporelles	2 376	-50	2 326	
Immobilisations corporelles	19 888	0	19 888	
Immeubles de placement	0	0	0	
Participations dans les entreprises associées	0	0	0	
Autres actifs financiers non courants	514	0	514	
Impôts différés actifs	635	33	668	g
Actifs non courants	35 816	-4 097	31 719	
Stocks et en-cours	1 505	0	1 505	
Clients et comptes rattachés	10 827	0	10 827	
Autres créances opérationnelles	2 562	0	2 562	
Impôts courants - actif	318	0	318	
Autres actifs courants	377	-121	256	h
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 747	0	13 747	
Actifs courants	29 336	-121	29 216	
Actif	65 152	-4 218	60 934	
Capital	11 412	0	11 412	
Primes liées au capital	33 148	0	33 148	
Réserves et report à nouveau	-9 515	-3 498	-13 013	i, k, l, n
Résultat de l'exercice	-3 641	378	-3 263	g, i, l
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	31 404	-3 121	28 283	
Intérêts hors groupe	4 243	-1 668	2 575	g, i, j, k, l, n
Capitaux propres	35 647	-4 788	30 859	
Avantages du personnel non courants	338	0	338	
Provisions non courantes	0	0	0	
Dettes financières non courantes	13 156	-214	12 941	j
Impôts différés passifs	350	125	476	g
Autres passifs financiers non courants	0	115	115	k
Passifs non courants	13 845	26	13 871	
Provisions courantes	645	0	645	
Dette financière courante	1 979	0	1 979	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 162	0	6 162	
Impôts courants - passif	5	0	5	
Autres dettes opérationnelles	4 865	-267	4 598	m
Autres passifs courants	2 004	811	2 815	l
Passifs courants	15 660	544	16 205	
Passif	65 152	-4 218	60 934	

g Les impôts différés sont impactés à hauteur de 55 K€ à l'actif, suite à la comptabilisation des dérivés de taux (via les réserves), et à hauteur de 133 K€ au passif, essentiellement du fait de la comptabilisation d'impôts différés sur les actifs incorporels et corporels amortissables liée au changement de réglementation concernant la Contribution sur la Valeur Ajoutée (CVAE).

h Les autres actifs financiers courants sont impactés de 121 K€ suite à l'annulation des actions propres.

i Voir ci-après la synthèse des impacts de la 1^{ère} application des IFRS sur les capitaux propres consolidés au 01/01/2010 et au 31/12/2010.

j Les dettes financières non courantes sont impactées par la comptabilisation en IFRS au coût amorti des prêts bonifiés.

k Les autres passifs financiers non courants sont essentiellement composés des instruments dérivés de couverture au 01/01/2010, comptabilisés à la juste valeur et selon la comptabilité de couverture.

l Les autres passifs courants (essentiellement composés des produits constatés d'avances) sont impactés par le traitement IFRS du Crédit d'Impôt recherche, et par la comptabilisation au coût amorti des dettes financières à intérêts bonifiés (avances remboursables notamment).

m Traitement IFRS de la correction d'erreur 2003 liée aux redevances EADS, identifiée en 2010 et comptabilisée, selon le référentiel français, en 2010. Selon le référentiel IFRS, la correction d'erreur est comptabilisée par les réserves du bilan d'ouverture au 01/01/2010, s'agissant d'une erreur antérieure aux périodes présentées dans les comptes.

n Traitement IFRS du Goodwill à l'ouverture.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

3.4. Réconciliation de la situation financière consolidée au 31 décembre 2010

3.4.1. Bilan au 31 décembre 2010 reclassé au format IFRS

en K€	Bilan au 31/12/10 en normes françaises, publié	Reclassements IFRS	Bilan au 01/01/2011 en normes françaises, reclassé au format IFRS	Notes
Capital souscrit non appelé	0	0		
Ecart d'acquisition / Goodwill	11 673	0	11 673	
Autres immobilisations incorporelles	2 325	0	2 325	
Immobilisations corporelles	16 078	0	16 078	
Immeubles de placement	0	0		
Immobilisations financières	8 053	-8 053		a
Participations dans les entreprises associées	0	7 945	7 945	a
Autres actifs financiers non courants	0	356	356	a, b
Impôts différés actifs	0	1 715	1 715	b
Titres mis en équivalence	202	-202	0	a
Total Actif Immobilisé / Actifs non courants	38 331	1 761	40 092	
Stocks et en-cours	1 830	0	1 830	
Clients et comptes rattachés	13 014	0	13 014	a
Autres créances et comptes de régularisation	5 298	-5 298		b
Autres créances opérationnelles	0	2 132	2 132	b
Impôts courants - actif	0	18	18	b
Autres actifs courants	0	3 525	3 525	a, b, c
Valeurs mobilières de placement	2 676	-2 676		c
Disponibilités / Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 790	539	12 329	c
Actifs courants	34 608	-1 761	32 847	
Actif	72 939	1	72 940	
Capital	15 285	0	15 285	
Primes liées au capital	34 670	0	34 670	
Réserves et report à nouveau	-11 978	71	-11 907	
Réserves de conversion groupe	71	-71		
Résultat de l'exercice	781	0	781	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	38 829	0	38 829	
Intérêts hors groupe	3 865	0	3 865	
Capitaux propres	42 694	0	42 694	
Autres fonds propres	784	-784		e
Provisions	1 029	-1 029		d
Emprunts et dettes financières	12 016	-12 016		e
Avantages du personnel non courants		452	452	d
Provisions non courantes		0	0	d
Dettes financières non courantes		10 962	10 962	e
Impôts différés passifs		754	754	f
Autres passifs financiers non courants		186	186	f
Passifs non courants	13 829	-1 475	12 354	
Provisions courantes		577	577	d
Dettes financières courantes		1 839	1 839	e
Fournisseurs et comptes rattachés	6 680	0	6 680	
Autres dettes et comptes de régularisation	9 736	-9 736		f
Impôts courants - passif		20	20	f
Autres dettes opérationnelles		4 518	4 518	f
Autres passifs courants		4 258	4 258	f
Passifs courants	16 416	1 475	17 891	
Passif	72 940	0	72 940	

a Reclassement des immobilisations financières et des créances hors exploitation à plus d'un an en « Autres actifs financiers non courants ».

b Séparation des autres créances et comptes de régularisation en « Impôts différés actifs » (actifs non courants) « Impôts courant – actif » et en « Autres créances opérationnelles ».

c Reclassement des Valeurs mobilières de placement en « Autres actifs financiers courants » et en trésorerie.

d Affectation des provisions selon les natures dans les rubriques « Avantages du personnel non courants », « Provisions non courantes » et « Provisions courantes ».

e Affectation des emprunts et dettes financières et des autres fonds propres en « Dettes financières non courante » et en « Dettes financières courantes ».

f Séparation des autres dettes et comptes de régularisation en « Impôts différés passifs » (passifs non courants), « Impôts courants – passif » en « Autres dettes opérationnelles » en « Autres passifs financiers non courants » et en « Autres passifs courants ».

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

3.4.2. Bilan au 31 décembre 2010 retraité en IFRS

en K€	Bilan au 01/01/2011 en normes françaises, reclassé au format IFRS	Retraitements IFRS	Bilan au 01/01/2011 en normes IFRS	Notes
Goodwill	11 673	-3 290	8 383	n
Autres immobilisations incorporelles	2 325	8	2 334	
Immobilisations corporelles	16 078	0	16 078	
Immeubles de placement	0	0	0	
Participations dans les entreprises associées	7 945	0	7 945	
Autres actifs financiers non courants	356	1 138	1 494	
Impôts différés actifs	1 715	71	1 786	g
Actifs non courants	40 092	-2 072	38 020	
Stocks et en-cours	1 830	0	1 830	
Clients et comptes rattachés	13 014	0	13 014	
Autres créances opérationnelles	2 132	0	2 132	
Impôts courants - actif	18	0	18	
Autres actifs courants	3 525	-1 254	2 271	h
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 329	6	12 335	
Actifs des activités destinées à être cédées	0	0	0	
Actifs courants	32 847	-1 248	31 599	
Actif	72 940	-3 321	69 619	
Capital	15 285	0	15 285	
Primes liées au capital	34 670	0	34 670	
Réserves et report à nouveau	-11 907	-2 833	-14 740	h, i, k, l, m
Résultat de l'exercice	781	-153	628	g, i, l, m, n
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe	38 829	-2 986	35 843	
Intérêts hors groupe	3 865	-1 423	2 442	g, i, j, k, l, n
Capitaux propres	42 694	-4 409	38 285	
Avantages du personnel non courants	452	0	452	
Provisions non courantes	0	0	0	
Dettes financières non courantes	10 962	-218	10 744	j
Impôts différés passifs	754	108	862	g
Autres passif financiers non courants	186	222	408	k
Passifs non courants	12 354	112	12 466	
Provisions courantes	577	0	577	
Dette financières courantes	1 839	0	1 839	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 680	0	6 680	
Impôts courants - passif	20	0	20	
Autres dettes opérationnelles	4 518	0	4 518	m
Autres passifs courants	4 258	977	5 235	l
Passifs des activités destinées à être cédées	0	0	0	
Passifs courants	17 891	977	18 868	
Passif	72 940	-3 321	69 619	

g Les impôts différés sont impactés à hauteur de 83 K€ à l'actif, essentiellement suite à la comptabilisation des dérivés de taux (via les réserves), et à hauteur de 104 K€ au passif, essentiellement du fait du traitement IFRS du changement de réglementation en 2009 concernant la Contribution sur la Valeur Ajoutée (CVAE).

h Les autres actifs financiers courants sont impactés de 110 K€ suite à l'annulation des actions propres.

i Voir ci-après la synthèse des impacts de la 1^{ère} application des IFRS sur les capitaux propres consolidés au 01/01/2010 et au 31/12/2010.

j Les dettes financières non courantes sont impactées par leur comptabilisation en IFRS au coût amorti.

k Les autres passifs financiers non courants sont essentiellement impacté par la comptabilisation à la juste valeur des instruments dérivés de couverture au 01/01/2011, selon la comptabilité de couverture.

l Les autres passifs courants (essentiellement composés des produits constatés d'avances) sont impactés par le traitement IFRS du Crédit d'Impôt recherche, et par la comptabilisation au coût amorti des dettes financières à intérêts bonifiés (avances remboursables notamment).

m Traitement IFRS de la correction d'erreur liée aux redevances EADS, identifiée en 2010 et comptabilisée, selon le référentiel français, en 2010. Selon le référentiel IFRS, la correction d'erreur est comptabilisée par les réserves comme si cette erreur n'avait jamais eu lieu, soit dans le bilan au 01/01/2010.

n le Goodwill est impacté par son traitement IFRS à l'ouverture, et l'annulation de son amortissement au titre de l'exercice 2010.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

3.5. Réconciliation du compte de résultat consolidé 2010

3.5.1. Compte de résultat 2010 reclassé au format IFRS

en K€	Compte de résultat au 31/12/10 en normes françaises, publié	Reclassements IFRS	Compte de résultat au 31/12/2010 en normes françaises, reclassé au format IFRS	Notes
Chiffre d'affaires	40 836	0	40 836	
Autres produits d'exploitation	3 284	479	3 763	o
Achats consommés	-26 893	9 952	-16 941	p
Charges externes		-9 952	-9 952	p
Charges de personnel	-11 925	0	-11 925	
Autres charges d'exploitation	-780	0	-780	
Taxes	-863	127	-736	o
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-3 201	0	-3 201	
Résultat d'exploitation / Résultat opérationnel	458	607	1 065	
		0		
Charges et produits financiers	-290	290	0	
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie		6	6	q
Coût de l'endettement financier brut		-542	-542	q
Coût de l'endettement financier net		-536	-536	q
Autres produits financiers		279	279	q
Autres charges financières		-33	-33	q
Résultat courant des sociétés intégrées	168	607	775	
		0		
Charges et produits exceptionnels		0	0	
Impôt sur les bénéfices	1 088	-605	483	o
Résultat net des entreprises intégrées / Résultat net de la période	1 256	0	1 256	
		0		
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-59	0	-59	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-796	0	-796	
Résultat net de l'ensemble consolidé	401	0	401	
Intérêts minoritaires	381	0	381	
Résultat net (part du Groupe)	781	0	781	
Résultat par action en €/par action	0,051		0,051	
Résultat dilué par action en €/par action	0,039		0,039	

- o Les autres produits d'exploitation sont présentés au sein des « Autres produits d'exploitation », avec le crédit d'impôt recherche. La CVAE (au sein des Taxes selon les principes français) est reclassée au sein des Impôts sur les résultats.
- p les achats consommés sont répartis en « Achats consommés » et en « Charges externes ».
- q le résultat financier est présenté en coût de l'endettement financier brut, puis net, et autre charges et produits financiers.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

3.5.2. Compte de résultat 2010 retraité en IFRS

en K€	Compte de résultat au 31/12/2010 en normes françaises, reclassé au format IFRS	Retraitements IFRS	Compte de Résultat au 31/12/2010 en normes IFRS	Notes
Chiffre d'affaires	40 836	0	40 836	
Autres produits d'exploitation (y inclus reprises de provisions)	3 763	-259	3 503	r
Achats consommés	-16 941	0	-16 941	
Charges externes	-9 952	0	-9 952	
Charges de personnel	-11 925	-454	-12 378	s
Autres charges d'exploitation	-780	58	-722	r
Taxes	-736	1	-735	
Amortissements, dépréciations et provisions	-3 201	0	-3 201	
Résultat opérationnel	1 064	-654	410	
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	6	0	6	t
Cout de l'endettement financier brut	-542	-47	-588	t
Cout de l'endettement financier net	-536	-47	-583	t
Autres produits financiers	279	16	295	t
Autres charges financières	-33	9	-24	t
Résultat courant des sociétés intégrées	774	-676	98	
Charges et produits exceptionnels	0	0	0	
Impôt sur les bénéfices	483	15	497	u
Résultat net de la période	1 256	-661	595	
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-59	0	-59	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-796	796	0	v
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées	0	0	0	
Résultat net de l'ensemble consolidé	401	135	536	
Intérêts minoritaires	381	-288	92	
Résultat net (part du Groupe)	781	-153	628	
Résultat de base par action en €/par action	0,051		0,050	w
Résultat dilué par action en €/par action	0,039		0,037	x
Nombre d'action / Nombre moyen d'action	15 285 047		12 530 479	w
Nombre dilué d'actions / Nombre moyen d'action dilué	19 915 847		17 161 279	x

r Les autres produits d'exploitation sont essentiellement impactés par le traitement IFRS des corrections d'erreur sur exercices antérieurs (l'annulation des actifs et passifs liées aux redevances EADS en 2010 en principes comptables français avait donné lieu à un produit de 209 K€, qui, en IFRS est comptabilisé par les réserves) et par le traitement IFRS du crédit d'impôt recherche.

s les charges de personnel sont impactées par les charges d'attributions gratuites d'actions, conformément à IFRS 2.

t les charges et produits financiers sont principalement impactés par la comptabilisation au cout amortis des emprunts et dettes financières suivant les principes IFRS, ainsi que par la comptabilisation de la partie non efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie.

u Les impôts différés sont principalement impactés de l'effet d'impôt liées aux retraitements IFRS, et au traitement IFRS du changement de réglementation liée à la CVAE en 2009.

v Annulation de l'amortissement du Goodwill.

w le résultat de base par action est calculé, selon IAS 33, sur la base d'un nombre moyen d'actions.

x le résultat dilué par action est calculé, selon IAS 33, sur la base d'un nombre moyen d'actions potentielles.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

3.6. Notes annexes aux réconciliations des situations financières consolidées au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010 et du compte de résultat consolidé 2010

Présentation de l'Etat de la situation financière

La norme IAS 1 requiert la distinction entre éléments courants et non courants de la situation financière. Les actifs et passifs courants sont ceux qui sont liés au cycle d'exploitation du groupe ou dont l'échéance est inférieure à un an.

Conformément à la norme IAS 1, les rubriques suivantes apparaissent désormais en lecture directe au sein de l'état de la situation financière :

- Immeuble de placement,
- Impôts courants – actif
- Impôts courants – passif
- Impôts différés actifs
- Impôts différés passifs

Principaux reclassements :

- Les goodwill relatifs à des entreprises associées, mises en équivalence, sont comptabilisés sur la même ligne que les participations dans les entreprises associées (note a).
- Les immobilisations financières sont distribuées au sein des Participations dans les entreprises associées, et les autres actifs financiers non courants (note a).
- Les autres créances et comptes de régularisations sont affectés au sein des Impôts différés actifs, autres actifs financiers non courants, autres créances opérationnelles, Impôts courants – actif et autres actifs courants (note b).
- Les valeurs mobilières de placement sont présentées au sein des autres actifs courants (note c).
- Les provisions sont scindées en provisions courantes et non courantes, ainsi qu'en avantages du personnel non courants (note d).
- Les autres fonds propres sont présentés au sein des dettes financières courantes et non courantes (note e), selon leurs échéances.
- Les dettes financières sont scindées en dettes financières courantes et non courantes (note e), selon leurs échéances.
- Les autres dettes et comptes de régularisation sont affectés au sein des Impôts différés passifs, autres passifs financiers non courants, Impôts courants – passif, Autres dettes opérationnelles et autres passifs courants (note f).

Principaux retraitements :

- Les impôts différés actifs et passifs (note g) sont impactés des retraitements, listés ci après, générant des différences temporaires entre le traitement comptable et le traitement fiscal, ainsi que par le traitement IFRS du changement de réglementation fiscale concernant la CVAE. Ce changement de réglementation a généré la comptabilisation d'une charge d'impôts différés de 134 K€ par les réserves (le changement de réglementation ayant eu lieu en 2009) liée à la base amortissable des actifs corporels et incorporels.
- Les autres actifs financiers courants sont retraités des actions détenues en propres dans le cadre du contrat de liquidité, en contrepartie des capitaux propres (note h).
- Les capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe et aux intérêts hors groupe sont impactés par l'ensemble des retraitements IFRS listés dans ce paragraphe (note i), et récapitulés en section 3.7 Synthèse des impacts de la 1^{ère} application des IFRS sur les capitaux propres.
- Les dettes financières non courantes sont impactées par la comptabilisation selon les principes IFRS au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif (note j). Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie de l'instrument financier. Lorsque le taux d'intérêt contractuel de l'instrument est inférieur au taux de marché applicable, il est comptabilisé une subvention (en autres passifs) correspondant à l'avantage financier des prêts bonifiés.
- Les instruments dérivés qualifiés de couverture sont comptabilisés en autres passifs financiers non courants (note k), à leur juste valeur (265 K€ au 31/12/2010), en contrepartie des réserves (235K€ au 31/12/2010) et du compte de résultat (30K€) respectivement pour leur partie efficace et non efficace.
- Les goodwill ont été comptabilisés à l'ouverture en IFRS (note n), comme présenté en note 3 Première adoption des IFRS.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

- Les autres passifs financiers courants (note l) sont impactés par les retraitements ci-dessus, ainsi que par le traitement IFRS du Crédit d'Impôt Recherche : le CIR est considéré en IFRS comme une subvention, rapporté en résultat en fonction de la consommation des actifs financés, selon IAS 20. Les subventions d'investissement sont également reclassées des capitaux propres aux autres passifs financiers.

Présentation de l'Etat du Résultat

Principaux reclassements :

- Le CIR, considéré comme une subvention par les IFRS, est comptabilisé au sein des autres produits (note o) et non pas en diminution des impôts sur les résultats. La CVAE, en tant qu'impôt sur les résultats est reclassée du poste de Taxes au poste d'impôts sur les résultats.
- Les achats consommés sont répartis entre achats consommés et charges externes (note p)
- Le résultat financier est présenté en coût de l'endettement financier brut, puis net, et autre charges et produits financiers (note q).

Les impacts du passage aux IFRS sur l'état du résultat global sont récapitulés en note 3.7 ci-après.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

3.7. Synthèse des impacts de la 1ère application des IFRS sur les capitaux propres consolidés au 01/01/2010 et au 31/12/2010

	Capitaux propres au 01/01/10	Augmentation de capital	Distribution de dividendes	Résultat 2010	Autres mouvements	Capitaux propres au 31/12/2010
Capitaux propres part du Groupe en normes françaises	31 404	6 208		781	436	38 829
Capitaux Propres part des minoritaires en normes françaises	4 243		-2	-381	5	3 865
Capitaux propres en normes françaises	35 647	6 208	-2	400	441	42 694
Retraitements IFRS						
Subventions	-173				-123	-296
Traitement du CIR	-414			-27		-441
Impacts de la comptabilisation au cout amorti suivant les principes IFRS	-9			-13		-22
Traitement des écarts d'acquisition (amortissements et dépréciation)	-4 067			796	-9	-3 280
Traitements des paiements en actions	0			-454	454	0
Traitements des actions propres	-121			9	1	-110
Traitement de la CVAE	-134			20		-114
Comptabilité de couverture	-115			16	-122	-222
Traitement IFRS des corrections d'erreur sur exercices antérieurs	210			-210	0	0
Impacts des retraitements sur les impôts différés	40			-2	41	79
Autres	-4			1		-4
Impact total des retraitements IFRS	-4 788	0	0	137	242	-4 409
- attribuables aux actionnaires du Groupe	-3 119	0	0	-153	286	-2 986
- attribuables aux intérêts hors Groupe	-1 669	0	0	289	-44	-1 424
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe en normes IFRS	28 285	6 208		628	722	35 843
Capitaux propres attribuables aux intérêts hors Groupe en normes IFRS	2 574		-2	-92	-39	2 441
Capitaux propres normes IFRS	30 859	6 208	-2	537	683	38 285

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 4 : JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe Europlasma nécessite le recours à des jugements, hypothèses et estimations ayant un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées dans certaines notes de l'annexe. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période ultérieure en raison de l'incertitude attachée aux estimations et hypothèses retenues. Les jugements, hypothèses et estimations sont revues à chaque date de clôture.

Au 31/12/2011, les hypothèses-clés et autres principales sources d'incertitude relatives aux estimations pouvant entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de périodes ultérieures concernent essentiellement les catégories suivantes :

Reconnaissance du revenu et de la marge à l'avancement des contrats long-terme

Le groupe comptabilise le chiffre d'affaire et la marge relatifs à ses contrats long terme selon la méthode de l'avancement décrite dans la note 2.3.4.1. Chiffre d'affaire et marge à l'avancement. Les budgets à terminaison et les pourcentages d'avancements des contrats long-terme sont évalués contrat par contrat dans le respect des procédures internes.

Test de perte de valeur des actifs non financiers à durée de vie indéterminée

Les modalités d'appréciation des pertes de valeur éventuelles des immobilisations incorporelles et corporelles sont données en note 2.3.9. Plus particulièrement, les hypothèses-clés retenues dans le cadre des tests de dépréciation des UGT auxquelles des goodwill sont affectés et la sensibilité des résultats des tests de perte de valeur à ces hypothèses-clés au 31/12/2011 sont données en note 7.1. Goodwill.

Impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquelles ces pertes fiscales pourront être imputées comme indiqué dans la note 2.3.6 Impôts sur les résultats. Les considérations particulières retenues à la clôture 2011 sont présentées en notes 7.11.3. et 7.11.4.

Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont comptabilisés selon les principes généraux listés en note 2.3.17. Les principales hypothèses retenues en date du 31/12/2011 figurent dans la note 7.8 Avantages du personnel.

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions dont les principes de comptabilisation sont présentés en note 2.3.18. Paiements fondés sur des actions. La juste valeur des plans d'attribution gratuite d'actions est appréciée au regard de la probabilité de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition. Cette hypothèse de présence est établie sur la base des statistiques passées et ajustée, le cas échéant, en cas de survenance d'un élément particulier porté à la connaissance du Groupe.

Frais de développement activés

Les frais de développement sont portés à l'actif conformément aux principes décrits dans la note 2.3.7. La décision de capitaliser ces coûts est prise par le Management sur la base de son appréciation du respect des critères énumérés dans cette même note. Le détail des frais de développement activés au 31/12/2011 est donné en note 7.2.1. Frais de développement.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 5 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

5.1. Risques de marché

5.1.1. Risques liés à la fluctuation du prix de matières premières et aux fournisseurs

Le Groupe est exposé aux risques liés à la variation du prix des matières premières dans le cadre de son processus d'exploitation récurrent, et notamment :

- aux prix d'approvisionnement des matières plastiques, qui sont fortement liées au cours de certaines matières premières d'origine pétrolière ;
- aux tarifs d'approvisionnement en biomasse et de prestations de traitement de déchets, fixés par contrat sur des durées longues. Ces contrats prévoient des indexations de prix sur des indices économiques.

Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments financiers.

5.1.2. Risques liés à la fluctuation des taux de change

Le Groupe est principalement exposé à la variation des cours des devises américaine, britannique et hongroise, contre l'euro.

En effet, de par ses activités et ses implantations, la variation des cours de ces devises contre euros peut impacter les capitaux propres et les résultats du Groupe. Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments dérivés. La majorité du chiffre d'affaires du Groupe est néanmoins réalisée en Europe, ce qui limite le risque de change.

Le risque de change résultant de la conversion des comptes en devises n'est pas couvert, ne se matérialisant pas par un flux financier. Les plus et moins values latentes à la date de clôture sont comptabilisées en réserve de conversion, au sein des capitaux propres.

5.1.3. Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

L'exposition au risque de taux d'intérêt du groupe est résumée ci-dessous :

	Clôture	Taux Fixe	Taux variable
Dettes financières et emprunts assimilés non courants	11 998	5 562	6 435
Dettes financières courantes et emprunts assimilés (hors intérêts courus et découverts bancaires)	1 605	763	842
Total dettes financières	13 603	6 326	7 277
Exposition au taux variable avant instruments dérivés	7 277		
Instruments dérivés de taux	-4 964		
Exposition au taux variable après instruments dérivés	2 313		

En 2011, une hausse des taux d'intérêt de 1 point aurait entraîné un impact sur les charges financières de 50 K€ avant gestion du risque de taux.

Après gestion du risque de taux, une hausse des taux d'intérêt de 1 point aurait entraîné un impact sur les charges financières de 17 K€.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

5.1.4. Risques sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe ne détient pas de titres ou de placements considérés comme spéculatifs.

Actifs financiers	Clôture	Ouverture	variation
Dépôts et Placements non courants	8 978	1 449	7 529
Dépôts et Placements courants	779	826	-48
Equivalents de trésorerie	70	539	-469
Trésorerie	11 893	11 790	103
TOTAL	21 720	14 604	7 116

Les dépôts et comptes à terme détenus sont gérés de manière prudente. Ce sont pour la majorité des placements au taux sans risque ou monétaire.

5.2. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne puisse honorer ses engagements lorsque ceux-ci viendront à échéance.

L'endettement net du Groupe est le suivant :

Endettement net	Clôture	Ouverture	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	15 498	12 583	2 916
Trésorerie et équivalent de trésorerie	11 963	12 335	-372
Endettement net	3 535	248	3 288

Le Groupe bénéficie de certains emprunts bonifiés à taux réduits ou nuls, dont le remboursement anticipé peut être demandé par les organismes financeurs sous certaines conditions et notamment des objectifs de création d'emplois.

A noter qu'il n'existe pas de clause de covenant bancaire (clauses requérant l'exigibilité anticipée d'une dette en cas de non respect de certains ratios financiers) pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

L'échéancier des dettes financières est présentée en note 7.7 Dettes Financières.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité, le Groupe met en place des garanties financières, comme présenté en note 9. Engagements hors bilan. Certains de ces engagements sont garantis par des placements (voir note 7.6.1), d'autres par des actifs (titres de participation et immobilisations corporelles et/ou incorporelles).

5.3. Risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière en cas de défaut de paiement d'un client du Groupe.

Une partie du chiffre d'affaires fait l'objet de paiement d'acomptes, en contrepartie desquels le Groupe délivre une caution bancaire de restitution d'acompte. Les contrats long terme font généralement l'objet de caution de bonne fin d'exécution de travaux ou de projets. Des recours aux assurances crédit sont envisagés au cas par cas.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 6 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

6.1. PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

6.2. VARIATIONS DE PERIMETRE DURANT L'EXERCICE

6.2.1. Augmentation du taux de détention

CHO Morcenx S.A.S.

Au 31 décembre 2010, le Groupe Europlasma détenait 4% du capital de CHO Morcenx.

Le pourcentage de détention du Groupe est passé de 4% à 25% au cours du 1er semestre 2011 suite à l'exercice des deux premières tranches de BSA. La société a été consolidée dans les comptes du Groupe Europlasma au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011 suivant la méthode de la mise en équivalence.

6.2.2. Sorties du périmètre

Protech Air S.A.R.L.

La société Protech Air SARL a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine envers la société Europe Environnement SA en date du 30 juin 2011.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

6.3. SOCIETES CONSOLIDEES

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Europlasma S.A.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 384 256 095		Société Mère	Intégration globale
Inertam S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 437 791 296	100 %	100%	Intégration globale
CHO Power S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 507 787 000	100 %	100%	Intégration globale
SC Immobilière de Gazéification	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 518 432 778	100%	100%	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 521 784 694	25%	25%	Mise en équivalence
Financière GEE S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 339 520 454	50,22 %	50,22 %	Intégration globale
Europe Environnement S.A.	1, rue des Pins 68 700 ASPACH LE HAUT SIREN : 391 358 843	49,92 %	50,22 %	Intégration globale
Protech-Air S.A.R.L. (*)	1, rue des Pins 68 700 ASPACH LE HAUT SIREN : 499 895 399	49,92 %	50,22 %	Intégration globale
Ventacid Hungaria Kft.	Var Atca 5 HU-8800 NAGYKANIZSA 20-09-064476	49,92 %	50,22 %	Intégration globale
Europ-Plast S.A.R.L.	1, rue des Pins 68 700 ASPACH LE HAUT SIREN : 441 001 682	49,92 %	50,22 %	Intégration globale
Air Technology Solutions Corp.	2525 Cabot Drive Suite 205 LISLE Illinois 60532 - USA	49,92%	50,22 %	Intégration globale
Amcec Inc.	2525 Cabot Drive Suite 205 LISLE Illinois 60532 - USA	49,92%	50,22 %	Intégration globale
Amplast Corp.	2525 Cabot Drive Suite 205 LISLE Illinois 60532 - USA	49,92%	50,22 %	Intégration globale
RHE America LLC	2525 Cabot Drive Suite 205 LISLE Illinois 60532 - USA	24,96%	50 %	Mise en équivalence

* Société dissoute en date du 30/06/2011.

6.4. SOCIETES NON CONSOLIDEES

La société Ventacid Suisse n'est pas consolidée. Le Groupe ne dispose pas du contrôle de la société et n'exerce aucune influence sur sa gestion. La société, qui ne publie pas ses comptes, ne présente pas de caractère significatif. La valeur nette comptable des titres est nulle.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 7 : NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

7.1. GOODWILL

Filiales	Année d'acquisition	Coûts d'acquisition en devise	Devise	Frais d'acquisition en K€	Ouverture	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Clôture
Inertam	2005	6 115	K€	0	2 615	0	0	0	0	2 615
Financière GEE	2006-2008	5 705	K€	54	8	0	0	0	0	8
Europe Environnement	2006-2008	11 616	K€	209	4 929	0	0	0	0	4 929
AMCEC	2008-2009	3 938	K USD	126	831	0	0	0	27	858
Total				389	8 383	0	0	0	27	8 410

La valeur brute retenue à l'ouverture en IFRS correspond à la valeur nette comptable des écarts d'acquisition dans le référentiel français. La valeur nette à la clôture 2011 correspond à la valeur brute retenue dans le bilan d'ouverture IFRS diminuée des pertes de valeurs constatées à l'ouverture (cf. note 3.1 Première adoption des IFRS, Estimations).

Comme indiqué dans la note 2.3.9 Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, le Groupe a effectué des tests de dépréciation pour chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) à laquelle un goodwill est affecté conformément à IAS 36 à l'exception de l'UGT Financière GEE jugée non significative. Au 31/12/2011, les valeurs recouvrables des UGT testées ont été jugées supérieures à leurs valeurs nettes comptables respectives sur la base de leurs valeurs d'utilité. Les principales hypothèses utilisées dans la détermination des valeurs d'utilité sont les suivantes :

2011

UGT	Zone géographique de rattachement	Horizon des flux de trésorerie prévisionnels	Taux de croissance appliqué à la valeur terminale	Taux d'actualisation après impôt
Inertam	France	5 ans	1,5%	6,4%
Europe Environnement	France	5 ans	1,8%	6,7%
AMCEC	USA	5 ans	2%	8,7%

2010

UGT	Zone géographique de rattachement	Horizon des flux de trésorerie prévisionnels	Taux de croissance appliqué à la valeur terminale	Taux d'actualisation après impôt
Inertam	France	5 ans	1,5%	6,2%
Europe Environnement	France	5 ans	1,8%	6,5%
AMCEC	USA	5 ans	2%	8,8%

Les taux d'actualisation utilisés sont les Coûts Moyens Pondérés du Capital respectifs des UGT testées et ont été déterminés en référence aux données de marché et aux évaluations d'expert disponibles pour la zone géographique de rattachement de l'UGT concernée (taux sans risque, prime de risque marché, coefficient bêta, coût de la dette).

Les analyses de sensibilité des tests de dépréciations effectuées sur la base d'un taux d'actualisation majoré de 1% montrent une perte de valeur de 1 160 K€ pour l'UGT Inertam ainsi qu'une perte de valeur non significative de 64 KUSD pour l'UGT AMCEC, la valeur recouvrable de l'UGT Europe Environnement restant supérieure à sa valeur nette. Le montant à hauteur duquel la valeur attribuée au taux d'actualisation doit changer afin que la valeur recouvrable de l'UGT Inertam soit égale à sa valeur comptable est +0,3%.

Les analyses de sensibilité des tests de dépréciations effectuées sur la base d'un taux de croissance à l'infini minoré de 1% montrent une perte de valeur de 802 K€ pour l'UGT Inertam, les valeurs recouvrables des UGT Europe Environnement et AMCEC restant supérieures à leurs valeurs nettes. Le montant à hauteur duquel la valeur attribuée au taux de croissance à l'infini doit changer afin que la valeur recouvrable de l'UGT Inertam soit égale à sa valeur comptable est -0,4%.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

7.2. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Autres immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incid. des changements de méthodes	Clôture
Frais de recherche & développement	2 116	0	0	0	0	-74	0	2 042
Concessions, brevets & droits similaires	1 488	46	-71	0	-2	28	0	1 491
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	269	59	0	0	0	-211	0	117
Avances et acomptes s/immo. incorp.	13	0	0	0	0	0	0	13
Total Valeur Brute	3 886	105	-71	0	-2	-257	0	3 662

	Ouverture	Dotations	Reprises	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incid. des changements de méthodes	Clôture
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-344	-425	19	0	0	0	0	-750
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-1 208	-177	71	0	2	0	0	-1 313
Amt/Dép. autres immos incorp.	0	0	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
Dép. avances et acomptes s/immo. incorp.	0	-13	0	0	0	0	0	-13
Total Amt/dép.	-1 552	-613	90	0	2	0	0	-2 075
Total Valeur Nette	2 334	-508	19	0	0	-257	0	1 587

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

7.2.1. Frais de développement

Au 31/12/2011, les frais de recherche et développement sont constitués :

- des frais de développement relatifs au programme Galacsy® pour 275 K€,
- des frais de développement du process industriel C.H.O. pour 866 K€,
- et des frais de développement du Turboplasma® pour 151 K€.

GALACSY®

Le projet GALACSY®, lancé en 2006 en partenariat avec le CEA vise à :

- mettre au point le cœur de procédé de gazéification (réacteur, injection de biomasse, torche à plasma spécialisée) et sa compatibilité avec des catalyseurs de pétrochimie Fischer Tropsch ;
- développer une torche à plasma n'introduisant pas d'élément extérieur au process afin de garantir le plus haut niveau de pureté du gaz de synthèse ;
- la mise à l'échelle dans un "Pilot Demonstration Unit" de 100 kg/heure pour démontrer la viabilité de ce procédé.

560 K€ de charges liées à ce programme ont été activées depuis 2006 en immobilisations incorporelles. Les charges activées correspondent pour l'essentiel aux temps passés déterminés à partir des pointages des salariés et de taux horaires constitués de la masse salariale chargée ainsi de frais indirects forfaitaires évalués à 20% de la masse salariale considérée. Les taux horaires ne tiennent pas compte de la sous-activité éventuelle.

Le programme, amorti sur 5 ans, a été mis en service sur 2009. L'amortissement enregistré sur 2011 s'élève à 112 K€, comme en 2010.

Plusieurs aides ont été obtenues dans le cadre de ce programme : une avance remboursable de 212 K€ a été accordée par l'OSEO et une subvention d'investissement de 108 K€ par l'ANR.

Process CHO Power

Les frais de développement du process industriel C.H.O.-Power, relatif à la production d'énergie renouvelable par gazéification de biomasse, figurent à l'actif du bilan pour une valeur nette de 866 K€. Il s'agit quasi intégralement des temps passés des salariés pointés sur ce programme. Ces temps ont été valorisés avec des taux horaires composés de la masse salariale chargée augmentée de frais indirects forfaitaires évalués à 20% de la masse salariale. Ces taux horaires ne tiennent pas compte d'une éventuelle sous-activité.

Ces frais de développement sont amortis sur une période de 5 ans qui court depuis le 1er juillet 2010, date de leur mise en service.

Turboplasma

Les frais de développement du Turboplasma®, à l'exception des frais de développement relatifs au programme financé par l'ANR sur 2010-2012 qui figurent en immobilisations incorporelles en cours, sont inclus dans les frais de développement pour 151 K€. Il s'agit quasi intégralement des temps passés des salariés pointés sur ce programme. Ces temps ont été valorisés avec des taux horaires composés de la masse salariale chargée augmentée de frais indirects forfaitaires évalués à 20% de la masse salariale. Ces taux horaires ne tiennent pas compte d'une éventuelle sous-activité.

Ces frais de développement sont amortis sur une période de 5 ans qui court depuis le 1er juillet 2010, date de leur mise en service.

7.2.2. Immobilisations incorporelles en cours

Au 31 décembre 2011 les immobilisations incorporelles en cours concernent essentiellement, des frais de Recherche et Développement répondant aux critères d'activation, dans le cadre du développement du Turboplasma.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

7.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incid. des changements de méthodes	Clôture
Terrains	865	0	0	0	0	0	0	865
Constructions	8 387	47	-13	-2	0	0	0	8 418
Installations tech, matériel & outillage	15 747	1 193	-1 215	-18	0	714	0	16 421
Autres immobilisations corporelles	1 333	245	-42	-3	-18	2	0	1 517
Immobilisations corporelles en cours	1 525	5 641	-3	0	0	-485	0	6 678
Avances et acomptes s/immo. corp.	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Valeur Brute	27 857	7 126	-1 274	-23	-18	231	0	33 899

	Ouverture	Dotations	Reprises	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incid. des changements de méthodes	Clôture
Amt/Dép. constructions	-1 009	-541	8	0	0	0	0	-1 541
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-9 942	-2 209	1 188	8	0	0	0	-10 955
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-807	-211	39	1	18	0	0	-960
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	-21	-100	21	0	0	0	0	-100
Dép. avances et acomptes s/immo. corp.	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Amt/dép.	-11 779	-3 061	1 257	9	18	0	0	-13 556
Total Valeur Nette	16 078	4 065	-17	-14	0	231	0	20 343

Les principaux postes d'immobilisations corporelles concernent :

- les terrains acquis par Europe Environnement en 2009 dans le cadre de ses opérations immobilières pour 543 K€ et les terrains acquis par la Société Civile Immobilière de Gazéification pour 322 k€ sur la commune de Morcenx dont le site d'exploitation d'Inertam et le futur site d'exploitation de CHO Morcenx ;
- les constructions acquises dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier par le sous-groupe Europe Environnement et qui représentent une valeur nette de 6 794 K€ au 31/12/11, contre 7 307 K€ au 31/12/2010 (ces immobilisations sont portées en garantie de l'emprunt correspondant au crédit bail) ;
- les installations techniques, matériels et équipements industriels ; la ligne de traitement de déchets dangereux d'Inertam représente une valeur nette de 4 521 K€, contre 4 697 K€ au 31/12/2010; le site d'essai d'Europlasma représente une valeur nette de 577 K€, contre 630 K€ au 31/12/2010 ;
- les autres immobilisations corporelles correspondent pour l'essentiel aux divers matériels de bureau, de transport et diverses installations ;
- les immobilisations en cours concernent principalement les travaux de construction des bâtiments de l'usine CHO Morcenx, logés dans SCIG pour 4 243 K€ au 31/12/2011, la plateforme de Recherche et Développement KiWi en cours de construction, logée chez CHO Power pour 1 211 K€, ainsi que les travaux de préparation de charge et les réfractaires utilisés chez Inertam pour un total de 824 K€.

Au 31/12/2011, les frais financiers capitalisés dans les immobilisations sont non significatifs. Les immobilisations en crédit bail s'élèvent à 7 852 K€ (vs 7 339 K€ au 31/12/2010).

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

7.4. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES

	Ouverture	Résultat	Acquisition de titres	Clôture
CHO Morcenx	7 944	-622	7	7 329
RHE America	1	11		11
Total	7 945	-611	7	7 340

Les titres mis en équivalence s'élèvent à 7 340 K€ au 31/12/2011 contre 7 945 K€ au 31 décembre 2010. Ces titres ne sont pas cotés.

Les principaux agrégats au 31/12/2011 de ces sociétés sont les suivants :

	Chiffre d'affaires	Résultat	Total Bilan
CHO Morcenx	0	-1 219	39 372
RHE America	102	23	22
Total	102	-1 196	39 394

7.4.1. CHO Morcenx

Au 31/12/2011, les titres MEE de CHO Morcenx s'élèvent à 7 329 K€, correspondant à :

- 6 041 K€ de titres, correspondant essentiellement à la conversion des BSA 1 et 2 en titres et à la souscription en 2011 de 7 K€ de titres liés à l'exercice de ces 2 tranches de BSA, suite au respect des 2 premiers jalons du contrat avec le partenaire financier du Groupe ;
- 1 710 K€ de BSA 3 et 4 et
- -422 K€ de quote-part dans les capitaux propres de CHO Morcenx.

CHO Morcenx est entrée en périmètre en 2010.

Le Groupe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de comptabiliser de perte de valeur additionnelle à sa quote-part de pertes dans CHO Morcenx au 31/12/2011. Les installations techniques et équipements industriels de CHO Morcenx sont en fin de construction et la mise en route industrielle de l'usine de production d'énergie à partir de déchets et biomasse est prévue mi-2012. Les hypothèses de rendement et de flux de trésorerie retenues lors de l'investissement initial en 2010 n'ont pas évolué de manière sensible.

Les caractéristiques des bons de souscription 3 et 4 décrites ci-après découlent du pacte d'actionnaire du 1er décembre 2010 signé par les fondateurs et investisseurs composant l'actionnariat de la société CHO Morcenx à cette date. Compte-tenu de la définition conventionnelle du prix proposé, le Président n'a pas justifié dans son rapport le choix des éléments de calcul retenus. En conséquence, le commissaire aux comptes de CHO Morcenx, dans ses 4 rapports à l'associé unique, n'a pas pu donner son avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant, ni sur l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, appréciée par rapport aux capitaux propres, et la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription attachée à cette émission.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Ces bons de souscriptions ont été enregistrés au sein des immobilisations mises en équivalence au regard de l'investissement qu'ils représentent dans la société CHO Morcenx :

- BSA 3

En date du 1er décembre 2010, CHO Power, en sa qualité d'associée unique de CHO Morcenx, a décidé l'émission de 492.307 bons de souscription d'actions dits BSA3, pour un montant de 850 K€. Chaque BSA3 donnera le droit de souscrire à une action ordinaire de CHO Morcenx d'une valeur nominale de 0,01 € pour un prix de souscription égal à 0,01 € par action. CHO Power a autorisé en conséquence l'émission de 492.307 actions ordinaires nouvelles en cas d'exercice de la totalité des BSA3, représentant un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 4.923,07 €, auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions ordinaires nouvelles à émettre en vue de préserver les droits des porteurs des BSA3.

Les BSA3 ont été intégralement libérés du prix de souscription, soit 850 K€, lors de leur souscription par compensation avec la créance en compte courant d'associé de CHO Power.

Les BSA3 pourront être exercés à tout moment pendant une durée de 90 jours ouvrés sous condition du respect de certaines dates contractuelles de livraison de l'installation.

- BSA 4

En date du 1er décembre 2010, CHO Power, en sa qualité d'associée unique de CHO Morcenx, a décidé l'émission de 671.329 bons de souscription d'actions dits BSA4, pour un montant de 850 K€. Chaque BSA4 donnera le droit de souscrire à une action ordinaire de CHO Morcenx d'une valeur nominale de 0,01 € pour un prix de souscription égal à 0,01 € par action. CHO Power a autorisé en conséquence l'émission de 671.329 actions ordinaires nouvelles en cas d'exercice de la totalité des BSA4, représentant un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 6.713,29 €, auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions ordinaires nouvelles à émettre en vue de préserver les droits des porteurs des BSA4.

Les BSA4 ont été intégralement libérés du prix de souscription, soit 850 K€, lors de leur souscription par compensation avec la créance en compte courant d'associé de CHO Power.

Les BSA4 pourront être exercés à tout moment pendant une durée de 90 jours ouvrés sous condition de performances économiques du projet CHO Morcenx.

7.4.2. RHE

Au 31.12.2011, les titres MEE de RHE s'élèvent à 11 K€

La quote-part dans le résultat 2011 de la société RHE est un résultat net bénéficiaire de 10 K€

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

7.5. STOCKS ET EN-COURS

Stocks et en-cours	Clôture			Ouverture		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	1 495	-220	1 275	1 543	-301	1 242
Stocks - en-cours de production	470	0	470	201	0	201
Stocks -ppts finis et intermédiaires	479	-68	411	455	-68	387
Stocks de marchandises	0	0	0	0	0	0
Liaison neutral. profits IG s/ stocks	0		0	0		0
Total	2 443	-287	2 156	2 199	-369	1 830

7.6. ACTIFS FINANCIERS

Actifs financiers	Clôture			Ouverture		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Titres de participation	1	-1	0	1	-1	0
Prêts, cautionnements et autres créances	8 978	0	8 978	1 449	0	1 449
Total autres actifs financiers non courants	8 979	-1	8 978	1 450	-1	1 449
Clients et comptes rattachés	17 983	-397	17 586	13 352	-338	13 014
Total client et comptes rattachés	17 983	-397	17 586	13 352	-338	13 014
Fournisseurs - Avances et acomptes résés	721	0	721	331	0	331
Créances sur personnel & org. sociaux	83	0	83	42	0	42
Créances fiscales - hors IS	5 930	0	5 930	1 705	0	1 705
Autres créances	87	-22	64	54	0	54
Total autres créances opérationnelles	6 821	-22	6 798	2 132	0	2 132
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1	0	0	0	62	0	62
Intérêts courus sur créances et prêts	81	0	81	48	0	48
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	367	0	367	441	0	441
VMP - Autres placements	779	0	779	779	0	779
Total autres actifs courants	1 227	0	1 227	1 329	0	1 329
VMP - Equivalents de trésorerie	70	0	70	539	0	539
Disponibilités	11 889	0	11 889	11 788	0	11 788
Intérêts courus non échus s/ dispo.	5	0	5	2	0	2
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie	11 963	0	11 963	12 329	0	12 329

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

7.6.1. Actifs financiers non courants

	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Titres de participation	0					0
Prêts, cautionnements et autres créances	8 978		7 765			1 213
Total autres actifs financiers non courants	8 978		7 765			1 213

Les prêts, cautionnements et autres créances sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe, que le groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont donc comptabilisés selon la méthode du coût amorti.

Il s'agit essentiellement de dépôts rémunérés apportés en garantie :

- 7,5 M€ chez CHO Power dans le cadre du contrat d'EPC (Engineering, Procurement and Construction) avec CHO Morcenx et
- 1,2 M€ dans SCIG, en garantie de l'emprunt bancaire finançant les bâtiments de la centrale électrique en cours de construction à Morcenx.

7.6.2. Créances client et comptes rattachés

	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Clients et comptes rattachés	17 586	16 447	1 139			
Total client et comptes rattachés	17 586	16 447	1 139			

	Ouverture	Dotations	Reprises	Reprises sans objet	Clôture
Provision pour dépréciation des comptes client et rattachés	-338	-142	40	43	-397

La progression sensible du poste clients et comptes rattachés (+ 4 572 K€) est essentiellement liée à la hausse de l'activité et aux rétentions de paiement appliquées dans le cadre de contrats long-terme.

7.6.3. Autres créances opérationnelles

	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	721	721				
Créances sur personnel & org. sociaux	83	83				
Créances fiscales - hors IS	5 930	5 930				
Autres créances	64	64				
Total autres créances opérationnelles	6 798	6 798	0	0	0	0

	Ouverture	Dotations	Reprises	Reprises sans objet	Clôture
Provision pour dépréciation des autres créances	0	-22	0	0	-22

Les créances fiscales hors IS sont essentiellement constituées de TVA déductible et de créances de TVA, leur hausse par rapport au 31/12/2010 s'explique notamment par l'accroissement du niveau d'activité.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

7.6.4. Autres actifs courants

	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	0	0				
Intérêts courus sur créances et prêts	81	81				
Intérêts courus sur créances	0	0				
Charges constatées d'avance	367	367				
VMP - Autres placements	779		260		519	
Total autres actifs courants	1 227	448	260	0	519	0

7.6.5 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Clôture			Ouverture			Variation
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	
Disponibilités	11 889		11 889	11 788		11 788	101
Equivalents de trésorerie	70		70	539		539	-469
Intérêts courus non échus s/ dispo.	5		5	8		8	-3
							0
Total Trésorerie - actif	11 963	0	11 963	12 335	0	12 335	-372
Concours bancaires courants	1 788		1 788	13		13	1 775
Total Trésorerie nette	10 175	0	10 175	12 322	0	12 322	-2 147

Au 31/12/2011, la trésorerie active est essentiellement composée de disponibilités sur comptes bancaires en euros.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

7.7. DETTES FINANCIERES

Dettes financières par devise et taux

	Cloture	Euro	Dollar	Autres	Taux Fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	0	0	0		0	0
Emprunts auprès établis. de crédit (1)	11 382	10 689	774	-81	4 947	6 435
Autres emprunts et dettes assimilées	615	615	0		615	0
Total Dettes financières non courantes	11 998	11 304	774	-81	5 562	6 435
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	0	0		0	0
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (2)	1 558	1 302	258	-2	716	842
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	47	47	0		47	0
Intérêts courus sur emprunts	107	97	10		60	47
Concours bancaires (trésorerie passive)	1 788	1 788	0		6	1 782
Concours bancaires (dettes)	0	0	0			0
Intérêts courus non échus - passif	0	0	0			0
Total Dettes financières courantes	3 501	3 234	268	-2	830	2 671
Total dettes financières	15 498	14 539	1 042	-83	6 392	9 106
(1) dont part non courante du crédit bail	6 684	6 684			1 294	5 390
(2) dont part courante du crédit bail	561	561			111	450
Total dette en crédit bail	7 246	7 246	0	0	1 405	5 841

Les autres emprunts et dettes assimilées sont des avances remboursables reçues de la part d'OSEO Innovation dans le cadre d'aides à l'innovation liées aux projets Galacsy et Turboplasma.

Échéances des dettes financières

	Cloture	A moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	0					
Emprunts auprès établis. de crédit	11 382		1 855	1 841	1 787	5 899
Autres emprunts et dettes assimilées	615		197	247	171	
Total Dettes financières non courantes	11 998	0	2 052	2 088	1 958	5 899
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	0				
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	1 558	1 558				
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	47	47				
Intérêts courus sur emprunts	107	107				
Concours bancaires (trésorerie passive)	1 788	1 788				
Concours bancaires (dettes)	0	0				
Intérêts courus non échus - passif	0	0				
Total Dettes financières courantes	3 501	3 501	0	0	0	0
Total dettes financières	15 498	3 501	2 052	2 088	1 958	5 899
(1) dont part non courante du crédit bail	6 684		569	578	587	4 950
(2) dont part courante du crédit bail	561	561				
Total dette en crédit bail	7 246	561	569	578	587	4 950

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Dettes financières

	Ouverture	Emission d'emprunt	Remboursement	Autres variations	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incid. des changements de méthodes	Clôture
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit (1)	10 111	2 752	0	19	-1	0	-1 499	0	11 382
Autres emprunts et dettes assimilées	633	0	-42	30	0	0	-5	0	615
Total Dettes financières non courantes	10 744	2 752	-42	49	-1	0	-1 504	0	11 998
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (2)	1 731	0	-1 630	0	0	0	1 457	0	1 558
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	0	0	0	0	0	0	47	0	47
Intérêts courus sur emprunts	90	38	-20	0	0	0	0	0	107
Concours bancaires (trésorerie passive)	13	1 775	0	0	0	0	0	0	1 788
Concours bancaires (dettes)	4	0	-4	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus non échus - passif	1	0	-1	0	0	0	0	0	0
Total Dettes financières courantes	1 839	1 813	-1 654	0	0	0	1 504	0	3 501
Total dettes financières	12 583	4 565	-1 697	49	-1	0	0	0	15 498
(1) dont part non courante du crédit bail	7 244		0				-560		6 684
(2) dont part courante du crédit bail	553		-551				560		561
Total dette en crédit bail	7 797	0	-551	0	0	0	0	0	7 246

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

7.8. AVANTAGES DU PERSONNEL

	Ouverture	Clôture
Provisions pour pensions et retraites	452	451
Total	452	451

La provision pour pensions et retraites concerne essentiellement les indemnités de fin de carrières des filiales françaises, les salariés du Groupe bénéficiant essentiellement de plans à cotisation définies, comptabilisées chaque année en charges, pour les indemnités de retraite.

La variation de la provision pour pensions et retraites s'explique de la manière suivante :

Ouverture	452
Cout actuariel	21
Cout des services rendus	-22
Clôture	451

Les principales hypothèses retenues sont résumées ainsi :

Principales hypothèse	
Taux d'actualisation	4,60%
Table retenue	Insee 2010
Hypothèse de départ en retraite	100% volontaire
Age de départ en retraite	60-67 ans
Augmentation de salaires	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an
Hypothèse de turnover	moyen

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

7.9 Provisions courantes et non courantes

Provisions

	Ouverture	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incid. des changements de méthodes	Clôture
Provisions pour restructurations					0	0	0	0	
Provision pour investissement					0	0	0	0	
Ecart d'acquisition - passif					0	0	0	0	
Reprise - écarts d'acquisition - passif					0	0	0	0	
Total provisions non courantes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges - part à moins d'un an	121		-111		0	0	0	0	10
Provisions pour litiges	230				0	0	0	0	230
Provisions pour garanties	120	255	-6		0	0	0	0	368
Provisions pour garanties - part < 1 an	0				0	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur contrats	0	15			0	0	0	0	15
Provisions pour pertes sur contrats - part < 1 an	0				0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	35			0	0	0	0	0	34
Autres provisions pour risques - part < 1 an	2				0	0	0	0	1
Provisions pour restructurations - part < 1 an	0				0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	69	5	-37		0	0	0	0	38
Autres provisions pour charges - part < 1 an	0				0	0	0	0	0
Total provisions courantes	577	275	-155	0	0	0	0	0	697
Total provisions	577	275	-155	0	0	0	0	0	697

Les provisions pour litiges correspondent essentiellement à des litiges commerciaux. Les provisions pour garanties correspondent aux garanties données dans le cadre des contrats long terme.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

7.10. Passifs financiers

Passifs financiers			
	Clôture	Ouverture	Variation
Dettes s/ acquis. d'immo. - part à plus d'un an	0	0	0
Instruments dérivés passifs	405	222	183
Autres dettes - part à plus d'un an	105	186	-82
Total Autres passifs financiers non courants	510	408	102
Dettes fournisseurs	18 124	6 680	11 444
Total Comptes fournisseurs et rattachés	18 124	6 680	11 444
Clients - Avances et acomptes reçus	103	95	8
Dettes sociales	2 530	2 296	234
Dettes fiscales	2 972	1 971	1 001
Autres dettes	308	155	153
Total autres dettes opérationnelles	5 914	4 518	1 396
Dettes s/ acquis. d'actifs	263	0	263
Comptes courants - passif	3	0	3
Intérêts courus sur dettes	0	0	0
Liaison élim. intercos bilan - autres dettes diverses	0	0	0
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	9 470	5 235	4 236
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0	0	0
Total autres passifs courants	9 737	5 235	4 502

7.10.1 Instruments financiers de couverture

Il s'agit essentiellement des instruments dérivés passifs, qui sont des couvertures de flux de trésorerie : ce sont tout deux des swaps de taux qui permettent d'amoinrir l'exposition du groupe au risque de taux d'intérêt.

Juste Valeur	Échéance	Élément couvert	Notionnel à la date de clôture en K€	31/12/2010	31/12/2011	Variation en résultat	Variation en réserves
Swap EURIBOR 3 mois	01/07/2024	Partie de l'emprunt en crédit bail 4 500 K€	3 932	138	335	0	196
Tunnel LIBOR USD 12 mois	31/07/2015	Emprunt en dollar pour le financement d'AMCEC pour 2 338 KUSD	1 032	83	70	-18	5
Total			4 964	222	405	-18	201

Au 31/12/2011, la maturité des instruments de couverture de flux de trésorerie est la suivante :

	31/12/2011	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Swaps	3 932		263	271	277	285
Tunnels	1 032		226	289	258	258
Total	4 964		489	560	535	543

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

7.10.2 Passifs au coût amorti

Les passifs au coût amortis sont en forte hausse, et notamment les dettes fournisseurs et produits constatés d'avance, essentiellement en lien avec la hausse significative du niveau d'activité et les rétentions de paiement appliquées aux fournisseurs dans le cadre de contrats long-terme.

La ventilation par échéance est la suivante :

Passifs au coût amorti

	Clôture	Moins d'un an	2 ans
Autres dettes - part à plus d'un an	105		105
Dettes fournisseurs	18 124	18 124	0
Total autres dettes opérationnelles	5 914	5 914	0
Total autres passifs courants	9 737	9 737	0
Total	33 879	33 775	105

Les passifs au coût amorti sont en forte hausse, et notamment les dettes fournisseurs et produits constatés d'avance, essentiellement du fait du projet Morcenx.

7.10.3 Contrats long terme

Les actifs et passifs relatifs aux contrats long termes sont respectivement compris au sein des créances client et des autres passifs courants.

	2011	2010
Chiffre d'affaires reconnu sur l'exercice	51 260	27 481
Chiffre d'affaires à l'avancement total des contrats en cours	48 663	18 709
Facturations	51 584	19 213
Contrats long terme – actifs	2 149	3 368
Contrats long terme – passifs	-5 069	-3 871

Les variations sensibles entre 2010 et 2011 se situent essentiellement au sein des secteurs Energies Renouvelables et Air et Gaz, respectivement en lien avec l'exécution des contrats d'EPC CHO Morcenx et Air Liquide/3Sun.

7.11. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS

7.11.1. Actifs et passifs d'impôts

Actifs et passifs d'impôts

	Clôture	Ouverture	Variation
Actifs d'impôts différés	1 973	1 786	161
Passifs d'impôts différés	-563	-862	299
Total impôt différés	1 410	924	460
Actifs d'impôts courants	133	18	115
Dette d'impôts courants	0	-20	20
Total impôt différés	133	-2	135

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

7.11.2 Principaux actifs et passifs d'impôt différés par nature

	Ouverture	Incidence résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Effet fiscal des différences temporelles liées aux:						
- Instruments financiers	74	0	0	0	61	135
- Immobilisations	15	171	0	0	0	185
- Provisions règlementées	0	0	0	0	0	0
- Engagements de retraite	40	6	0	0	0	46
- CVAE	-114	17	0	0	0	-97
- Déficit fiscal	1 022	37	1	0	0	1 060
- Autres différences temporelles	-104	82	-20	0	0	-42
- Autres retraitements de consolidation	-8	129	0	0	0	121
Total	924	443	-19	-0	61	1 410

7.11.3 Echéances des impôts différés

	Clôture	A moins d'un an	A plus d'un an
Effet fiscal des différences temporelles liées aux:			
- Instruments financiers	135	0	135
- Immobilisations	185	79	107
- Provisions règlementées	0	0	0
- Engagements de retraite	46	0	46
- CVAE	-97	-17	-80
- Déficit fiscal	1 060	310	750
- Autres différences temporelles	-42	-42	0
- Autres retraitements de consolidation	121	-13	135
Total	1 410	316	1 093

Les impôts différés actifs comptabilisés sur les déficits fiscaux reportables ont été examinés au cas par cas en fonction des hypothèses de recouvrabilité par l'entité fiscale concernée. Les déficits fiscaux activés utilisables sur un horizon supérieur à un an concernent des entités françaises pour 544 K€ et des entités américaines pour 206 K€.

Les actifs détenus par les sociétés françaises ont été testés en fonction des nouvelles règles de plafonnement applicables en matière d'imputation des déficits induites par la deuxième loi de finances rectificative pour 2011. Il en a résulté une dépréciation de 130 K€ sur les actifs d'impôts différés comptabilisés à l'ouverture 2011 et une limitation du montant des actifs d'impôts différés reconnus au titre de l'exercice, l'horizon retenu dans le cadre des hypothèses de recouvrabilité ayant été limité à 3 ans.

7.11.4. Impôts différés non comptabilisés

Les impôts différés non comptabilisés correspondent essentiellement à des économies d'impôts futures, leur récupération n'étant pas jugée probable à court/moyen terme :

- Europlasma a des déficits fiscaux reportables non activés au 31/12/2011, correspondant à un IDA non activé de 3 134 K€
- Inertam a des déficits fiscaux reportables non activés ou dépréciés au 31/12/2011, correspondant à un IDA non activé ou déprécié de 426 K€
- Et FIG a des déficits fiscaux reportables non activés au 31/12/2011, correspondant à un IDA non activé de 78 K€.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

7.12. CAPITAUX PROPRES

7.12.1. Composition du capital social

Au 31/12/2011, le capital social d'Eurolasma est composé de 15 656 035 actions d'une valeur nominale de 1€ chacune :

	31/12/2010	31/12/2011	variation
Nombre d'actions ordinaires	12 982 697	13 451 035	468 338
Nombre d'actions de préférences	2 302 350	2 205 000	-97 350
Total	15 285 047	15 656 035	370 988
Nombre d'action moyen	12 530 479	15 537 116	3 006 636

Au cours de l'exercice 2011, 97 350 actions de préférence ont été converties en actions ordinaires (PV du Conseil d'Administration du 11/01/2011) et 370 988 actions ordinaires ont été créés dans le cadre des attributions gratuites d'actions.

Les avantages particuliers attachés aux actions de préférence incluent notamment

- une représentation des titulaires de ces actions au Conseil d'Administration dans la proportion d'au-moins un membre et
- des autorisations préalables des titulaires d'actions de préférence en cas d'augmentation de capital par émission d'actions ou de titres de capital autres qu'ordinaires, fusion, scission, apports partiels d'actifs, apports en nature, transfert de technologie y compris les droits de propriété intellectuelle, et nomination, renouvellement ou cooptation d'un administrateur qui n'aurait pas été proposé ou reçu l'aval du comité des rémunérations et des nominations.

7.12.2. Actions propres

	31/12/2010	31/12/2011	variation
Nombre d'actions auto détenues en actions	69 240	59 763	-9 477
Valorisation en K€	126	113	-13
Montant de trésorerie du contrat de liquidité	35	58	-23

7.12.3. Actions en dilutions

	31/12/2010	31/12/2011	variation
Nombre d'action moyen	12 530 479	15 537 116	3 006 637
Nombre d'actions en dilution	4 630 800	4 315 612	-315 188
- BSA	4 000 000	4 000 000	0
- Actions gratuites en cours d'acquisition	630 800	315 612	-315 188
Nombre moyen d'action dilué	17 161 279	19 852 728	2 691 449
Taux de dilution	37,0%	27,8%	

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Bons de souscriptions d'actions restant à exercer

Au 31/12/2011 le nombre de bons de souscriptions d'actions restant à exercer est de 4 000 000 cf. détail donné ci-après.

	ABSA AGM du 22/06/07	Total
Crédit Suisse	4 000 000	4 000 000
Total (nombre)	4 000 000	4 000 000
Prix d'exercice en €	5,50	
Total valorisé	22 000 000	22 000 000
Date d'échéance	21/10/2012	

Plans d'attribution gratuite d'actions

Voir note 7.12.5. Paiements fondés sur des actions ci-après.

7.12.4. INTERETS MINORITAIRES

	Ouverture	Distributions	Résultat	Ecart de conversion	Autres	Clôture
Amcec	-755	0	63	-20	0	-712
Amplast	-152	0	99	3	0	-51
ATS	-34	0	-56	15	0	-75
CHO Morcenx	0	0	0	0	0	0
Europe Environnement	-1 777	-126	-28	-4	-131	-2 067
Europlast	297	-125	17	0	0	189
FIG	4 816	249	-15	0	-6	5 044
Protech Air	-53	0	-9	0	62	0
Ventacid Hongrie	101	0	35	-18	0	118
Total	2 442	-3	106	-25	-75	2 446

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

7.12.5. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attributions gratuites d'actions au profit de ses salariés et mandataires sociaux.

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non résidents fiscaux français. Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront créées et définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais resteront incessibles pour les bénéficiaires résidents fiscaux français durant une période minimum de 2 ans (période dite de conservation).

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de 2011.

	Actions en cours d'acquisition au 31/12/2010	Actions attribuées de manière définitive	Nouvelles attribution d'actions	Pertes d'actions	Actions en cours d'acquisition au 31/12/2011
Nombre d'actions	630 800	- 374 988	79 300	- 19 500	315 612
Montants comptabilisés au titre des AGA	En capitaux propres au 31/12/2010	En charge en 2011	En capitaux propres au 31/12/2011		
En résultat et report à nouveau	-454	-152	-606		
En réserves	454	152	606		

Les actions attribuées sont valorisées au cours de bourse du jour de l'attribution par le Conseil d'Administration, pondérée par la probabilité d'attribution effective des actions et la charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Ainsi, les 79 300 attributions de 2011 ont été valorisées en moyenne au cours de 1,75 € par action avant détermination de la probabilité effective de versement.

Les actions en cours d'acquisition à la clôture sont valorisées en moyenne à 1,82 €.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 8 : NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

8.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaire		
	Clôture	Ouverture
Production vendue de biens	27 885	2 260
Production vendue de services	30 110	33 062
Ventes de marchandises	35	5 514
Total	58 030	40 836

	Clôture	Ouverture
Europe	56 404	38 200
Amérique	787	1 532
Asie	534	716
Afriques	297	389
Océanie	8	0
Total	58 030	40 836

8.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Autres produits d'exploitation		
	Clôture	Ouverture
Production immobilisée	6 142	1 206
Production stockée	280	211
Subventions d'exploitation	1 631	168
Autres produits	490	1 619
Transferts de charges d'exploitation	347	299
Total	8 890	3 503

Les autres produits sont principalement composés de :

- la production immobilisée, correspondant principalement aux bâtiments sur le site de Morcenx, à la plateforme de recherche et développement KiWi et à la réfection du four de traitement d'amiante,
- des subventions accordées dans le cadre du projet Morcenx, et du traitement IFRS du Crédit d'Impôt Recherche.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

8.3. ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES

8.3.1. Achats consommés

Achats consommés	Clôture	Ouverture
Achat m.p., fournis. & aut. appro.	-9 103	-8 154
Var. stocks mp, fournis. & autres appro.	-41	88
Variation stocks de marchandises	0	-1
Liaison neutral. profits s/ stocks	0	0
Autres achats	-29 723	-8 870
Achats de marchandises	0	-4
Total	-38 867	-16 941

8.3.2. Charges externes

Charges externes	Clôture	Ouverture
Locations et charges locatives	-1 222	-1 182
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 819	-1 853
Autres charges externes	-7 970	-6 917
Total	-11 010	-9 952

8.4. CHARGES DE PERSONNEL

8.4.1. Effectif moyen par catégorie d'employés

Effectif	Clôture	Ouverture
Cadres	99	99
Agents de maîtrise et techniciens	16	17
Employés	72	71
Ouvriers	62	58
Total	250	244

8.4.2. Charges de personnel

Charges de personnel	Clôture	Ouverture
Rémunérations du personnel	-8 689	-8 343
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-3 640	-3 407
Autres charges de personnel	-298	-586
Participation des salariés	0	-42
Total	-12 627	-12 378

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

8.5. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Amortissements, dépréciations et provisions		
	Clôture	Ouverture
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	-3 060	-2 859
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	-582	-516
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	-117	75
Dotations nettes aux engagements de retraite	17	-176
Dotations nettes aux dépréciations sur actif circulant	-3	276
Total	-3 745	-3 201

8.6. RESULTAT FINANCIER

	Clôture	Ouverture
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	9	6
Coût de l'endettement financier brut	-519	-588
Coût de l'endettement financier net	-509	-583
Perte et gains de change	-3	246
Dividendes	0	0
Dépréciations nettes d'actifs financiers	64	-11
Autres charges financières	-20	-1
Autres produits financiers	125	36
Total	-345	-312

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

8.7. IMPOTS EXIGIBLES ET IMPOTS DIFFERES

8.7.1. Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles

Impôt sur les bénéfices		
	Clôture	Ouverture
Impôts différés	443	703
Impôt exigible	-283	-205
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	6	0
Carry-back	0	0
Total	166	497

8.7.2. Preuve d'impôts

	2 011	2010
Résultat net (100%)	-1 235	536
Charge d'impôt	166	497
Résultat net taxable	-1 402	39
Taux d'impôt normal	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique (A)	467	-13
Différences temporaires	-193	84
Diff permanente CVAE	-186	-127
Autres différences permanentes (hors résultat imposé à taux réduit)	489	271
Incidence des distorsions social/fiscal (B)	110	228
Incidence des écritures de conso. (C)	-560	-377
Impôt sur distributions	0	0
Impôt au taux réduit/ à un autre taux	25	-127
Imputation de reports déficitaires	225	785
Crédit d'impôt et autres imputations	-5	91
Déficits créés sur l'exercice	-417	-189
Activation de reports déficitaires	450	99
Limitation des impôts différés	-130	0
Incid. de situations fiscales particulières (D)	148	659
	0	
Incid. var° tx d'impôt (rep. variable) (E)	0	0
	0	
Ch. d'impôt réelle théo. [A+B+C+D+E]	166	497
Charge d'impôt réelle comptabilisée	166	497

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

9. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors-bilan donnés par le Groupe sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	2011	2010
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	11 140	3 907
Crédit Bail immobiliers et hypothèques	11 450	8 876
Engagements d'achats d'immobilisations	1 417	0
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	16 303	3 124
TOTAL	40 310	15 907

La hausse des engagements donnés au cours de l'exercice 2011 est principalement liée au projet CHO, en particulier :

- Les titres dans CHO Morcenx ont été nantis au bénéfice du partenaire finançant les installations techniques visées par le contrat d'EPC (6 041 K€) ; ce nantissement courra jusqu'en 2015 ;
- Des titres de placement ont été nantis (1 200 K€) et les terrains et bâtiments en cours de construction hypothéqués (4 205 K€) au bénéfice de l'établissement bancaire finançant les dits terrains et bâtiments ; l'hypothèque sera levée en 2024 ;
- Des garanties financières de 10 M€ ont été données à CHO Morcenx dans le cadre du contrat d'EPC ; ces dernières courront jusqu'en 2013.

Le Groupe n'a pas d'engagements hors-bilan reçus significatifs.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

10. INFORMATION SECTORIELLE

2011	Holding, R&D, Ingénierie et torches 	Déchets dangereux 	Energies Renouvelables  	Air et Gaz   	Total
	Europlasma SCIG	Inertam	CHO Power CHO Morcenx	Sous-groupe Europe Environnement	
Goodwill	0	2 615	0	5 795	8 410
Autres immobilisations incorporelles	465	28	1 035	60	1 587
Immobilisations corporelles	5 536	5 664	1 212	7 930	20 343
Autres actifs non courants	1 687	556	15 439	608	18 291
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 480	1 176	3 842	1 465	11 963
Dettes financières	3 451	4	0	12 044	15 498
Total Actif	17 129	14 779	29 993	26 593	88 495
CA	1 369	7 960	17 186	31 516	58 030
Résultat opérationnel	-42	-1 179	-176	952	-446
EBITDA	596	634	-259	1 718	2 688
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-639	-1 813	-539	-755	-3 745

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2010	Holding, R&D, Ingénierie et torches 	Déchets dangereux 	Energies Renouvelables  	Air et Gaz   	Total
	Europlasma SCIG	Inertam	CHO Power CHO Morcenx	Sous-groupe Europe Environnement	
Goodwill	0	2 615	0	5 768	8 383
Autres immobilisations incorporelles	35	44	2 160	95	2 334
Immobilisations corporelles	2 128	5 343	0	8 607	16 078
Autres actifs non courants	1 218	776	8 328	903	11 225
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7057	1 127	5	4 146	12 335
Dettes financières	687	6	0	11 889	12 583
Total Actif	13 287	14 007	14 521	27 804	69 619
CA	442	8 982	6 527	24 885	40 836
Résultat opérationnel	-2 026	38	2 506	-109	410
EBITDA	-1 691	1 650	2 622	970	3 551
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-335	-1 612	-224	-1 030	-3 201

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

11. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Conformément à IAS 24, les transactions et soldes entre parties liées intragroupe, c'est-à-dire des filiales intégrées globalement, sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les transactions et soldes avec les sociétés mises en équivalence figurant au sein des états financiers consolidés sont les suivants :

	2011	2010
Ventes	17 080	140
Achats		
Créances sur sociétés mises en équivalence	5 208	1 110
Dettes sur sociétés mises en équivalence	0	0
Garanties données aux sociétés mises en équivalence	10 000	0
Garanties reçues des sociétés mises en équivalence		

12. REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les rémunérations versées aux membres des organes d'administration et de direction au cours de 2011 sont les suivantes :

Conseil d'Administration

	Montants versés au cours de l'exercice 2011	Montants versés au cours de l'exercice 2010
Jetons de présence *	74,0	37,5
Autres rémunérations	8,3	65,5
Total	82,3	103,0

* dont 13 K€ versés en 2011, mais au titre de l'exercice 2010

Direction

	Montants versés au cours de l'exercice 2011	Montants versés au cours de l'exercice 2010
Rémunération fixe	474	392
Rémunération variable	58	135
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de présence	0	0
Avantages en nature	38	28
Total	571	555

Par ailleurs, il n'y a pas d'engagements spécifiques en matière de pensions et indemnités assimilées en dehors de la provision pour indemnités de départ en retraite provisionnée dans les comptes d'Europlasma SA.

Aucune avance ni crédit n'a été accordé aux membres des organes d'administration et de direction.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

13. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes, figurant au compte de résultat consolidé s'élèvent, y inclus les frais, à :

Honoraires des CACs dans le compte de résultat									
	Au titre du contrôle légal	Au titre des Diligences Directement Liées	2 009	Au titre du contrôle légal	Au titre des Diligences Directement Liées	2 010	Au titre du contrôle légal	Au titre des Diligences Directement Liées	2 011
Inertam	22		22	18	0	18	24	0	24
Europlasma	79	40	119	119	42	161	144	33	176
Financière GEE	6		6	6	0	6	6	0	6
CHO Power Europe- environnement	3		3	10	0	10	12	0	12
Europe- environnement	33		33	41	0	41	28	0	28
Europ-plast	12		12	17	0	17	13	0	13
Ventacid Hongrie							2	0	2
Total	156	40	196	211	42	253	228	33	261

14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

Aux actionnaires,
EUROPLASMA SA
Zone Artisanale de Cantegrit Est
40110 MORCENX

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EUROPLASMA SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2010 retraitées selon les mêmes règles.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe qui expose le changement de référentiel comptable et les impacts de la première adoption du référentiel IFRS sur les comptes consolidés.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement économique et financier incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 4 de l'annexe mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses, les options retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Poitiers et Le Tourne, le 16 avril 2012

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Durand et Associés Aquitaine - Deixis

Michel PASQUET
Associé

Nicolas de LAAGE de MEUX
Associé

AUTRES INFORMATIONS

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1	DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	186
5.1.1	Informations périodiques	186
5.1.1.1	Communiqués et publications	186
5.1.1.2	Salons et manifestations	186
5.1.2	Informations permanentes	187
5.1.2.1	Déclaration des opérations sur titres	187
5.1.2.2	Information concernant le nombre d'actions et de droits de vote	187
5.1.2.3	Information concernant le contrat de liquidité	187
5.2	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL	188
5.2.1	Informations sur l'émetteur	188
5.2.2	Répartition du capital social au cours des 3 derniers exercices	188
5.2.3	Capital autorisé non émis	189
5.2.3.1	Délégations en cours de validité	189
5.2.3.2	Bons de souscription d'actions en cours de validité	189
5.2.4	Historique du capital	190
5.3	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	191
5.3.1	Objet social	191
5.3.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante	191
5.3.2.1	Actions ordinaires (art.12 des statuts)	191
5.3.2.2	Avantage particuliers – actions de préférence (article 8 des statuts)	192
5.3.3	Modification des droits des actionnaires	193
5.3.4	Convocation et condition d'admission des assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires (art. 15 des statuts)	193
5.3.5	Dispositions qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	193
5.3.6	Communication des seuils de participation	194
5.3.7	Conditions régissant les modifications du capital	194
5.4	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATION D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS	194

AUTRES INFORMATIONS

5.1 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Ci-dessous sont répertoriées les informations publiées ou rendues publiques par Europlasma entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011.

5.1.1 INFORMATIONS PERIODIQUES

5.1.1.1 Communiqués et publications

Date	Document	Objet
13/01/2011	Communiqué	Bilan semestriel contrat liquidité
26/01/2011	Communiqué	Cessation et mise en œuvre d'un communiqué
07/02/2011	Communiqué	Pose de la 1 ^{ère} pierre de CHO Power® à Morcenx
14/04/2011	Communiqué	Chiffre d'affaires et résultat net consolidés 2010
28/04/2011	Communiqué	Résultats consolidés 2010
30/04/2011	Publication Euronext	Comptes sociaux et consolidés 2010
05/05/2011	Présentation	Présentation de comptes 2010 faite lors d'une réunion SFAF le 04/05/11
03/06/2011	Publication Euronext	Rapport Annuel 2010
21/06/2011	Présentation	Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 21/06/11
29/06/2011	Compte rendu	Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 21/06/11
27/07/2011	Lettre aux actionnaires	Informations diverses
08/09/2011	Communiqué	Mise à disposition du document de référence
08/09/2011	Communiqué	Bilan semestriel contrat liquidité
22/09/2011	Lettre aux actionnaires	Point sur l'activité du Groupe
28/11/2011	Communiqué	4 futures usines CHO-Power au Royaume Uni
29/11/2011	Présentation	Présentation du Groupe faite pendant le "Clean Green Event" à Paris

L'ensemble de ces documents est consultable sur le site www.europlasma.com

5.1.1.2 Salons et manifestations

Date	Evènement
03/03/2011	Clean Equity Event - Monaco
26/04/2011	Smallcap Event - Paris
04/05/2011	Réunion SFAF - Paris
28/11/2011	Clean Green Event - Paris

AUTRES INFORMATIONS

5.1.2 INFORMATIONS PERMANENTES

5.1.2.1 Déclaration des opérations sur titres

Date	Document	Support
12/12/2011	Déclaration des opérations réalisées sur les titres de la société	Formulaire AMF
21/12/2011	Déclaration des opérations réalisées sur les titres de la société	Formulaire AMF

L'ensemble de ces documents est consultable sur le site www.europlasma.com.

5.1.2.2 Information concernant le nombre d'actions et de droits de vote

Date	Nombre total d'actions composant le capital	Nombre total de droits de vote
31/12/2011	15 656 035	21 250 321
30/11/2012	15 656 035	21 256 478
31/10/2011	15 656 035	21 242 828
30/09/2011	15 656 035	21 052 184
31/08/2011	15 656 035	20 873 824
31/07/2011	15 656 035	20 868 538
30/06/2011	15 656 035	20 819 799
21/06/2011	15 656 035	20 777 366
31/05/2011	15 656 035	20 838 107
30/04/2011	15 656 088	20 472 378
31/03/2011	15 285 047	20 469 758
28/02/2011	15 285 047	22 750 668
31/01/2011	15 285 047	20 585 451

L'ensemble de ces documents est consultable sur le site www.europlasma.com.

5.1.2.3 Information concernant le contrat de liquidité

Date	Liquidity provider	Nombre de titres achetés dans le mois	Nombre de titres vendus dans le mois	Solde de titres mois précédent
31/12/2011	AEK	36 805	44 177	67 125
30/11/2012	AEK	47 948	46 643	65 820
31/10/2011	AEK	12 646	13 876	67 050
30/09/2011	AEK	31 263	29 332	65 119
31/08/2011	AEK	34 395	34 021	64 745
31/07/2011	AEK	22 628	35 557	77 674
30/06/2011	AEK	60 683	49 853	66 844
31/05/2011	AEK	42 794	42 445	66 495
30/04/2011	AEK	86 548	82 763	62 710
31/03/2011	AEK	71 638	71 806	62 878
28/02/2011	AEK	38 550	29 825	54 153
31/01/2011	AEK	3 890	6 998	69 240
31/01/2011	ODDO	14 257	26 236	69 240

L'ensemble de ces documents est consultable sur le site www.europlasma.com.

AUTRES INFORMATIONS

5.2 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

5.2.1 INFORMATIONS SUR L'EMETTEUR

La Société, dénommée Europlasma SA, a été constituée le 11 janvier 1992 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux le 10 février 1992. La Société a été constituée pour une durée de 99 ans, sauf prorogation ou dissolution anticipée, soit jusqu'en 2090. Le siège de la Société a été transféré à Morcenx (Landes, France) et la Société est donc immatriculée au greffe du Tribunal de Commerce de Mont de Marsan (Landes, France) sous le numéro B 384 256 095 depuis l'année 2005.

La Société est une Société Anonyme (SA) de nationalité française à Conseil d'Administration régie par le droit français et soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

La Société a pour objet l'exercice de l'activité d'ingénierie et de développement de procédés industriels, ainsi que la fabrication et la vente de matériel industriel et notamment de torches à plasma.

5.2.2 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES

A la connaissance de la Société, le capital se répartit de la manière suivante au cours des 3 derniers exercices :

Actionnariat	31/12/2011			31/12/2010			31/12/2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Crédit Suisse Europlasma SPV LLC ²⁷	4 302 218*	27%	30%	4 302 218*	28%	29%	1 999 997	18%	21%
Kasbank/AEK	61 113**	0%	1%	160 100**	1%	1%	1 261 255	11%	13%
Pictet & Cie	293 223	2%	3%	293 223	2%	3%	322 400	3%	3%
Autres institutionnels	923 416***	6%	7%	2 597 035***	17%	20%	3 809 149	33%	31%
Public (au nominatif)	2 845 015	18%	25%	3 335 291	22%	24%	3 518 933	31%	28%
Titres au porteur	6 382 516	41%	30%	3 982 158	26%	18%	56 025	0%	0%
Salariés et management	788 839	5%	5%	545 782	4%	4%	401 580	4%	3%
dont Didier Pineau	425 226	3%	3%	172 539	1%	2%	155 275	1%	1%
Auto détention	59 763	0%	0%	69 240	0%	0%	43 413	0%	0%
Total	15 656 035	100%	100%	15 285 047	100%	100%	11 412 752	100%	100%

* Dont 2 080 000 actions de préférence (31/12/2010 : idem)

** Dont 0 actions de préférence (31/12/2010 : 97 350)

** Dont 125 000 actions de préférence (31/12/2010 : idem)

Les membres du Conseil d'Administration doivent détenir au moins une action dans le cadre de leurs mandats. Ce capital inclut les 2 205 000 actions de préférence qui ne sont pas cotées sur le marché et sont détenues à la date de ce document par Crédit Suisse Europlasma SPV (94%) et la banque Julius Baer (6%).

Des droits politiques sont attachés à ces actions (art. 8 des Statuts) et notamment :

- une représentation au Conseil d'Administration,
- l'autorisation préalable des titulaires d'actions de préférence pour certaines décisions (augmentations de capital, opérations de fusions ou de transferts d'actifs, nomination d'administrateurs dans certains cas).

Elles doivent être impérativement inscrites au nominatif pendant les 3 années d'existence en tant qu'actions de préférence et seront automatiquement converties en actions ordinaires, au plus tard le

²⁷ Crédit Suisse SPV LLC est une société soumise au droit du Delaware en la forme d'une Limited Liability Company ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19 808, Etats-Unis. Cette société est détenue principalement par des fonds d'investissements (dont notamment Masdar Clean Tech Fund Inc et plusieurs fonds d'investissements liés à Crédit Suisse).

AUTRES INFORMATIONS

02/09/2013. Les droits de souscriptions attachés aux actions de préférence sont relatifs à des actions ordinaires. Leur création a fait l'objet d'une inscription dans les statuts (voir section 5.3.2.2 du présent document).

Les actions ordinaires et les actions de préférence inscrites au nominatif depuis plus de deux (2) ans bénéficient du droit de vote double (art. 12 des Statuts).

A la connaissance de la Société,

- hormis Crédit Suisse Europlasma SPV, aucun actionnaire ne détient à lui seul plus de 5 % du capital ou des droits de vote ;
- il n'existe pas d'action de concert ou de pacte d'actionnaires ;
- il n'existe pas de nantissement sur les titres Europlasma.

La société Europlasma n'est pas contrôlée, aucun actionnaire

- ne détenant la majorité des droits de vote en vertu ou non d'un accord,
- et/ou ne déterminant de fait les décisions dans les assemblées générales compte tenu du nombre de droits de vote détenu,
- et/ou ne disposant de la majorité des sièges au sein du CA,
- et/ou ne disposant du droit de nommer et révoquer la majorité des administrateurs.

5.2.3 CAPITAL AUTORISE NON EMIS

5.2.3.1 Délégations en cours de validité

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation (s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation (s) réalisée (s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 31/12/2011
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	21/06/2011 8 ^{ème} résolution	20/08/2013	Actions ordinaires : 6.000.000 € Titres de créance sur la société : 3.000.000 €	Néant	Néant	6.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	21/06/2011 10 ^{ème} résolution	20/08/2013	Actions ordinaires : 6.000.000 € Titres de créance sur la société : 3.000.000 €	Néant	Néant	6.000.000 € 3.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	21/06/2011 9 ^{ème} résolution	20/08/2013	Actions ordinaires : 6.000.000 € Titres de créance sur la société : 3.000.000 €	Néant	Néant	6.000.000 €
Autorisation d'attribuer des actions gratuites	21/06/2011 13 ^{ème} résolution	20/08/2014	10 % du capital social	Néant	Néant	
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	Néant					

5.2.3.2 Bons de souscription d'actions en cours de validité

Nombre alloué par délégation AGE	Emission date constatation CA	Nombre émis	Nombre souscrits	Exercice validité	Prix d'exercice (€)	Bénéficiaire	Nombre exercés au 31/12/2011	Solde au 31/12/2011 Nombre	Solde au 31/12/2011 Valorisé (€)
4 000 000	21/12/2007	4 000 000	4 000 000	21/10/2012	5,500	Crédit Suisse	0	4 000 000	22 000 000

AUTRES INFORMATIONS

5.2.4 HISTORIQUE DU CAPITAL

Date	Nature de l'opération	Nominal de l'action	Montant	Nombre d'actions émises	Nombre cumulé total d'actions	Montant cumulé du capital social	Prime d'émission	Total des apports
11/01/1992	Création de la SARL EUROPLASMA	100 FF	50 000 FF	500	500	50 000 FF	0 FF	50 000 FF
16/01/1993	Augmentation de capital	100 FF	600 000 FF	6 000	6 500	650 000 FF	0 FF	600 000 FF
23/11/1993	Augmentation de capital	100 FF	1 450 000 FF	14 500	21 000	2 100 000 FF	362 500 FF	1 812 500 FF
30/03/1995	Transformation de la SARL en SA	100 FF			21 000	2 100 000 FF		
31/07/1995	Augmentation de capital	100 FF	450 000 FF	4 500	25 500	2 550 000 FF	225 000 FF	675 000 FF
27/03/1998	Augmentation de capital	100 FF	637 500 FF	6 375	31 875	3 187 500 FF	1 275 000 FF	1 912 500 FF
24/09/1999	Conversion du capital social en euros et augmentation de capital correspondant	16 €			31 875	510 000 €	157 880,7 FF	157 880,7 FF
08/06/2001	Multiplication du nombre d'actions et modification du nomina	1 €			510 000	510 000 €		
30/06/2001	Conversion d'OC	1 €	96 000 €	96 000	606 000	606 000 €	360 000 €	456 000 €
20/08/2001	Conversion d'OC	1 €	28 800 €	28 800	634 800	634 800 €	108 000 €	136 800 €
21/08/2001	Exercice de 1 200 BSPCE	1 €	19 200 €	19 200	654 000	654 000 €	35 712 €	54 912 €
31/08/2001	Conversion d'OC	1 €	48 000 €	48 000	702 000	702 000 €	180 000 €	228 000 €
27/09/2001	Augmentation de capital suite à l'introduction en Bourse	1 €	218 000 €	218 000	920 000	920 000 €	2 834 000 €	3 052 000 €
06/06/2002	Exercice de BSPCE	1 €	78 400 €	78 400	998 400	998 400 €		
27/03/2003	Exercice de BSPCE	1 €	9 600 €	9 600	1 008 000	1 008 000 €		
17/05/2005	Exercice de BSA	1 €	6 334 640	6 334 640	7 342 640	7 342 640 €	19 738 794 €	26 073 434 €
05/01/2006	Exercice de BSA in A	1 €	200 000 €	200 000	7 542 640	7 542 640 €	264 399,89 €	464 399,89 €
02/02/2006	Exercice de BSA in A	1 €	203 000 €	203 000	7 745 640	7 745 640 €	268 365,89 €	471 365,89 €
09/02/2006	Exercice de BSA in B	1 €	317 974 €	317 974	8 063 614	8 063 614 €	420 361,60 €	738 335,6 €
17/02/2006	Exercice de BSA in A	1 €	384 640 €	384 640	8 448 254	8 448 254 €	508 493,86 €	893 133,86 €
31/03/2006	Exercice de BSA in A	1 €	72 082 €	72 082	8 520 336	8 520 336 €	95 292,36 €	167 374,36 €
31/03/2006	Exercice de BSA in B	1 €	46 082 €	46 082	8 566 418	8 566 418 €	60 920,40 €	107 002,40 €
31/03/2006	Exercice de BSA in C	1 €	333 334 €	333 334	8 899 752	8 899 752 €	440 668 €	774 002 €
18/05/2006	Exercice de BSA comp B	1 €	227 500 €	227 500	9 127 252	9 127 252 €	807 625 €	1 035 125 €
22/10/2007	Emission d'ABSA	1 €	2 000 000 €	2 000 000	11 127 252	11 127 252 €	9 000 000	11 000 000 €
12/12/2007	Exercice de BSA	1 €	2 500 €	2 500	11 129 752	11 129 752 €	3 305 €	5 805 €
14/01/2008	Exercice de BSA	1 €	2 500 €	2 500	11 129 752	11 129 752 €	3 305 €	5 805 €
10/04/2008	Attribution gratuite	1 €	223 000 €	223 000	11 352 752	11 352 752 €	-	-
12/09/2008	Attribution gratuite	1 €	16 000 €	16 000	11 368 752	11 368 752 €	-	-
12/09/2008	Exercice de BSA	1 €	2 000 €	2 000	11 370 752	11 370 752 €	2 644 €	4 644 €
17/04/2009	Attribution gratuite	1 €	13 000 €	13 000	11 383 752	11 383 752 €	-	-
14/12/2009	Attribution gratuite	1 €	28 000 €	28 000	11 411 752	11 411 752 €	-	-
24/02/2010	Exercice BSA	1 €	1 000 €	1 000	11 412 752	11 412 752 €	1 322 €	2 322 €
24/02/2010	Attribution gratuite	1 €	99 000 €	99 000	11 511 752	11 511 752 €	-	-
23/08/2010	Emission d'actions ordinaires avec maintien DPS	1 €	1 470 945 €	1 470 945	12 982 697	12 982 697 €	809 019,75 €	2 279 964,75 €
03/09/2010	Emission d'actions de préférence avec suppression du DPS	1 €	2 302 350 €	2 302 350	15 285 047	15 285 047 €	1 726 762,50 €	4 029 112,50 €
27/04/2011	Attribution gratuite d'actions	1 €	370 988 €	370 988	15 656 035	15 656 035 €	-	-
23/05/2012	Attribution gratuite d'actions	1 €	81 200 €	81 200	15 737 235	15 737 235 €	-	-

AUTRES INFORMATIONS

5.3 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

5.3.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de la Société est énoncé à l'article 3 de ses statuts.

La Société a pour objet l'exercice de l'activité d'ingénierie et de développement de procédés industriels, ainsi que la fabrication et la vente de matériel industriel et notamment de torches à plasma.

Elle pourra participer directement ou indirectement, avec toutes autres personnes morales ou physiques, à toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de Sociétés nouvelles, apports, souscription ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, Société, participation, association, groupement d'intérêt économique ou autrement.

Et de façon générale, elle pourra faire pour son compte ou pour le compte de tiers, sous quelle que forme que ce soit, en France ou à l'étranger, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, et immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à son objet ci-dessus spécifié et à tous objets similaires ou connexes.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

5.3.2 DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D'ACTIONS EXISTANTE

5.3.2.1 Actions ordinaires (art.12 des statuts)

12-1 La possession d'une action ordinaire emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.

12-2 Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions ordinaires indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions ordinaires reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

12-3 Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires

Un droit de vote double²⁸ de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

²⁸ La mise en place du droit de vote double et les modifications corrélatives des statuts ont été votées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mars 1997 (septième résolution).

AUTRES INFORMATIONS

5.3.2.2 *Avantage particuliers – actions de préférence (art. 8 des statuts)*

La société peut créer des actions de préférence qui bénéficieront de tous les droits et prérogatives attachés aux actions ordinaires telles que définies par les statuts et plus particulièrement par l'article 12, notamment du droit de vote double conféré par ledit article aux actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans, ainsi que des prérogatives et droits privilégiés suivants :

- Représentation au Conseil d'administration
Le Conseil d'administration devra obligatoirement comporter, dans la proportion d'au moins un membre, des représentants des titulaires d'actions de préférence.

- Autorisations préalables des titulaires d'actions de préférence

Les décisions suivantes devront impérativement recueillir l'accord préalable des titulaires d'actions de préférence, réunis à cet effet, en assemblée spéciale :

- Augmentation de capital par émissions d'actions ou de titres de capital autres qu'ordinaires ;
- Fusion, scission, apport partiel d'actifs, apports en nature ;
- Transfert, sous quelque forme que ce soit, de technologie, y compris les droits de propriété intellectuelle ;
- Nomination, renouvellement ou cooptation d'un administrateur qui n'aurait pas été proposé ou reçu l'aval du comité des rémunérations et des nominations.

- Inscription nominative obligatoire

Les actions de préférence seront obligatoirement inscrites au nominatif.

- Absence de cotation

Les actions de préférence ne feront pas l'objet de demande d'admission sur un marché boursier quelconque, réglementé ou non.

- Absence du droit à la souscription de nouvelles actions de préférence ou d'attribution de nouvelles actions de préférence

Le droit de souscription attaché aux actions de préférence pour toute augmentation de capital en numéraire donnera droit à la souscription d'actions ordinaires.

De même, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, les actions attribuées en vertu des droits attachés aux actions de préférence seront également des actions ordinaires.

Ces actions de préférence constituent, du fait des droits privilégiés qui leur sont attachés, tels que définis ci-dessus, une nouvelle catégorie d'actions.

Elles sont créées de façon temporaire, pour une durée déterminée de trois (3) années à compter de leur émission.

A l'expiration de cette durée, les actions de préférence seront automatiquement assimilées aux actions ordinaires à raison d'une (1) action de préférence pour une action ordinaire. Cette assimilation donnera lieu à une constatation écrite, établie par procès-verbal du Conseil d'administration, lequel aura tous pouvoirs pour apporter toute modification aux statuts résultants de la disparition des actions de préférence.

Sous réserve de ces droits spécifiques, ces actions de préférence seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions ordinaires anciennes. Elles porteront jouissance à compter de leur date d'émission.

Les droits attachés à ces actions de préférence ne pourront être modifiés, y compris par suite de modifications ou d'amortissement du capital social, comme en cas de fusion ou scission de la Société, qu'après approbation de l'assemblée spéciale des actionnaires de ladite catégorie, statuant dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article L225-99 du Code de commerce.

Elles seront librement cessibles, sans que cela entraîne leur conversion en actions ordinaires.

- Modalités de conversion des actions de préférence

- Les actions de préférence seront automatiquement converties en actions ordinaires, sans contrepartie, à raison d'une (1) action de préférence pour une action ordinaire en cas d'introduction des titres de la Société sur un marché réglementé.

- La conversion des actions de préférence en actions ordinaires pourra être également sollicitée à tout moment par tout titulaire d'actions de préférence, sans contrepartie, à raison d'une (1) action ordinaire pour une action de préférence convertie. Elle met fin à l'obligation d'inscription au nominatif.

- Les actions de préférence seront également automatiquement converties en actions ordinaires, sans contrepartie,

AUTRES INFORMATIONS

à raison d'une (1) action de préférence pour une action ordinaire, dès qu'elles ne seront plus inscrites au nominatif dans les registres de la Société.

Le Conseil d'administration constatera, le cas échéant, à tout moment de l'exercice en cours et au plus tard lors de la première réunion suivant la clôture de celui-ci, le nombre et le montant nominal des actions issues de la conversion des actions de préférence intervenue au cours de l'exercice écoulé, apportera aux statuts de la Société les modifications nécessaires concernant le capital social et le nombre de titres qui le composent et effectuera les démarches nécessaires auprès de l'établissement teneur de comptes en vue de l'admission des titres ainsi créés aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Le Directeur Général pourra, sur délégation du Conseil d'administration, procéder à ces opérations à tout moment de l'exercice et, au plus tard, dans le mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

La conversion des actions de préférence en actions ordinaires emporte automatiquement renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles résultant de la conversion.

5.3.3 MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Aucune disposition particulière au-delà des obligations légales n'a été instaurée.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

5.3.4 CONVOCATION ET CONDITION D'ADMISSION DES ASSEMBLEES GENERALES ANNUELLES ET LES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES DES ACTIONNAIRES (ART. 15 DES STATUTS)

1- Les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.

2- Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion²⁹. Le conseil d'administration peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le conseil d'administration.

Les titulaires d'actions de préférence devront être réunis en Assemblée Spéciale afin de permettre l'exercice des droits attachés aux dites actions de préférence ou en cas de modification de leurs droits ainsi qu'il a été précisé ci-avant à l'article 8 des statuts.

5.3.5 DISPOSITIONS QUI POURRAIENT AVOIR POUR EFFET DE RETARDER, DE

²⁹ La Société a prévu d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la modification de l'article 15 de ses statuts pour préciser que " Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et enregistrés à son nom au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. ", étant rappelé que le Conseil d'Administration a de manière constante fait usage de la faculté ouverte par la rédaction actuelle dudit article 15 pour fixer des conditions d'admission aux assemblées conformes aux dispositions de l'article R 225-85 du Code de Commerce.

AUTRES INFORMATIONS

DIFFERER OU D'EMPECHER UN CHANGEMENT DE SON CONTROLE

Il n'existe aucune disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement du contrôle d'Europlasma SA en dehors des actions de préférences et des droits de vote double mentionnés en sections 2.4.1 et 5.2.2.

5.3.6 COMMUNICATION DES SEUILS DE PARTICIPATION

1-Sauf dispositions contraires du contrat d'émission ou de la loi, les titres de capital et toutes autres valeurs mobilières pouvant être émis par la Société revêtent la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire. Ils ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

2- La Société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la loi l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

3- Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations

d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

5.3.7 CONDITIONS REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL

Le capital peut être augmenté par émission d'actions ordinaires ou de préférence, et, le cas échéant, par majoration du montant nominal des titres de capital existants. Il peut également être augmenté par l'exercice de droits donnant accès au capital attachés ou non à des valeurs mobilières.

Le capital peut également être réduit conformément aux dispositions en vigueur.

Les augmentations et réductions du capital sont réalisées nonobstant l'existence de rompus. Sauf dans le cas où l'assemblée générale déciderait le règlement en espèces des droits formant rompus, les actionnaires possédant un nombre de titres inférieur à celui requis pour exercer un droit de conversion, d'échange ou d'attribution doivent faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des titres nécessaires.

5.4 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATION D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS

Néant.

6. GLOSSAIRE

6.1 GLOSSAIRE FINANCIER ET JURIDIQUE

BALO : le Bulletin des annonces légales obligatoires (ou BALO) est une publication contenant les annonces des sociétés faisant publiquement appel à l'épargne tels les comptes annuels, les opérations financières, les convocations aux assemblées.

BSA : un Bon de Souscription d'Action permet de souscrire à une action pendant une période donnée, dans une proportion et à un prix fixés à l'avance.

CAC : commissaires aux comptes

DPS : le droit préférentiel de souscription(ou DPS) est un droit attaché à chaque action ancienne qui permet à son détenteur de souscrire à l'émission d'actions nouvelles. L'actionnaire ancien possède donc un droit de priorité pour souscrire à l'augmentation de capital qu'il peut par ailleurs vendre pendant toute la durée de l'opération. C'est un droit véral qui permet d'ajuster le prix d'émission à la valeur marchande de l'action.

EBIT : Earnings Before Interests and Taxes. Il s'agit du résultat net de l'ensemble consolidé, hors charges d'impôts sur les sociétés et hors charges financières nettes.

EBITDA : Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization. Il correspond au résultat net de l'ensemble consolidé, augmenté de l'impôt sur les bénéfices, des charges financières nettes des produits financiers et des dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises.

EPC : Engineering, Procurement and Construction contract. C'est un contrat d'ingénierie, approvisionnement et construction.

Endettement net : dette financières courantes et non courantes sous déduction de la trésorerie et équivalents

Gearing : ratio endettement net / (endettement net + capitaux propres)

O&M : Operations and Maintenance Contract. C'est un contrat d'exploitation et maintenance.

SFAF : la Société française des analystes financiers (ou SFAF) est une association professionnelle dont l'ambition est de contribuer à l'amélioration des techniques d'analyse financière, mais aussi au développement d'une information économique et financière de qualité. Ses membres sont pour la plupart analystes financiers ou gérants de portefeuilles.

Taux d'endettement net : : ratio endettement net / capitaux propres

6.2 GLOSSAIRE TECHNIQUE

Amiante : fibre minérale naturelle extraite du sol, désignant 6 silicates, minéraux naturels. Son caractère isolant a répandu son utilisation dans les matériaux de construction (plaques amiante et ciment...) et comme isolant thermique et phonique (calorifugeage, flocage, plaquettes de frein...). On distingue par conséquent plusieurs types de déchets d'amiante :

- amiante libre, provenant des flocages ou calorifugeage
- amiante liée, dite amiante-ciment
- amiante présente dans les plaquettes de frein ou autres produits manufacturés

Aujourd'hui l'utilisation de l'amiante est interdite. En effet, l'inhalation de fibres d'amiante peut être responsable de nombreuses affections. Le problème vient donc du démantèlement et de l'élimination des matériaux utilisés avant cette interdiction.

ANR : l'Agence nationale de la recherche, instituée par le code de la recherche est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la recherche. L'ANR a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales, appliquées et finalisées, l'innovation et le transfert technologiques et le partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

APAVE : l'APAVE est un organisme de contrôle destiné à assurer la sûreté des installations. Dont le cœur du métier est la maîtrise des risques avec une offre complète de prestations techniques et intellectuelles (inspection, essais-mesures, conseil, formation...)

« **Baromètre 2011 des énergies renouvelables électriques en France** » **Observ'ER (extrait du rapport, en page 45)**

« La gazéification de la biomasse est un autre procédé intéressant pour augmenter les performances d'une cogénération. Il consiste à chauffer des éléments principalement organiques (déchets, biomasse...) dans une atmosphère en défaut d'air pour produire un gaz composé de monoxyde de carbone et d'hydrogène, appelé gaz de synthèse ou syngaz. A Morcenx (Landes), Europlasma, un industriel spécialisé dans la valorisation des déchets, termine la construction de son usine CHO-Power basée sur la gazéification des déchets de bois. Après un broyage et un tri, le combustible est gazéifié. Les goudrons sont ensuite craqués à 1 200 °C grâce à un équipement breveté, mis au point par Europlasma. Le gaz est refroidi puis filtré et envoyé dans un alternateur relié à une turbine pour la production d'électricité. L'usine de Morcenx constitue une « usine type de 10 MW pour 50 000 tonnes/an de combustibles utilisés. »

Boues de Station d'épuration : (boues de STEP) résidus du traitement des eaux usées collectées par les réseaux d'assainissement.

Cofalit : produit issu de la vitrification de déchets amiantés se présentant comme un verre noir ou une roche basaltique. Totalement inerte et non dangereux, il est valorisé en sous couche routière en tant que granulat.

Convention de Bâle : Convention entrée en vigueur le 05 mai 1992, pour le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et leur élimination. 170 pays ont souscrit à la convention.

COV : **Composés Organiques Volatils**. Ce sont des hydrocarbures volatils, qui peuvent être émis par la végétation, mais aussi des facteurs anthropogéniques (émanations de solvants, peintures, colles, production d'essence...). Néfaste pour l'organisme, ils sont la cause de pathologies dermatologiques et respiratoires. Ils se retrouvent dans l'air ambiant.

Décharge de classe I : selon la réglementation française, centre de stockage accueillant les déchets industriels spéciaux (déchets minéraux à caractère spécial ou dangereux, résidus des fumées d'incinération des ordures ménagères ou des déchets spéciaux...).

Déchets ultime : Déchet, résultant ou non d'un traitement, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable

GLOSSAIRE

ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux (souvent, mais pas forcément un " déchet de déchet ").

DREAL, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est issue de la fusion de la DRE (Direction régionale de l'équipement), de la DIREN (Direction régionale de l'environnement) et de la DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement). La DREAL pilote et met en œuvre, sous l'autorité du préfet de région, les politiques du développement durable issues du Grenelle de l'environnement.

Dépendance énergétique : la dépendance énergétique montre dans quelle mesure un pays se repose sur ses importations d'énergie afin de satisfaire sa demande énergétique.

EPI : Equipement de Protection Individuelle

Flocage: le flocage se traduit par l'application sur un support quelconque de fibres amiantés, éventuellement accompagnées d'un liant pour constituer un revêtement d'aspect fibreux

GALACSY : **G**azéification **A**llothermique de **L**igno-cellulose **A**ppliquée à la production de bio-**C**arburant de **S**ynthèse

Gazéification : procédé thermique qui consiste à chauffer des éléments principalement organiques (déchets, biomasse...) dans une atmosphère en défaut d'air. Les éléments carbonés réagissent avec la vapeur d'eau et le CO₂, à une température d'au moins 600°C. Le gaz ainsi obtenu est composé de monoxyde de carbone et d'hydrogène, appelé gaz de synthèse ou syngaz, qui véhicule de l'énergie thermique mais possède également un pouvoir calorifique élevé. Ce gaz alimente ensuite un moteur à gaz pour produire de l'électricité.

Ce principe de gazéification est connu depuis bien longtemps avec les usines à gaz du 19ème siècle qui transformaient du charbon en gaz utilisé pour l'éclairage et le chauffage.

KIWI: Kobelco Eco Solution Industrial CHO PoWer GasIfication

Ligno-cellulose : déchets de biomasse

Lixiviats : eau chargée de polluants organiques ou minéraux après contact avec les déchets mis en décharge.

Procédé CHO Power : transformation, par gazéification, du déchet en un BioSynGaz épuré, grâce à la haute température de la torche à plasma.

Le turboplasma®, procédé innovant développé et breveté par Europlasma, est un réacteur de purification et de raffinage des gaz de synthèse qui permet d'optimiser l'efficacité des gazéificateurs dans le but de produire plus d'énergie. Le principal avantage de turboplasma® est de permettre un meilleur raffinage du gaz de synthèse et de se débarrasser des goudrons qui encrassent les moteurs à gaz.

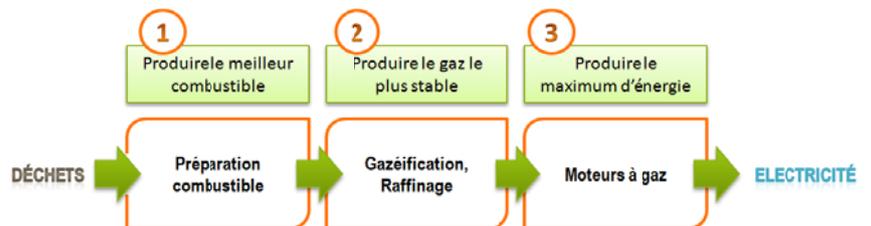
Le BioSynGaz épuré alimente ensuite une turbine/moteur à gaz produisant de l'électricité.

Le rendement global du Procédé CHO Power est estimé être très supérieur à celui d'une gazéification simple.

Plasma : Appelé le 4ème état de la matière, après les états solide, liquide et gazeux, le plasma est caractérisé par l'ionisation d'une fraction importante des atomes d'un gaz.

Selon les scientifiques, le plasma composerait environ 99 % de l'univers. Ses représentants naturels les plus connus sont les étoiles et plus particulièrement le soleil ou la foudre. L'état plasma présente une très forte densité énergétique et des températures extrêmement élevées jusqu'à plusieurs dizaines de milliers de degrés.

Ramp-up : période de mise en route, d'installation et de mise en service.



GLOSSAIRE

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées des Incinérateurs d'Ordures Ménagères. Ils sont issus du traitement des fumées d'incinération d'ordures ménagères. Ils sont composés : de cendres volantes, de résidus de neutralisation des fumées, de gâteaux de filtrations des eaux de lavage des fumées et de cendres sous chaudières. Ces déchets sont chargés en métaux lourds. Ceux-ci sont néfastes pour l'organisme humain et peuvent être à l'origine de cancers, de mutations, et de dégâts génétiques, ainsi que de lésions au cerveau et aux os. C'est pour cette raison que ces déchets sont considérés comme hautement toxiques.

SESCO : Stockage d'Énergie Solaire sur Cofalit

Torche à plasma : Cette technologie initialement conçue par EADS pour le domaine spatial a été acquise par le groupe en mars 2000. La détention de la licence exclusive de fabrication et de commercialisation des torches à plasma a permis à Europlasma d'entrer définitivement en phase d'industrialisation de l'offre et de développement d'une gamme complète de produits et de prestations. Le défi technologique de mettre au point un outil permettant de produire artificiellement du plasma est apparu dans les années 60 en France et aux Etats-Unis, au moment de la mise en œuvre des programmes spatiaux.

Pour tester la résistance des matériaux des missiles ou des véhicules spatiaux lors de leur entrée dans l'atmosphère et réussir la simulation de systèmes d'échauffement cinétique intense, il était indispensable de savoir produire un flux de gaz extrêmement élevé en température.

Les torches à plasma ont été développées dans cette optique : produire à partir d'un gaz standard, un plasma présentant des températures très élevées, au-delà de ce que tout moyen de chauffage conventionnel pouvait proposer.

La technologie maîtrisée par Europlasma appartient à la catégorie des générateurs de plasma thermique, plus communément appelés « torches à plasma » de type à arc non transféré.

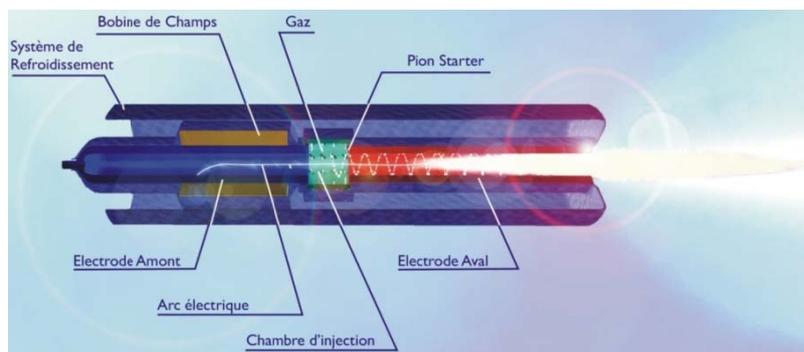
Les torches à plasma d'arc non transféré, dont la gamme s'étend de quelques dizaines de kW à plusieurs MW, produisent un plasma chaud à forte densité énergétique : le plasma thermique.

Une torche à plasma à arc non transféré est constituée de deux électrodes tubulaires coaxiales (en rouge et en bleu sur le schéma) :

- connectées à une alimentation électrique,
- séparées par une chambre d'injection du gaz plasmagène.

NB : Le gaz plasmagène est choisi en fonction des caractéristiques attendues du plasma final. Dans le cas du traitement des cendres ou de l'amiante, le gaz utilisé est de l'air.

Fonctionnement de la torche : L'ouverture d'un court-circuit amorce un arc électrique entre les deux électrodes tandis que le gaz plasmagène est introduit



en vortex (tourbillon) dans la torche par la chambre d'injection. Au contact de l'arc, le gaz s'échauffe rapidement et se transforme en un plasma de très haute température. Le plasma produit est expulsé au fur et à mesure par l'extrémité aval de la torche. Il résulte un jet de plasma (autrement appelé dard plasma) à très haute température (2000 °C à 5 000 °C).

Ces torches trouvent leur application d'une façon générale dans le domaine de la thermique lorsque des températures très élevées doivent être atteintes et que les moyens de chauffage conventionnels sont inadaptés.

GLOSSAIRE

Traitement des déchets dangereux : le principe du procédé est le suivant : une ou des torches à plasma permettent de chauffer à très hautes températures (1400°C) un déchet ultime (REFIOM ou Amiante) pour le transformer en déchet complètement inerte. Le produit résultant de cette fusion est le vitrifiat, inerte et non dangereux. Les principales étapes du procédé de vitrification sont les suivantes :

- les déchets à traiter sont introduits dans le four de fusion ;
- dans la partie centrale du four, une ou plusieurs torches à plasma génèrent un plasma qui porte en fusion les déchets à traiter pour former un bain de vitrifiat liquide ;
- au contact du plasma, la matière est portée à une température de 1400 à 1600 °C. Les déchets dangereux sont alors totalement détruits. Le matériau perd toute sa dangerosité ;
- le temps de séjour, induit par des règles constructives du four, permet de garantir une parfaite homogénéité du vitrifiat et un taux d'infondus conforme aux normes en vigueur (<1% d'infondus) ;
- après un passage en zone d'affinage, le verre en fusion est évacué par un orifice de coulée vers un dispositif de refroidissement, afin d'obtenir le vitrifiat sous forme solide ;
- ce vitrifiat appelé Cofalit pour l'amiante par exemple, est complètement inerte et revalorisé en BTP, comme sous couche routière, par exemple.



Traitement de l'air : Les méthodes proposées sont le lavage de gaz, la désodorisation de gaz par lavage, la bio-filtration et l'absorption de gaz sur charbon actif ou zéolithe. Les traitements nécessitent l'installation de filtres chimiques, la majeure partie étant à base d'éléments naturels.

Les outils utilisés sont en matière thermoplastique plus résistante que le métal afin de traiter tous les types de gaz et notamment les plus acides et les plus odorants.

TABLE DE CONCORDANCE

7. TABLE DE CONCORDANCE

Table de concordance avec les rubriques de l'annexe I du règlement Prospectus

Rubriques de l'annexe I du règlement Prospectus	Chapitres du Document de référence traitant de ces informations	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES		
1.1 Personne responsable	1.1.1 Personne responsable	6
1.2 Déclaration de la personne responsable	1.1.2 Attestation	6
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	1.4 Responsables du contrôle des comptes	8
2.2 Détail des démissions, changements et non renouvellement des contrôleurs légaux des comptes sur les 3 derniers exercices	N/A	
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES		
3.1 Informations financières historiques sélectionnées	2.3 Chiffres clés	12
3.2 Informations financières intermédiaires	N/A	
4. FACTEURS DE RISQUE	3.4 Description des principaux risques et incertitudes	62
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
5.1. Histoire et évolution de la société	5.2.1 Informations sur l'émetteur	188
5.1.1. Raison sociale et nom commercial	5.2.1 Informations sur l'émetteur	188
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement	5.2.1 Informations sur l'émetteur	188
5.1.3. Date de constitution et durée de vie	5.2.1 Informations sur l'émetteur	188
5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation, pays d'origine, adresse numéro de téléphone	Note liminaire	3
5.1.5. Événements importants dans le développement	2.5 Dates clés	15
5.2. Investissements		
5.2.1. Principaux investissements réalisés	3.2.3.2 Actifs non courants	56
	3.2.4 Analyse de la trésorerie	59
5.2.2. Principaux investissements en cours	3.2.3.2 Actifs non courants	56
	2.6.4.4.4 L'usine de CHO Morcenx	31
5.2.3. Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	3.2.5 Investissements engagés	60
	2.6.4.4.4 L'usine de CHO Morcenx	31

TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques de l'annexe I du règlement Prospectus	Chapitres du Document de référence traitant de ces informations	Pages
6. APERÇU DES ACTIVITÉS		
6.1. Principales activités	2.6 Aperçu des activités	16
6.1.1. Nature des opérations	3.1 Faits caractéristiques de l'exercice	46
6.1.2. Nouveau produit et/ou service		
6.2. Principaux marchés	2.6.3 Principaux marchés	18
6.1 Ventilation des revenus par type d'activité et par marché géographique	2.3 Chiffres clés	12
	3.2.2.3 Information sectorielle	52
6.3. Événements exceptionnels	Note 8.1 des Etats Financiers Consolidés 2011	173
	3.1.1 Événements majeurs 2011	46
6.4. Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	3.4.1 Risques liés à l'activité	63
6.5. Position concurrentielle	3.4.5.2 Risques liés à la propriété intellectuelle	68
	2.6 Aperçu des activités	9
7. ORGANIGRAMME		
7.1. Place de l'émetteur au sein d'un groupe	2.6.1 structure du groupe	16
7.2. Liste des filiales importantes	Note 6 des Etats Financiers consolidés 2011	151 et suivantes
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS		
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	3.2.3.2 Actifs non courants	56
	3.2.3.4 Trésorerie et endettement net	57
	3.2.4 Analyse de la trésorerie	59
8.2. Question environnementale	3.17.4 Conséquences environnementales de l'activité	102 et suivantes
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		
9.1. <i>Situation financière</i>	3.2.3 Analyse du bilan et de la situation financière du groupe	55
9.2. <i>Résultat d'exploitation</i>	3.2.2.2 Résultat opérationnel	51
9.2.1. Facteurs importants, événements inhabituels ou peu fréquents, ou nouveaux développements	3.1.1 Événements majeurs 2011	46
9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets,	3.2.2 Analyse de l'activité et des performances	50
9.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique	3.4.5.1 Risques liés à la réglementation et à son évolution	68
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
10.1. Capitaux de l'émetteur	Note 7.12 des Etats Financiers consolidés 2011	170 et suivantes
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	3.2.3 Analyse du bilan et de la situation financière du groupe	55
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	3.2.3.4 Trésorerie et endettement net	57
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	3.2.4 Analyse de la trésorerie	59
10.5. Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements liés aux investissements prévus et aux propriétés immobilières, usines et équipements	Note 7.12 des Etats Financiers consolidés 2011	170 et suivantes
	3.2.3.4 Trésorerie et endettement net	57
	3.2.5 Investissements engagés	60
	2.6.4.4.4 L'usine de CHO Morcenx	31

TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques de l'annexe I du règlement Prospectus	Chapitres du Document de référence traitant de ces informations	Pages
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	2.6.4.3.2 La recherche et développement 3.4.1.2 Risques liés à la recherche 3.4.5.2 Risques liés à la propriété intellectuelle	28 63 68
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES		
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement.	Note 14 des Etats Financiers Consolidés 2011	181
12.2. Tendances connues, incertitudes ou demandes ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	3.3 Evénements post-clôture et perspectives d'activités	61
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE		
13.1. Principales hypothèses des prévisions ou estimations de bénéfices	Non applicable	
13.2. Rapport des contrôleurs légaux	Non applicable	
13.3. Base d'élaboration des prévisions ou estimations du bénéfice	Non applicable	
13.4. Validité des précédentes prévisions ou estimations du bénéfice incluses dans un prospectus	Non applicable	

TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques de l'annexe I du règlement Prospectus	Chapitres du Document de référence traitant de ces informations	Pages
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE		
14.1. Nom, adresse professionnelle et fonction des membres du Conseil d'Administration	3.9 Les mandataires	84
- Nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes	2.7.7.2 Déclaration de la direction	42
- Expertise et expérience en matière de gestion	2.7.1 Composition du Conseil d'administration	34
- Noms de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années	3.9 Les mandataires	84
- Condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années	2.7.7.2 Déclaration de la direction	42
- Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle un membre du Conseil d'Administration a été associé au cours des cinq dernières années	2.7.7.2 Déclaration de la direction	42
- Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires	2.7.7.2 Déclaration de la direction	42
- Empêchements par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années	2.7.7.2 Déclaration de la direction	42
14.2. Conflits d'intérêts potentiels et avérés au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	2.7.7.2 Déclaration de la direction	42
- Arrangement ou accord en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale	Non applicable	
- Détail de toute restriction concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur	3.9.2.3.2 Attributions définitives	89
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES		
15.1. Rémunération versée et avantages en nature pour les services de tout type qui ont été fournis par un membre du Conseil d'Administration	3.9.2 Les rémunérations des mandataires	86
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	3.9.2 Les rémunérations des mandataires	86

TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques de l'annexe I du règlement Prospectus	Chapitres du Document de référence traitant de ces informations	Pages
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
16.1. Date d'expiration des mandats actuels et période de fonction	3.9 Les mandataires	84
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat	3.9.2 Les rémunérations des mandataires	86
16.3. Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération	2.7.4 Composition des Comités Spécialisés	39
16.4. Régime de gouvernement d'entreprise	2.7.3 Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration 2.7.8 Règles de gouvernement d'entreprise	36 42
17. SALARIÉS		
17.1. Nombre de salariés	3.14	99
17.2. Participations et stock options	Conséquences sociales de l'activité	81
17.3. Participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	3.8.3 Les salariés 3.8.4 Attribution gratuite d'actions au personnel	82
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
18.1. Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation nationale applicable à celui-ci ainsi que le montant de la participation ainsi détenue	2.4 Actionnariat et Bourse 5.2.2 Répartition du capital social au cours des 3 derniers exercices	13 188
18.2. Droits de vote des principaux actionnaires	2.4.1 Répartition du capital 5.2.2 Répartition du capital social au cours des 3 derniers exercices	13 188
18.3. Détention ou contrôle, direct ou indirect et mesures prises en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive	5.2.2 Répartition du capital social au cours des 3 derniers exercices	188
18.4. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.	Non applicable	
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS		
Détail des opérations avec des apparentés	3.12 Les conventions réglementées 3.17.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées 2011 Note 11 des Etats financiers consolidés 2011	91 97 180
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR		
20.1. Informations financières historiques	Note liminaire	3
20.2. Informations financières pro forma	Non applicable	
20.3. États financiers	4.1 Comptes consolidés 2011	116

TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques de l'annexe I du règlement Prospectus	Chapitres du Document de référence traitant de ces informations	Pages
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2011 Note liminaire	182 3
20.5. Date des dernières informations financières	31/12/2011	
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	Non applicable	
20.7. Politique de distribution des dividendes	3.7.2 Les distributions antérieures de dividendes	80
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	3.4.5.3 Procédures judiciaires et d'arbitrage	70
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	3.3 Evénements post-clôture et perspectives d'activités	61
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
21.1. Capital social		
21.1.1. Montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions:	2.4 Actionnariat et Bourse	13
- nombre d'actions autorisées	5.2 Informations sur le capital	188 et suivantes
- nombre d'actions émises et totalement libérées et nombre d'actions émises, mais non totalement libérées		
- valeur nominale par action		
- rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice.	Non applicable	
21.1.2. Actions non représentatives du capital	3.8.5 Programme de rachat d'actions	82
21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions auto détenues		
21.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	5.2.3 Capital autorisé non émis Note 7.12 des Etats Financiers Consolidés 2011	189 170
21.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	Non applicable	
21.1.6. Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options	2.6.4.4.4 L'usine de CHO Morcenx 2.6.4.1.4 La prise de contrôle d'Europe Environnement	31 25
21.1.7. Historique du capital social	5.2.4 Historique du capital	190

TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques de l'annexe I du règlement Prospectus	Chapitres du Document de référence traitant de ces informations	Pages
21.2. <i>Acte constitutif et statuts</i>		
21.2.1. Objet social	5.3 Actes constitutifs et statuts	191
21.2.2. Dispositions concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	2.7.3 Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration 2.7.4 Composition des Comités Spécialisés	36 39
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	2.4 Actionnariat et Bourse 5.3.2 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante	13 191
21.2.4. Modification les droits des actionnaires	5.3.3 Modification des droits des actionnaires	193
21.2.5. Convocation et admission aux assemblées générales annuelles et aux assemblées générales extraordinaires	5.3.4 Convocation et condition d'admission des assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires (art. 15 des statuts)	193
21.2.6. Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	5.3.5 Dispositions qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	193
21.2.7. Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	5.3.6 Communication des seuils de participation	194
21.2.8. Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	5.3.7 Conditions régissant les modifications du capital	194
22. CONTRATS IMPORTANTS	3.1 Faits caractéristiques de l'exercice 2.6 Aperçu des activités	46 et suivantes 16 et suivantes
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS		
23.1. En cas de déclaration ou de rapport d'expert inclus(e) dans le document d'enregistrement : - nom - adresse professionnelle - qualifications - et intérêt important dans l'émetteur - déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	5.4 Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	194
23.2. Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	Non applicable	

TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques de l'annexe I du règlement Prospectus	Chapitres du Document de référence traitant de ces informations	Pages
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC		
Déclaration attestant que, pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés:	Note liminaire	3
a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement c) les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas d'un groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement	1.3 Information Financière	7
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	3.5.4 Activités et résultats des filiales Note 6 des Etats Financiers consolidés 2011	79 151

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Société Anonyme au capital de 15 737 235 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan
www.europlasma.com

ALEUP
LISTED
NYSE
ALTERNEXT
